



Commission économique pour l'Afrique



État de
l'intégration
régionale
en Afrique

Une étude de la CEA

État de
l'intégration
régionale
en Afrique



Commission économique pour l'Afrique

Commandes

Pour commander plusieurs exemplaires du rapport *État de l'intégration régionale en l'Afrique* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
Boîte postale 3001
Addis-Abeba
Ethiopie
Téléphone: +251-1-44 37 70
Télécopieur: +251-1-51 03 65
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Site Internet: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2004
Addis-Abeba
Ethiopie

Tous droits réservés
Fait aux États-Unis d'Amérique
Première publication: Mai 2004

ISBN 92-1-225041-6
Numéro de vente: F.04.II.K.5

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la CEA et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

La Commission économique pour l'Afrique souhaite remercier l'Union européenne pour l'importante contribution financière qu'elle a apportée au projet ARIA.

Conception, mise en forme et production: Bruce Ross-Larson, Meta de Coquereumont, Christopher Trott et Elaine Wilson de Communications Development Incorporated, Washington, D.C.

La traduction et la mise en forme de la version française ont été établies par la Section des services de traduction et d'interprétation de la CEA.

Les photographies de la page de couverture proviennent des archives photographiques de la Banque mondiale et de Getty Images.

Table des matières

Avant-propos	ix
Remerciements	xi
Faits saillants	1

Partie 1 Accélérer l'intégration régionale en Afrique 7

1 Possibilités et nécessité	9
Mécanismes d'intégration régionale	9
Avantages de l'intégration régionale	11
La nécessité de l'intégration régionale en Afrique	18
Comment l'intégration régionale peut-elle aider l'Afrique?	23
Conclusion	26
Notes	27
2 Bilan de l'évolution	29
Les communautés économiques régionales	29
Les défis de l'intégration de l'Afrique	32
Accélérer l'intégration de l'Afrique	36
Conclusion	39
3 Les blocs sous-régionaux, piliers de l'intégration régionale?	41
Les chevauchements: avantage ou inconvénient?	41
D'une multiplicité de communautés à la Communauté économique africaine et à l'Union africaine	43
Financement de l'intégration régionale en Afrique	46
Etat d'avancement des protocoles	50
Communautés économiques régionales et engagements multilatéraux	54
Conclusion	57
Note	59
4 Comment accélérer l'intégration de la région	61
Questions et défis à relever	61
Lancer l'union africaine sur des bases plus solides	66
Mesures sectorielles	72
Conclusion	77
Références de la partie 1	79

Partie 2 Analyse sectorielle 85

5 Commerce	87
Commerce intra-africain et commerce multilatéral, importants l'un comme l'autre pour l'Afrique	89
Communautés économiques régionales et intégration du marché	91

Composition du commerce à l'intérieur des communautés économiques régionales	100
Orientation générale du commerce – au sein et en dehors de l'Afrique	106
Commerce informel	108
Pertes de recettes fiscales dues à la libéralisation du commerce	109
Dix étapes sur la voie à suivre	111
Notes	113
Références	114
6 Questions monétaires et financières	117
Les unions monétaires en Afrique	117
La marche vers l'intégration monétaire, fiscale et financière	123
La voie à suivre	139
Notes	140
Références	141
7 Transports, communications et énergie	145
Transports	145
Communications	161
Energie	171
Notes	179
Références	180
8 Ressources naturelles et production	185
Eau	185
Exploitation minière	192
Alimentation et agriculture	196
Industrie	203
Références	209
9 Les ressources humaines et la mobilité de la main d'œuvre	215
Bilan du développement des ressources humaines	216
Bilan de la mobilité de la main d'œuvre	219
La voie à suivre	220
Note	223
Références	223
10 Questions intersectorielles: paix et sécurité, VIH/sida, égalités entre les sexes et secteur privé	225
Paix et sécurité	227
VIH/sida	234
Egalités entre les sexes	236
Secteur privé	241
Références	249

Annexe: évaluation des progrès de l'intégration 251

Comment l'intégration évolue-t-elle?	252
Evolution de l'intégration par secteur	258
Conclusion	269
Appendice: méthode de formation des indices d'intégration régionale	271
Tableaux statistiques	278
Références	306

Encadrés

1.1	Types de mécanismes d'intégration régionale	10
2.1	Etapas, objectifs et protocoles de la Communauté économique africaine	33
2.2	Union africaine – organes principaux et décisions récentes	37
3.1	La notion d'autofinancement	49
4.1	Principes directeurs pour un financement durable	71
5.1	Facilitation et promotion des échanges au sein du COMESA: un modèle pour d'autres communautés économiques régionales	99
6.1	Conditions de la création d'une banque centrale africaine	122
6.2	Incidence de l'union monétaire sur les accords relatifs aux taux de change dans les communautés économiques régionales	124
7.1	Intégration des opérations de transport aérien en Afrique	154
7.2	Libéralisation des transports aériens et promotion de l'intégration régionale en Afrique à travers la Déclaration de Yamoussoukro	155
7.3	Promouvoir le commerce régional d'électricité via le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe	175
7.4	Promouvoir la coopération et l'intégration régionales en matière d'électricité: le Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest	176
8.1	Comment le partage des ressources en eau peut être un facteur d'intégration régionale: l'Initiative pour le bassin du Nil	189
9.1	Etablir des normes de travail communes pour la Communauté de l'Afrique de l'Est	220
10.1	Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest: un modèle pour les autres communautés régionales	228
10.2	Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique	236
10.3	Inégalité entre les sexes et intégration régionale	238
10.4	Participation du secteur privé dans la Communauté de l'Afrique de l'Est	243
A1	Calcul des indices d'intégration	253

Figures

3.1	Chevauchement des effectifs des communautés économiques régionales	43
5.1	Parts des exportations intracommunautaires et interafricaines dans les exportations totales de l'Afrique, 1994–2000	101
5.2	Parts des importations intracommunautaires et interafricaines dans les importations totales de l'Afrique, 1994–2000	101
5.3	Parts des communautés économiques régionales dans les exportations et importations intracommunautaires de denrées alimentaires, 1994–2000	107

6.1	Monnaie et indice d'intégration financière pour l'Afrique, 1994–1998	127
6.2	Capitalisation boursière dans certaines bourses des valeurs en Afrique, 1990 et 2000	134
7.1	Indice d'intégration des transports, 1994–1999	146
7.2	Indice d'intégration des communications, 1994–1999	162
7.3	Indice d'intégration énergétique, 1994–1999	172
8.1	Indice d'intégration du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, 1994–1999	198
8.2	Indice d'intégration du secteur industriel, 1994–1999	204
8.3	Part de l'industrie dans le PIB	204
9.1	Indice de l'intégration du développement humain, 1994–1999	216
A1	Commerce intracommunautaire en proportion du commerce total dans certaines communautés économiques régionales, 1994–2000	261
A2	Taux d'inflation moyens dans certaines communautés économiques régionales, 1994–2000	264
A3	Déficits publics moyens pour certaines communautés économiques régionales, 1994–2000	265
A4	Part des flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique dans certaines communautés économiques régionales, 1994–1999	265

Tableaux

1.1	Dépendance des pays africains vis-à-vis des exportations de matières premières, 1995	21
2.1	Composition et objectifs des communautés économiques régionales africaines, 2001	31
3.1	Taux de recouvrement des quotes-parts par la CEMAC, le COMESA et la SADC, 1991–1998	47
3.2	Projections des besoins financiers et des recettes provenant des quotes-parts des États membres pour la CEMAC, le COMESA et la SADC, 2000–2004	47
3.3	Projections des besoins financiers et des recettes provenant d'une taxe communautaire pour la CEMAC, le COMESA et la SADC, 2000–2004	48
3.4	Signature et ratification des protocoles par les pays membres de la SADC	52
3.5	Mise en œuvre des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des véhicules à l'intérieur de la CEDEAO	54
5.1	Commerce intra-africain et commerce multilatéral de l'Afrique, 1994–2000	90
5.2	Réduction des obstacles non tarifaires dans un échantillon d'États membres du COMESA, 2001	94
5.3	Points de contrôle officiels sur certains axes routiers ouest-africains, décembre 2000	94
5.4	Parts et classements des communautés économiques régionales dans les exportations et importations intracommunautaires, 1994–2000	102
5.5	Exportations intracommunautaires de produits manufacturés, moyenne de 1994–1999	105
5.6	Importations intracommunautaires de produits manufacturés, moyenne de 1994–1999	105
5.7	Exportations intracommunautaires et exportations de produits manufacturés, moyenne de 1994–1999	106
5.8	Orientation générale du commerce, moyenne de 1994–2000	107
5.9	Sources des importations des communautés économiques régionales, moyenne de 1994–2000	108
5.10	Estimations des pertes de recettes fiscales dues à une intégration plus poussée dans un groupe d'États membres du COMESA, 1995–1998	110
6.1	Objectifs macro-économiques de quelques communautés économiques régionales en Afrique	126
6.2	Inflation dans certaines communautés économiques régionales en Afrique, 1994–2000	127
6.3	Dettes extérieures dans quelques communautés économiques régionales en Afrique, 1994–2000	129
6.4	Déficits budgétaires dans certaines communautés économiques régionales, 1994–2000	130

6.5	Performances de certaines communautés économiques régionales en matière d'inflation, de déficits budgétaires et de dette extérieure, 1994–2000	131
6.6	Investissements étrangers directs dans les dix principaux pays bénéficiaires en Afrique, 1994–2000	138
7.1	Transports routier et ferroviaire dans certaines communautés économiques régionales d'Afrique, 2000	150
7.2	Transport maritime et voies de navigation intérieure dans certaines communautés économiques régionales d'Afrique, 2000	152
7.3	Retards à certains postes frontières d'Afrique australe, 2000	156
7.4	Temps de transit au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, 1997	157
7.5	Coûts de transit dans certains pays africains et groupes de pays à l'échelle mondiale, 2001	157
7.6	Degré de connexion en matière de téléphonie mobile en Afrique par communauté économique régionale, 2001	166
7.7	Degré de connexion Internet par communauté économique régionale, 2001	166
8.1	Organismes de bassin en Afrique: membres, objectifs et activités	191
10.1	Présence des femmes dans les parlements et les gouvernements de la Communauté de développement de l'Afrique australe, 1999	239
A1	Indices d'intégration des communautés économiques régionales d'Afrique, 1995–1999	255
A2	Corrélations entre les indices composites d'intégration régionale, les indices d'orientation des politiques économiques, et les revenus par habitant, 1994 et 1999	256
A3	Progrès dans la libéralisation du commerce dans certains pays africains durant les années 80 et 90	257
A4	Indices d'intégration par secteur, 1995–1999	259
1	Parts des produits de base dans les recettes d'exportation des pays africains, 1995	278
2	Profils de la Communauté économique africaine et des communautés économiques régionales	279
3	Adhésion à la Communauté économique africaine et aux communautés économiques régionales	281
4	Indices d'intégration régionale, 1995–1999, par pays	283
5	Classement des pays en fonction de leur effort d'intégration depuis 1994, par communauté économique régionale	285
6	Valeur des importations et exportations intracommunautaires par pays et par communautés économiques régionales, 1994–2000	289
7	Parts des importations et exportations intracommunautaires par communauté économique régionale, 1994–2000	293
8	Valeur des importations et exportations intracommunautaires de produits manufacturiers, par pays et par communauté économique régionale, 1994–1999	294
9	Parts des importations et exportations intracommunautaires de produits manufacturiers, par communauté économique régionale, 1994–2000	297
10	Parts des importations et exportations intracommunautaires de produits alimentaires, par communauté économique régionale, 1994–2000	298
11	Critères de convergence macroéconomique établis par les communautés économiques régionales africaines	298
12	Valeur échangée sur les marchés des actions africains, 1989–1998	300
13	Performance en fonction de certains critères de convergence macroéconomique, 1994–2000	300
14	Législation et fiscalité du secteur de l'exploitation minière, par communauté économique régionale	304

Notes

Chaque fois que possible, le rapport utilise les données correspondant à une année civile. Toutefois, en l'absence de telles données, il utilise celles de l'exercice financier.

Deux années séparées par un tiret (2001–2002) correspondent à une série d'années civiles, alors que deux années séparées par une barre oblique (2001/2002) correspondent à un exercice financier ou, dans le contexte de l'agriculture, à une campagne agricole.

Sauf indication contraire, les chiffres exprimés en dollars correspondent à des dollars courants des États-Unis. Un milliard équivaut à 1 000 millions.

Avant-propos

On peut raisonnablement admettre que la grande tendance du nouveau millénaire est la concurrence mondiale. Face aux opportunités et aux défis que lance la globalisation, les nations préconisent d'intégrer leur économie à celles des pays voisins, de créer des blocs économiques régionaux plus importants et plus compétitifs, et de prendre part aux échanges internationaux, pas seulement individuellement en tant qu'Etat, mais en tant que puissance régionale.

Cette évolution est nulle part ailleurs plus urgente qu'en Afrique, où les effets combinés de plusieurs facteurs - économies relativement peu développées comme les nôtres, termes de l'échange, héritage du colonialisme, mauvaise gestion et conflits - ne nous ont pas permis encore de prendre la place qui nous revient dans les échanges internationaux, malgré la taille non négligeable de notre marché.

Les avantages de l'intégration régionale en Afrique ont été reconnus bien avant que n'ait été inventé le terme de «mondialisation». La création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1964 reflétait la sensibilisation des responsables de l'époque au fait que la force de l'Afrique reposait sur la coopération panafricaine. La Southern Rhodesia Customs Union a été établie en 1949 et la Communauté de l'Afrique de l'Est en 1967. Si les intentions à l'origine de ces premiers efforts de promotion de l'intégration régionale ont sans doute été sincères, l'impact qu'ont eu les premières communautés économiques régionales de l'Afrique a été limité.

Beaucoup de choses ont changé. Sur l'ensemble du continent, les responsables et les citoyens ont pris des mesures spectaculaires pour ouvrir et transformer des économies centralisées, dynamiser le secteur privé et créer des institutions qui peuvent venir appuyer la stabilité politique et le développement économique. Des communautés économiques régionales sont à l'œuvre aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Afrique centrale et australe, et le Traité instituant la Communauté économique africaine laisse entrevoir la possibilité d'une communauté continentale.

La Charte de l'OUA et l'Acte constitutif de l'Union africaine définissent l'intégration régionale comme l'un des piliers de l'unité de l'Afrique. Le Plan d'action de Lagos et le Traité d'Abuja précisent les mécanismes économiques, politiques et institutionnels permettant de concrétiser cette aspiration. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre au continent africain un cadre de développement global qui fait de l'intégration régionale un des principaux objectifs du développement. La création de la Commission de l'Union africaine et l'acceptation de ses priorités montrent à l'évidence que l'ensemble des responsables africains se sont engagés à faire avancer le processus d'intégration régionale, de manière efficace et concrète. Assurément, la création de la Commission de l'union africaine et l'engagement sans réserve des responsables africains en faveur de l'intégration régionale indiquent que l'Afrique s'appête à accélérer ses efforts dans ce domaine.

La vue d'ensemble, publiée séparément, montre la voie à suivre. Elle passe en revue les avantages de l'intégration – durabilité, augmentation des investissements, consolidation des réformes économiques et politiques, compétitivité mondiale plus forte, promotion des biens régionaux d'utilité publique, prévention des conflits mais elle ne passe pas sous silence non plus les coûts directs et indirects. Surtout, elle décrit – avec précision et clarté – les enjeux immédiats et les orientations à suivre.

Le premier et le plus important de ces enjeux consiste en fait à consolider nos réussites. Depuis longtemps, l'Afrique a pris conscience des besoins et des avantages liés à l'intégration régionale et cela a donné lieu à une prolifération, sur le continent, d'économies et d'accords régionaux qui ne sont pas encore judicieusement intégrés. Il y a donc de nombreux chevauchements – sur les 53 pays africains, 26 sont membres de deux communautés économiques régionales différentes, et 20 de trois d'entre elles. L'un des pays appartient à quatre communautés et seuls six pays sont membres d'une seule communauté. Il s'ensuit des répétitions inutiles d'activités, des charges plus lourdes pour les États membres et des chances plus réduites que nos efforts collectifs soient couronnés de succès.

Comme l'ont montré les conclusions du troisième Forum pour le développement de l'Afrique réuni à Addis-Abeba en 2002, l'heure est venue de restructurer nos institutions, nos accords et nos actions.

Etant donné le mandat précis énoncé dans les engagements des responsables africains, le cadre stratégique fourni par la Commission de l'Union africaine et le soutien technique apporté par une Commission économique pour l'Afrique redynamisée, nous amène à être confrontés à la fois à l'impératif et à l'opportunité d'intégrer et de consolider nos actions et de regrouper les diverses institutions régionales dynamiques en un tout cohérent, interactif et stratégique.

Que l'Afrique ait besoin de s'orienter dans cette direction est indéniable. Que nous nous soyons engagés à le faire est évident. Que nous puissions atteindre nos objectifs ne l'est pas moins. La présente vue d'ensemble ainsi que l'intégralité du rapport offrent aux responsables africains une feuille de route pour qu'ils s'engagent sur la voie du changement et des mutations.

Il est maintenant temps d'agir. *Un environnement économique mondial en rapide évolution exige que nous avançons à grand pas et de façon rationnelle pour parvenir à l'intégration régionale.* Nos anciens engagements en faveur de la coopération transfrontalière nous y incitent. Et les besoins et les aspirations de nos peuples nous y obligent.

Alpha Oumar Konaré
Président de la
Commission de l'Union africaine

K.Y. Amoako
Secrétaire exécutif de la
Commission économique pour l'Afrique

Remerciements

Le présent rapport est l'aboutissement d'une étude d'envergure sur l'évolution, le rythme de progression et la situation actuelle de l'intégration régionale en Afrique. L'étude a pu être réalisée grâce à l'intérêt soutenu que les Etats membres africains, les organisations sous-régionales, les particuliers, les institutions et les organismes ont manifesté et à l'aide qu'ils ont apportée pour le financement, la collecte de données et les évaluations collectives ultérieures.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est particulièrement reconnaissante à l'Union européenne de la contribution financière qu'elle a apportée pour réaliser l'étude. Elle remercie Walter Kennes et Amos Tincani également de l'Union européenne de l'appui qu'ils ont fourni tout au long de l'élaboration du rapport ainsi que l'équipe de l'UE de sa précieuse contribution à l'évaluation collective. Le contenu du rapport relève toutefois de la seule responsabilité de la CEA.

L'ensemble des travaux a été placé sous la direction générale du secrétaire exécutif de la CEA, K.Y. Amoako. Son intérêt soutenu, ses conseils et sa détermination personnelle à promouvoir l'étude ont été une source d'inspiration pour l'équipe chargée du rapport. Celle-ci était composée de fonctionnaires de l'ancienne Division de la coopération et de l'intégration régionale de la CEA (devenue Division du commerce et de l'intégration régionale), sous la supervision et la conduite de son directeur, Yousif Suliman. Dirigée et coordonnée par Daniel Tanoë, Hachim Koumare et Ngartando Blayo, l'équipe comptait parmi ses membres Fabrizio Carmingnani, Rawda Omar Clinton, Abdoulahi Mahamat, Thérèse Guiebo, Stephen Donkor, Paul Were, Pedro Antonio, Pancrace Niyimbona, Blackmore Gondwe et Jemal Mohammed. Les autres fonctionnaires de la division qui ont prêté leur concours sont Andrew Allimadi, Tesfu Zewdu, Isidore Kahoui, Berhanu Haile-Mikael, Robert Tama Lisinge, Bashir Conde, Namakau Akapelwa et Wondimu Haile. Mme Mazengiash Abate, l'assistante administrative et son équipe de secrétaires, ont apporté un soutien précieux tout au long du projet.

La publication a bénéficié de nombreuses informations fournies par Uka Ezenwe, Mebrate Mengistu, Willy Jackson, Kodjo Evlo, Mbaye Ahmadou, Kathleen Charles, Sam Akano, Michael Corrigall, Lekan Oyebande, Sheriffdeen Tella, Hamid Mohammed, Omo Ohiopehai, Akossi Akossi, Bernard Kagira, Shemmy Simuyemba, Levi Zangai, Frank Flatters et Getachew Asgedom Tessema. Stephen Lande a aidé à la coordination des travaux dès le début, alors que David Greene a apporté une contribution non négligeable en rédigeant à nouveau quelques uns des premiers chapitres. Le comité de direction, qui regroupait des représentants de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de communautés économiques régionales (COMESA, SADC, IGAD et CEEAC) ainsi que des universitaires choisis, a fourni les premiers conseils et orientations. Parmi les universitaires de renom qui ont prêté leur concours, il faut mentionner tout particulièrement

Percy Mistry qui tout au début a encouragé la CEA à entreprendre ce travail. S.K.B. Asante a été aussi d'une aide précieuse au sein du comité de direction.

La publication a fait l'objet d'évaluations externes et internes. Le personnel expérimenté de la CEA, notamment George Alibaruho, Hakim Ben Hammouda, Ron Kempe Hope, Patrick Asea, Josue Dioné, ainsi que d'autres fonctionnaires comme Alfred Latigo, Patrick Osakwe, Alemayehu Seyoum et Alex de Waal se sont chargés de l'évaluation interne. Carolyn Knapp de l'Equipe de communication de la CEA a contribué à la mise en forme du rapport.

L'évaluation externe a eu lieu à l'occasion d'une réunion spéciale organisée au siège de la CEA à Addis-Abeba à laquelle toutes les communautés économiques régionales ont été invitées. Des représentants de la COMESA, de l'UMA, de la SADC et de l'IGAD, également présents, ont fourni des observations et des informations pertinentes. Les évaluations externes ultérieures ont bénéficié des commentaires et suggestions utiles de nombreux conseillers expérimentés de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Bruce Ross-Larson et les autres membres de l'équipe de Communications Development Incorporated à Washington, D.C.—Meta de Coquereumont, Christopher Trott et Elaine Wilson—ont apporté une aide utile en se chargeant de l'essentiel de la mise en forme, de la conception, de la présentation et en supervisant l'impression.

Enfin, la Section des services d'interprétation et de traduction de la CEA a assuré la traduction et la mise en forme du rapport en français.

Faits saillants

La Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Acte constitutif de l'Union africaine définissent l'intégration régionale comme l'un des grands idéaux de l'unité africaine. Le Plan d'action de Lagos et le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine précisent les mécanismes économiques, politiques et institutionnels permettant d'atteindre cet idéal.

Les dirigeants africains reconnaissent aujourd'hui plus que jamais qu'il est urgent d'accélérer l'intégration de l'Afrique, compte tenu en particulier des problèmes que posent le régionalisme et la mondialisation. Les règles relatives au système de commerce international de l'Organisation mondiale du commerce ont exacerbé la concurrence à l'échelle de la planète et accru les enjeux pour l'Afrique. Cette urgence s'est traduite par la création de la Commission de l'Union africaine et les orientations qui lui ont été données.

Pour faire avancer le processus d'intégration régionale, les pays africains ont également adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, cadre d'une importance cruciale pour la région, qui a été reconnu par les Nations Unies et ses institutions ainsi que par les pays industrialisés du G8.

Les progrès de l'intégration africaine varient selon les secteurs, les communautés économiques régionales et les états membres. Il y a eu des avancées dans le commerce, les communications, la politique macroéconomique et les transports. Certaines communautés économiques régionales ont réalisé des progrès remarquables dans les domaines de la libéralisation et de la facilitation des échanges (Union économique et monétaire ouest africaine et Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), de la libre circulation des personnes (Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest), des infrastructures (Communauté de développement de l'Afrique australe et Communauté de l'Afrique de l'Est), de la paix et de la sécurité (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et Communauté de développement de l'Afrique australe). Cependant il y a encore d'énormes écarts entre les objectifs et les réalisations de la plupart des communautés économiques régionales, notamment en ce qui concerne le développement du commerce intérieur, la convergence macroéconomique, la production et les connexions physiques.

Commerce

Les progrès en vue de l'harmonisation et de l'intégration des marchés sous-régionaux ont été lents. Des communautés économiques régionales comme l'UEMOA, la



CEMAC et l'Union douanière d'Afrique australe sont des unions douanières alors que les autres en sont à différents stades d'élaboration d'une zone de libre-échange. Les échanges intracommunautaires sont généralement limités.

Convergence macroéconomique. Certaines communautés économiques régionales ont établi des critères de convergence macroéconomique pour aider leurs membres à se concentrer sur la stabilité économique en tant que préalable à l'intégration et au développement. Mais, en raison de différences dans la gestion économique et politique et de conflits civils, il a été difficile de réaliser cette convergence. Et même lorsque des progrès ont été observés, des revirements de politiques se sont ensuite produits.

Transport. Toutes les communautés économiques régionales ont adopté divers instruments visant à faciliter la fluidité du transport, réduire les coûts et améliorer l'efficacité générale. La Décision de Yamoussoukro de libéraliser progressivement le transport aérien en Afrique en est une bonne illustration. Mais il reste que dans la réalité, les coûts de transport en Afrique demeurent parmi les plus élevés dans le monde. Par exemple, le transport d'une automobile par bateau du Japon à Abidjan coûtera 1 500 dollars (y compris les frais d'assurance) alors que la même opération d'Addis-Abeba à Abidjan reviendra à 5 000 dollars. Par ailleurs, de nombreux réseaux routiers, aériens et ferroviaires sur l'ensemble du continent ne sont toujours pas interconnectés.

Communication. La connectivité inter-pays a progressé de façon notable grâce aux percées révolutionnaires intervenues dans les technologies des télécommunications, à l'accroissement des échanges et à la privatisation des services nationaux. Certaines communautés économiques régionales (SADC, CEDEAO, COMESA, Union du Maghreb arabe) sont mieux interconnectées que d'autres (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, Communauté économique des pays des Grands Lacs). Mais il est toujours aussi difficile de téléphoner au-delà des frontières nationales en Afrique.

Énergie. Plusieurs communautés économiques régionales se sont fixées pour objectif de réduire les coûts de l'énergie en tirant partie des économies d'échelle que permettraient des systèmes régionaux d'approvisionnement plus importants utilisant des pools énergétiques et des réseaux interconnectés - et en développant des sources d'énergie peu nuisibles à l'environnement. Des progrès certains ont été observés dans certains Etats de la CEDEAO ainsi que dans la SADC et la Communauté d'Afrique de l'Est.

Partage des connaissances. Il existe une coopération réelle en ce qui concerne les systèmes d'alerte rapide, la recherche agricole et le renforcement des capacités. La région de la SADC bénéficie des services du Centre d'Afrique australe pour la coopération en matière de recherche agronomique et la formation. Et des institutions internationales comme l'Institut international d'agriculture tropicale et l'Institut international de gestion des ressources en eau, contribuent à l'intégration africaine grâce à l'échange d'informations sur les bonnes pratiques entre communautés économiques régionales.

Libre circulation des personnes. Seules quelques communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO et la Communauté d’Afrique de l’Est, ont réalisé des progrès notables dans ce domaine. Ainsi, l’introduction du passeport de la CEDEAO constitue un grand pas en vue de la suppression des obstacles aux mouvements transfrontaliers des personnes, et de la promotion d’une identité commune pour les citoyens de cette communauté. La Communauté d’Afrique de l’Est a également introduit un passeport valable à l’intérieur de ses frontières pour faciliter les déplacements transfrontaliers des citoyens de ses États membres. Dans les autres communautés, la liberté de mouvement reste limitée et dépend davantage de décisions bilatérales que multilatérales.

Les biens publics régionaux. Il y a eu peu de réalisations en termes de mise en place et d’utilisation de biens publics régionaux par le biais de la mise en commun des ressources, sauf en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, qui ont été surtout le fait de la CEDEAO et de la SADC. Les programmes de lutte contre la criminalité, le VIH/sida et le retard technologique ainsi que la mise en valeur des ressources naturelles restent largement l’apanage des pays.

Les progrès dans l’intégration sous ses différents aspects ont été entravés par le manque de ressources, à la fois financières et humaines, le faible niveau dans le respect des obligations découlant des traités, l’incapacité de prévenir et de résoudre les conflits de manière décisive et par le fait qu’aucune des monnaies nationales ou presque, n’est convertible, à l’exception du franc CFA.

Enseignements et défis majeurs

Les tentatives d’intégration régionale et sous-régionale illustrent bien les défis auxquels la région est confrontée dans sa quête d’une intégration et d’un développement plus poussés.

Rationaliser les communautés économiques régionales

Les pays peuvent se regrouper à l’intérieur de blocs plus vastes pour accélérer l’intégration ou bien ils peuvent faire partie de plusieurs blocs pour maximiser les gains ou minimiser les risques liés à l’intégration. Mais l’existence d’un si grand nombre de communautés ne fait que favoriser la dispersion de ressources limitées, compliquer le processus global d’intégration du continent et mettre à mal les capacités et ressources des gouvernements de faire face aux différents agendas et exigences. Il est donc impératif de commencer sans tarder à rationaliser les communautés économiques régionales.

Ratification des protocoles

Les protocoles sont indispensables pour que les traités puissent entrer en vigueur. Mais de nombreux États membres prennent leur temps pour signer et ratifier les protocoles adoptés par les communautés économiques régionales, qui bien souvent sont contradictoires. Ces communautés économiques doivent mettre en place des mécanismes

permettant une ratification plus rapide de ces protocoles. Les ratifications pourraient être remplacées par exemple par des «actes», «décisions» ou «directives» à effet immédiat. L'Union africaine pourrait contribuer à rationaliser le nombre de protocoles et les dispositions y afférentes dans l'ensemble des communautés économiques régionales en les harmonisant avec les objectifs continentaux et en garantissant la convergence des objectifs sous-régionaux.

Adéquation entre les ambitions et les ressources

Les communautés économiques régionales disposent de capacités et de ressources limitées, d'où les écarts substantiels entre les ambitions et la réalité. La réussite de l'intégration exige la mise en place de secrétariats dotés de personnel, de ressources financières, et investis de l'autorité d'agir au nom des États membres. Les communautés économiques régionales doivent également établir des priorités pour leurs actions et se concentrer sur des objectifs concrets et réalisables.

Il est généralement admis que l'insuffisance de moyens financiers constitue l'un des principaux obstacles à l'intégration de l'Afrique. Les ressources financières des communautés économiques régionales proviennent essentiellement des contributions des membres, mais le montant des contributions versées est resté en deçà des besoins budgétisés et des contributions escomptées. Il faudrait concevoir des systèmes concrets pour mobiliser des ressources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Des mécanismes d'autofinancement – tels que le système des prélèvements communautaires en place à l'Union économique et monétaire ouest africaine et à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, des taxes spéciales d'aéroport, des affectations négociables sur la base du PIB, des produits de l'allègement de la dette, entre autres – sont autant de sources à envisager.

Des ressources sont nécessaires pour financer des projets tels que le réseau routier africain et un réseau ferroviaire pour le continent mais il faut également trouver un accord sur les normes de conception et de construction ainsi que sur des normes techniques et opérationnelles, comme la limite de charge à l'essieu. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique devrait être l'élément moteur et oeuvrer en collaboration avec les communautés économiques régionales pour coordonner les actions, mobiliser et mettre en commun les ressources, afin de consolider l'intégration physique de l'Afrique.

Dynamiser la participation du secteur privé

Dans la plupart des pays africains, le secteur privé est exclu du processus d'identification, de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration. Les traités de la plupart des communautés économiques régionales n'abordent pas spécifiquement la question de la participation du secteur privé. Pourtant ce secteur peut être un partenaire de poids dans le processus d'intégration en fournissant des ressources humaines et financières à l'appui de projets régionaux. Grâce à ses représentants et à la façon dont il est organisé, il peut influencer sur les processus décisionnels et inciter les gouvernements à ratifier et appliquer les protocoles, stabiliser la situation macroéconomique,

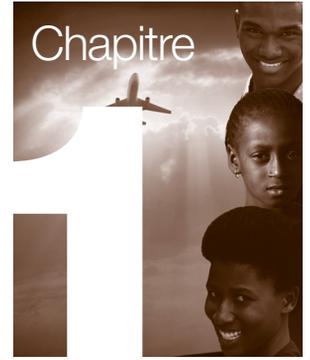
améliorer la qualité des institutions et garantir l'efficacité et la fiabilité des services ainsi que le respect de l'état de droit. Et dans la mesure où les sociétés ont des activités dans plusieurs pays, elles sont les premières à bénéficier de la simplification des règles de fonctionnement au-delà les frontières.

Quelques recommandations sur la voie à suivre

La relance de l'intégration régionale offre l'une des stratégies les plus crédibles pour résoudre les problèmes de développement auxquels l'Afrique est confrontée, étant donné les nombreuses insuffisances en termes de ressources et autres aspects économiques de chaque pays. La conjonction des efforts et un engagement politique dynamique en faveur de l'intégration peuvent contribuer à surmonter ces problèmes décourageants. Toutefois, les avantages résultant de l'intégration régionale ne sont ni automatiques, ni forcément substantiels. Il convient par conséquent de prendre note des recommandations ci-après:

- L'intégration régionale n'est qu'un outil permettant de faire avancer les pays africains. Pour qu'elle soit efficace, elle doit faire partie d'une stratégie globale de développement. Aussi les mécanismes d'intégration régionale ne doivent pas se concentrer que sur les problèmes auxquels ils sont les mieux adaptés;
- Les mécanismes d'intégration régionale peuvent faire des gagnants et des perdants, d'où la nécessité pour les États membres d'évaluer les avantages et les coûts potentiels du processus afin de maximiser les gains et de minimiser les pertes. Les stratégies devraient prévoir un système de partage des bénéfices et de règlement des différends, transparent, équitable et fondé sur des règles claires;
- Les États membres doivent faire preuve d'un engagement ferme et soutenu s'ils veulent tirer parti de l'intégration régionale. Les responsables ne doivent pas s'enorgueillir de ces mécanismes dans leurs déclarations économiques et politiques. Ils doivent s'efforcer de les faire fonctionner. Il importe également que les membres appliquent des politiques nationales et créent des institutions internes à même de favoriser la croissance, la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté.

L'Union africaine a un rôle de premier plan à jouer face aux multiples enjeux de l'intégration régionale.



Possibilités et nécessité

Durant ces trente dernières années, les pays africains se sont efforcés de mettre en place des mécanismes d'intégration régionale pour accélérer leur développement économique. Bien que ces mécanismes soient porteurs de promesses pour chaque pays et pour l'ensemble du continent, ils ne peuvent être conçus sans une analyse économique de leurs coûts et avantages pour en connaître les portées et contribuer à leur succès.

Le présent chapitre explique pourquoi l'intégration régionale est nécessaire en Afrique et quels sont les problèmes rencontrés. Il identifie les différents types de mécanismes d'intégration régionale et passe en revue les avantages et les réalisations ainsi que les effets sur les problèmes de développement rencontrés par les pays africains, et en dernier lieu la situation de l'intégration régionale sur le continent.

Mécanismes d'intégration régionale

Un mécanisme d'intégration régionale est un accord préférentiel, généralement réciproque, entre pays, qui vise à réduire les obstacles entravant les transactions économiques ou autres.¹ Un tel mécanisme peut revêtir des formes diverses, selon le traitement appliqué aux pays qui ne sont pas membres, et l'ampleur et la profondeur de l'intégration (encadré 1.1).

Les mécanismes d'intégration régionale varient selon la marge de manœuvre laissée aux membres pour définir leurs propres politiques – en particulier leurs politiques commerciales – vis-à-vis des non-membres. Les zones de libre-échange et les zones d'échanges préférentiels permettent aux membres de définir des politiques commerciales. Les unions douanières établissent quant à elles des politiques commerciales uniformes. Les mécanismes varient également selon le niveau d'intégration. Les zones de libre-échange et les zones d'échanges préférentiels offrent des réductions tarifaires aux membres. Les marchés communs et les unions économiques harmonisent les normes des produits, ainsi que les codes fiscaux et les codes d'investissement. L'ampleur des activités couvertes par les mécanismes d'intégration régionale varie également. Certains mécanismes sont limités à l'échange de biens; d'autres s'étendent à la mobilité des facteurs et au commerce des services.²

Depuis la seconde guerre mondiale, il y a eu de nombreuses tentatives d'intégration régionale dans le monde entier, et l'Union européenne (UE) en est un exemple réussi. Depuis quelques années, l'intégration connaît un regain d'intérêt. De nombreux mécanismes ont été mis en place ou élargis au cours de ces dix dernières années. Sur les 194 accords notifiés à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et

à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) jusqu'en 1999, 87 (soit 45%) l'ont été depuis 1990 (Banque mondiale 2000b). Et la plupart des pays font aujourd'hui partie d'au moins un mécanisme d'intégration régionale.

Encadré 1.1

Types de mécanismes d'intégration régionale

Il y a différentes formes de mécanismes d'intégration régionale:

Zone d'échanges préférentiels – un mécanisme au sein duquel les droits prélevés par les membres sur les importations de biens produits par les autres membres sont moins élevés que ceux qui s'appliquent aux importations de biens produits par des pays non membres. Les membres fixent les droits sur les importations provenant des non membres.

Zone de libre-échange – une zone d'échanges préférentiels sans droits de douane sur les importations provenant des autres membres. Comme dans le cas des zones d'échanges préférentiels, les membres peuvent fixer les droits applicables aux importations provenant des non membres.

Union douanière – une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des droits communs aux non membres. Les membres peuvent également céder leur souveraineté à une administration douanière unique.

Marché commun – une union douanière qui autorise la libre circulation des facteurs de production (tels que les capitaux et la main-d'œuvre) à travers les frontières nationales au sein de la zone d'intégration.

Union économique – un marché commun avec des politiques monétaires et budgétaires unifiées, y compris une monnaie commune.

Union politique – le stade ultime de l'intégration, dans lequel les membres deviennent une seule nation. Les gouvernements nationaux cèdent leur souveraineté en matière de politiques économiques et sociales à une autorité supranationale, et mettent en place des institutions, des processus judiciaires et législatifs communs – y compris un parlement commun.

Les pays peuvent lancer le processus avec n'importe lequel de ces mécanismes, mais la plupart commencent par lever les obstacles aux échanges entre eux. Ils introduisent par la suite des mécanismes d'intégration plus complets et plus étendus..

Caractéristiques des mécanismes d'intégration régionale

Type de mécanisme	Libre échange entre les membres	Politique commerciale commune	Libre circulation des facteurs	Politiques monétaires et budgétaires communes	Une seul gouvernement
Zone d'échanges préférentiels	Non	Non	Non	Non	Non
Zone de libre-échange	Oui	Non	Non	Non	Non
Union douanière	Oui	Oui	Non	Non	Non
Marché commun	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Union économique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Union politique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source: El-Agraa 1997.

L'intégration régionale en Afrique a suivi une tendance similaire. La vague d'intégration des années 60 et 70 a été suivie d'une accalmie dans les années 80. Au cours des années 90 une reprise des efforts d'intégration régionale, a abouti après trente ans, à la création de la Communauté économique africaine.

Avantages de l'intégration régionale

Pourquoi les pays rejoignent-ils des mécanismes d'intégration régionale, et dans quelle mesure ces mécanismes atteignent-ils leurs objectifs? Les avantages de l'intégration régionale découlent des nouvelles possibilités d'échanges, des marchés plus vastes et de la concurrence accrue³ (Venables 2000; Banque mondiale 2000b). L'intégration peut aussi produire des plus-values sur les capitaux engagés, permettre des investissements plus importants et inciter les industries à se réinstaller. De même, elle peut pousser les gouvernements à entreprendre des réformes, accroître le pouvoir de négociation, renforcer la coopération et améliorer la sécurité. Toutefois, ces avantages ne sont ni systématiques ni nécessairement substantiels. Les mécanismes d'intégration régionale doivent être considérés comme des moyens d'améliorer le bien-être dans les pays qui en font partie, et non comme une fin en soi.

Création et déplacement des courants d'échanges

Tous les mécanismes d'intégration régionale officiels abaissent les barrières, telles que les barrières tarifaires pour les échanges entre pays membres. Les théories économiques prédisent que le libre-échange contribuera au bien-être en permettant aux citoyens de se procurer des biens et services à partir de la source la moins coûteuse, ce qui conduira à une redistribution des ressources fondée sur les avantages comparatifs.

On peut donc être tenté de conclure que les mécanismes d'intégration régionale entraîneront une certaine prospérité, mais, le fait que ces mécanismes impliquent des réductions tarifaires préférentielles, crée et déplace à la fois les échanges commerciaux. La création de courants d'échanges, c'est-à-dire le remplacement d'une production intérieure plus coûteuse par une production moins coûteuse dans les pays partenaires, grâce à la réduction des barrières prévue dans les mécanismes d'intégration régionale, favorise la prospérité. Par contre, le déplacement des échanges commerciaux, c'est-à-dire le remplacement de productions moins coûteuses des pays non-membres par celles plus onéreuses des pays partenaires, mais bénéficiant d'une réduction des barrières, va à son encounter. Les mécanismes d'intégration régionale ne favorisent la prospérité que dans le cas où la création d'échanges commerciaux serait supérieure à leur déplacement, ce qui ne peut être prédéterminé.

Les mécanismes d'intégration régionale produisent deux autres effets commerciaux dont l'ampleur varie d'un Etat membre à un autre. D'une part, de tels mécanismes réduisent les recettes fiscales des Etats provenant des droits de douane, aussi bien directement par les baisses tarifaires entre membres, qu'indirectement par l'abandon des

“ Les mécanismes d'intégration régionale doivent être considérés comme des moyens d'améliorer le bien-être dans les pays qui en font partie, et non comme une fin en soi ”

importations des pays non membres soumis au paiement de droits. Le coût de ces pertes dépend de la capacité des membres à mobiliser d'autres fonds, mais il peut être assez élevé dans les pays qui dépendent fortement des recettes douanières.

“
L'intégration régionale peut combiner différents marchés, permettant ainsi aux entreprises de se développer et aux marchés d'être plus compétitifs
”

D'autre part, ces mécanismes peuvent améliorer les termes de l'échange pour les Etats membres si des changements dans le volume des échanges, dus à une demande accrue de marchandises en provenance d'une zone d'intégration ou bien dus à une demande en baisse des mêmes marchandises, mais provenant de l'extérieur et rendues plus coûteuses par les tarifs douaniers, font chuter les prix mondiaux. Plus la part du marché mondial des mécanismes sera importante, plus le gain potentiel sera élevé. Etant donné que les non membres paient le prix de l'amélioration des termes de l'échange, l'effet de cette amélioration sur le bien-être à l'échelle mondiale est encore incertain.

Les mécanismes d'intégration régionale contribuent-ils donc à la prospérité des pays membres? L'étude économétrique des variations des courants d'échanges dues à l'appartenance à un mécanisme d'intégration régionale, et l'évaluation des effets de cette appartenance sur l'équilibre général en appliquant des modèles informatisés d'équilibre général livrent ces trois principaux résultats⁴:

- Le déplacement des échanges commerciaux est un problème majeur. La politique agricole commune de l'Union européenne en est le meilleur exemple. Des estimations empiriques indiquent que le coût de la protection s'élève à au moins 12% du revenu agricole de l'UE. On peut également citer les importations de vêtements dans les pays de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et celles de biens d'équipement dans certains pays du Pacte andin (Banque mondiale 2000b);
- Les pertes en recettes fiscales peuvent être lourdes. La Zambie et le Zimbabwe, par exemple, pourraient perdre la moitié de leurs recettes douanières si le libre-échange venait à être introduit dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (Banque mondiale 2000b). Les droits de douane représentent 6% des recettes publiques en Zambie et 10% au Zimbabwe;
- La création d'échanges commerciaux est supérieure à leur déplacement, mais les gains ne seront probablement pas conséquents. Ils ont été estimés à hauteur de 3% du PIB (Banque mondiale 2000b).⁵

Effets sur les économies d'échelle et la concurrence

Les mécanismes d'intégration régionale peuvent bénéficier aux pays membres par le biais d'économies d'échelle et d'une concurrence accrue, surtout lorsque les pays sont petits et/ou les ressources réduites, et le marché restreint (Fernandez et Portes 1998; Venables 2000; Banque mondiale 2000b). Les petits marchés limitent le nombre et la taille des entreprises ou les projets qui peuvent être développés, évitant ainsi la concurrence entre les sociétés et l'obtention d'économies d'échelle.

L'intégration régionale peut combiner différents marchés, permettant ainsi aux entreprises de se développer et aux marchés d'être plus compétitifs. L'augmentation de la

concurrence et la possibilité accrue de faire faillite pourraient inciter les entreprises à éliminer les carences internes et à accroître la productivité. La réduction de personnel qui en découle et la concurrence intensifiée peuvent améliorer la productivité des employés, avantage important pour les pays à faible revenu, notamment en Afrique.

Plusieurs études ont évalué les avantages potentiels de l'intégration régionale du point de vue des économies d'échelle et de la concurrence, mais les bénéfices réels sont difficiles à mesurer. Il en est de même pour les retombées de l'intégration régionale sur la croissance (Vampiriser 1998; Madani 2001). Une étude réalisée pour le Marché commun du Sud (MERCOSUR) indique une croissance du PIB de 1,8% pour l'Argentine, 1,1% pour le Brésil et 2,3% pour l'Uruguay (Flores 1997).⁶ Toutefois, ces chiffres ne sont que des prévisions prudentes et ne reflètent pas nécessairement la réalité (Banque mondiale 2000b).

“ Les mécanismes d'intégration régionale peuvent aussi accroître les investissements ”

Il semble néanmoins qu'il y ait un consensus, fondé sur des informations montrant les incidences positives de la libéralisation des échanges sur l'efficacité grâce aux économies d'échelle et à la concurrence accrue, selon lequel l'intégration régionale offre aux pays en développement des avantages notables. Toutefois, ce consensus est à nuancer par deux réflexions supplémentaires. Tout d'abord, nombre de ces avantages peuvent être obtenus au moyen d'une libéralisation unilatérale, et donc non préférentielle, des échanges. Ensuite, pour tirer pleinement parti de ces avantages, les entreprises doivent se livrer à une forme de concurrence plus directe, plus intense, ce qui signifie que les pays doivent mettre en oeuvre une intégration en profondeur qui élimine la protection et les autres barrières dues aux frictions frontalières, y compris les lourdeurs administratives aux frontières et les différences entre les normes nationales des produits (Banque mondiale 2000b).

Augmentation des investissements

Les mécanismes d'intégration régionale peuvent aussi accroître les investissements dans les Etats membres en réduisant les distorsions, en élargissant les marchés et en renforçant la crédibilité des réformes économiques et politiques. A terme, les rendements des investissements seront meilleurs, ils seront plus importants en nombre et en volume, et les aléas économiques et politiques seront moindres. Par ailleurs, les unions douanières peuvent encourager les investisseurs étrangers à pratiquer le contournement tarifaire, c'est-à-dire à investir dans un pays membre pour commercer librement avec tous les autres membres, ce qui accroît les investissements locaux et étrangers. Outre l'impact direct sur la production, la croissance des investissements – notamment l'investissement étranger direct ou IED – peut favoriser le transfert de connaissances et de technologies et ses retombées, améliorant ainsi la productivité dans les pays membres (Blomström et Kokko 1997; Fernandez et Portes 1998; Banque mondiale 2000b).

Les données empiriques montrent que les mécanismes d'intégration régionale peuvent accroître l'investissement. L'ALENA a considérablement augmenté l'IED au Mexique et le MERCOSUR a eu le même effet en Argentine et au Brésil. L'investissement et les avantages des mécanismes de l'intégration régionale qui y sont liés, dépassent le coût du contournement tarifaire. Il s'agit de l'érosion des revenus réels qui survient lorsque les

coûts de la production locale, y compris dans les entreprises étrangères, sont supérieurs au coût des importations (Blomström et Kokko 1997; Banque mondiale 2000b).

Délocalisation de la production

Il est probable qu'en réduisant les distorsions et en modifiant les incitations, les mécanismes d'intégration régionale vont favoriser la délocalisation des activités économiques. Les industries pourront délocaliser après avoir estimé les avantages comparatifs des membres les uns par rapport aux autres, et par rapport aux non-membres. Par ailleurs, les liaisons en amont (liées à la demande) et en aval (liées à l'offre) risquent d'entraîner une interdépendance dans les choix des lieux d'implantation des diverses entreprises, créant un cercle vicieux et une concentration d'activités. La délocalisation peut changer le niveau des revenus et la demande de facteurs de production, entraînant ainsi des gains pour certains membres et des pertes pour d'autres (Puga et Venables 1996; Venables 1999, 2000; Banque mondiale 2000a, 2000b).

“ *L'intégration régionale peut donner plus de crédibilité aux réformes économiques et politiques* **”**

L'Union européenne nous montre que les mécanismes d'intégration régionale peuvent donner lieu à une convergence des revenus. L'Irlande, le Portugal et l'Espagne sont en voie de combler l'écart qui les sépare des pays membres de l'UE plus riches. Au milieu des années 80, le revenu par habitant dans ces trois pays représentait de 27 à 61% du revenu moyen des principaux pays de l'UE. A la fin des années 90, il se situait entre 38 et 91%.

Toutefois, dans la Communauté de l'Afrique orientale, les mécanismes d'intégration régionale avaient créé une situation de divergence des revenus dans laquelle les avantages comparatifs et l'effet d'agglomération ont concentré la production au Kenya, au détriment de la Tanzanie et de l'Ouganda, aboutissant à la dissolution de la communauté en 1977.

Ces expériences sous-tendent l'argument selon lequel les mécanismes d'intégration régionale ont tendance à créer une divergence au niveau des revenus entre pays en développement, et une convergence des revenus entre pays industrialisés et pays en développement. Or, dans ce dernier cas de figure, les pays plus pauvres doivent mettre en place des réformes économiques afin d'accéder aux gains potentiels. Par conséquent, il est essentiel que les mécanismes d'intégration régionale, en particulier ceux des pays à faible revenu, réduisent le plus possible le risque de différence des revenus par le biais de plans compensatoires ou de mécanismes d'ajustement adaptés à l'hétérogénéité des membres.

Mécanisme permettant d'assurer le respect des engagements pris

L'intégration régionale peut donner plus de crédibilité aux réformes économiques et politiques des Etats membres et assurer leur continuité, car ces mécanismes jouent un rôle modérateur et offrent un cadre de coordination des politiques et des réglementations (Fernandez et Portes 1998; Banque mondiale 2000b).

L'efficacité des mécanismes d'intégration régionale en tant qu'instruments permettant d'assurer le respect des engagements pris dépend des dispositions établies au préalable

et de leur force exécutoire. Un accord devient plus efficace lorsque le prix à payer quand on enfreint les règles, quand on le quitte ou quand on en est exclu est lourd. Des liens économiques plus étroits entre les membres et une véritable volonté de réprimer les infractions aux règlements créent ainsi des accords plus solides.

Les mécanismes d'intégration régionale ont des résultats variables lorsqu'il s'agit de faire respecter les engagements. Ils ont verrouillé les réformes de libéralisation des échanges en mettant en place des règles d'application automatique, surtout lorsque les échanges entre membres sont suffisamment importants. Les mécanismes régionaux ont par ailleurs contribué à d'autres domaines de réforme. Ainsi au sein du MERCOSUR une impulsion a pu être donnée à la démocratie parmi ses membres, et avec l'ALENA le Mexique a pu maintenir des réformes économiques. Toutefois, les mécanismes d'intégration régionale ne parviennent guère à ancrer les réformes dans les petits pays à faible revenu qui commercent peu les uns avec les autres, et certains mécanismes qui regroupaient ces pays se sont écroulés ou n'ont jamais pu décoller.

Renforcer le pouvoir de négociation

En s'unissant dans le cadre de mécanismes d'intégration régionale, les pays membres peuvent renforcer leur pouvoir de négociation économique sur la scène internationale, ce qui est particulièrement avantageux pour les petits pays qui prennent part à des négociations commerciales (Fernandez et Portes 1998; Schiff et Winters 1998; Banque mondiale 2000b). Cependant, les membres doivent négocier en tant que groupe, ce qui n'est pas toujours la démarche utilisée en raison d'intérêts nationaux divergents. Un objectif lié aux mécanismes d'intégration régionale est d'améliorer l'image de leurs membres.

Utiliser les mécanismes d'intégration régionale pour renforcer le pouvoir de négociation peut toutefois présenter un grave inconvénient. Les pays, en particulier les petits pays à faible revenu, tentent d'attirer les IED avec diverses incitations, y compris des allègements fiscaux. Si un accord octroie à une entreprise étrangère dans un pays membre le libre accès aux marchés de tous les autres membres, il risque de s'installer une concurrence entre eux à coups d'allègements fiscaux, donnant lieu à une «course vers le gouffre» entre les membres qui se disputent les IED. Cette issue peut être évitée si ces mécanismes réglementent les avantages fiscaux.

Coopération

Les pays, en particulier les petits pays à faible revenu, peuvent tirer profit de la coopération – notamment de la mise en commun des ressources – pour promouvoir les biens publics régionaux et lutter contre les maux publics régionaux.⁷ Les mécanismes d'intégration régionale peuvent favoriser la coopération de deux façons. Premièrement, ils peuvent fournir un cadre de coopération pour le partage des ressources (cours d'eau, routes et voies ferrées, réseaux électriques) ou pour résoudre des problèmes communs (pollution ou pénurie de transports). Ancrer la coopération régionale dans des mécanismes d'intégration en renforce la mise en œuvre. Deuxièmement, les contacts réguliers et la collaboration entre les décideurs, que les mécanismes d'intégration régionale permettent

peuvent améliorer les relations et la confiance, et faciliter ainsi la coopération dans des domaines qui ne font pas explicitement l'objet d'un accord.

“
Des contacts politiques réguliers entre membres permettent d'instaurer la confiance et de faciliter la coopération, notamment sur les questions de sécurité
”

En théorie, il est clair qu'il faut défendre la coopération régionale, mais dans la pratique c'est quelquefois difficile. Certains mécanismes d'intégration régionale ont permis des avancées. Il s'agit, par exemple, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a soutenu le Groupement énergétique d'Afrique australe, entité qui permet les échanges d'électricité dans la région. Les groupements énergétiques offrent de nombreux avantages dans la mesure où chaque pays peut répondre aux pics de demande tout en maintenant une capacité de production moindre. En effet, ces pics ne surviennent pas toujours au même moment. Le montant économisé grâce au Groupement énergétique d'Afrique australe entre 1995 et 2010 est estimé à \$785 millions (Banque mondiale 2000b).

Implications pour la sécurité et les conflits

L'intégration régionale réduit les risques de conflit de deux façons (Schiff et Winters 1998; Banque mondiale 2000b). Tout d'abord, une plus grande interdépendance entre membres rend les conflits plus coûteux. L'intégration économique peut ouvrir la voie à l'intégration politique, réduisant nettement les risques de conflits internes. Ensuite, des contacts politiques réguliers entre membres permettent d'instaurer la confiance et de faciliter la coopération, notamment sur les questions de sécurité. De surcroît, des dispositifs de sécurité et des mécanismes de résolution des conflits sont parfois prévus dans les accords d'intégration régionale.

Les preuves directes et indirectes ne manquent pas pour démontrer que les accords d'intégration régionale peuvent favoriser la paix dans les régions et à terme conduire à l'union politique. Au XIXe siècle, des unions douanières ont ouvert la voie à l'organisation de l'Allemagne et de la Roumanie. Ainsi donc, l'augmentation des échanges réduirait la probabilité d'un conflit, et multiplier par deux les échanges entre deux pays diminue d'environ 17% le risque de voir un conflit éclater entre eux (Banque mondiale 2000b).

Mais l'intégration régionale peut aussi être à l'origine de tensions entre les pays membres, en particulier si la répartition des avantages économiques n'est pas équitable. Les faits semblent aussi indiquer que l'intégration peut engendrer des conflits. La guerre de Sécession aux Etats-Unis, la séparation entre Pakistan occidental et oriental (devenus le Pakistan et le Bangladesh), les tensions au sein de la Communauté de l'Afrique orientale, et finalement le conflit opposant la Tanzanie et l'Ouganda, sont des événements nés de mésentente à propos d'importants transferts de revenus et d'une divergence croissante des recettes au niveau des tarifs douaniers extérieurs communs.

Intégration régionale et croissance

La théorie de la croissance endogène indique que le taux de croissance d'une économie est très affecté par le type de politiques économiques, le niveau d'avancement technologique et de connaissances, et par la qualité des institutions de gouvernance. Les données économétriques montrent que les corrélations entre la croissance et ces trois facteurs sont,

statistiques à l'appui, plus fortes et tangibles dans de vastes échantillons représentatifs de pays en développement et de pays industrialisés (Durlauf et Quah 1998; Temple 1999).

L'intégration régionale peut contribuer au développement économique en amplifiant les effets de ces trois facteurs. Premièrement, les échanges sont souvent accompagnés de retombées technologiques car un pays peut importer une technologie et un savoir acquis à l'extérieur. En encourageant les échanges, l'intégration régionale peut accroître les progrès technologiques bien plus que dans un système d'autarcie. L'IED transfère aussi la technologie et le savoir à travers les frontières. Lorsque l'intégration régionale favorise l'IED, les retombées technologiques n'en sont que plus importantes.

Deuxièmement, se conformer à des critères de convergence macroéconomique précis et obliger les pays à créer un environnement macroéconomique propice à la concurrence internationale poussent à de bons résultats du point de vue économique, tels qu'une inflation limitée, des déficits bas et des taux de change constants. En prenant la décision de faire partie d'un mécanisme d'intégration régionale, un gouvernement renforce la crédibilité de son engagement envers la stabilisation macroéconomique et il obtient des retombées positives pour la croissance.

Troisièmement, dans le cadre de l'intégration, il est souvent demandé aux pays de moderniser et d'améliorer leurs cadres législatif et réglementaire. De plus, l'intégration avec d'autres pays dotés d'institutions efficaces – procédures administratives, Etat de droit, respect des droits de propriété, efficacité du système judiciaire, transparence de la gouvernance – peut encourager certains pays à introduire des réformes.

Il y a de nombreuses données empiriques qui démontrent les effets de l'intégration régionale sur la croissance (voir l'enquête de la Banque mondiale 2000b). Selon la plupart des études, il y a une corrélation positive entre le commerce et la croissance. Les conclusions sont diverses quant à la corrélation entre l'intégration régionale et la croissance bien que, pour plusieurs communautés économiques régionales, la création d'échanges soit plus importante que leur déplacement. Ceci prouve que l'intégration régionale fait augmenter la croissance en accroissant le volume total des échanges internationaux d'un pays.

D'autres études évaluent l'effet direct de l'appartenance à un mécanisme d'intégration régionale sur la croissance. On s'accorde à dire que des effets plus concrets sur la croissance sont obtenus dans le cadre de l'intégration Nord-Sud car les retombées de la technologie et du savoir sont plus importantes lorsqu'un pays en développement commerce avec un pays industrialisé, plutôt qu'avec un autre pays en développement. Les activités de recherche concernant les effets de l'intégration sur la croissance fondés sur l'IED montrent que l'appartenance à une communauté économique régionale est souvent synonyme de flux d'IED accrus avec, pour conséquence, une intégration Nord-Sud plus forte. Plusieurs études montrent que les flux d'IED ont un impact positif net sur la croissance, signifiant que l'intégration régionale peut effectivement avoir des effets dynamiques positifs sur la croissance grâce à une augmentation des investissements.

“ Dans le cadre de l'intégration, il est souvent demandé aux pays de moderniser et d'améliorer leurs cadres législatif et réglementaire ”

“
Pour que les pays
africains puissent tirer
profit de l'intégration
régionale, ils doivent
élaborer des
mécanismes
d'intégration adaptés à
leurs besoins et leurs
capacités
”

Une troisième voie de recherche, qui n'a pas encore été pleinement examinée, s'intéresse au rôle que joue l'intégration régionale dans la promotion de l'efficacité institutionnelle et de la stabilité sociopolitique. Les ouvrages d'économie politique appliquée montrent systématiquement que de meilleures institutions et un environnement social et politique plus stable garantissent un bon rendement en termes de croissance, en particulier pour les pays africains (Easterly et Levine 2002). Toutefois, il n'a pas encore été démontré que l'intégration régionale favorise la qualité et la stabilité des institutions, et des études plus approfondies sont nécessaires. L'efficacité de l'intégration comme instrument disciplinaire ou contraignant ne fait pas encore l'objet d'un consensus, d'autant plus en Afrique.

Bien que la plupart des effets mentionnés précédemment puissent être obtenus grâce à la libéralisation unilatérale ou multilatérale des échanges, l'intégration régionale semble contribuer favorablement à la croissance. Les données tendent à désigner l'intégration Nord-Sud comme le véritable facteur de la croissance, mais l'intégration Sud-Sud peut néanmoins jouer un rôle dans ce sens. Premièrement, les incidences macroéconomiques, institutionnelles et politiques peuvent entraîner des retombées dynamiques importantes. Deuxièmement, l'intégration Sud-Sud peut constituer une étape intermédiaire sur la voie de l'intégration des pays africains au reste du monde. En faisant front commun, les pays peuvent renforcer leur pouvoir de négociation dans les relations économiques internationales et donc obtenir des termes d'échange plus favorables.

Le dernier point concerne le rôle de l'intégration régionale dans la lutte contre la pauvreté. Deux arguments doivent être soulignés. L'un est l'effet de la croissance sur la répartition des revenus au sein des pays. Le point de vue traditionnel est qu'une croissance accélérée entraîne une plus grande dispersion des revenus. D'autres données semblent indiquer que l'augmentation du revenu moyen s'aligne exactement sur l'augmentation des revenus des pauvres, c'est-à-dire qu'une croissance accélérée n'influe en rien sur la répartition des ressources (Dollar et Kraay 2000). Par conséquent, l'intégration régionale peut favoriser la croissance et concourir à la lutte contre la pauvreté. L'autre argument est que l'intégration régionale peut avoir une incidence sur la convergence des revenus entre les pays. Les données concernant l'Europe indiquent que les pays les plus pauvres d'une communauté rattrapent les plus riches (convergence bénigne). Cependant, ces données ne sont pas universelles. La convergence vers le bas (convergence maligne) ou même la divergence, surviennent également, lorsque les communautés économiques régionales sont créées entre pays se trouvant à des niveaux de développement comparables (Schiff et Winters 2003).

La nécessité de l'intégration régionale en Afrique

Pour que les pays africains puissent tirer profit de l'intégration régionale, ils doivent élaborer des mécanismes d'intégration adaptés à leurs besoins et leurs capacités. Le présent chapitre montre comment l'intégration pourrait aider l'Afrique, tout d'abord

en identifiant les principaux obstacles au développement, puis en indiquant comment l'intégration peut aider à les surmonter.

La situation des économies africaines

La plupart des pays africains ont des revenus modestes et une population peu nombreuse. Leurs structures de production sont peu développées et connaissent de nombreuses carences. Les conflits constituent un problème majeur dans certains pays, avec les coûts humains et économiques qui vont de pair. Quant aux réformes économiques et politiques, elles n'ont été appliquées que de manière progressive – et parfois avec hésitation.

De petits marchés nationaux

Sur les pays que compte le continent, 39 ont une population inférieure à 15 millions d'habitants, et 21 ont une population inférieure à 5 millions. Les faibles populations et les revenus bas limitent la taille des marchés nationaux africains. Malgré une croissance acceptable ces dernières années, les revenus demeurent modestes et la majorité de la population vit dans la pauvreté. Trente-deux pays enregistrent des revenus par habitant de moins de \$500 par an – soit 10% de la moyenne mondiale, qui est de \$5 000. Si l'Afrique compte 12% de la population de la planète, elle ne représente que 2% de la production mondiale.

Des structures de production peu développées

Les faibles revenus et la pauvreté généralisée sont les reflets de structures de production peu développées et de la faible productivité de beaucoup d'économies africaines. Les principales faiblesses vont des infrastructures insuffisantes au manque de ressources humaines et physiques, en passant par l'absence de diversification de la production et des échanges. Ces insuffisances sont la conséquence de la faiblesse des institutions, de politiques inadaptées, de l'instabilité politique et de nombreux conflits eux-mêmes nés de l'histoire du continent africain et de ses richesses de départ.

Le rendement moyen d'un travailleur africain était estimé à \$2 100 en 2000. Cette moyenne cache toutefois une fourchette très large – de \$260 au Burundi à \$9 900 à l'île Maurice et en Afrique du Sud. Dans 60% des pays africains, la moyenne était en deçà de \$1 000. Le rendement moyen par travailleur dans le monde est de 3 à 5 fois plus élevé dans les pays à revenu intermédiaire et multiplié par 10 dans les pays à revenu élevé.

Le rendement agricole est également faible dans le continent. En 2000, le rendement des cultures céréalières était de 1,4 tonnes par hectare – allant de 0,2 tonnes au Botswana à 6,6 tonnes en Égypte, tandis que le rendement moyen était de 4,8 tonnes par hectare en Asie de l'Est, 3,1 tonnes en Asie du Sud-Est et 2,2 tonnes en Asie du Sud. Vingt-neuf pays se sont situés en dessous de la moyenne. Les facteurs responsables du faible rendement agricole sont, entre autres, les particularités géographiques, les conditions climatiques adverses, les régimes fonciers, la dégradation des sols et la désertification, les pratiques agricoles inadaptées, et le manque de systèmes d'appui.

“
Les faibles revenus et la pauvreté généralisée sont les reflets de structures de production peu développées et de la faible productivité de beaucoup d'économies africaines
”

En 2000, le niveau moyen du capital par travailleur en Afrique s'élevait à environ \$5 000 dans une tranche allant de \$440 en Ethiopie à \$28 000 au Gabon. Sur les 38 pays pour lesquels des données ont été disponibles, 28 affichaient un capital par travailleur inférieur à \$4 000. Dans la plupart des pays à revenu élevé, ce capital dépasse \$60 000. Sur les 30 pays classés aux rangs les plus bas en termes de capital par travailleur, 28 sont africains.

En dépit des avancées de ces dernières décennies, l'Afrique est la région la plus pauvre au monde en capital humain. En 2000, l'Africain moyen avait suivi 3,8 ans de scolarité, ce qui représente un peu plus de la moitié de la moyenne mondiale et environ 40% de celle des économies avancées. Plus de 40% des Africains de plus de 25 ans n'ont jamais été scolarisés. On trouve le taux le plus élevé de non-scolarisation au Mali avec 86%, et le plus faible à l'île Maurice, avec 14%. Seuls 19% des Africains de plus de 25 ans sont arrivés au terme de leurs études secondaires, le Niger ayant le taux le plus faible dans ce domaine (2%) et l'Afrique du Sud, le plus élevé (48%), alors que la moyenne est de 39% pour les pays les plus développés. Enfin, seulement 3% des Africains de plus de 25 ans ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur, par rapport aux 12% en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Malgré les acquis considérables dans le domaine de la santé, l'espérance de vie en Afrique demeure faible et les taux de mortalité élevés. Dans bon nombre de pays, le capital humain est décimé par le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Le VIH/sida épuise le capital humain car il tue en quantité des personnes jeunes et productives, et il dégrade la qualité de ce capital car il touche surtout les personnes instruites. Couplée à d'autres effets socio-économiques, cette maladie est devenue l'un des plus grands problèmes auxquels bon nombre de pays africains doivent faire face pour leur développement.

L'insuffisance des infrastructures est un autre problème majeur en Afrique. La capacité de ses réseaux de télécommunications est plutôt limitée, avec en 2000 une moyenne de 14 téléphones pour 1 000 habitants – le nombre allant de 1 pour 1 000 habitants en République démocratique du Congo à 120 pour 1 000 en Afrique du Sud. Dans vingt-quatre pays, il existe moins de 10 téléphones pour 1 000 habitants, alors que la moyenne des pays les plus développés est de 450 téléphones pour 1 000 habitants.

La faiblesse du réseau des routes revêtues entrave également l'activité économique. En 2000, l'Afrique avait en moyenne 4 kilomètres de routes revêtues pour 100 kilomètres carrés de superficie – allant de 0,02 kilomètres en Ethiopie à 80 à Maurice. Ce dernier pays était le seul à disposer de plus de 10 kilomètres de routes revêtues pour 100 kilomètres carrés. On note également une insuffisance dans les services de transport aérien et, par ailleurs, la production et la consommation d'électricité restent inférieures à celles des autres régions.

La production et les exportations de nombreux pays africains ne sont pas très diversifiées. Même si la part de l'agriculture dans le PIB en Afrique a chuté, passant de 40% dans les années 60 à 20% en 2000, elle représente toujours plus de 40% du PIB dans

certains pays, et plus de 30% dans plusieurs autres. Pendant cette même période, l'augmentation de la part du secteur industriel dans le PIB a été plutôt insignifiante, passant de 26% à 30% (avec des variations de 6 à 60%), et la part des services est passée de 34 à 50%.

Il subsiste toutefois un certain nombre d'insuffisances structurelles. Tout d'abord, le rétrécissement de la part de l'agriculture dans le PIB n'a pas été accompagné par une augmentation proportionnelle de l'emploi dans les autres secteurs, notamment l'industrie. Soixante pour cent des travailleurs africains se trouvent dans le secteur agricole – et, lorsque les économies relativement plus développées de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe ne sont pas prises en compte, cette part s'élève à près de 70%. Ensuite, la part du secteur manufacturier peu développé ne représente que 14% du PIB et ce secteur est dominé par des industries légères comme l'alimentation et les textiles. La production de machines et de matériel de transport ne dépasse pas 20% du secteur manufacturier. Enfin, l'extraction minière, notamment du pétrole, avec de petits apports du secteur de la construction, occupe la place la plus importante dans les activités industrielles du continent.

Les pays africains dans leur majorité n'ont pas réussi à passer du stade d'exportateurs de matières premières à celui de fournisseurs de produits manufacturés, dont la demande est plus souple et les prix plus soutenus. En 1995, la part des matières premières dans les exportations africaines s'élevait à 64%, alors qu'elle était de 49% en Amérique latine et d'à peine 5% en Asie. La moyenne mondiale avoisinait les 24%. En ce qui concerne les produits manufacturés, leur part dans les exportations du continent n'était que de 28%, alors qu'en Amérique latine, elle atteignait 50% et en Asie 37% (CNUCED 1995).

L'Afrique n'exporte qu'un petit nombre de matières premières. Un seul produit de base compte pour plus de 60% des exportations, dans 20 pays africains (tableau 1.1). Trois produits représentent plus de 80% des exportations de 31 pays, une part qui atteint les 95% pour 19 d'entre eux (Algérie, Angola, Botswana, Cap-Vert, Congo, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad et Zambie).

Tableau 1.1

Dépendance des pays africains vis-à-vis des exportations de matières premières, 1995 (nombre de pays)

	Part du total des exportations (en %)			
	20–40	40–60	60–80	80–100
Un produit	16	11	10	10
Deux produits	2	12	9	24
Trois produits	1	4	11	31

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles; sur la base de CNUCED 1995. Voir Annexe 1.

“
Les pays africains dans leur majorité n'ont pas réussi à passer du stade d'exportateurs de matières premières à celui de fournisseurs de produits manufacturés
”



Les conflits transfrontaliers et les guerres civiles demeurent une tragique réalité et une menace constante



Conflits multiples et instabilité politique

Les conflits transfrontaliers et les guerres civiles demeurent une tragique réalité et une menace constante dans de nombreuses régions d'Afrique, en raison de la faiblesse des institutions démocratiques, de l'insuffisance des résultats économiques et de l'absence de droits politiques et civils. En outre, l'instabilité politique et les conflits affaiblissent la capacité institutionnelle des pays et aggravent les résultats économiques, engendrant de ce fait un véritable cercle vicieux. Les conflits peuvent fragiliser une économie parce qu'ils:

- Détruisent les ressources humaines et physiques;
- Sont la cause de troubles sociaux, qui entraînent une augmentation des coûts des transactions, les particuliers devant plutôt faire usage de leurs maigres ressources pour se protéger et survivre;
- Réduisent les dépenses publiques consacrées aux activités destinées à accroître les rendements;
- Encouragent les populations à faire sortir du pays leurs ressources (humaines, matérielles et financières);
- Entraînent une mauvaise utilisation des ressources financières et humaines qui sont détournées vers l'effort de guerre plutôt que d'être consacrées à des activités de production.

En Afrique, ce sont les pays qui sont souvent en conflit qui ont les économies les moins performantes (CEA 2002).

Lenteur des progrès en matière de réformes

Au début des années 90, de nombreux pays africains se sont lancés dans d'importantes réformes économiques et politiques. On a assisté à la libéralisation des marchés, à l'institutionnalisation de la compétition politique ainsi qu'à une participation plus grande des populations aux affaires sociales et économiques des pays. De même, les responsables politiques sont de plus en plus comptables de leurs actes. A présent, les efforts sont de plus en plus axés sur des réformes plus profondes qui visent à améliorer la gestion économique et à accélérer la réduction de la pauvreté. L'impact socio-économique de ces réformes devenant plus important, il faut également en assurer la continuité et la crédibilité.

Causes de la lenteur de la croissance en Afrique

Les causes de la lenteur des résultats obtenus dans le domaine économique sont multiples⁸. Des études ont utilisé différents cadres d'analyse et offert plusieurs explications. Pour la CEA (2001), les revenus, les institutions, l'environnement politique et le capital humain apportent les contributions les plus importantes au développement de l'Afrique, qui a longtemps été le continent le plus pauvre et le plus endetté, son niveau de revenu le plaçant très loin derrière les autres régions du monde. La précarité des bénéfices produits par les investissements a réduit les avantages découlant de la productivité et de l'efficacité, qui auraient permis aux pays africains de faire un meilleur usage de leurs

maigres ressources. La bonne gouvernance – l'un des piliers de la croissance – a souvent fait défaut: le renforcement des droits de propriété et des institutions de réglementation permettrait d'assurer la sécurité et de favoriser la croissance.

Collier et Gunning (1999) soutiennent que les problèmes de croissance en Afrique sont liés à de mauvaises politiques, à l'insuffisance des infrastructures, aux faibles niveaux du capital social, à l'absence de droits politiques ainsi qu'au manque d'ouverture commerciale. Les ressources humaines font également défaut et la dépendance vis-à-vis de l'aide constitue un frein important. Selon une autre étude (Banque mondiale 2000a), seule la prise de mesures urgentes destinées à améliorer la gouvernance, à mettre un terme aux conflits, à investir dans les populations, à accroître sa compétitivité, à diversifier son économie, à réduire sa dépendance vis-à-vis de l'aide et à renforcer ses différents partenariats, pourrait permettre à l'Afrique de relancer son développement.

“ *Les revenus, les institutions, l'environnement politique et le capital humain apportent les contributions les plus importantes au développement de l'Afrique* ”

Comment l'intégration régionale peut-elle aider l'Afrique?

L'intégration et la coopération régionales peuvent aider l'Afrique à résoudre un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, les pays africains pourront, grâce aux mécanismes d'intégration régionale, résoudre les problèmes posés par la petite taille des marchés nationaux – ils pourront ainsi bénéficier des avantages liés aux économies d'échelle, à une concurrence plus forte et à des investissements nationaux et étrangers plus importants. Ces avantages pourront ainsi permettre une amélioration de la productivité et une diversification de la production et des exportations.

Ensuite, la coopération lors des négociations internationales, réalisée dans le cadre des mécanismes d'intégration régionale, présente un intérêt certain pour un grand nombre de pays en raison de leur petite taille. Cette coopération peut renforcer leur pouvoir de négociation et améliorer leur image.

Par ailleurs, l'intégration et la coopération au niveau régional peuvent constituer des atouts, compte tenu des similitudes et des différences entre ces pays. Plusieurs d'entre eux se partagent les mêmes ressources, les cours d'eau par exemple – et ont les mêmes problèmes, comme le VIH/sida, ainsi qu'une faible productivité agricole. Mais ils présentent aussi de grandes différences, notamment au niveau des richesses. Même si, en général, leurs ressources sont limitées, certains disposent d'une main-d'œuvre très qualifiée, de riches gisements pétroliers, de ressources en eau permettant la production hydroélectrique, d'excellents établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des capacités requises pour renforcer la recherche – développement. Grâce à la mise en commun de leurs ressources et à l'exploitation de leurs avantages comparatifs, les pays intégrés sont en mesure de trouver des solutions communes et de faire un usage plus approprié de leurs ressources afin d'obtenir des résultats plus probants.

Quatrièmement, l'intégration régionale peut permettre à un grand nombre de pays africains de mettre en oeuvre des réformes plus profondes et plus durables. Les mécanismes de cette intégration peuvent offrir le cadre requis pour assurer la coordination des politiques et des réglementations, aider à garantir le respect de celles-ci et jouer un rôle modérateur.

“ Pour tirer parti des avantages liés à l'intégration régionale, les pays membres doivent faire preuve d'un engagement ferme et soutenu ”

Et enfin, les mécanismes d'intégration régionale peuvent jouer un rôle dans la prévention et la résolution des conflits, grâce au renforcement des liens économiques entre pays africains et à l'introduction et l'application des lois dans ce domaine. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce rôle, dans un continent où l'instabilité politique et les conflits demeurent de graves problèmes.

Enseignements tirés de l'expérience de l'intégration

Les théories économiques et les données dont on dispose permettent d'affirmer que les avantages liés à l'intégration régionale ne sont ni automatiques ni forcément substantiels. En conséquence, un certain nombre d'enseignements pourraient s'appliquer aux pays africains.

- L'intégration régionale n'est qu'un des outils permettant de faire avancer les pays africains. Pour qu'elle soit efficace, elle doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement. C'est pourquoi les mécanismes d'intégration régionale ne doivent se concentrer que sur les problèmes auxquels ils sont les mieux adaptés. La contribution et l'importance de ces mécanismes doivent faire l'objet d'une évaluation périodique afin de les rendre plus utiles. Il est tout aussi important que les membres appliquent des politiques nationales et mettent en place des institutions nationales destinées à favoriser la croissance, à renforcer la stabilité macroéconomique et à réduire la pauvreté;
- Du type de mécanisme d'intégration dépendent la nature et l'ampleur des avantages. Avant l'instauration d'un mécanisme d'intégration régionale, les pays africains doivent se prononcer sur ce qui suit: quels sont les pays susceptibles d'être admis en qualité de membres? Les membres doivent-ils adopter des politiques commerciales communes – par exemple, un tarif extérieur commun vis-à-vis des non-membres? Quelles doivent être l'importance et la portée de cette intégration? Les réponses à ces questions permettront de déterminer clairement les attentes en matière d'intégration et de voir si celles-ci correspondent aux objectifs des membres potentiels;
- Pour tirer parti des avantages liés à l'intégration régionale, les pays membres doivent faire preuve d'un engagement ferme et soutenu. Les responsables politiques ne doivent pas s'enorgueillir de ces mécanismes dans leurs déclarations économiques et politiques. Ils doivent s'efforcer de les faire fonctionner;
- Les mécanismes d'intégration régionale peuvent faire des gagnants et des perdants, d'où la nécessité pour les Etats membres d'évaluer les avantages et les coûts potentiels du processus afin d'accroître les gains et de réduire les pertes au minimum. Les stratégies doivent prévoir un système de partage des bénéfices et de règlement des différends transparent, équitable, et fondé sur des règles.

Place de l'Afrique dans l'économie mondiale

Parce que ses économies sont petites et fragmentées, le régionalisme pourrait permettre à l'Afrique d'assurer sa survie au sein de la nouvelle économie mondiale (CEA 2000a). Plus que toute autre région, l'Afrique a besoin d'intégrer les marchés sous-régionaux, de promouvoir le développement durable et de mettre en place les capacités et la compétitivité requises pour participer, comme il se doit, au nouveau système commercial multilatéral.

Or l'Afrique a besoin du multilatéralisme et du régionalisme pour relever efficacement les défis du développement. Il faudra donc que les pays africains encouragent le régionalisme pour élargir leurs marchés et exploiter les économies d'échelle. Il leur faudra également prendre une part active au processus de l'OMC, pour bénéficier de l'accès aux marchés et se prémunir contre les mesures protectionnistes injustes.

Il existe en Afrique plusieurs façons d'encourager le multilatéralisme à partir du régionalisme, à savoir:

- Dépasser le simple cadre des questions liées au commerce et au bien-être au niveau mondial et adopter des mesures destinées à promouvoir l'investissement étranger, le capital humain, le développement technologique, l'amélioration des infrastructures, la mise en valeur efficace des ressources naturelles et les réponses appropriées aux défis environnementaux;
- Jouer un rôle modérateur pour assurer la mise en place de réformes commerciales visant à améliorer la qualité de la vie;
- Créer des blocs économiques et politiques plus grands, capables de négocier plus efficacement au sein des forums internationaux;
- Constituer des groupements pour promouvoir les exportations afin de contrebalancer les groupements protectionnistes nationaux;
- Renforcer la compétitivité sur les marchés nationaux, faire baisser les prix, améliorer la qualité et fabriquer des produits plus compétitifs sur les marchés mondiaux;

Renforcer l'intégration régionale permettra à l'Afrique de devenir partie intégrante de l'économie mondiale et d'échapper à une plus grande marginalisation. Or beaucoup reste à faire pour rendre les mécanismes d'intégration régionale de l'Afrique conformes aux exigences de l'OMC au titre de l'article XXIV du GATT. L'un des défis pour le continent consistera à garantir une coexistence harmonieuse entre les mécanismes sous-régionaux et le système multilatéral auquel appartient désormais la majorité des pays africains.

L'autre défi sera de renforcer la capacité de ces pays afin de les rendre compétitifs au niveau du système commercial multilatéral. L'élargissement de l'OMC, notamment après la récente admission de la Chine, ne fera que renforcer la concurrence à laquelle doivent faire face les produits africains sur les marchés mondiaux. Pour rester compétitifs, les pays africains devraient veiller à ce que leurs programmes d'intégration saisissent les opportunités offertes par la mondialisation, en encourageant les liens transfrontaliers

**“
Renforcer l'intégration
régionale permettra à
l'Afrique de devenir
partie intégrante de
l'économie mondiale
”**

entre unités de production, pour se préparer à prendre part aux processus de production au niveau mondial. Les pays africains, ainsi que les groupements sous-régionaux, devraient examiner les occasions d'accroître leurs exportations en s'efforçant de promouvoir celles qui offrent les meilleures perspectives.

“
**La stratégie la plus
crédible pour faire face
aux problèmes
endogènes et
exogènes de
développement de
l'Afrique est celle d'une
intégration régionale
redynamisée**
”

Malgré la perte des accords préférentiels due à la libéralisation des échanges, les pays africains devraient s'efforcer de maintenir leurs parts d'exportation des produits agricoles traditionnels, notamment du sucre et des boissons tropicales, en améliorant leurs techniques de production et en levant les obstacles dans le domaine de l'offre. Ils devraient aussi accroître les exportations de produits agro-alimentaires et de matières premières en favorisant les investissements destinés à améliorer la production et en supprimant les goulets d'étranglement au niveau de la transformation locale, tels que l'insuffisance des infrastructures, les mécanismes de commercialisation peu satisfaisants et les réglementations des opérations de change peu attrayantes.

Les partenaires pauvres peuvent tirer des avantages substantiels des mécanismes d'intégration entre pays industrialisés et pays en développement. Les pays industrialisés devraient aider les pays africains à instaurer avec eux des liens plus étroits et à devenir des acteurs plus efficaces au sein de l'économie mondiale. Les organisations internationales peuvent apporter leur aide en encourageant ce genre d'intégration.

Conclusion

La stratégie la plus crédible pour faire face aux problèmes endogènes et exogènes de développement de l'Afrique est celle d'une intégration régionale redynamisée. Pourquoi? En raison des nombreuses insuffisances qui pèsent sur les capacités et les ressources limitées de ces pays. Des efforts collectifs, soutenus par un engagement politique dynamique en matière d'intégration, peuvent aider à surmonter ces énormes défis.

La relance des efforts d'intégration nécessitera une évaluation approfondie des résultats obtenus dans ce domaine aux niveaux national, régional et continental, compte tenu des nouvelles réalités continentales et mondiales. Cette évaluation consistera à faire le point sur les progrès accomplis, à mesurer les résultats et les capacités des institutions nationales, régionales et continentales en matière d'intégration régionale. Elle devra également apprécier les politiques dans ce domaine. Les enseignements tirés de l'évaluation permettront d'orienter les actions futures.

Une question pertinente qui se pose est de savoir dans quelle mesure – le cas échéant – les communautés économiques régionales ont permis aux pays africains de faire face aux défis de développement auxquels ils sont confrontés. L'un des principaux objectifs devrait consister à accroître les possibilités d'investissement pour augmenter les revenus des Africains et pour utiliser les ressources non exploitées – réduisant de ce fait la dépendance vis-à-vis du monde extérieur et créant les conditions nécessaires pour un

développement durable et autonome. Ce n'est que grâce à la transformation des structures de production africaines qu'un tel développement pourra intervenir. A ce stade, la question qui se pose est de savoir si les communautés économiques régionales ont été les artisans de ces changements, de la transformation socio-économique des économies africaines, de la réduction de la pauvreté généralisée grâce à une croissance soutenue et de la création d'un marché commun africain devant donner naissance à une communauté économique.

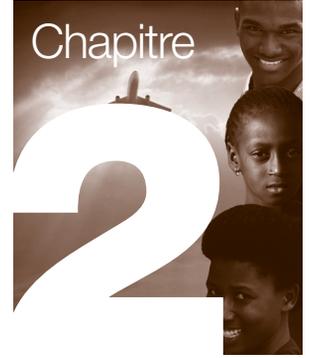
Pour comprendre le rôle que jouent la coopération et l'intégration dans la solution des problèmes de développement de l'Afrique, il faut également dépasser ce cadre et analyser les objectifs qui ne relèvent pas strictement des communautés économiques régionales. La paix et la sécurité, les questions environnementales, les engagements de l'Afrique au niveau mondial ne peuvent pas être dissociés des questions d'intégration régionale. Dans certaines régions, les conflits et l'instabilité ont entravé l'intégration régionale. Par ailleurs, le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies infectieuses menacent de compromettre l'intégration dans une grande partie du continent. De même, la mondialisation représente un énorme défi pour les perspectives économiques en Afrique et l'évaluation de l'intégration régionale sur le continent devra porter sur toutes ces questions.

Notes

1. Coopération régionale fonctionnelle – coopération entre différents pays en vue de la réalisation de tâches spécifiques telles que le développement des infrastructures régionales ou le partage des ressources naturelles transfrontalières – qui peut offrir certains avantages potentiels de l'intégration régionale. Une telle coopération peut être perçue comme une variante limitée de l'intégration régionale qui peut se faire dans un cadre indépendant ou dans celui d'un mécanisme d'intégration régionale formel.
2. On peut différencier ces mécanismes selon les caractéristiques économiques des pays en partenariat: entre pays industrialisés, entre pays en développement ou entre pays industrialisés et pays en développement; voir El-Agraa 1997 et Banque mondiale 2000b.
3. Viner 1950; DeRosa 1998; Anderson et van Wincoop 2000; Panagariya 2000.
4. Pour une étude des documents de base, voir DeRosa 1998; Robinson et Thierfelder 1999; Venables 2000; Lewis et autres 2002.
5. Entre autres gains signalés, on peut également citer les effets d'échelle et ceux de la concurrence notés par la suite.
6. Les gains sont calculés comme étant la différence entre le PIB dans un contexte d'intégration régionale et hors intégration du genre spécifié et exprimé en pourcentage du PIB hors intégration.

7. L'argument général en faveur de la coopération régionale et le rôle joué par les mécanismes d'intégration régionale pour promouvoir cette coopération sont examinés dans le document de la Banque mondiale (2000b), tandis que Bond (1997) étudie l'investissement régional dans les infrastructures de transport.

8. CEA 1989; Sachs et Warner 1997; Easterly et Levine 1997; Collier et Gunning 1999; Banque mondiale 2000a.



Bilan de l'évolution

Depuis plus de trente ans – et dans certains cas, depuis près d'un siècle – l'intégration régionale s'inscrit dans une stratégie africaine de transformation économique. La première expérience en matière d'intégration, l'Union douanière d'Afrique australe, remonte à 1910. L'Union douanière de la Rhodésie du Sud est apparue en 1949, composée de l'Afrique du Sud et de l'actuel Zimbabwe. L'accord commercial Ghana-Haute Volta entre le Ghana et la Haute Volta (aujourd'hui le Burkina Faso) a été conclu en 1962, date de création du Marché commun africain unissant l'Algérie, la République arabe unie (l'Égypte), le Ghana, la Guinée, le Mali et le Maroc. En 1962, l'Union douanière équatoriale, ancêtre de l'Union douanière des États d'Afrique centrale, regroupait le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad. La Communauté de l'Afrique de l'Est, comprenant le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie a été créée en 1967 et, parmi les premiers efforts d'intégration, est sûrement l'une des plus significatives.

Les groupements issus de ces expériences ont pour la plupart été démantelés ou modifiés. De nouveaux groupements se sont formés, témoignant des aspirations sans cesse réaffirmées des pays africains à la coopération et à l'intégration économiques. En Afrique de l'Ouest, trois communautés économiques ont vu le jour en trois ans: la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (qui est devenue l'Union économique et monétaire ouest-africaine) en 1973, l'Union du fleuve Mano en 1974, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en 1975. Ailleurs sur le continent, on a assisté en 1974 à la transformation de l'Union économique et douanière de l'Afrique centrale et à la création de la Communauté économique des pays des Grands Lacs en 1976.

La Charte de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et l'Acte constitutif portant création de l'Union africaine définissent les principes fondateurs de l'unité africaine (OUA 1963; UA 2000). Le Plan d'action de Lagos et le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (OUA 1980, 1991) énoncent les mécanismes économiques, politiques et institutionnels nécessaires à la réalisation de cet objectif. Les traités constitutifs des groupements économiques régionaux, tout en reflétant la diversité géographique et économique du continent, ont tous une dimension panafricaine.

Les communautés économiques régionales

Diverses communautés économiques régionales composent le paysage africain actuel de l'intégration; parmi elles, sept forment les piliers de la Communauté économique africaine (tableau 2.1):

“ Les communautés régionales sont censées créer des zones de libre échange, puis des unions douanières pour finalement se renforcer et aboutir à un marché commun couvrant l'ensemble du continent ”

- L'Union du Maghreb arabe (UMA): ses cinq membres représentent l'ensemble de l'Afrique du Nord;
- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et orientale (COMESA): ses 20 membres comprennent tous les pays d'Afrique de l'Est à l'exception de la Tanzanie et sept pays d'Afrique australe;
- La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD): ses 18 membres sont répartis en Afrique de l'Ouest, centrale, australe et du Nord;
- La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC): ses 11 membres couvrent l'Afrique centrale;
- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO): ses 15 membres représentent l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest;
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui compte 7 pays de la Corne de l'Afrique et de la partie nord de l'Afrique de l'Est;
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC): ses 14 membres couvrent l'ensemble de l'Afrique australe.

Sept communautés économiques régionales géographiquement plus limitées constituent les sous-ensembles des communautés susmentionnées:

- La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), dont les six membres font tous partie de la CEEAC;
- La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), constituée du Kenya et de l'Ouganda (membres du COMESA) et de la Tanzanie (membre de la SADC);
- La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), dont les trois membres font partie de la CEEAC;
- La Commission de l'océan Indien (COI), qui comprend quatre membres du COMESA et un département français (La Réunion);
- L'Union du fleuve Mano (MRU), composée de trois membres de la CEDEAO;
- L'Union douanière d'Afrique australe (SACU), dont les cinq membres appartiennent à la SADC;
- L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui comprend huit membres de la CEDEAO.

Conscients de l'importance de l'intégration économique pour promouvoir le commerce intrarégional et accélérer le développement, les dirigeants africains ont mis en place la Communauté économique africaine. Cette dernière vise, par l'intégration, à surmonter la fragmentation économique, à encourager la diversification économique et à établir des liens transfrontaliers entre les entités de production. Ainsi l'Afrique, continent essentiellement peuplé de pays les moins avancés et de pays en développement, espère-t-elle devenir un ensemble de nations uni et fort. Un projet comportant des étapes réparties sur trois décennies doit concrétiser cette ambition (encadré 2.1). Au cours de la première étape, 1994–1999, les efforts ont avant tout porté sur le renforcement des communautés économiques régionales, dans l'optique d'en faire les piliers de la Communauté économique africaine. Les communautés régionales

Tableau 2.1**Composition et objectifs des communautés économiques régionales africaines, 2001**

Communauté	Membres	Objectif fixé	Situation actuelle	Commentaires
Union du Maghreb arabe (UMA)	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de libre-échange non réalisée, mais conventions en vigueur pour les investissements, les paiements et le transport terrestres. 	L'intégration progresse lentement depuis 1995.
Communauté économique et monétaire d'Afrique (CEMAC)	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'unions monétaires et douanières, concurrence et harmonisation du droit et des affaires. • Convergence des politiques macroéconomiques. 	
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)	Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Marché commun	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une zone de libre-échange sur le territoire de neuf membres en octobre 2000. • Union douanière prévue pour décembre 2004. • Définition de critères de convergence des politiques macroéconomiques. 	
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)	Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie	Zone de libre-échange et intégration dans certains secteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude de faisabilité de la zone de libre-échange. 	
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	Kenya, Ouganda, Tanzanie	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès significatifs de la zone de libre-échange. • Union douanière prévue pour 2004-2006. 	
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur la zone de libre-échange examinée pour sa mise en œuvre. 	
Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL)	Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'accords commerciaux préférentiels. 	Intégration au point mort depuis 1994.
La Communauté États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Union totale	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des droits de douane pour les produits non transformés. • Elimination partielle des droits de douane pour les biens industriels. • Mise en place d'une seconde zone monétaire. • Mécanismes pour la paix et la sécurité mis en place • Convergence des politiques macroéconomiques. 	
Commission de l'océan Indien (COI)	Comores, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles	Développement durable grâce à la coopération en matière de diplomatie, d'environnement et de commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un programme commercial dynamique. • Création de l'Université virtuelle de l'océan Indien. 	Les enjeux politiques ont ralenti la progression.

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 2.1 (suite)

Composition et objectifs des communautés économiques régionales africaines, 2001

Communauté	Membres	Objectif fixé	Situation actuelle	Commentaires
Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD)	Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de programmes multilatéraux dans les zones prioritaires (agriculture et environnement, affaires politiques et humanitaires et coopération économique régionale, projets d'infrastructures physiques y compris). 	Les conflits internes et entre États ont ralenti la progression.
Union du fleuve Mano (MRU)	Guinée, Libéria, Sierra Leone	Intégration multisectorielle	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'établissements de formation. • Elaboration de programmes dans certains secteurs. 	Les enjeux politiques ont lentement progressé.
Union douanière d'Afrique australe (SACU)	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland	Union douanière	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'union douanière et accord monétaire entre quatre membres, exception faite du Botswana. 	
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la zone de libre-échange en septembre 2000. • Réseau d'interconnexion. • Mécanismes de paix et de sécurité en place. 	
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo	Union économique totale	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'union douanière. • Harmonisation du droit des affaires. • Convergence des politiques macroéconomiques en place. 	

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles; voir tableaux A2 et A3 en annexe.

sont censées créer des zones de libre-échange, puis des unions douanières pour finalement se renforcer et aboutir à un marché commun couvrant l'ensemble du continent. Le traité de la Communauté économique africaine comprend un grand nombre de protocoles annexes ayant trait au commerce, aux questions douanières, aux dispositions spéciales en faveur de certains pays, à la participation de la population, au règlement des conflits, au développement sectoriel et aux infrastructures (voir encadré 2.1). Hormis le protocole régissant les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés régionales, aucun protocole n'a été finalisé, adopté ou ratifié par les États membres.

Les défis de l'intégration de l'Afrique

Les traités qui sont à l'origine des communautés économiques régionales d'Afrique sont pour la plupart des instruments sophistiqués semblables à ceux qui orientent l'intégration économique dans d'autres régions. Les communautés régionales disposent de secrétariats fonctionnels et tiennent régulièrement des réunions au sommet, au niveau ministériel et technique. En tant que piliers de l'Union africaine, elles sont censées évoluer vers une intégration plus poussée, en vue de leur consolidation finale.

Encadré 2.1

Étapes, objectifs et protocoles de la Communauté économique africaine

Étapes et objectifs

Première étape, 1994–1999. Renforcement des communautés économiques régionales existantes et création de nouvelles communautés là où il n'en existe pas.

Deuxième étape, 1999–2007. Stabilisation des barrières tarifaires et non tarifaires, des droits de douane et des taxes intérieures à leurs niveaux de mai 1994, harmonisation progressive des politiques et mise en œuvre de programmes multinationaux dans tous les secteurs économiques – notamment l'agriculture, l'industrie, les transports, les communications et l'énergie.

Troisième étape, 2007–2017. Consolidation des zones de libre-échange et des unions douanières grâce à l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires et des autres entraves au commerce et adoption d'un tarif extérieur commun.

Quatrième étape, 2017–2019. Parachèvement de la coordination et de l'harmonisation des politiques et programmes dans le secteur commercial et dans d'autres secteurs en vue de la réalisation totale du Marché commun africain et de la Communauté économique africaine, avec l'ensemble des communautés économiques régionales. Cette étape devrait aboutir à la libre circulation des personnes et à l'application des droits de résidence et d'établissement au sein des communautés économiques régionales.

Cinquième étape, 2019–2023. Consolidation du Marché commun africain au niveau continental, aboutissement logique de la quatrième étape.

Sixième étape, 2023–2028. Concrétisation de la vision de la Communauté économique africaine et réalisation d'une intégration économique, politique, sociale et culturelle totale et de structures, aménagements et fonctions communs, comprenant notamment la création d'une Banque Centrale Africaine unique, d'une monnaie africaine unique, d'un Parlement panafricain et d'une union économique et monétaire panafricaine.

Protocoles afférents

Les articles correspondants du Traité de la Communauté économique africaine figurent entre parenthèses. Certains articles doivent faire l'objet de protocoles distincts dans lesquels leurs dispositions fondamentales sont détaillées.

Protocoles sur les échanges et les droits de douane (libéralisation des échanges)

Règles d'origine (article 33)

Réduction et suppression des barrières douanières (articles 29 et 30)

Barrières non tarifaires (article 31)

Facilités de transit intracommunautaires (article 38)

Coopération douanière (article 39)

Simplification et harmonisation des formalités et documents commerciaux (article 40)

Promotion des échanges commerciaux (article 42)

Réexportation de marchandises (article 38)

Libre circulation des personnes, droit de résidence et droit d'établissement (article 43)

(Suite de l'encadré page suivante)

Encadré 2.1 (suite)

Etapes, objectifs et protocoles de la Communauté économique africaine

Protocoles sur le développement et la coopération sectoriels et infrastructurels

Alimentation et agriculture (articles 46 et 47)

Industrie (articles 48–50)

Science et technologie (articles 51–53)

Énergie et ressources naturelles (articles 54–57)

Environnement (articles 58–60)

Transport, communication et tourisme (articles 61–66)

Éducation, formation et culture (articles 68–70)

Ressources humaines, affaires sociales, santé et population (articles 71–76)

Normalisation, assurance de la qualité et systèmes de mesures (article 67)

Fonds de solidarité, de développement et de compensation (articles 80 et 81)

Protocoles sur les dispositions spéciales en faveur de certains pays

Dispositions spéciales concernant le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland (article 78)

Dispositions relatives aux pays les moins avancés, enclavés, semi-enclavés et insulaires (article 79)

Protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et autres

Communautés économiques régionales, les organisations africaines continentales, les organisations non gouvernementales africaines et les organisations et associations socioéconomiques, les pays tiers et les organisations internationales (articles 88–95)

Protocole sur la pleine participation des populations d’Afrique au processus de la Communauté économique africaine

Parlement panafricain (article 14)

Protocole sur l’établissement de la Cour de Justice pour assurer l’adhésion au processus de la Communauté économique africaine et régler les conflits

Cour de Justice (articles 18–20)

Source: Commission économique pour l’Afrique, à partir de sources officielles.

Toutefois, d’après un constat général, il semblerait que l’intégration régionale n’ait guère produit de résultats concrets, en dépit des déclarations politiques et des efforts durablement déployés par les gouvernements, les institutions et les autres intervenants. L’une des critiques fréquemment formulées à son encontre est que, contrairement à l’intégration économique en Europe (l’Union européenne), en Amérique du Nord (l’Accord de libre-échange nord-américain) et en Amérique du Sud (le Marché commun du Sud), l’intégration régionale en Afrique n’a guère accéléré la croissance ou même le commerce régional.

Pourquoi l’intégration régionale en Afrique n’a-t-elle pas atteint ses objectifs? Les raisons principales invoquées sont notamment:

- Appartenances multiples et chevauchement. Les recoupements dans la composition de nombreuses communautés économiques régionales entraînent une duplication des efforts et une mauvaise utilisation des ressources. Ils compliquent les efforts d'harmonisation et de coordination et retardent la fusion des communautés économiques régionales dans l'Union africaine. Face à cette situation, d'aucuns réclament une rationalisation de l'intégration. Le vaste débat qui s'est ouvert sur ce thème a produit des résultats tangibles et permis une définition plus claire des mandats, objectifs et responsabilités des institutions qui sont au service des mêmes pays;
- La réticence des pays à adhérer à des programmes d'intégration (comme la suppression des droits de douane) motivée par des préoccupations concernant le partage inéquitable des avantages et des inconvénients de l'intégration et la persistance d'entraves à la libre circulation des biens, des services et des personnes à travers les frontières;
- Un soutien technique et analytique insuffisant (tel que des analyses coût-bénéfice) pour certains instruments d'intégration (comme la libéralisation du commerce), qui risque de retarder leur mise en oeuvre ou de donner lieu à des spéculations sur les effets qu'ils pourraient exercer sur les différents États membres;
- Des politiques macroéconomiques nationales instables et divergentes;
- Des capacités et des ressources des pays et des communautés économiques régionales insuffisantes pour le processus d'intégration. Clairvoyance, stratégie et planification faisant défaut à certaines communautés régionales, leurs activités s'en trouvent dispersées. Les institutions régionales ont bien souvent mené des actions au niveau régional et parallèlement, au niveau national, au mépris du «principe de subsidiarité»;
- Le manque de cohérence et de liens entre les programmes de coopération sectorielle et les politiques macroéconomiques mises en oeuvre par les communautés économiques régionales;
- L'inexistence ou l'inefficacité des mécanismes pour l'organisation, la mise en oeuvre, le contrôle, le suivi et la révision du processus d'intégration;
- L'absence de mécanismes nationaux pour la coordination, la mise en oeuvre et le suivi des politiques et programmes d'intégration;
- L'incapacité d'inclure les objectifs, plans et programmes d'intégration dans les schémas nationaux de développement.

“ *Le commerce intra-africain reste essentiellement orienté vers le nord, principalement vers l'Union européenne* ”

Le commerce intra-africain, qui affiche des résultats médiocres en dépit de tentatives d'intégration du marché menées sur plusieurs décennies, soulève-lui aussi des interrogations. Il reste essentiellement orienté vers le nord, principalement vers l'Union européenne. Par ailleurs, il n'est pas certain que la volonté politique soit suffisante. L'absence d'une approche concertée sur l'intégration et l'importance des fonds et des investissements requis suscitent donc bien des inquiétudes.

Des communautés économiques régionales dynamisées peuvent susciter des changements en Afrique. Mais pour que l'intégration prenne corps, il faudra:

“
Les règles de l'OMC relatives au système commercial international ont exacerbé la concurrence à l'échelle mondiale et accru les enjeux pour l'Afrique
”

- Encourager une répartition équitable des coûts et bénéfices de l'intégration;
- Fournir un soutien technique et financier aux programmes régionaux d'intégration;
- Harmoniser l'agenda de l'intégration de l'Afrique avec les obligations externes, notamment les arrangements conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le partenariat de Cotonou entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).
- Assurer la compatibilité des dispositifs régionaux d'intégration avec les objectifs de la Communauté économique africaine et de l'Union africaine – ce qui implique également que les problèmes posés par les adhésions multiples soient résolus;
- Promouvoir l'interaction entre les communautés économiques régionales et les institutions spécialisées dans le développement;
- Mettre le secteur privé au cœur de l'agenda d'intégration;
- Stimuler la compétitivité des communautés économiques régionales et de l'ensemble du continent africain, à l'échelle nationale et internationale.

Accélérer l'intégration de l'Afrique

Face à la mondialisation, les dirigeants africains ont compris qu'il était urgent d'accélérer l'intégration du continent. Les règles de l'OMC relatives au système commercial international ont exacerbé la concurrence à l'échelle mondiale et accru les enjeux pour l'Afrique.

L'Union africaine

En juillet 2003, la nouvelle Commission de l'Union africaine a remplacé l'Organisation de l'Unité africaine. En instaurant l'Union africaine, les pays africains ont concrétisé le projet d'unité économique et politique qu'ils mûrissaient depuis longtemps. L'Union africaine est un processus accéléré qui entend éviter les écueils du passé tout en tirant parti des atouts et des expériences antérieures positives et en révolutionnant le contenu et la cadence de la coopération et de l'intégration régionales. La réalisation de ces objectifs ne peut se faire sans une volonté politique, une planification judicieuse, une amélioration des politiques et des institutions existantes et une mise en valeur des capacités et des ressources. L'Union africaine est censée donner un second souffle au processus d'intégration de l'Afrique et ancrer l'unité économique et politique (encadré 2.2).

Les institutions clefs – telles que le Parlement panafricain, la Cour de justice et la Banque africaine d'investissement – devront être élaborées avec soin et mises en place rapidement.

Les autres acteurs et les institutions autonomes

Plusieurs institutions et acteurs internationaux, tels que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne et l'Agence

Encadré 2.2

Union africaine – organes principaux et décisions récentes

Les gouvernements africains ont réaffirmé l'importance de l'intégration en juillet 2000 dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Le sommet des chefs d'État africains qui s'est tenu en juillet 2002 à Durban (Afrique du sud), a unanimement approuvé la création de l'Union africaine sur la base de l'Acte constitutif. L'Union africaine poursuit les efforts initiés par la Communauté économique africaine, bâtissant un continent économiquement unifié. En renforçant l'engagement politique, l'Union africaine entend accélérer l'intégration africaine. L'une des priorités essentielles est de mettre en place des institutions capables d'impulser le progrès, telles que le Parlement panafricain, la Cour de Justice et la Banque d'investissement.

Les organes principaux de l'Union africaine sont:

- *La Conférence de l'Union* est la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains. Elle est l'organe suprême de l'Union. Elle se réunit au moins une fois par an. (Ce système, qui s'appliquait déjà à la Conférence de l'Organisation de l'Unité africaine, est maintenu.)
- *La Commission* est le secrétariat de l'Union. Dirigée par un président, un vice-président et des commissaires, elle est chargée des affaires courantes de l'Union. Pendant une période intérimaire d'un an à compter du Sommet inaugural de l'Union africaine tenu en juillet 2002, le secrétariat de l'Organisation de l'Unité a rempli les fonctions de la Commission.
- *Le Conseil exécutif* réunit deux fois par an les ministres des affaires étrangères. Ses pouvoirs lui sont délégués par la Conférence. (Le système qui était en vigueur sous l'Organisation de l'unité africaine est ainsi largement reconduit.)
- *Le Comité des représentants permanents* se compose des ambassadeurs africains auprès de l'Union africaine. Il prépare les réunions du Conseil exécutif et supervise les affaires courantes de la Commission. (Le mandat des ambassadeurs auprès de l'Organisation de l'Unité africaine est ainsi considérablement élargi).
- *Le Conseil de la Paix et de la Sécurité* est composé de 15 ambassadeurs auprès de l'Union africaine. Désignés par la Conférence, ils sont chargés de promouvoir la paix et la sécurité régionales et d'assurer la prévention, le règlement et la gestion des conflits. (Il remplace l'organe central de l'Organisation de l'unité africaine et hérite du Centre de gestion des conflits.)
- *Le Parlement panafricain* – il deviendra à terme l'organe législatif et représentatif le plus élevé de l'Union africaine. Il sera initialement constitué de cinq parlementaires (parmi lesquels doit figurer au moins une femme) issus de chaque pays. Il est prévu qu'il devienne un parlement directement élu.
- *La Cour de Justice* doit être l'autorité judiciaire suprême de l'Union. Ses pouvoirs seront déterminés ultérieurement.
- *Le Conseil économique, social et culturel* réunira des représentants des syndicats, des associations professionnelles et des organisations de la société civile en vue de leur participation aux activités de l'Union.
- *Les institutions financières* comprendront la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement.

(Suite de l'encadré page suivante.)

Encadré 2.2 (suite)

Union africaine – organes principaux et décisions récentes

- Des comités techniques spécialisés sont envisagés pour l'économie rurale et l'agriculture; les questions financières et monétaires; les questions commerciales, les douanes et l'immigration; l'industrie, la science et la technologie, l'énergie, les ressources naturelles et l'environnement; les transports, les communications, le tourisme, l'éducation, la culture et les ressources humaines.

De nombreuses décisions devant assurer la transition vers l'Union africaine ont été prises lors du sommet de Durban, parmi lesquelles:

- L'instauration d'une période intérimaire d'un an, à compter de juillet 2002, à l'issue de laquelle la Conférence (par l'intermédiaire du Conseil exécutif) désignera son président, son vice-président et ses commissaires. Jusqu'à cette date, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine assure l'intérim de la présidence et les Secrétaires généraux adjoints font fonction de commissaires par intérim. (La Conférence des Chefs d'Etat de l'Union s'est réunie en juillet 2003 à Maputo (Mozambique), pour élire les représentants de la Commission de l'Union africaine: le président et le vice-président de la commission et les commissaires chargés de la paix et de la sécurité, des affaires politiques, des infrastructures et de l'énergie, des affaires sociales, du commerce et de l'industrie, de l'économie rurale et de l'agriculture. Les commissaires chargés des affaires économiques, des ressources humaines, de la science et de la technologie seront élus plus tard.)
- L'instauration du Conseil de paix et de sécurité comme nouvel organe pour la prévention, le règlement et la gestion des conflits.
- La proclamation de «Décennie du renforcement des capacités en Afrique» (2002–2011) de manière à ce que le renforcement des capacités locales soit inscrit comme une priorité dans les politiques de développement des différents pays et que la communauté internationale soutienne – financièrement et autrement – ces efforts.
- La publication d'un projet de déclaration de soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, réitérant l'attachement aux principes de la démocratie et d'une gouvernance politique, économique et des entreprises.
- La constitution d'un groupe d'experts chargé d'examiner tous les aspects liés à la mise en place d'une force commune de sécurité et de défense pour l'Afrique.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

des Etats-Unis pour le développement international doivent apporter une contribution et un soutien non négligeables à l'intégration africaine. Une coopération permanente entre ces institutions, les communautés économiques régionales et l'Union africaine est la clef d'une intégration accélérée.

Dans le cadre des premières étapes de l'intégration régionale, les communautés économiques régionales ont également mis en place des institutions autonomes qui soutiennent les efforts d'intégration.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

En vue d'accélérer le processus d'intégration régionale, les pays africains ont récemment adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui constitue l'une des initiatives les plus importantes de ces dernières années. Son programme de développement place l'Afrique au premier rang des priorités de l'agenda mondial:

- En créant un instrument destiné à promouvoir un développement durable axé sur les populations et fondé sur des valeurs démocratiques;
- En fournissant une plate-forme africaine commune pour engager la communauté internationale dans un partenariat dynamique renfermant la promesse d'une vie meilleure pour tous.

L'éradication de la pauvreté en Afrique est l'objectif premier du NEPAD, qui cherche à mettre les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables en mettant un terme à la marginalisation du continent dans le processus de mondialisation. La promotion de l'intégration régionale est l'une des priorités du Partenariat, l'une d'elle étant notamment de combler la faiblesse des infrastructures sur le continent.

Conclusion

À l'heure cruciale de l'édification de l'Union africaine, de nombreux obstacles et défis se posent à l'intégration de l'Afrique. Certains sont à imputer au décalage entre des ambitions démesurées et des ressources et capacités restreintes. Mais, compte tenu des nombreux obstacles que l'Afrique doit surmonter pour atteindre et maintenir un niveau de croissance acceptable, il n'est pas surprenant que les réalisations significatives fassent cruellement défaut. Les problèmes systémiques qui freinent le développement des économies nationales sont autant d'entraves à l'intégration de l'Afrique.

Les communautés économiques régionales représentent toutefois une tentative de démanteler les barrières héritées de la colonisation. Elles partent pour la plupart d'initiatives locales et sont le fruit de négociations complexes entre leurs membres. Leur mise en œuvre n'a pas été sans faille, et a été ponctuée de périodes de latence et de recul. Mais les communautés ont développé la solidarité parmi leurs membres et contribué à une union économique.

Il est encore plus important de savoir si les communautés économiques régionales sont capables d'impulser un progrès et une croissance à terme. Les marchés communautaires élargis étaient censés favoriser les échanges au sein des régions, surmonter les difficultés posées par les petits marchés et stimuler les investissements dans des projets industriels de plus grande envergure, notamment dans la production industrielle. Cela ne

“ *Les institutions régionales doivent être rationalisées, mieux coordonnées et équipées pour remplir leur tâche complexe* ”

s'est pas encore totalement produit. Les communautés régionales et leurs pays membres doivent toutefois encore prouver qu'elles peuvent créer un climat favorable capable d'accroître la production industrielle et les échanges de produits au sein des régions.

Pour que l'Union africaine porte ses fruits, il faudra résoudre de nombreux problèmes institutionnels, le principal d'entre eux étant l'impuissance des institutions nationales et régionales à susciter et conduire une intégration performante. Les institutions régionales doivent être rationalisées, mieux coordonnées et équipées pour remplir leur tâche complexe. Les capacités, les ressources et l'autorité – forces motrices de l'Union africaine – devront être renforcées. Des mesures parallèles doivent être prises au niveau national pour une meilleure interaction avec les politiques régionales et pour assurer l'application des traités et protocoles par les États membres.



Les blocs sous-régionaux, piliers de l'intégration régionale?

Les communautés économiques régionales sont censées être le centre névralgique du processus d'intégration régionale. Elles ont en effet une responsabilité unique en ce qui concerne:

- La conception et le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes connexes;
- La mobilisation des ressources nécessaires pour appuyer ces politiques et ces programmes;
- L'établissement régulier de rapports sur les progrès accomplis.

Pour l'intégration à l'échelle du continent, les gouvernements sous-régionaux sont-ils des pierres angulaires ou des pierres d'achoppement? Les chevauchements de leurs composition entraînent-ils une perte d'efficacité? Dans l'affirmative, est-il alors nécessaire de reconfigurer les communautés économiques régionales afin de garantir qu'elles soient des pierres angulaires? Les communautés devraient-elles être dotées d'une autorité supranationale leur permettant de faire exécuter les décisions communes? Ces questions dépassent largement de simples conjonctures théoriques car leurs réponses permettront de déterminer si l'intégration économique du continent tout entier est possible.

Les chevauchements: avantage ou inconvenient?

L'Afrique compte actuellement 14 groupements d'intégration régionale, dont deux au moins sont présents dans toutes les sous-régions. En Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UMEOA) et l'Union du fleuve Mano coexistent avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Afrique centrale compte trois groupements: la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Les pays d'Afrique orientale et australe se partagent six communautés économiques régionales: le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission de l'océan Indien (COI), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union douanière d'Afrique australe. L'Afrique du Nord ne comptait que l'Union du Maghreb arabe

(UMA) avant l'émergence de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), mais certains membres de cette dernière appartiennent à d'autres communautés économiques et sous-régionales.

“ Certains spécialistes estiment que les chevauchements contribuent au progrès; d'autres analystes considèrent que l'appartenance à des groupes multiples entrave l'intégration régionale ”

De nombreux pays africains font partie de plus d'un groupe régional. Par exemple, en Afrique orientale et australe, certains pays appartiennent à la fois à l'Union douanière d'Afrique australe et à la SADC, ou encore à cette dernière et au COMESA. En Afrique de l'Ouest, de nombreux pays membres de la CEDEAO font aussi partie de l'UEMOA.

Les chevauchements de la composition des grands groupes et l'existence de plus petits groupes au sein de ces derniers ont suscité un débat sur l'approche dite «à géométrie variable». Certains spécialistes estiment que les chevauchements contribuent au progrès. C'est notamment le cas de Lyakurwa et al. (1997) pour qui, dans le contexte africain, une telle approche à géométrie variable signifie, progresser au niveau de la CEDAO tout en maintenant les avantages acquis dans le cadre de l'UEMOA. De la même façon, les notions de géométrie variable et de subsidiarité pourraient également être utiles en Afrique australe pour la zone d'échanges préférentiels (COMESA), la SADC et l'Union douanière d'Afrique australe. À l'inverse, d'autres analystes considèrent que l'appartenance à des groupes multiples entrave l'intégration régionale car elle est à l'origine de doubles emplois. Par exemple, Aryeetey et Oduro (1996) reprennent l'analyse de McCarthy pour dire qu'il est difficile d'envisager comment la SADC et le COMESA, du fait de leur convergence en matière de coopération sectorielle et d'intégration commerciale, peuvent subsister et prospérer alors que certains pays d'Afrique australe appartiennent aux deux. Ce raisonnement, fondé sur la rationalisation des effectifs, correspond davantage à l'esprit du Traité d'Abuja dont l'objectif est l'intégration du continent.

La question du chevauchement se pose aussi au niveau des pays. Sur les 53 pays africains, 26 appartiennent à deux communautés économiques régionales et 20 appartiennent à trois (figure 3.1). Un pays, la République démocratique du Congo, appartient à quatre CER et seuls six pays n'appartiennent qu'à une seule.

Les pays africains choisissent d'appartenir à au moins deux communautés économiques régionales pour rechercher l'intégration par différentes voies. Certains membres d'un bloc important peuvent progresser plus rapidement dans le cadre d'un groupe distinct plus réduit. Les groupes plus petits permettent également de gérer plus facilement la coordination et l'harmonisation des politiques et des stratégies nationales, et d'avancer vers la convergence sous-régionale, puis régionale. Par ailleurs, le fait d'appartenir à plusieurs communautés peut maximiser les avantages de l'intégration et minimiser les pertes grâce à une répartition des risques. Cela peut s'avérer particulièrement important pour les pays dont les économies sont faibles, car ils peuvent bénéficier des gains découlant de toutes les communautés économiques régionales auxquelles ils appartiennent.

De nombreuses études consacrées à l'intégration africaine ont toutefois montré les difficultés dues à l'existence de communautés économiques régionales multiples dont les

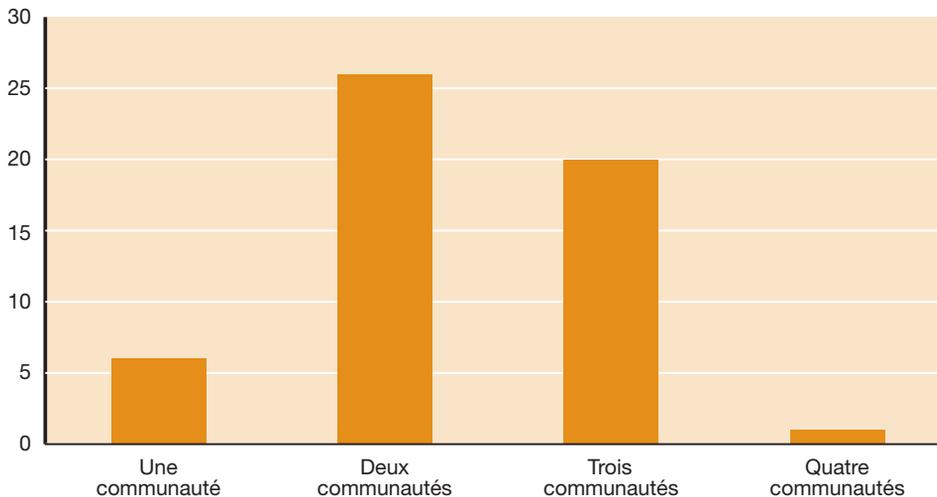
effectifs se chevauchent. Dans toutes les sous-régions africaines, plusieurs communautés économiques régionales ont des objectifs quasiment identiques, ce qui cause des doubles emplois en pure perte. Les chevauchements entre communautés économiques régionales affaiblissent les efforts collectifs déployés en vue de l'objectif commun qu'est l'Union africaine. De plus, ils jettent le flou sur les objectifs d'intégration et suscitent une concurrence nuisible entre les pays et les institutions.

Les chevauchements entre communautés économiques régionales alourdissent également la charge des États membres. Un pays qui appartient à deux communautés ou plus ne fait pas seulement face à des obligations financières multiples, il doit aussi gérer une multiplicité de réunions, de décisions, d'instruments, de procédures et d'échéances. Les douaniers doivent appliquer différentes normes en matière de réduction des droits de douane, de règles d'origine, de documentation commerciale et de nomenclature statistique. Cette multiplication des procédures et des formalités douanières est contraire à l'objectif de libéralisation du commerce qui est de faciliter et de simplifier les échanges.

D'une multiplicité de communautés à la Communauté économique africaine et à l'Union africaine

Le Traité d'Abuja sur la création de la Communauté économique africaine consacre la volonté de l'Afrique de ne plus être un continent composé de pays individuels, qu'ils appartiennent à la catégorie des pays en développement, ou à celle des pays les moins

Figure 3.1
Chevauchement des effectifs des communautés économiques régionales (nombre de pays)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles; voir tableaux A2 et A3.

“ La coordination et l’harmonisation des activités des communautés économiques régionales figurent parmi les principales préoccupations du programme d’intégration africaine ”

avancés, mais un bloc de nations uni et fort. Il prévoit la création de la Communauté économique africaine en 6 phases échelonnées sur 34 ans (voir encadré 2.1 au chapitre 2). La première phase est axée sur le renforcement des communautés économiques, afin qu’elles deviennent les piliers de la Communauté économique africaine. Les communautés devraient se transformer en zones de libre-échange, en unions douanières puis, en dernier lieu, en un marché commun s’étendant à tout le continent.

La coordination et l’harmonisation des activités des communautés économiques régionales figurent parmi les principales préoccupations du programme d’intégration africaine. Un chapitre entier du Traité portant sur la création de la Communauté économique africaine rappelle que les communautés doivent avancer à l’unisson. Le récent Acte constitutif de l’Union africaine rappelle l’importance d’une démarche harmonieuse pour réaliser cette dernière. Un consensus politique solide est nécessaire pour une telle unité d’objectifs et d’action.

La coordination et l’harmonisation étant impératives pour le succès de l’intégration régionale en Afrique, le défi principal consiste à rapprocher les communautés économiques régionales. Ces dernières ont décidé de relever ce défi et procèdent régulièrement à des consultations:

- En Afrique de l’Ouest, le rapprochement entre la CEDEAO et l’UEMOA s’est traduit par un programme d’action commun sur la libéralisation des échanges et la convergence des politiques macroéconomiques. La CEDEAO et l’UEMOA se sont également mises d’accord sur des règles d’origine afin de faciliter le commerce et la CEDEAO a accepté d’adopter les formules de déclaration en douane et les mécanismes de compensation de l’UEMOA;
- En Afrique centrale, la CEEAC est en train d’adopter un régime commercial qui tient compte des dérogations accordées par la CEMAC;
- En Afrique orientale et australe, l’IGAD et la COI appliquent la plupart des instruments d’intégration adoptés par le COMESA, alors que la CAE et le COMESA ont conclu un mémorandum d’accord pour faciliter l’harmonisation de leurs politiques et programmes. Le COMESA et la SADC ont constitué des groupes de travail qui traitent des problèmes communs et s’invitent réciproquement à des réunions portant sur des questions générales ou techniques;
- À l’échelle du continent, le protocole régissant les liens entre les communautés économiques régionales et la Communauté économique africaine prévoit la constitution d’un comité de coordination, au niveau des chefs de secrétariat;

Grâce à ces initiatives, il semble possible de réduire les écarts entre les communautés économiques régionales, de surmonter les problèmes de chevauchement des effectifs et de progresser plus rapidement vers l’Union africaine. Toutefois, les efforts de coordination des communautés économiques régionales doivent être appuyés par un mécanisme de coordination fort à l’échelle du continent. À l’heure actuelle, la coordination semble inefficace. Par ailleurs, il est nécessaire de combiner les efforts d’harmonisation

isolés avec des partenariats bilatéraux internationaux, en particulier l'Accord de Cotonou et les accords de création de partenariats économiques, afin d'achever la transformation des zones de libre-échange en unions douanières et autres formes plus poussées d'intégration économique.

Les relations formelles entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales sont gérées dans le cadre d'un protocole visant à renforcer les communautés existantes. La Communauté économique africaine compte également nombre de protocoles secondaires, mais ils n'ont pas encore été finalisés, à l'exception du protocole régissant les liens entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales. De plus, de nombreuses communautés économiques régionales doivent encore aligner leurs instruments juridiques sur le Traité portant sur la création de la Communauté économique africaine, ou faire en sorte que leurs activités et leurs programmes soient conformes aux exigences de l'intégration du continent. Dans cette optique, il faudra:

- Renforcer les échanges d'informations entre communautés économiques régionales;
- Intensifier les efforts de coordination des politiques sectorielles et d'harmonisation des programmes (une institution étant désignée chef de file pour chaque secteur);
- Améliorer la coordination entre l'élaboration des politiques nationales et les dispositions de la Communauté économique africaine, afin de garantir la cohérence entre les engagements pris par les gouvernements au sein de la Communauté et ceux pris dans le cadre des communautés économiques régionales.

La plupart des protocoles, des décisions et des accords d'intégration économique doivent être mis en œuvre au niveau national. Des mécanismes nationaux sont nécessaires pour la planification, l'organisation, la coordination et le suivi des mesures correspondant aux engagements pris par chaque pays. Certains pays ont déjà mis en place un mécanisme de ce genre, par exemple un ministère chargé spécialement des questions d'intégration; d'autres doivent encore le faire. Dans certains cas, le mécanisme n'est pas suffisamment bien défini ou ne bénéficie pas des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.

La structure des institutions d'intégration économique influence directement la mise en œuvre des accords d'intégration régionale. Certains problèmes s'expliquent par la faiblesse des mécanismes nationaux:

- Les gouvernements ne parviennent pas à transposer leurs engagements régionaux, conventionnels ou autres, dans leurs politiques, lois, règles et règlements nationaux;
- Les gouvernements ne sont pas prêts à subordonner les intérêts immédiats des politiques nationales aux objectifs économiques à long terme de la région (ce qui aurait pourtant des résultats positifs bien plus importants pour la situation générale du pays à long terme) ou à céder des aspects essentiels de la souveraineté de l'État à des institutions régionales;

“ *Les efforts de coordination des communautés économiques régionales doivent être appuyés par un mécanisme de coordination fort à l'échelle du continent* ”

“
**Les problèmes de
financement sont le
principal obstacle
à l'intégration
de l'Afrique**
”

- Il n'existe pas de mécanisme de mise en œuvre et de suivi visant à garantir le respect des échéances fixées pour des mesures telles que la réduction des tarifs douaniers et des obstacles non tarifaires ou des objectifs plus ambitieux, comme la stabilisation macroéconomique;
- Les politiques nationales ne tiennent pas suffisamment compte des dispositions de la Communauté économique africaine et de l'appartenance des pays à des communautés économiques régionales.

Financement de l'intégration régionale en Afrique

On s'accorde généralement à reconnaître que les problèmes de financement sont le principal obstacle à l'intégration de l'Afrique. Les communautés économiques régionales tirent l'essentiel de leurs ressources financières des contributions de leurs membres, mais leurs opérations sont financées avant tout par l'assistance extérieure. Les contributions acquittées ont décliné au fil du temps et l'aide extérieure fait parfois défaut ou ne suffit pas pour répondre aux besoins des communautés économiques régionales. Cette tendance préoccupante doit être examinée dans le contexte d'une transformation majeure du paysage de l'intégration de l'Afrique avec l'avènement de l'Union africaine.

Le résultat inévitable de cette tendance est une situation financière malsaine. Prenons l'exemple de trois communautés économiques régionales: la CEMAC, le COMESA et la SADC (tableau 3.1). Certaines années, moins de la moitié des contributions de la CEMAC et du COMESA ont été acquittées, alors que les fonds extrabudgétaires du COMESA et de la SADC ont dépassé les contributions des États membres. L'écart entre les besoins des communautés économiques régionales et les contributions des États membres est déjà grand et les projections donnent à penser qu'il va encore se creuser (tableau 3.2).

L'exemple de ces trois communautés économiques régionales est représentatif de la situation qui prévaut sur le continent:

- Les communautés économiques régionales qui demandent la même contribution à tous leurs membres doivent en fixer le montant en prenant comme référence les capacités de leur membre le plus pauvre. Pour ces communautés, le budget ne peut répondre aux besoins et il risque de rester insuffisant pendant longtemps;
- Les communautés économiques régionales qui déterminent les quotes-parts de leurs membres en fonction d'un principe d'équité tiennent compte de la capacité de paiement de chacun. Cette méthode peut se défendre en principe mais, au fil du temps, les pays devant verser les principales contributions rechignent à assumer la majeure partie du financement du budget. Cet état de faits a causé l'effondrement de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) lorsque la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont refusé de verser les montants qu'ils devaient à l'organisation.

L'expérience montre que ces formules ne parviennent pas à couvrir les besoins financiers ou qu'elles ne sont plus viables avec le temps.

Pour assainir leur situation financière, certaines communautés économiques régionales (l'UMEOA, la CEDEAO, la CEMAC, le COMESA et la CEEAC) ont envisagé d'autres mécanismes de financement. Plusieurs d'entre elles ont choisi de prélever une taxe sur les importations provenant de pays tiers; l'UMEOA a déjà mis en oeuvre ce système et la CEDEAO et la CEMAC en ont installé certains éléments.

De tels systèmes d'autofinancement sont fiables, ils permettent des flux de ressources prévisibles et empêchent la rétention des fonds par les États membres car les fonds sont déposés sur des comptes dans une banque centrale, auxquels seule l'organisation a accès. Qui plus est, les ressources générées par des mécanismes d'autofinancement sont plus

“ Tels systèmes d'autofinancement sont fiables, ils permettent des flux de ressources prévisibles et empêchent la rétention des fonds par les États membres ”

Tableau 3.1

Taux de recouvrement des quotes-parts par la CEMAC, le COMESA et la SADC, 1991–1998 (en pourcentage)

Année	CEMAC et COMESA	CEMAC, COMESA et SADC
1991	100,0	100,0
1992	55,0	77,5
1993	100,0	100,0
1994	80,0	90,0
1995	44,8	73,7
1996	47,4	—
1997	48,1	—
1998	51,9	—

— données non disponibles.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 3.2

Projections des besoins financiers et des recettes provenant des quotes-parts des États membres pour la CEMAC, le COMESA et la SADC, 2000–2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004
Besoins financiers à moyen terme	176,1	180,7	185,7	198,7	204,5
Contributions mises en recouvrement	22,7	24,8	26,7	28,8	30,0
Pourcentage des besoins financiers couverts	12,9	13,7	14,4	14,5	14,7

Note: Les projections des contributions mises en recouvrement ont été établies à partir des tendances antérieures. Un taux de change fixe (1 dollar = 700 francs CFA) a été appliqué aux données de la CEMAC. S'agissant de la SADC, dont l'exercice budgétaire couvre deux ans, les données ont été annualisées en combinant la moitié de deux budgets consécutifs de sorte que les données des trois organisations correspondent à des années civiles.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

“ La question du financement de l'intégration régionale en Afrique s'est surtout posée pour le fonctionnement de la Communauté économique africaine et des communautés économiques régionales ”

susceptibles de répondre aux besoins des communautés économiques régionales que les contributions des États membres. Les projections des recettes d'une taxe communautaire, selon des hypothèses hautes et basses, montrent que, s'il peut arriver que ce mécanisme ne couvre pas les besoins des communautés économiques régionales, il réduirait nettement le déficit de financement (tableau 3.3).

L'état financier des communautés économiques régionales indique clairement que le système des contributions n'est pas viable à long terme. Dans l'avenir immédiat, la seule option crédible, autre que le recours au financement extérieur, semble être les modalités d'autofinancement (encadré 3.1), mais les pays doivent les négocier avec soin pour en préserver les caractéristiques uniques:

- L'autonomie des ressources acquises par rapport aux budgets nationaux.
- Le caractère automatique de la taxe, afin de garantir un flux régulier de ressources;
- La croissance soutenue et la viabilité des ressources. Le flux de ressources devrait au moins permettre de maintenir constantes les capacités des institutions régionales et étendre les activités d'intégration;
- L'équité des contributions. Les mécanismes d'autofinancement doivent être équitables pour garantir une viabilité à long terme. L'équité ne veut pas dire l'égalité mathématique mais une égalité relative, fondée sur la capacité de contribuer de chaque pays.

Jusqu'à présent, la question du financement de l'intégration régionale en Afrique s'est surtout posée pour le fonctionnement de la Communauté économique africaine et des communautés économiques régionales. Avec la création de l'Union africaine, elle a pris une nouvelle ampleur. Outre les frais de fonctionnement des communautés économiques

Tableau 3.3

Projections des besoins financiers et des recettes provenant d'une taxe communautaire pour la CEMAC, le COMESA et la SADC, 2000–2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Item	2000	2001	2002	2003	2004
Besoins financiers à moyen terme	176,1	180,7	185,7	198,7	204,5
Hypothèse haute					
Recettes	180,8	188,8	194,9	200,5	207,7
Pourcentage des besoins financiers couverts	102,7	104,5	104,9	100,9	101,6
Hypothèse basse					
Recettes	143,4	147,7	152,0	156,4	161,6
Pourcentage des besoins financiers couverts	81,4	81,7	81,8	78,7	79,0

Note: Les ressources extrabudgétaires n'étant pas prévisibles et ne rendant pas compte de l'effort des États membres, elles ne sont pas prises en compte dans l'évaluation du déficit financier.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Encadré 3.1

La notion d'autofinancement

Inconvénients du système des quotes-parts

Les communautés économiques régionales africaines ont de grosses difficultés à mobiliser des ressources régulières suffisantes pour financer l'intégration. Jusqu'à présent, les ressources mobilisées ont été consacrées principalement aux dépenses de fonctionnement des secrétariats et des institutions spécialisées et elles provenaient des budgets nationaux des États membres, qui sont subordonnés aux priorités et aux contraintes de chaque pays. Il en découle:

- Une forte dépendance des communautés économiques régionales envers la capacité des États membres de s'acquitter de leurs dus;
- Une mobilisation insuffisante des ressources, qui couvrent à peine les dépenses de fonctionnement;
- Une accumulation des arriérés;
- Un financement irrégulier des fonds de compensation ou des fonds de développement régional;
- Une dépendance envers l'assistance internationale pour le financement de projets et de programmes sectoriels alors que cette assistance est de plus en plus incertaine ou assortie de conditions.

Objectifs des mécanismes d'autofinancement

Le principal objectif est de faire en sorte que le processus d'intégration économique soit sûr, viable et irréversible. Les différents mécanismes proposés visent à mobiliser davantage de ressources pour financer:

- Les budgets ordinaires des secrétariats des communautés économiques régionales;
- Les mécanismes compensatoires, existants ou prévus;
- Les projets et programmes régionaux et les études connexes;
- Les fonds de développement régional.

Le deuxième objectif est de rendre les communautés économiques régionales africaines moins tributaires de l'aide extérieure et des budgets des États membres. La dépendance actuelle doit être nettement réduite, voire éliminée, pour que le paiement des salaires ou d'autres dépenses de fonctionnement cesse d'être la principale préoccupation des responsables de l'intégration économique.

Critères de base des mécanismes d'autofinancement

Pour atteindre ces objectifs, les ressources dérivées des mécanismes d'autofinancement doivent être:

- Réservées aux institutions régionales et distinctes des budgets nationaux, dans un souci d'autonomie;
- Permanentes, pour garantir la régularité des flux financiers de l'institution;
- Automatiques, pour permettre une plus grande concordance entre la conception et la mise en œuvre de projets et de programmes régionaux;
- En hausse continue, pour maintenir les capacités des institutions en termes réels et permettre l'extension nécessaire de la portée de l'intégration;
- Indépendantes des fonds des trésors nationaux et d'autres recettes gouvernementales afin de protéger les communautés économiques régionales des effets d'une modification éventuelle des priorités au niveau national;
- Équitables, en fonction de la capacité de contribuer de chacun.

Les objectifs et critères décrits ci-dessus supposent une taxe à l'assiette large, facilement quantifiable et pouvant générer des montants importants à un faible taux d'imposition.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

régionales, il faut désormais financer les réunions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union, du Parlement panafricain, du Conseil exécutif et du Conseil économique, social et culturel, et le fonctionnement de la Commission.

Si l'on veut que l'Union donne de meilleurs résultats que la Communauté économique africaine, les institutions financières prévues dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement) doivent être opérationnelles et viables. Il est impératif de mettre en place une stratégie de financement globale qui tienne compte des besoins de financement à court et à long termes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et d'autres organismes secondaires et techniques, comme l'Union panafricaine des postes, l'Union des chemins de fer africains ou les organisations de mise en valeur des bassins fluviaux, entre autres. De par leurs avantages comparatifs, ces organes spécialisés peuvent compléter les activités des communautés économiques régionales et faire progresser l'Union africaine et l'intégration de l'Afrique; ils doivent donc être fermement soutenus.

État d'avancement des protocoles

Dans toutes les communautés économiques régionales, des protocoles (conventions ou actes) décrivent les mesures concrètes pour mettre en œuvre les traités qui, eux, se limitent à énoncer les domaines d'accord et les objectifs, principes et engagements généraux.

Harmonisation des protocoles

Le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine devraient fournir un cadre pour la convergence des protocoles des communautés économiques régionales mais, dans la plupart des cas, les dispositions des protocoles sont exclusivement axées sur les préoccupations des communautés concernées et ne prévoient pas d'interaction avec d'autres groupements économiques. Le protocole régissant les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales essaie d'y remédier en faisant contrôler les opérations des communautés par la Communauté économique africaine, avec une plus grande coordination et harmonisation des activités. Le dernier Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine a adopté une décision précisant que l'Union africaine devrait elle aussi signer avec les communautés économiques régionales un protocole concernant leurs relations mutuelles.

La Communauté économique africaine et maintenant, l'Union africaine, doivent-elles adopter leurs propres protocoles pour définir l'orientation à suivre par les communautés économiques régionales en ce qui concerne l'établissement et l'adoption des leurs? Compte tenu du grand nombre de protocoles (29) prévus dans le cadre du Traité d'Abuja, il est peu réaliste d'espérer que ces protocoles seront signés et entreront en vigueur avant que ne soient harmonisés ceux des communautés économiques régionales. Par ailleurs, la Communauté économique africaine n'a pas besoin de protocole relatif à des questions

concrètes avant les deux dernières phases de sa mise en place d'ici là, elle se chargera principalement de la coordination des activités des communautés économiques régionales. La mise en œuvre des protocoles de ces dernières ne devrait pas être interrompue, mais le protocole prévu entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales devrait préciser clairement le rôle des communautés dans la réalisation des objectifs de l'Union.

Limites des protocoles déjà adoptés

La plupart des communautés économiques régionales ont adopté plusieurs protocoles; ces derniers ont des caractéristiques communes importantes.

Absence de complémentarité entre communautés économiques régionales. La plupart des communautés économiques régionales ont désormais un protocole commercial¹, qui facilitera l'adoption d'un arrangement commercial à l'échelle du continent. Mais ces protocoles sont différents: les priorités varient d'une communauté à l'autre et chaque protocole met donc l'accent sur des questions différentes. Cela complique encore plus la tâche aux pays qui appartiennent à plus d'une communauté économique régionale: ils doivent mettre en œuvre des programmes dont l'ampleur, les échéances, les répercussions sur les politiques nationales et d'autres caractéristiques sont différentes.

Lenteur du processus de négociation. Il a fallu longtemps pour conclure les protocoles adoptés, et en particulier les protocoles commerciaux car certains États membres craignaient de subir des pertes. Ces retards ont nui au respect des dispositions des traités. Par exemple, si un traité prévoit qu'une communauté économique régionale deviendra une zone de libre-échange à une date donnée mais que les négociations consacrées au protocole commercial prennent trop de temps, il se peut que le protocole ne soit même pas encore signé à la date prévue. De ce fait, un grand nombre, si ce n'est la totalité, des systèmes de libéralisation des échanges ont dû être rééchelonnés.

Aléas de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre. Des protocoles sont nécessaires pour que les traités entrent en vigueur. Mais certains États membres ne les signent pas, ne les ratifient pas, ou ne soumettent pas leurs instruments de ratification en temps voulu. Ces États membres sont des «intégrateurs lents» par opposition aux «intégrateurs rapides».

Exemple de la SADC. Le Sommet de la SADC a examiné et approuvé 15 protocoles. La République démocratique du Congo n'a ratifié ni signé aucun protocole. Les Seychelles n'ont ratifié aucun protocole, mais elles en ont signé trois. L'Angola en a signé trois et ratifié trois. Aucun pays membre, à l'exception du Botswana, n'a ratifié plus de 11 protocoles. Tous ces retards dans la signature et la ratification des accords ralentissent l'intégration. Par exemple, s'agissant du protocole amendé sur le commerce, qui est particulièrement important, seuls dix pays ont déposé leur instrument de ratification auprès du secrétariat de la SADC (tableau 3.4).

“
Le protocole prévu entre
l'Union africaine et les
communautés
économiques régionales
devrait préciser
clairement le rôle des
communautés dans la
réalisation des objectifs
de l'Union
”

Tableau 3.4**Signature et ratification des protocoles par les pays membres de la SADC (mars 2001)**

Protocole	Afrique du Sud	Angola	Botswana	Congo, Dem. Rep.	Lesotho	Malawi	Maurice
Accord sur les cours d'eau communs	R	S	R	—	R	R	R
Accord révisé sur les cours d'eau communs	S	R	R	—	S	S	S
Énergie	R	R	R	—	R	R	R
Transports et communications	R	R	R	—	R	R	R
Lutte contre les drogues illicites	R	—	R	—	R	R	R
Commerce	R	—	R	—	R	R	R
Amendement au protocole relatif au commerce	D	—	D	—	D	D	D
Éducation et formation	R	—	R	—	R	R	R
Mines	R	—	R	—	R	R	R
Tourisme	—	—	R	—	R	—	R
Santé	R	—	R	—	—	R	R
Faune et flore sauvages	—	—	R	—	—	—	R
Affaires juridiques	S	S	—	—	S	S	S
Tribunal et règles de procédure	S	S	—	—	S	S	S
Immunités et privilèges	—	R	R	—	R	R	R

— aucune mesure.

Note: S = a signé le protocole; R = a ratifié le protocole; D = a déposé l'instrument de ratification.**Source:** SADC 2001.

Lenteur de la mise en œuvre des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des véhicules. Entre 1979 et 1992, les membres de la CEDEAO ont signé plus d'une dizaine de protocoles, de décisions et de résolutions concernant la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'installation. Ces instruments ont officialisé des accords visant à introduire diverses mesures, notamment l'abolition des visas et des permis d'entrée, l'introduction d'un certificat de voyage de la CEDAO, l'harmonisation des formulaires d'immigration et d'émigration et du système d'attestation d'assurance «carte brune» de la CEDEAO, ainsi que la constitution dans chaque pays membre d'un comité national chargé de s'assurer de la libre circulation des personnes.

Sur certaines de ces mesures, les progrès accomplis sont insuffisants (tableau 3.5). Tous les pays ont aboli les exigences de visas et de permis d'entrée pour les ressortissants de la CEDEAO dont le séjour ne dépasse pas 90 jours. Mais la circulation des personnes

	Mozambique	Namibie	Seychelles	Swaziland	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Accord sur les cours d'eau communs	R	R	—	R	R	R	R
Accord révisé sur les cours d'eau communs	S	S	S	S	S	S	S
Énergie	—	R	—	R	R	R	R
Transports et communications	R	R	—	R	R	R	R
Lutte contre les drogues illicites	—	R	—	R	R	R	R
Commerce	R	R	—	R	R	—	R
Amendement au protocole relatif au commerce	D	—	—	D	—	—	—
Éducation et formation	R	R	—	R	R	R	R
Mines	R	R	—	—	R	—	R
Tourisme	R	R	—	—	—	—	R
Santé	R	R	—	—	—	—	—
Faune et flore sauvages	R	R	—	—	—	—	—
Affaires juridiques	S	S	S	S	S	S	S
Tribunal et règles de procédure	S	S	S	S	S	S	S
Immunités et privilèges	R	R	—	R	R	R	S

est moins libre qu'elle ne devrait l'être: dans tous les pays membres, les voyageurs sont exposés à des tracasseries aux frontières ou sur les routes inter-États. Les protocoles relatifs au droit de résidence ont progressé, mais le marché du travail et le monde des affaires de certains pays membres restent plus difficiles d'accès pour les immigrants que pour les nationaux.

Il en va de même pour le protocole sur la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement fondé sur une taxe communautaire. À ce stade, le protocole n'a été ratifié que par un nombre infime d'États membres.

Intérêt inégal envers les dispositions des protocoles. Certains pays montrent peu d'entrain à s'associer à leurs partenaires pour signer et mettre en œuvre certains protocoles. C'est par exemple le cas des pays insulaires qui sont peu intéressés par des protocoles relatifs au chemin de fer, ou au transport routier ou fluvial. Dans d'autres cas,

des pays ont signé des protocoles pour faire preuve de bonne volonté, mais sans intention de les ratifier car ils ont peu à y gagner et risquent même d'y perdre. Cela montre bien qu'il est nécessaire d'établir des protocoles qui tiennent compte des préoccupations et des intérêts de toutes les parties.

“ La plupart des pays africains font partie du système d'échanges multilatéral du fait de leur appartenance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui leur impose des politiques commerciales ouvertes et libérales ”

Communautés économiques régionales et engagements multilatéraux

La plupart des pays africains font partie du système d'échanges multilatéral du fait de leur appartenance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui leur impose des politiques commerciales ouvertes et libérales. Le principe fondamental est l'égalité de traitement de tous les membres de l'OMC, c'est-à-dire la non-discrimination (par exemple en ce qui concerne l'octroi de préférences commerciales comme l'abaissement des droits de douane), principe consacré dans la clause de la nation la plus favorisée (clause NPF). Mais l'Article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 prévoit une exception à ce principe pour les membres de l'OMC qui constituent des arrangements commerciaux régionaux (union douanière, zone de libre-échange ou accord provisoire en ce sens).

Tableau 3.5

Mise en œuvre des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des véhicules à l'intérieur de la CEDEAO (décembre 2000)

Pays	A aboli les visas et les permis d'entrée	A introduit le certificat de voyage de la CEDEAO	A harmonisé les formules d'immigration et d'émigration	A créé un comité national de contrôle	A introduit l'attestation d'assurances «carte brune»
Bénin	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Burkina Faso	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Cap-Vert	Oui	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Oui	Non	Non	Non	Oui
Gambie	Oui	Oui	Non	Non	Non
Ghana	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Guinée	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Guinée-Bissau	Oui	Non	Non	Non	Oui
Libéria	Oui	Non	Non	Non	Non
Mali	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Niger	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Nigéria	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Sénégal	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Sierra Leone	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Togo	Oui	Non	Non	Oui	Oui

Source: CEDEAO 2000.

L'Article XXIV du GATT autorise les membres de blocs commerciaux régionaux à accorder des termes commerciaux plus favorables à d'autres membres du même bloc, sans les accorder à d'autres membres de l'OMC. Mais il protège également les intérêts commerciaux des pays non membres en insistant pour que les arrangements régionaux:

- Suppriment les droits de douane et les obstacles non tarifaires pour presque tous les échanges entre membres;
- N'érigent pas davantage d'obstacles pour les échanges avec d'autres membres de l'OMC qu'il n'en existait avant l'accord;
- Suppriment les droits de douane et les obstacles non tarifaires dans les 10 ans au plus tard;
- Soient rapidement notifiés à l'OMC pour être examinés par ses membres, qui peuvent formuler des recommandations pour garantir la compatibilité avec les règles de l'OMC;
- Soient soumis à des dispositions de règlement des différends.

Du moment qu'un accord commercial régional respecte l'Article XXIV, aucune compensation ne doit être payée aux autres membres de l'OMC même si des importations dans le bloc sont évincées suite à des préférences commerciales. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) prévoit, pour les accords préférentiels relatifs aux services, des règles similaires à celles qui existent pour les accords relatifs aux marchandises.

Les arrangements commerciaux régionaux concernant le commerce de marchandises peuvent être notifiés à l'OMC en vertu de l'Article XXIV du GATT. Mais ceux qui n'impliquent que des pays en développement peuvent être notifiés dans le cadre du paragraphe C de l'Article 2 de la décision concernant un traitement différencié et plus favorable, la réciprocité et la participation plus complètes des pays en voie de développement (clause d'habilitation) dont les dispositions sont moins strictes. Tous les accords préférentiels portant sur l'échange de services doivent être notifiés en vertu de l'Article V de l'AGCS, quels qu'en soient les pays membres. Mais les accords auxquels appartiennent des pays en développement peuvent couvrir moins de services.

Les communautés économiques régionales d'Afrique sont considérées comme des arrangements commerciaux régionaux et relèvent donc de l'Article XXIV du GATT et de la clause d'habilitation dont les dispositions sont moins strictes. L'Article V de l'AGCS est moins pertinent pour les communautés économiques régionales africaines, dont les accords commerciaux portent généralement sur des marchandises.

Environ 220 arrangements commerciaux régionaux ont été notifiés au GATT et à l'OMC, et la plupart l'ont été en vertu de l'Article XXIV du GATT (191, dont 109 sont encore en vigueur). Sur les 29 accords restants, 18 ont été notifiés en vertu de la clause d'habilitation et 11 en vertu de l'Article V de l'AGCS.

“
La clause d'habilitation constitue une option beaucoup plus simple pour les pays en développement, en particulier pour les pays africains
”

Avantages et inconvénients de la clause d'habilitation

La clause d'habilitation constitue une option beaucoup plus simple pour les pays en développement, en particulier pour les pays africains. Contrairement à l'Article XXIV, elle n'exige pas que les arrangements commerciaux régionaux couvrent tous les échanges ou que le libre-échange soit instauré dans le bloc dans les 10 ans. Le seul avantage du recours à l'Article XXIV est qu'aucune compensation n'est demandée si les exportations d'un membre de l'OMC sont évincées. En vertu de la clause d'habilitation, une compensation est due à un membre de l'OMC s'il peut prouver que les avantages attendus d'une consolidation tarifaire ont été remis en question. Comme les membres africains de l'OMC ont principalement adopté des engagements prévoyant un plafond des taux tarifaires et ont tellement peu de produits à échanger, cette situation est improbable, tout du moins dans un avenir proche.

“
La clause d'habilitation permet également d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés par le biais de concessions et de contributions
”

La clause d'habilitation permet également d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés par le biais de concessions et de contributions. Elle autorise une exemption automatique du traitement de nation la plus favorisée (sans discrimination) en faveur des pays en développement, ce qui permet aux membres de l'OMC d'accorder un traitement plus favorable aux pays en développement, sans accorder le même traitement à d'autres membres de l'OMC.

Même dans le cadre de la clause d'habilitation, des garanties protègent les intérêts commerciaux des membres de l'OMC. Le traitement favorable qu'elle permet vise à promouvoir le commerce des pays en développement mais sans créer des obstacles au commerce d'autres pays, ou empêcher la réduction ou l'élimination des droits de douane et autres restrictions commerciales.

De nombreux pays en développement ont notifié leurs arrangements commerciaux régionaux dans le cadre de la clause d'habilitation plutôt que de l'Article XXIV du GATT. Les quatre communautés économiques régionales africaines dont l'existence a été signalée à l'OMC l'ont été en vertu de la clause d'habilitation: COMESA (29 juin 1995), UEMOA (3 février 2000), CEMAC (29 septembre 2000) et CAE (11 octobre 2000). Aucun membre de l'OMC n'a demandé que l'un de ces arrangements commerciaux régionaux soit passé en revue pour en vérifier la compatibilité avec les règles ou accords de l'OMC.

Le COMESA envisage toutefois d'avoir recours à l'Article XXIV du GATT pour se protéger de plaintes relatives au détournement d'exportations. Le Sri Lanka prétend que ses exportations de thé en Égypte ont été évincées par des importations en provenance du Kenya bénéficiant de préférences au COMESA. Dans le cadre de la clause d'habilitation, le Sri Lanka peut prétendre à une compensation car l'Égypte a une consolidation tarifaire sur le thé qui a été compromise à cause de préférences.

De nombreux autres pays se sont plaints de la nature très vague de la clause d'habilitation. Par exemple, les pays membres du MERCOSUR ont fait pression sur cette

organisation pour qu'elle utilise l'Article XXIV plutôt que la clause d'habilitation. Les dispositions de l'OMC relatives aux accords préférentiels sont également mal perçues. Les pays asiatiques estiment que leurs exportations sont évincées par des produits provenant essentiellement d'Europe et des États-Unis et bénéficiant des préférences de l'Article XXIV. La conséquence de cette pression est que la réunion ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar) en 2001 a accepté la tenue de négociations visant à préciser et améliorer les procédures et les dispositions de l'OMC relatives aux accords commerciaux régionaux, en tenant compte des aspects relatifs au développement.

Élaboration d'une position commune sur les questions multilatérales

L'enjeu des questions commerciales multilatérales est de taille. Pour accroître leur influence, les communautés économiques régionales doivent coordonner leurs positions dans deux domaines.

D'une part, les communautés économiques régionales doivent décider s'il est préférable d'avoir recours à la clause d'habilitation ou à l'Article XXIV. Seules quatre communautés économiques régionales africaines ont déjà été notifiées, et de nombreuses autres devraient l'être. Si tel n'était pas le cas, elles risqueraient de se voir accusées d'enfreindre l'Article premier du GATT de 1947. Le statut de la SADC pose un problème particulier: cette communauté pourra ou non avoir recours à la clause d'habilitation, selon que l'Afrique du Sud sera considérée comme un pays développé ou un pays en développement.

D'autre part, les communautés économiques régionales devraient mettre au point une position coordonnée pour les futures négociations que l'OMC consacrera aux arrangements commerciaux régionaux.

Conclusion

Des capacités réelles et des mécanismes institutionnels efficaces sont à la base d'un processus d'intégration réussi. Les communautés économiques régionales et leurs membres ont un rôle primordial à jouer à cet égard: elles doivent mettre en œuvre des politiques adaptées et fournir l'appui politique, matériel et humain nécessaire.

Le présent chapitre a soulevé quelques-uns des grands problèmes institutionnels qui compromettent l'intégration de l'Afrique. On peut citer par exemple la multiplicité des communautés économiques régionales et le chevauchement de leur composition, les divergences entre les politiques nationales et les politiques régionales, qui se traduisent par l'impossibilité d'agir ou d'ajuster les règlements nationaux en fonction des accords d'intégration, la lenteur de la ratification et de la mise en œuvre des protocoles et les violations répétées par les arrangements régionaux, des exigences de l'OMC en ce qui

“ Les communautés économiques régionales devraient mettre au point une position coordonnée pour les futures négociations que l'OMC consacrera aux arrangements commerciaux régionaux **”**

concerne les blocs commerciaux régionaux. Dans ce contexte, la mise en œuvre de divers programmes et projets d'intégration majeurs est compromise faute de ressources.

“ les communautés économiques régionales devraient également aligner leurs politiques et programmes sur les objectifs continentaux et viser à la convergence des buts sous-régionaux ”

S'agissant de la question du chevauchement des effectifs des communautés économiques régionales, les opinions diffèrent: certains analystes estiment que la multiplicité des groupements entrave le processus global d'intégration du continent et impose une pression considérable aux gouvernements, qui doivent dégager les moyens et les ressources nécessaires pour faire face à des programmes et impératifs variés. D'autres spécialistes considèrent que la diversité donne à certains groupes de pays la possibilité d'avancer plus rapidement ou de maximiser leurs avantages et minimiser leurs pertes en ne tablant pas sur un seul bloc. De nombreuses questions concernant les chevauchements d'effectifs doivent être examinées de façon approfondie:

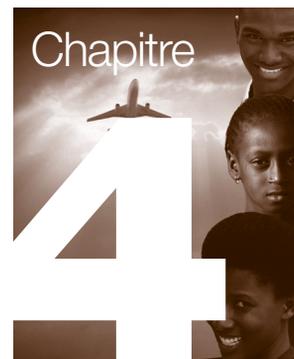
- Faut-il procéder à une rationalisation radicale et regrouper de petites communautés économiques régionales dans des groupement régionaux plus vastes?
- Le statu quo doit-il être maintenu, avec des mécanismes obligatoires et précis pour la coordination et l'harmonisation des politiques, des mandats et des programmes des communautés économiques régionales?
- Faut-il régler l'appartenance simultanée d'un pays à plus d'une communauté économique régionale?
- Les mécanismes continentaux actuels garantissent-ils la coordination et l'harmonisation entre différentes communautés économiques régionales et à l'intérieur de chacune d'elles?

De nombreux pays africains ont été lents à signer, ratifier ou mettre en œuvre les protocoles des communautés économiques régionales. C'est pour cela que certaines communautés économiques régionales adoptent désormais une démarche plus expéditive: au lieu de signer des protocoles devant être ratifiés par les organes législatifs nationaux, elles adoptent des «lois» ou des «décisions» qui prennent effet immédiatement. Cette démarche, qui est celle de l'UEMOA et de la CEMAC, peut faire beaucoup pour améliorer l'efficacité. Le nombre de protocoles actuellement en vigueur est sans doute trop élevé pour que la convergence soit envisageable et certains d'entre eux ne sont peut-être pas absolument nécessaires. L'Union africaine pourrait s'attacher à rationaliser le nombre et les dispositions des protocoles en vigueur dans les communautés économiques régionales.

Ces dernières devraient également aligner leurs politiques et programmes sur les objectifs continentaux et viser à la convergence des buts sous-régionaux. Elles sont donc tenues de déterminer leur position sous la direction de l'Union africaine. Mais pour accroître leur influence et se positionner efficacement sur les négociations en cours à l'OMC et avec l'Union européenne dans le cadre des accords de partenariat économique, les communautés économiques régionales doivent collaborer, harmoniser leurs positions et leurs vues, et partager leurs données d'expérience. Ces efforts pourraient être largement récompensés si elles laissent participer le secteur privé à la conception des politiques et des stratégies de négociation.

Note

1. Dans un souci de cohérence et afin d'éviter les doubles emplois, certaines communautés économiques régionales ont décidé d'appliquer les protocoles commerciaux d'autres communautés auxquelles appartiennent certains de leurs membres.



Comment accélérer l'intégration de la région?

Les progrès effectués en Afrique en matière d'intégration sont mitigés selon les secteurs, les communautés économiques régionales et les États membres. Si des avancées ont été observées dans les domaines du commerce, des communications, de la politique macroéconomique et des transports, l'énergie, la transformation et l'agro-alimentaire ont été laissés de côté. Certaines communautés économiques régionales ont enregistré d'excellents résultats dans la libéralisation du commerce, la libre circulation des personnes, les infrastructures, la paix et la sécurité mais d'autres non.

Les communautés économiques régionales n'ont pu réaliser leurs propres objectifs d'accroissement des échanges et de la production au niveau interne. La raison en est que l'intégration régionale de l'Afrique a souffert de lacunes dans la mise en oeuvre des traités, de l'incapacité de prévenir et résoudre définitivement les conflits, et du manque de ressources pour appuyer l'intégration, entreprise à long terme et à haute intensité de capital. Certes, les États membres souhaitent ardemment obtenir des résultats concrets avec l'Union africaine, mais la poursuite de l'intégration requiert un engagement politique solide et des efforts soutenus.

Questions et défis à relever

L'intégration régionale en Afrique est pour l'essentiel un outil de développement. Aussi les communautés économiques régionales sont-elles responsables des dispositions institutionnelles et des dimensions sectorielles de l'intégration. L'évaluation de ces aspects a soulevé bon nombre d'enseignements et de questions.

Intégration du commerce et des marchés: les effets se font encore attendre

Par leur appartenance aux communautés économiques régionales, la plupart des pays africains ont souscrit à des mécanismes et traités relatifs à la libéralisation du commerce (dont plusieurs se chevauchent, et certains sont même contradictoires). Pourtant, ces communautés n'ont pas intégré leurs marchés, ou mis en place de véritables zones de libre échange, et encore moins des unions douanières. Les marchés sous-régionaux n'ont pu être rapidement unifiés et les investissements n'ont pas connu la croissance réalisée par de grands marchés et des économies d'échelle. Des progrès insuffisants ont eu un effet négatif sur la création et l'expansion des échanges, notamment les flux commerciaux intra-communautaires et intra-africains. Le commerce africain continue de privilégier les partenaires commerciaux extérieurs au continent.

“
La convergence des politiques macroéconomiques, la coopération et l'union monétaires, ainsi que la mise en place de marchés financiers et des capitaux sont indispensables
”

Industrie de transformation: coopération et participation du secteur privé à la traîne

La coopération industrielle dans les communautés économiques régionales a eu une incidence négligeable sur la croissance de la production, de la productivité et de la valeur ajoutée, principalement en raison de la faiblesse des relations intersectorielles, et de l'étroitesse de la gamme de produits échangés entre pays. L'industrie de transformation est en retard sur le plan technologique et son outil de production est obsolète. Le rôle du secteur privé demeure très limité. Dans l'ensemble, le commerce intra-communautaire de produits manufacturiers est resté faible (2 à 7%) et sa part dans le volume total des échanges a parfois baissé. Toutes les communautés économiques régionales ont adopté des mesures «souples» pour relancer la croissance industrielle, en appuyant notamment le commerce intra-industries par des programmes de libéralisation des échanges.

La convergence des politiques comme l'intégration monétaire et financière restent un mirage

La convergence des politiques macroéconomiques, la coopération et l'union monétaires, ainsi que la mise en place de marchés financiers et des capitaux sont indispensables pour une véritable intégration régionale (voir chapitre 6). L'intégration doit se faire rapidement pour fournir un environnement propice aux échanges et aux investissements domestiques et étrangers. Cependant, toutes les communautés économiques régionales n'ont pas établi des critères de convergence pour des politiques macroéconomiques. Pour celles qui l'ont fait, la convergence a été rendue difficile par les différences en matière de gouvernance économique et politique, la diversité des degrés de subordination des politiques nationales à une supervision supranationale, et les changements de politiques résultant de conflits. Et même lorsque la convergence des politiques a été obtenue, les résultats se sont parfois fait attendre.

Les marchés financiers régionaux ne sont pas suffisamment développés, et les marchés nationaux n'ont pas le rayonnement et la capacité requis, au niveau sous-régional, pour mobiliser l'épargne et les investissements. Les flux d'investissements étrangers directs sont tout aussi faibles. La multiplicité des monnaies nationales inconvertibles en Afrique rend difficiles les échanges, les investissements transfrontaliers et l'activité économique en général. L'absence d'intégration financière constitue un sérieux obstacle à l'intégration économique. Faute d'un développement similaire des institutions et des marchés financiers, les coûts et les avantages de la convergence monétaire se répartissent inégalement entre les États membres.

Infrastructures – paralysées par les tronçons manquants et l'absence d'investissements

Les infrastructures constituent un défi pour l'intégration à tous les niveaux (voir chapitre 7):

- Tous les modes de transports pâtissent de la discontinuité des liaisons et de l'insuffisance des réseaux, notamment le transport routier, ferroviaire et aérien. Ainsi,

le pourcentage de tronçons manquants sur le réseau des routes transafricaines atteint 46% dans une sous-région, et plusieurs villes africaines ne sont pas reliées par voie aérienne;

- Le secteur des télécommunications enregistre la croissance la plus rapide en termes de services, mais la connectivité physique doit être considérablement améliorée;
- Des efforts sont en cours en vue de créer des réseaux électriques, des oléoducs et des gazoducs régionaux, mais nombre de politiques et plans d'amélioration des réseaux régionaux d'infrastructures ne sont pas encore complètement mis en œuvre;
- Les plans de privatisation, en particulier dans le secteur des télécommunications, souffrent du manque de coordination des systèmes, tarifs et services nécessaires à l'intégration;
- Par dessus tout, les coûts des programmes et des services d'investissement en infrastructures demeurent hors de portée pour les États membres.

Mobilité des travailleurs – toujours restreinte

Une intégration réussie passe par la levée des obstacles à la libre circulation des travailleurs et des personnes (voir chapitre 9). Dans beaucoup de pays, les restrictions sur les visas et le droit d'établissement empêchent la libre circulation des personnes. La levée de ces restrictions renforcerait le sentiment d'appartenance à la communauté, augmenterait la circulation des connaissances et des compétences au-delà des frontières, et contribuerait à l'intégration des marchés du travail.

Questions transversales – la paix et la sécurité restent une préoccupation majeure; la santé et les questions de genre ne sont pas suffisamment prises en compte

À quelques exceptions près – telles que le Groupe de contrôle de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique australe (SADC) – les mécanismes sous-régionaux de prévention des conflits et de maintien de la paix sont rudimentaires, et ils n'ont guère la capacité de mener des opérations de maintien de la paix prolongées. Des systèmes d'alerte rapide visant à faciliter l'adoption de mesures préventives ne sont pas encore mis au point dans toutes les communautés économiques régionales. Les communautés économiques ayant une capacité limitée en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, il est indispensable de déployer des efforts au niveau continental en vue de mettre en place de solides mécanismes de paix et de sécurité. A cet égard, la création du Conseil de sécurité de l'Union africaine est une étape cruciale. Par ailleurs, la gouvernance économique et politique est nécessaire pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité. L'Union africaine et les communautés économiques régionales doivent établir des paramètres de suivi des performances, et obtenir des pouvoirs supranationaux pour gérer les conflits.

Les communautés économiques régionales essaient progressivement d'intégrer les questions de santé et de genre dans leurs programmes et leurs activités. Ces efforts doivent être étendus et soutenus.

“ S’il n’existe pas un engagement politique ferme au niveau national, en faveur de la mise en œuvre des politiques et programmes d’intégration, très peu de progrès seront enregistrés ”

Volonté politique – de bonnes intentions difficiles à concrétiser

S’il n’existe pas un engagement politique ferme au niveau national, en faveur de la mise en œuvre des politiques et programmes d’intégration, très peu de progrès seront enregistrés aux niveaux sous-régional et régional.

L’inaction ou le manque de volonté politique ralentissent l’intégration et se manifestent par:

- Une internalisation insuffisante, au niveau national, des objectifs d’intégration convenus;
- Des retards dans la ratification des protocoles, qui entravent l’exécution des décisions;
- Des réticences à céder une partie de la souveraineté nationale aux communautés économiques régionales, les privant ainsi des pouvoirs supranationaux nécessaires à l’application des décisions;
- L’instabilité politique et les conflits;
- Le manque de compréhension et de soutien généralisé de l’intégration au niveau national, la société civile étant le plus souvent reléguée au rang de spectatrice et les questions d’intégration n’occupant qu’une place négligeable dans le débat parlementaire;

Rationalisation des communautés économiques régionales – un impératif qui nécessite davantage de recherche

L’appartenance de certains pays à plusieurs communautés économiques régionales est un sujet largement débattu dans le cadre de l’intégration africaine. De l’avis de certains observateurs, l’existence d’un si grand nombre de communautés éparpille des ressources déjà limitées, rend la coordination et l’harmonisation plus difficiles et compromet l’unité. En général, les pays adhèrent à plus d’une communauté pour des raisons légitimes – cela leur permet de constituer des groupements séparés au sein de plus grands blocs pour accélérer l’intégration ou d’adhérer à plusieurs blocs afin de profiter au maximum des avantages et de réduire au minimum les risques de l’intégration. Il convient d’analyser rigoureusement la situation afin de permettre aux pays africains d’aborder judicieusement ce sujet délicat sur le plan politique.

Les lacunes de l’architecture institutionnelle régionale

Les institutions des communautés économiques régionales n’ont pas l’autorité, les pouvoirs et les ressources nécessaires pour faire appliquer les décisions, exécuter les programmes et mener des processus à leur conclusion logique. Une intégration réussie requiert des secrétariats dotés de personnel, de ressources financières et de pouvoirs suffisants pour agir au nom des États membres. Les communautés économiques régionales doivent également pouvoir sanctionner les performances insatisfaisantes, ou l’incapacité de remplir les engagements souscrits dans le cadre des protocoles et des traités.

Un vaste programme d’intégration dont certaines dispositions sont à revoir

Les pays membres des communautés économiques régionales n’ont pas tous les mêmes capacités et les mêmes ressources, ce qui crée un hiatus entre le texte des traités et la

réalité sur le terrain. Les communautés économiques régionales doivent se fixer des priorités et concentrer leur action sur des résultats concrets, limités et réalisables. Il faudrait en priorité corriger les retards enregistrés dans l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, et l'harmonisation des marchés. Les communautés doivent aussi concilier les aspects sociaux et, plus directement, les priorités économiques.

Certains instruments d'intégration ont été rendus caducs par les mutations du cadre macroéconomique. A la faveur de la libéralisation des échanges, bon nombre d'économies sont passées du monopole public – où le gouvernement jouait le rôle d'opérateur dans les secteurs de production – à un modèle où le secteur privé est le moteur de la croissance et du développement. Par exemple, selon les dispositions relatives à la coopération industrielle, il revient à l'État de créer et de gérer des industries. Par contre, la nouvelle orientation invite les gouvernements à mettre en place un cadre propice à l'investissement privé dans l'industrie et aux opportunités d'affaires transfrontalières.

Une participation du secteur privé à l'intégration, reconnue mais limitée

Dans la plupart des pays africains, le secteur privé ne participe pas à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration – laissant cette tâche à l'administration. De nombreuses mesures sont nécessaires pour mettre le secteur privé au cœur du programme d'intégration de l'Afrique, pour qu'il y participe activement, au stade de l'action mais aussi à celui de la prise de décisions, et pour qu'il joue un rôle moteur dans l'investissement et la production transfrontalières de biens, ainsi que dans le développement des infrastructures et la prestation de services. Les communautés économiques régionales n'ont pas encore bien évalué les capacités et les limites de leur secteur privé.

Les traités de la plupart des communautés économiques régionales n'abordent pas spécifiquement la question de la participation du secteur privé. Or, celui-ci peut être un partenaire important dans le processus d'intégration et apporter les ressources financières et humaines nécessaires pour appuyer des projets régionaux. Il peut accroître le commerce intra-africain, développer les infrastructures (énergie électrique, réseaux de télécommunications, services de transports), fournir des services d'intermédiation financière, diversifier la production et en améliorer la qualité. Par ailleurs, par le biais de ses représentants et de ses organisations, le secteur privé peut influencer la prise de décisions et faire pression pour l'adoption de réformes économiques.

Pour encourager la participation du secteur privé, les communautés économiques régionales doivent être convaincues des avantages qui peuvent en découler. Outre, inclure des dispositions spécifiques dans les traités et protocoles, les communautés et les gouvernements nationaux doivent identifier des systèmes régionaux de réduction des risques, stabiliser les fondamentaux macroéconomiques, mettre en place des institutions performantes, maintenir une administration efficace et fiable, et assurer l'état de droit. Le secteur privé doit prendre une part active à son propre développement, adopter une approche à long terme en matière d'investissements, et mieux s'organiser.

“
Dans la plupart des pays africains, le secteur privé ne participe pas à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration
”

Cadres de l'intégration régionale africaine – un plan d'action flou ou contraignant?

Conçues au départ comme les piliers de la Communauté économique africaine, les communautés économiques régionales doivent à présent constituer les fondements de l'Union africaine. Or elles manifestent trop d'indépendance dans leurs programmes d'intégration et leurs traités semblent prédominer le Traité d'Abuja pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Aucune règle coercitive n'encadre, au niveau continental, les programmes d'intégration et aucune autorité supranationale n'est chargée de la supervision, laissant des questions en suspens:

Les communautés manifestent trop d'indépendance dans leurs programmes d'intégration et leurs traités semblent prédominer le Traité d'Abuja

- La relation entre le Traité d'Abuja et l'Union africaine reste ambiguë;
- Dans l'ensemble, les plans directeurs continentaux relatifs à l'intégration ne contiennent pas, pour les communautés économiques régionales et les États membres, de références réglementaires précises et contraignantes. Ils se fondent principalement sur «l'engagement d'agir au mieux des possibilités» des communautés et des États membres;
- Les mécanismes de coordination, de contrôle et de suivi du programme d'intégration de l'Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional sont insuffisants et inefficaces.

Les exigences internationales ne sont pas toujours bien comprises

A l'ère de la mondialisation et de la libéralisation du commerce mondial, l'Afrique, dans son processus d'intégration, ne peut ignorer les exigences du système commercial multilatéral. L'existence de la plupart des communautés économiques régionales africaines n'est pas encore notifiée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), comme le voudrait l'Article XXIV du GATT. L'impact des blocs commerciaux qui relieront certaines sous-régions d'Afrique à l'Union européenne n'est pas pleinement maîtrisé. La Loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGO), adoptée aux États-Unis en 2000, ajoute une autre dimension à l'équation Nord-Sud. Les communautés économiques régionales doivent s'adapter aux changements mondiaux et préparer leurs États membres à tirer profit des opportunités qu'offre le commerce mondial – en renforçant notamment leur capacité de mener avec succès des négociations au niveau international (telles que celles de l'OMC) et en s'assurant que les positions défendues reflètent bien les intérêts et les préoccupations des Africains.

Lancer l'Union africaine sur des bases plus solides

La poursuite de l'intégration requiert un engagement politique indéfectible, une plus grande clairvoyance des dirigeants et des efforts plus intenses qu'auparavant. L'Union africaine doit impulser un nouveau dynamisme au programme d'intégration et démarginaliser l'Afrique sur la scène économique et politique mondiale. Elle doit être le moteur de la transformation de l'Afrique et apporter espoir et prospérité aux populations du continent.

Pour que l'Union africaine accélère l'intégration de l'Afrique, il importe de répondre immédiatement à plusieurs questions fondamentales. Les États membres doivent renforcer leur base institutionnelle et leur volonté politique, et résoudre certains problèmes sectoriels pressants afin d'assurer la solidité de l'Union africaine.

Pour réaliser l'intégration du continent, l'Union africaine doit, au cours des deux ou trois prochaines années, agir dans ce sens – sinon, elle pourrait perdre sa dynamique et sa foi en sa capacité de changer ou d'améliorer la situation actuelle. Pour donner corps à l'unité, les dirigeants et les populations d'Afrique doivent faire preuve d'une véritable volonté politique et appliquer la bonne gouvernance.

Etapas de la mise en place des institutions de l'Union africaine

Les composantes et les objectifs de la structure de l'Union africaine s'entendent dans une approche intégrée. Certains aspects essentiels doivent être traités avant de passer à d'autres. Il est nécessaire d'avoir dès le départ une vision unique de la voie à suivre afin d'éviter les chevauchements et de ne pas s'écarter des objectifs. Les actions pourraient s'articuler comme suit:

- Assurer la concordance entre l'Union africaine, le Traité instituant la Communauté économique africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) afin de lever toute confusion, erreur d'interprétation ou incompréhension qui persisterait sur leurs points communs – ou sur l'absence de lien entre eux;
- Mettre en place le Parlement africain afin de mobiliser le soutien populaire, susciter un débat sur l'Union africaine et promouvoir la démocratisation et la transparence du processus;
- Créer des mécanismes consultatifs afin d'institutionnaliser l'implication de tous les acteurs, le secteur privé et la société civile notamment, dès le début du processus;
- Créer la Cour africaine de justice afin qu'elle joue un rôle d'avant-garde, en collaboration avec le Parlement africain, dans la promotion de la bonne gouvernance, des droits humains et de la démocratisation des institutions et organes de l'Union africaine, et dans l'édification d'une base morale et constitutionnelle solide pour l'Union;
- Etablir le Conseil économique, social et culturel, doté de comités techniques appropriés afin de préparer le terrain pour accélérer l'intégration régionale (convergence des politiques, infrastructures);
- Adopter des mesures spéciales concertées pour permettre rapidement la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, préalable à l'accélération du regroupement des espaces économiques et commerciaux de l'Afrique dans le cadre de l'Union africaine;
- S'assurer que la principale institution financière de l'Union africaine, la Banque africaine d'investissement, complète les institutions financières existantes et réponde aux besoins financiers de l'Union, des communautés économiques régionales et des programmes connexes;

“ L'Union africaine doit impulser un nouveau dynamisme au programme d'intégration et démarginaliser l'Afrique sur la scène économique et politique mondiale **”**

“ *Les structures de l'Union africaine doivent être dotées de pouvoirs supranationaux pour garantir la prééminence des intérêts de l'Union sur les préoccupations exclusivement nationales* ”

- Créer la Banque centrale africaine après que des progrès aient été faits en vue de la création d'unions monétaires aux niveaux régional et sous-régional. La priorité devra aller au renforcement de l'union monétaire au niveau sous-régional, de manière à créer une banque centrale continentale. Si l'objectif poursuivi est de passer rapidement à une monnaie unique africaine sur le modèle de l'euro, il faudrait créer la Banque centrale africaine dans les plus brefs délais. Autrement, le nombre élevé de monnaies inconvertibles en Afrique et la faiblesse du pouvoir supranational des communautés économiques régionales affaibliront les fondements de la Banque centrale dès le départ.

Renforcer les ressources et l'autorité de l'Union africaine et des communautés économiques régionales

Maintenir un cadre et un système crédibles de droits et obligations juridiques nécessite des mécanismes de suivi et de contrôle solides. L'Union africaine ne peut se contenter de dépendre de protocoles non contraignants dont l'application est fonction de l'engagement des États membres à agir au mieux. Ses décisions et celles des communautés économiques régionales ne doivent pas être mises en œuvre uniquement lorsqu'un État membre est prêt et désireux de les respecter – elles devraient toutes être exécutées et être juridiquement contraignantes.

Les structures de l'Union africaine, notamment les communautés économiques régionales, le Parlement africain et la Cour de justice, doivent être dotées de pouvoirs supranationaux pour garantir la prééminence des intérêts de l'Union sur les préoccupations exclusivement nationales. Leurs décisions doivent être contraignantes pour tous les États membres, et elles doivent pouvoir imposer des sanctions en cas de non respect des décisions. L'Union africaine doit aussi pouvoir suivre le respect, par les États membres, des principes qu'ils ont approuvés ainsi que des obligations et engagements qu'ils ont contractés. Il sera ainsi plus facile d'harmoniser les politiques nationales avec les objectifs, stratégies et engagements de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.

La Commission de l'Union africaine et les secrétariats des communautés économiques régionales doivent être suffisamment outillés pour participer aux activités du NEPAD. Ils ont besoin de ressources humaines et financières pour devenir des centres d'excellence. Pour ce qui est des questions financières, il faudrait établir une distinction plus claire entre le financement des structures et le financement des activités de développement et d'intégration.

Le NEPAD et l'Union africaine. Les relations institutionnelles et fonctionnelles entre le NEPAD et l'Union africaine ainsi qu'entre le NEPAD et les communautés économiques régionales, n'ont pas été clairement définies, ce qui a amené le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD à le considérer comme le programme socioéconomique de l'Union africaine. Le NEPAD et ses structures resteront indépendants du secrétariat de l'Union, et les relations entre les struc-

tures de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD seront caractérisées par une coordination, une coopération et une collaboration plus étroites. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD devra présenter un rapport d'activités annuel au sommet de l'Union africaine. Le Président de l'Union africaine et le Président de la Commission de l'Union sont nommés d'office membres du Comité des chefs d'État et de gouvernement. La Commission de l'Union prend part aux réunions du Comité directeur du NEPAD.

Le secrétariat actuel du NEPAD est une structure provisoire, au service du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD jusqu'à la fin de la transition vers l'Union africaine. Le moment venu, le NEPAD sera pleinement intégré aux structures et aux processus de l'Union africaine.

Les communautés économiques régionales et le NEPAD. Les communautés économiques régionales sont les piliers de l'intégration du continent et elles jouent un rôle de premier plan dans l'appui nécessaire à l'appropriation du NEPAD, de même que les gouvernements nationaux qui pilotent les programmes du NEPAD, en sont maîtres. Ainsi, après le Sommet de Yamoussoukro de mai 2002, la CEDEAO s'est mise à jouer un rôle de premier plan dans le pilotage et la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Le secrétariat de la CEDEAO a déjà approché les bailleurs de fonds en vue de mobiliser des fonds supplémentaires pour renforcer ses capacités.

Assurer une coordination efficace des donateurs pour appuyer l'intégration de l'Afrique

La Commission de l'Union africaine et les secrétariats des communautés économiques régionales peuvent aussi aider à coordonner l'appui des bailleurs de fonds à l'intégration. En effet, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union européenne, la Banque mondiale, et plusieurs autres institutions et pays, continuent de manifester leurs intérêts envers le programme d'intégration de l'Afrique. Mais la Commission de l'Union et les secrétariats des communautés économiques régionales ont du mal à empêcher les chevauchements de l'aide en provenance de toutes ces sources. Il est donc dans l'intérêt de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des partenaires du développement d'assurer cette coordination qui améliorera l'efficacité de l'aide.

Rationaliser les communautés économiques régionales. De multiples communautés économiques régionales non coordonnées et mal soutenues ne sauraient constituer les piliers de la création tant souhaitée de l'Union africaine. La Commission économique pour l'Afrique consacrera son prochain rapport sur l'intégration africaine à la rationalisation des communautés économiques régionales – afin d'aider les États membres à prendre des décisions judicieuses. Pour l'heure, il faut mettre un terme à la création de regroupements d'États, et les États membres doivent évaluer les avantages et les inconvénients d'adhérer à plusieurs communautés économiques régionales, en vue éventuellement de n'appartenir qu'à une seule.

“ La Commission de l'Union africaine et les secrétariats des communautés économiques régionales peuvent aussi aider à coordonner l'appui des bailleurs de fonds à l'intégration ”

“
L'aide étrangère, qui a
décrû récemment, n'est
pas un moyen viable
d'appuyer l'Union
africaine ou l'intégration
du continent
”

Doter l'Union africaine d'une base financière solide. L'un des défauts de l'Union africaine est l'absence d'un plan financier pour sa mise en place. L'Union européenne n'aurait pu se développer comme elle l'a fait sans un financement novateur, approprié et soutenu assuré par divers mécanismes, notamment l'imposition de taxes spéciales. Aujourd'hui, le budget de l'UE se chiffre en milliards de dollars, dont une part importante est utilisée pour donner les mêmes chances à tous en appuyant les économies des pays les plus faibles dans le cadre d'un Fonds structurel.

Les contributions financières, avec leurs facteurs d'incertitude, des États membres ou provenant de l'aide étrangère, ne sauraient à elles seules financer l'intégration de l'Afrique et de l'Union africaine. Une forte dépendance par rapport aux contributions statutaires ne s'est pas révélée viable pour les communautés économiques régionales. Par ailleurs, la dépendance à l'égard de l'aide étrangère, qui a décré récemment, n'est pas un moyen viable d'appuyer l'Union africaine ou l'intégration du continent, qui est une entreprise à forte intensité de capital. Pour bâtir une Union africaine efficace et assurer un avenir meilleur à l'intégration de l'Afrique, il faudrait plus qu'une dépendance précaire par rapport à des sources traditionnelles de financement limitées. Il est nécessaire d'adopter des approches plus novatrices et viables en vue de mettre en place un processus d'intégration autonome et indépendant (encadré 4.1).

Responsabilités des États membres. Les États membres doivent apporter la preuve de leur engagement politique en faveur de l'intégration par des mesures et des actions nationales visant à mettre en œuvre les décisions communautaires. Ils doivent appuyer les communautés économiques régionales dans toute la mesure du possible, en leur conférant notamment un pouvoir supranational pour l'application de ces décisions. Plus spécifiquement, les pays doivent créer un ministère chargé de l'intégration, des structures auxiliaires appropriées, ou bien nommer un coordonnateur doté des pleins pouvoirs pour coordonner et contrôler la mise en œuvre des engagements pris auprès des communautés économiques régionales et de l'Union. Cela devrait permettre d'améliorer la coordination entre les objectifs et mécanismes d'intégration régionale et les institutions nationales de prise de décisions économiques, en vue d'assurer le paiement régulier des contributions statutaires et le suivi des programmes et engagements régionaux. Chaque pays doit aussi mettre en place un groupe de travail comprenant des représentants du secteur privé et de la société civile, afin de définir une stratégie pour assumer ses responsabilités.

Autres mesures régionales et sous-régionales. En tant que piliers de l'Union africaine, les communautés économiques régionales doivent être réorganisées et renforcées pour:

- Éviter qu'elles ne s'engagent dans des activités pour lesquelles d'autres structures – par exemple des États ou des organisations régionales – présentent un avantage comparatif;
- Fonctionner d'une manière aussi efficace que possible, et pouvoir imposer des sanctions sur les pays qui ne respectent pas leurs obligations;
- Se fixer des priorités, en trouvant le juste milieu entre les aspects sociaux et les priorités économiques;

- Définir une méthode cohérente de collaboration avec d'autres acteurs – notamment la société civile, les partis politiques, les femmes et les jeunes – pour le bien commun;
- Respecter leurs obligations dans le cadre de l'OMC et se préparer efficacement en vue des négociations avec l'Union européenne.

Au niveau continental, les différents acteurs doivent:

- Adopter un système basé sur des règles pour la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de l'Afrique, en vue d'appliquer les normes et engagements relatifs à l'intégration à tous les niveaux;

Encadré 4.1

Principes directeurs pour un financement durable

Il est nécessaire d'identifier les principaux acteurs du processus d'intégration de l'Afrique et de définir ou clarifier leurs rôles. Toute organisation intergouvernementale ou mécanisme institutionnel censé promouvoir l'intégration de l'Afrique peut prétendre avoir droit aux ressources mobilisées pour financer le processus. Mais ces prétentions doivent être évaluées pour ce qu'elles sont, ce qui implique que les multiples cadres institutionnels et fonctionnels actuels devraient être examinés, simplifiés ou rationalisés, afin d'aboutir à un seul mécanisme central coordonné pour l'édification de l'Union africaine et la redynamisation de l'intégration du continent.

Seules quelques organisations essentielles mériteraient d'être retenues et de bénéficier du soutien de l'Union africaine et de ses ressources. La rationalisation des diverses entités exige que l'on aborde certaines questions difficiles. Par exemple, la clarification des rôles précis de la Banque africaine d'investissement projetée et de la Banque africaine de développement actuelle permettra, tout comme pour les organes des communautés économiques régionales et de l'Union africaine, d'éviter un chevauchement des mécanismes qui se disputeraient les mêmes ressources limitées. Il faudra également déterminer quels organes techniques (organisations intergouvernementales bilatérales ou sous-régionales) doivent être retenus par les communautés économiques régionales ou l'Union africaine, et la manière dont leurs rapports mutuels doivent être définis.

Une fois que le réseau des cadres institutionnels aura été redessiné, il sera nécessaire d'évaluer les besoins financiers à court, moyen et long termes (en termes de fonctionnement et d'activités opérationnelles) de tous les principaux acteurs, en évitant les chevauchements. Cette opération devra être aussi précise et fiable que possible, et s'effectuer sur la base de critères objectifs d'affectation des ressources, le cas échéant.

Des études techniques ainsi que l'expérience de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (et dans une certaine mesure, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), montrent que les mécanismes d'autofinancement peuvent permettre de surmonter de façon viable et durable les tensions financières auxquelles font face les communautés économiques régionales. En effet, le produit d'un tel prélèvement, même à un taux très faible, serait considérable et pourrait augmenter à un rythme régulier.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

“ Les pays doivent créer un ministère chargé de l'intégration, des structures auxiliaires appropriées, ou bien nommer un coordonnateur doté des pleins pouvoirs ”



Toutes les communautés économiques régionales doivent adopter des documents communs pour les transactions transfrontalières, le dédouanement des marchandises et des véhicules, et la circulation des personnes



- Mettre au point un mécanisme rigoureux de coordination et de contrôle afin de suivre les progrès de l'intégration à tous les niveaux;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'intégration à l'intention des populations africaines et les associer au processus;
- Rendre les États membres comptables des valeurs communes de l'État de droit, de l'ordre constitutionnel, de la bonne gouvernance économique et politique, et du respect des droits humains;
- Institutionnaliser la participation du secteur privé aux structures de prise de décisions de l'Union africaine.

Mesures sectorielles

Dans un proche avenir, l'Union africaine et les communautés économiques régionales devront se concentrer sur certaines priorités en vue de faire avancer le processus d'intégration régionale et de poursuivre les objectifs du NEPAD.

Intégration du commerce et des marchés

Des questions importantes pour l'essor du commerce doivent être abordées en même temps que la libéralisation des échanges, en vue de mettre en place un programme efficace d'intégration du commerce et des marchés dans chacune des communautés économiques régionales. Les recommandations suivantes feront avancer l'intégration africaine:

- Toutes les communautés économiques régionales doivent adopter des documents communs pour les transactions transfrontalières, le dédouanement des marchandises et des véhicules, et la circulation des personnes – notamment les commerçants et les hommes d'affaires – d'ici au 31 décembre 2004. L'Afrique toute entière devrait utiliser les mêmes documents d'ici au 31 décembre 2007;
- Il convient de respecter scrupuleusement les délais d'achèvement de la mise en place des zones de libre échange et des unions douanières. Les retards se sont multipliés, notamment parce que certains pays n'avaient pas tenu les délais convenus pour la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires. Le report des délais convenus devrait être entièrement justifié, négocié et convenu avec les communautés économiques régionales. C'est seulement par la suite qu'un État membre sera dispensé du respect de ces engagements pendant une période spécifique et très limitée;
- Le rôle du secteur privé dans le développement du commerce intra-régional et l'intégration des marchés en Afrique doit être encouragé et renforcé. Les investissements privés transfrontaliers dans les secteurs industriel, agricole et dans le domaine des infrastructures doivent être soutenus par des politiques propices – par exemple, l'élaboration de chartes des investissements qui harmonisent les règles et favorisent les investissements transfrontaliers;
- Etant donné la relation étroite entre l'industrie et le commerce, les politiques commerciales et industrielles doivent être harmonisées non seulement au sein de

chaque communauté économique régionale, mais aussi entre communautés, afin d'accorder une égale attention à l'industrie de transformation en tant que moteur de développement et de promotion du commerce au sein des communautés et sur les marchés internationaux.

Intégration monétaire et convergence des politiques macroéconomiques

L'intégration monétaire et la convergence des politiques peuvent beaucoup bénéficier aux économies africaines. Pour que les avantages escomptés dépassent les coûts prévus, une définition rigoureuse des priorités et une conception approfondie des institutions s'imposent. L'intégration mène à des politiques communes, même en cas d'asymétries considérables entre pays. Ainsi, des conflits sont susceptibles de surgir au sujet des objectifs et des actions à mener, de l'affectation des revenus de seigneurage, et de la répartition équitable des coûts et avantages entre participants. Ces conflits peuvent mettre en péril la viabilité du processus. Par conséquent, la mise en place de mécanismes de résolution des conflits et de programmes de redistribution ainsi que l'adoption des règles contraignantes connexes sont des facteurs clés du succès.

Plusieurs communautés économiques régionales s'efforcent de former une véritable union économique avec une monnaie unique. Cette initiative nécessite la mise en place d'institutions monétaires supranationales appropriées (une banque centrale commune) et un processus de transition spécifique. La banque centrale commune devrait être indépendante des gouvernements nationaux et son mandat devrait porter sur la stabilité monétaire (prix), comme dans les autres unions monétaires. La phase de transition devrait permettre aux pays participants de mettre en œuvre des mesures macroéconomiques allant dans le sens de la politique monétaire commune, et d'adopter des réformes économiques telles que la libre circulation des capitaux entre pays et un taux de change fixe. Tous ces changements pourront se matérialiser grâce à l'imposition des critères de convergence.

Certaines communautés économiques régionales ont déjà entrepris de faire converger leurs politiques afin de parvenir à une intégration monétaire plus poussée à long terme. Quelques progrès ont certes été accomplis, mais d'autres facteurs ont empêché de réduire l'inflation et de stabiliser le budget. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour faire de la convergence une réalité, par le biais d'un engagement véritable des États. Des règlements contraignants et un système de sanctions pour les pays défaillants pourraient permettre d'assurer le respect des engagements.

L'intégration des marchés financiers pourrait être une autre source importante d'avantages économiques pour les pays africains. Le développement limité des systèmes financiers limite les perspectives de croissance et empêche de mobiliser et d'affecter efficacement des ressources à des projets rentables. La création de marchés financiers régionaux, l'élimination des barrières aux placements transfrontaliers (convertibilité des comptes courants, harmonisation des cadres réglementaires) et la mise en place d'institutions financières régionales aident les pays à surmonter les contraintes inhérentes à

“
Certaines communautés économiques régionales ont déjà entrepris de faire converger leurs politiques afin de parvenir à une intégration monétaire plus poussée à long terme
”

une approche exclusivement nationale du développement financier. Une perspective régionale faciliterait la formation d'une masse critique et la réalisation de gains de productivité et d'efficacité dans le secteur financier.

Infrastructures

Les infrastructures des secteurs des transports, des communications et de l'énergie, la mise en valeur des ressources en eau, l'alimentation et l'agriculture sont des composantes importantes de l'intégration régionale.

Transports et communications. Dans ces domaines, les États membres devraient mettre l'accent sur les points suivants:

- Mise en œuvre du Plan d'action sur la voie à suivre au-delà de la Décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique, adopté par la 12ème Conférence des Ministres africains des transports et des communications tenue à Addis Abeba en mars 2002. Des ressources suffisantes devraient être fournies pour mettre en œuvre les réformes, accroître la participation du secteur privé, renforcer les capacités en termes de développement institutionnel et de mise en valeur des ressources humaines, achever la construction des infrastructures prioritaires du réseau des routes transafricaines, inclure le développement infrastructurel dans les stratégies de réduction de la pauvreté, créer une base de données pour le suivi des réalisations, améliorer la facilitation dans certains axes prioritaires des communautés économiques régionales, et promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des opérations et du trafic dans les services d'infrastructures en Afrique;
- Priorité à accorder au Plan d'action à court terme du NEPAD;
- Libéralisation complète et sans délais du transport aérien, conformément à des accords tels que la décision de Yamoussoukro entrée pleinement en vigueur en juin 2002;
- Mise en œuvre du projet régional africain de télécommunications par satellite en vue d'assurer l'interconnexion du continent via les technologies de l'information et de la communication;
- Renforcement de l'engagement politique en vue d'appliquer les accords et conventions régionaux et sous-régionaux relatifs au développement des infrastructures en Afrique.

Énergie. Accélération de la mise en œuvre de programmes d'établissement de pools d'électricité et de gazoducs déjà lancés, tels que:

- Le réseau d'interconnexion d'Afrique de l'Ouest;
- Le gazoduc ouest-africain;
- L'interconnecteur d'électricité entre la Zambie, la Tanzanie et le Kenya;
- L'oléoduc reliant le Kenya et l'Ouganda.

L'eau. En raison du caractère transfrontalier de la plupart des ressources hydrauliques de l'Afrique, la coopération régionale s'impose dans le domaine de la gestion de l'eau. Cette

“
En raison du caractère
transfrontalier de la
plupart des ressources
hydrauliques de
l'Afrique, la
coopération régionale
s'impose dans le
domaine de la gestion
de l'eau
”

coopération se déroule pour la plupart du temps dans le cadre d'organisations inter-gouvernementales spécialisées dans la mise en valeur des bassins fluviaux ou lacustres. Toutefois, l'absence de volonté politique ferme et l'instabilité politique, l'ambition démesurée des programmes, et le manque de ressources humaines et financières ont considérablement réduit l'efficacité de ces organisations. La redynamisation des organisations de mise en valeur de bassins fluviaux est une priorité absolue et les communautés économiques régionales peuvent jouer un rôle dans la coordination des politiques sectorielles, la mobilisation des fonds et le renforcement des capacités en vue de la mise en valeur intégrée des ressources en eau.

Afin d'éviter les doubles emplois, les relations entre les communautés économiques régionales et les organisations de bassins fluviaux doivent être rationalisées à la lumière des expériences positives de la SADC et de l'Initiative du Bassin du Nil qui montrent comment le partage de l'eau peut contribuer à l'intégration régionale.

Alimentation et agriculture. L'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accroissement de la productivité du secteur agricole et l'expansion des marchés et du commerce appellent des mesures régionales et nationales. A cet égard, les communautés économiques régionales ont plusieurs rôles à jouer:

- Mettre en place des systèmes conjoints d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire, les ravageurs, les maladies et les conditions climatiques extrêmes; favoriser les partenariats régionaux pour la prestation de services d'agrométéorologie; et surveiller, prévenir et endiguer les maladies transfrontières affectant le bétail;
- Supprimer les obstacles au commerce et créer des marchés régionaux pour exploiter les économies d'échelle, ce qui augmenterait la productivité et la compétitivité, et concevoir des politiques commerciales qui prennent en compte les différences saisonnières et la diversité des niveaux de sécurité alimentaire au sein des sous-régions;
- Mettre en commun les ressources et les compétences en vue d'entreprendre de vastes programmes de développement des infrastructures, qui peuvent également avoir des retombées positives et attirer davantage d'investissements étrangers directs dans les sous-régions;
- Diffuser les connaissances et renforcer les capacités dans des domaines tels que les techniques de transformation, les négociations commerciales et la gestion des syndicats de producteurs de matières premières.

Mobilité des facteurs

La mobilité des facteurs doit encore être sensiblement libéralisée dans les communautés économiques régionales. Seuls quelques pays ont libéralisé les mouvements de capitaux, y compris l'accès des ressortissants étrangers à la propriété foncière ou à certains secteurs (banques, assurances, énergie). La mobilité de la main-d'œuvre contribue à créer des tensions entre les nationaux et les travailleurs migrants, en particulier lorsque le chômage local est élevé. Les préoccupations sécuritaires sous-tendent également la réticence

“ L’élargissement des marchés par la suppression des barrières internes devrait s’accompagner d’une levée des restrictions qui pèsent sur la mobilité des facteurs ”

à ouvrir la voie à la mobilité des facteurs. Mais celle-ci est indispensable pour réaliser le genre d'intégration que poursuivent presque toutes les communautés régionales et sur lequel repose l'Union africaine. L'élargissement des marchés par la suppression des barrières internes devrait s'accompagner d'une levée des restrictions qui pèsent sur la mobilité des facteurs. L'harmonisation des codes d'investissement dans l'ensemble des sous-régions devra libéraliser suffisamment les marchés pour stimuler l'investissement domestique et étranger, et favoriser ainsi les industries de transformation et le commerce.

Paix et sécurité

L'absence de participation populaire et de prise de conscience officielle par les pouvoirs publics a entraîné une injustice sociale généralisée et des inégalités marquées dans plusieurs pays africains, causant ainsi des troubles civils (Obasanjo et Mosha 1993). Il ne saurait y avoir de paix durable sans justice. L'allègement de la pauvreté et la participation de tous à la gouvernance favoriseront la paix et la sécurité régionales.

Les communautés économiques régionales doivent élaborer des critères de convergence exigeant des États membres qu'ils rendent des comptes, qu'ils se montrent plus responsables et plus transparents, qu'ils garantissent l'indépendance de l'appareil judiciaire, qu'ils créent des mécanismes de concertation en vue de promouvoir le dialogue et d'aplanir les divergences entre l'opposition et les partis au pouvoir, qu'ils placent l'intérêt de la nation avant les intérêts personnels et qu'ils renforcent les capacités des parlements et de leurs commissions qui doivent devenir de véritables instruments d'équilibre des pouvoirs.

Les traités et protocoles continentaux, régionaux, et sous-régionaux, ainsi que les mécanismes institutionnels relatifs à l'intégration doivent comprendre des dispositions autorisant une ingérence régionale ou sous-régionale dans les affaires internes des États membres dans certaines circonstances graves telles que les violations des droits humains, les menaces contre la population civile, les tentatives anticonstitutionnelles de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu. Le Conseil de sécurité de l'Union africaine devrait sans délais devenir pleinement opérationnel afin d'harmoniser tous ces efforts.

Les institutions d'enseignement et de formation devraient jouer un rôle essentiel dans la quête africaine d'une paix et d'une sécurité durables, bonne gouvernance et pour l'intégration régionale. La fonction spécifique des systèmes éducatifs a été énoncée succinctement dans la Constitution de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture en ces termes: "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix." À cet effet, les programmes d'enseignement doivent s'adapter aux impératifs de paix, de justice, de sécurité, de bonne gouvernance et d'intégration régionale en Afrique.

En Afrique, beaucoup de conflits résultent, du moins en partie, d'élections contestées et de contentieux électoraux. Par conséquent, chaque communauté économique régionale devrait mettre sur pied une commission de gestion et de supervision des élections

composée de représentants des médias, des milieux d'affaires, des organisations de la société civile, des organismes de défense des droits humains, des organisations féminines et d'autres parties concernées. Cette commission devrait:

- Collaborer avec la commission électorale de chaque pays en vue de gérer les élections présidentielles et parlementaires. Une telle collaboration devrait commencer au moins six mois avant le début des élections afin d'habiliter l'électorat et de donner une légitimité et une crédibilité régionales aux résultats des élections;
- Travailler avec des observateurs internationaux des élections appartenant à des organisations telles que l'Organisation de l'unité africaine (à présent Union africaine), l'Union européenne, le Commonwealth, et avec des organismes d'observation américains, notamment le Carter Centre, le National Democratic Institute et le National Republican Institute;
- Mobiliser des ressources régionales et internationales (expertise, financement et matériel) pour l'organisation d'élections libres et justes dans les États membres;
- Valider toutes les élections présidentielles et parlementaires dans les États membres, conjointement avec les observateurs internationaux et les commissions électorales nationales.

Les États membres des communautés économiques régionales devraient proclamer une semaine annuelle de "l'intégration régionale" pour sensibiliser la population. Pendant cette semaine, un comité national élargi, composé de diverses parties prenantes, planifiera et mettra en œuvre des programmes et activités relatifs à la paix, à la justice, à la sécurité, à la gouvernance et à l'intégration régionale. Les participants viendraient des écoles, des collèges, des universités, des milieux d'affaires, des ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports, des partis politiques, des organisations féminines et autres organisations de la société civile. L'appui et la participation des partenaires au développement, des donateurs et des institutions des Nations Unies seraient également utiles.

Conclusion

Certes, les efforts d'intégration de l'Afrique vont dans le bon sens et reposent sur une large assise, mais ils sont très insuffisants. Entre 1994 et 1996, il y a eu une vague d'intégration des communautés économiques régionales et des secteurs économiques, puis une stagnation, voire un recul. Ce manque de progrès significatifs n'est pas de bon augure et il donne une idée du défi redoutable que la jeune Union africaine doit relever pour porter l'intégration de l'Afrique à des niveaux comparables à ceux des autres régions.

Principaux acteurs de l'intégration régionale, les communautés économiques régionales n'ont pourtant pas reçu le pouvoir supranational requis pour assurer l'exécution des décisions collectives et la convergence des politiques. Elles doivent être rationalisées et habilitées pour agir au nom de leurs pays membres. Pour approfondir l'intégration régionale, mieux la coordonner et la rendre plus efficace, il faudra donner à ces institutions le

“ **Les communautés économiques régionales doivent être rationalisées et habilitées pour agir au nom de leurs pays membres** ”

pouvoir de superviser la mise en œuvre, le contrôle et la coordination des activités d'intégration régionale. En travaillant de concert sous les auspices de l'Union africaine, elles pourraient voir leurs efforts d'intégration donner davantage de résultats.

**“
Une coordination des
actions au sein des
institutions régionales
et internationales
s'impose afin que les
initiatives d'intégration
régionale puissent
bénéficier du soutien et
de l'appui nécessaires
”**

Le financement de l'intégration régionale est une autre contrainte fondamentale qui se traduit par l'insuffisance des ressources financières des secrétariats des communautés économiques régionales et des programmes d'intégration régionale et continentale. Les initiatives régionales continuent de manquer de financement et d'adhérents effectifs. La lenteur de l'intégration régionale est également imputable aux conflits politiques et aux contraintes en matière de ressources. Les conflits gaspillent les ressources nationales, créent des divergences entre les membres des communautés économiques régionales et créent des perturbations politiques dans la région.

Les nouveaux efforts d'intégration risquent de ne pas aboutir si des mesures décisives ne sont prises pour lever de telles contraintes institutionnelles, économiques et politiques. Les priorités devraient être de renforcer la capacité de production et d'élargir la participation à l'intégration en accordant un rôle de premier plan au secteur privé. Des liens régionaux sectoriels et intersectoriels seront nécessaires pour soutenir l'intégration. L'Union africaine devrait prendre l'initiative de redynamiser le processus, en établissant des priorités pour le programme d'intégration de l'Afrique.

La mise en oeuvre des projets d'intégration régionale soulève trois grandes questions. Tout d'abord, il faut identifier le moyen de transmettre à toutes les parties concernées des informations sur les avantages possibles de l'intégration, de façon à dégager un vaste consensus sur le processus. Ensuite, des formules incitatives adéquates sont nécessaires pour obliger les États à respecter les engagements pris dans le cadre des traités convenus. Enfin, une coordination des actions au sein des institutions régionales et internationales s'impose afin que les initiatives d'intégration régionale puissent bénéficier du soutien et de l'appui nécessaires.

Les pays africains doivent se mobiliser rapidement pour soutenir l'Union africaine. L'Afrique ne peut se permettre de faillir à l'entreprise cruciale de l'intégration régionale. Les dirigeants et les populations africaines ont l'occasion historique de réaliser le rêve d'unité qui leur tient tant à cœur. Ils doivent agir individuellement et collectivement pour donner corps au programme de l'Union africaine.

Références de la partie 1

- Adebayo, Adedeji. 1991. *Preparing Africa for the Twenty-First Century: Agenda for the 1990's*. Addis-Abeba: Commission économique pour l'Afrique.
- Alemayehu, Geda. 2002. *Finance and Trade in Africa: Macroeconomic Response in a World Economy Context*. Londres: Macmillan.
- Alemayehu, Geda, et Haile Kibret. Forthcoming. "Regional Economic Integration in Africa: A Review of Problems and Prospects with Case Study of COMESA." Document de travail. Addis-Abeba: Addis-Abeba University, Department of Economics.
- Ali, A.A.G., et E. Thorbecke. 2000. "Poverty in Sub-Saharan Africa: Magnitude and Characteristics." *Journal of African Economies* 9 (Supplement 1).
- Amoako, K.Y. 2000. *Perspectives on Africa's Development*. Selected Speeches.
- Anderson, James E., et Eric van Wincoop. 2000. "Borders, Trade and Welfare." Document préparé pour the 2001 Brookings Institution Trade Forum on Globalization: Issues and Implications, 10–11 mai, Washington, D.C.
- Aryeety, Earnest. 2001. *Regional Integration in West Africa*. OCDE Centre de développement, rapport technique 170. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Aryeety, Earnest, et A. Oduro. 1996. "Regional Integration Efforts in Africa: an Overview." dans J.J. Teunissen, ed., *Regionalism and the Global Economy: The Case of Africa*. La Haye: Forum sur la dette et le développement.
- Assante, S.K.B. 1996. *The Strategies of Regional Integration in Africa*. Accra: Fondation Frederic Ebert.
- Balassa, B. 1961. *The Theory of Economic Integration*. Homewood, Ill.: Irwin.
- . 1973. *The Theory of Economic Integration*. Londres: Allen and Unwin.
- Banque africaine de développement. 2000. "Regional Integration in Africa." dans *African Development Report*. New York: Oxford University Press.
- Banque mondiale. 2000a. *Can Africa Claim the 21st Century?* Washington, D.C.
- . 2000b. *Trade Blocs*. Washington, D.C.
- . 2002. *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2002*. Washington, D.C.
- . 2003. *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2003*. Washington, D.C.
- Ben-David, Dan. 1993. "Equalizing Exchange: Trade Liberalization and Income Convergence." *Quarterly Journal of Economics* 108(3): 653–79.
- Blomström, Magnus, et Ari Kokko. 1997. "Regional Integration and Foreign Direct Investment." Document de travail. Series in Economics and Finance 172. Stockholm, Stockholm School of Economics.
- Bond, Eric W. 1997. "Transportation Infrastructure Investments and Regional Trade Liberalization." Policy Research Working Paper 1851. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Brenton, Paul, et Miriam Manchin. 2002. "Making EU Trade Agreements Work: The Role of Rules of Origin." CEPS Working Document 183. Bruxelles: Centre for European Policy Studies.
- Brown, A.J. 1961. "Economic Separatism vs. a Common Market in Developing Countries." *Yorkshire Bulletin of Economic and Social Research* 13.
- CEDEAO (Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest). 2000. "Achievement and Prospects 1975–2000: 25 Years in the Service of Regional Integration." Abuja.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 1989. *African Alternative Framework to Structural Adjustment Programs for Socio-Economic Recovery and Transformation*. Addis-Abeba.

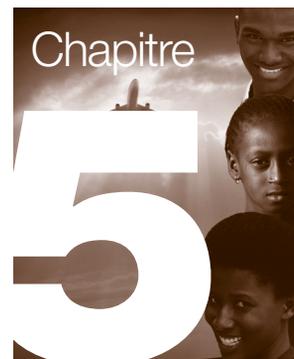
- . 2000a. *Economic Report on Africa: The Challenge of Poverty Reduction and Sustainability*. Addis Abeba.
- . 2000b. “Regionalism Versus Multilateralism: An African Perspective.” Document préparé pour la réunion de l’OMC des ministres du commerce, 13–15 novembre, Libreville.
- . 2001. *Economic Report on Africa: Transforming Africa’s Economies*. Addis-Abeba.
- . 2002a. *Economic Report on Africa: Tracking Performance and Progress*. Addis-Abeba.
- . 2002b. *Third and Final Evaluation Report of the Second United Nations Transport and Communications Decade in Africa (UNTACDAII:1991–2000)*. Addis-Abeba.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 1995. *Commodity Yearbook 1995*. Genève.
- Coller, P. 1979. “The Welfare Effects of Customs Union: An Anatomy.” *Economic Journal* 89: 84–95.
- . 1999. “Explaining African Economic Performance.” *Journal of Economic Literature* 37(1): 64–111.
- Coller, P., et J. Gunning. 1996. «Linkages Between Trade Policy and Regional Integration», Nairobi: Consortium pour la recherche économique en Afrique.
- . 1999. “Explaining African Economic Performance.” *Journal of Economic Literature* 37(1): 64–111.
- DeRosa, Dean A. 1998. “Regional Integration Arrangements: Static Economic Theory, Quantitative Findings, and Policy Guidelines.” Background Paper for the World Bank Policy Research Report *Regionalism and Development*. Washington, D.C.
- Dollar, David. 1992. “Outward-Oriented Developing Economies Really Do Grow More Rapidly: Evidence from 95 LDCs, 1976–85.” *Economic Development and Cultural Change* 40(3): 523–44.
- Dollar, David, et Aart Kraay. 2000. “Growth Is Good for the Poor.” Washington D.C.: Banque mondiale, Development Research Group.
- Durlauf, S., et D. Quah. 1998. “The New Empirics of Economic Growth.” Working Paper 3. , Madison University of Wisconsin Madison, Social Systems Research Institute.
- Easterly, William. 2002. *The Elusive Quest for Growth*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Easterly, William, et Ross Levine. 1997. “Africa’s Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions.” *Quarterly Journal of Economics* 112(4): 1203–50.
- . 2002. “Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development.” Washington, D.C.: Center for Global Development. Document de travail 15.
- Edwards, Sebastian. 1998. “Opens, Productivity and Growth: What Do We Really Know?” *Economic Journal* 108(447): 383–98.
- El-Agraa, A.M., ed. 1988. *International Economic Integration*. Deuxième édition. New York: Macmillan et St. Martin’s.
- . 1989. *The Theory and Measurement of International Economic Integration*. New York: Macmillan et St. Martin’s.
- . 1997. *Economic Integration Worldwide*. New York: Macmillan et St. Martin’s.
- . 1999. *Regional Integration: Experience, Theory and Measurement*. Londres: Macmillan; New York: Barnes and Noble.
- Elbadawi, I. 1996. “The Impact of Regional Trade/Monetary Schemes on Intra-Sub-Saharan Africa Trade.” dans A. Oyejide, I. Elbadawi, et P. Collier, eds., *Regional Integration and Trade Liberalization in Subsaharan Africa*. Vol. 2. Londres: Macmillan.
- Erasmus, Hennie, et Frank Flatters. 2003. “Rent-Seeking in Regional Trade Liberalization: Rules of Origin and Other Barriers to Trade in Wheat and Wheat Products.” [http://qed.econ.queensu.ca/faculty/flatters/writings/ff&che_wheat_roo.pdf].

- Fernandez, Raquel, et Jonathan Portes. 1998. "Returns to Regionalism: An Evaluation of Nontraditional Gains from Regional Trade Agreements." *The World Bank Economic Review* 12(2): 197–220.
- Fine, J., et S. Yeo. 1996. "Regional Integration in Sub-Saharan Africa: Dead End or a Fresh Start?" document préparé pour le projet CREA "Regional Integration and Trade Liberalization in SSA." Nairobi: Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA).
- Fischer, Stanley. 2003. "Globalization and its Challenges." American Economic Association Ely Lecture, *American Economic Review: Papers and Proceedings*. Mai. Washington, D.C.
- Flatters, Frank. 2002a. "Rules of Origin and AGOA: Hard Choices for Textiles and Clothing in SADC." [http://qed.econ.queensu.ca/faculty/flatters/writings/ff_hard_choices.pdf].
- . 2002b. "SADC Rules of Origin: Undermining Regional Free Trade." Prepared for Trade and Industry Policy Secretariat Forum. 9–11 septembre, Johannesburg. [http://qed.econ.queensu.ca/faculty/flatters/writings/ff_sadc_roo_tips_forum.pdf].
- Flores, R. Jr. 1997. "The Gains from MERCOSUL: A General Equilibrium, Imperfect Competition Evaluation." *Journal of Policy Modeling* 19: 1–18.
- Frankel, Jeffery, et David Romer. 1999. "Does Trade Cause Growth." *American Economic Review* 89(3): 379–99.
- Hirschman, Albert O. 1958. *The Strategy of Economic Development*. New Haven, Conn.: Yale University Press.
- Kennes Walter. 2001. "Strategies for Effective Participation of Developing Countries in the World Trading System." PSIO Occasional Paper 6. Genève: Programme for the Study of International Organizations.
- Krugman, Paul. 1993. "Regionalism Versus Multilateralism: Analytical Notes." dans Jaime de Melo et Arvind Panagariya, eds., *New Dimensions in Regional Integration*. Cambridge, New York, Melbourne: Cambridge University Press.
- Lewis, Jeffrey D., Sherman Robinson, et Karen Thierfelder. 2002. "Free Trade Agreements and the SADC Economies." Document de travail 27. Washington, D.C: Banque mondiale, région Afrique.
- Lipsey, R.G. 1957. "The Theory of Customs Unions: Trade Diversion and Welfare." *Economica* 24(93): 40–46.
- . 1960. "The Theory of Customs Unions: A General Survey." *Economic Journal* 70: 496–513.
- Lyakurwa, William M., Andrew McKay, Nehemiah Ng'eno, et Water Kennes. 1997. "Regional Integration in Southern Africa: A Review of Experiences and Issues." dans A. Oyejide, I. Elbadawi, et P. Collier, eds., *Regional Integration and Trade Liberalization in Sub-Saharan Africa: Framework, Issues and Methodological Perspectives*. Vol. 1. New York: St. Martin's Press.
- Madani, Dorsati H. 2001. "South-South Regional Integration and Industrial Growth: The Case of the Andean Pact." Policy Research Working Paper 2614. Washington, D.C.: Banque mondiale
- Mayes, D.G. 1971. "The Effects of Alternative Trade Groupings on the UK." PhD Thesis. Royaume-Uni: University of Bristol.
- McCarthy, C. 1996. "Regional Integration, Part of the Solution or Part of the Problem." dans Stephen Ellis, ed., *Africa Now*. Londres: James Currey and Heinemann.
- Meade, J.E. 1955. *The Theory of Customs Unions*. Amsterdam: North-Holland.
- . 1964. *Efficiency, Equality and the Ownership of Property*. Londres: G. Allen and Unwin.
- Mistry, Percy S. 1995. "Regional Integration Arrangements in Economic Development: Panacea or Pitfalls?" La Haye, Forum on Debt and Development Symposium on the Future of Regional Economic Integration, Septembre.
- . 2000. "Africa's Record of Regional Cooperation and Integration." *African Affairs* 99(397): 553–73.

- Moran, Theodore H. 2001. *Parental Supervision: The New Paradigm for Foreign Direct Investment and Development*. Policy Analyses in International Economics 64. Washington, D.C.: Institute for International Economics.
- Mulat, Teshome. 1998. "Multilateralism and Africa's Regional Economic Communities." *Journal of World Trade* 32(4): 115–38.
- Obsanjo, O., et F. Moshia. 1993. "Africa's Agenda and the Role of the USA: A New Approach for a New Era." Forum des dirigeants africains, Ota, Nigeria.
- Onitri, H.M.A. 1997. "Changing Political and Economical Conditions in Regional Integration in Sub-Saharan Africa." dans A. Oyejide, I. Elbadawi, et P. Collier, eds., *Regional Integration and Trade Liberalization in Subsaharan Africa: Framework, Issues and Methodological Perspectives*. Vol. 1. New York: St. Martin's Press.
- OUA (Organisation de l'unité africaine). 1963. "Charter of the Organization of African Unity," "Protocol of the Commission of Mediation, Conciliation, and Arbitration," et "Functions and Regulations of the General Secretariat." Addis-Abeba.
- . 1981. *Lagos Plan of Action for the Economic Development of Africa, 1980–2000*. Addis-Abeba.
- . 1991. "Treaty Establishing the African Economic Community." Abuja.
- . 2000. "Constitutive Act of the African Union." Lomé.
- OUA (Organisation de l'unité africaine). 2000. "Constitutive Act of the African Union." Lomé.
- Oyejide, Ademola, I. Elbadawi, et P. Collier. 1997. "Introduction and Overview." dans A. Oyejide, I. Elbadawi et P. Collier, eds., *Regional Integration and Trade Liberalization in Subsaharan Africa: Framework, Issues and Methodological Perspectives*. Vol. 1. New York: St. Martin's Press.
- Panagariya, Arvind. 2000. "Preferential Trade Liberalization: The Traditional Theory and New Developments." *Journal of Economic Literature* 38(2): 287–331.
- Pangestu, Mari. 2000. "Special and Differential Treatment in the Millennium Round: Special for Whom and How Different?" *The World Economy* 23(9): 1285–1302.
- Prebish, Raoul. 1950. "The Economic Development of Latin America and its Principal Problems." New York. UN Sales no. 50.73.9.62. [Reprinted in *Economic Bulletin for Latin America* 7(1)]
- Puga, Diego, et Anthony J. Venables. 1996. "Trading Arrangements and Industrial Development." Document de discussion 319. Londres: Centre for Economic Performance.
- Robinson, Sherman, et Karen Thierfelder. 1999. "Trade Liberalization and Regional Integration: The Search for Large Numbers." Document de discussion 34. Washington, D.C: International Food Policy Research Institute, Trade and Macroeconomics Division
- Robson, P. 1987. *The Economics of International Integration*. Troisième édition. Londres: Allen and Unwin.
- Rodriguez, F., et Dani Rodrik. 2000. "Trade Policy and Economic Growth: A Skeptic's Guide to The Cross-National Evidence." University of Maryland, Department of Economics et Harvard University, J.F. Kennedy School of Government.
- Rodrik, Dani. 1992. *The Rush to Free Trade in the Developing World: Why So Late? Why Now? Will it Last?* NBER. Document de travail 3947. Cambridge, Mass.: National Bureau of Economic Research.
- . 1999. "How Far Will International Economic Integration Go?" Cambridge, Mass.: Harvard University, J.F. Kennedy School of Government.
- . 2001a. "The Developing Countries' Hazardous Obsession With Global Integration." Cambridge, Mass: Harvard University, J.F. Kennedy School of Government.
- . 2001b. "The Global Governance of Trade as if Development Really Mattered." New York: Programme des Nations Unies pour le développement.
- Sachs, Jeffrey, et Andrew Warner. 1995. "Economic Reform and the Process of Global Integration." *Brookings Papers on Economic Activity* 1995(1): 1–118.

- Schiff, Maurice, et L. Alan Winters. 1998. "Regional Integration as Diplomacy." *The World Bank Economic Review* 12(2): 251–70.
- . 2003. *Regional Integration and Development*. New York: Oxford University Press.
- Scitovsky, T. 1958. *Economic Theory and Western European Integration*. Stanford: Stanford University Press.
- SDAC (Communauté de développement de l'Afrique australe). 2001. "Rapport sur le sommet extraordinaire de la SDAA." Windhoek
- Temple, J. 1999. "The New Growth Evidence." *Journal of Economic Literature* 38: 112–56.
- Tinbergen, J. 1954. *International Economic Integration*. Amsterdam: Elsevier.
- Tsikata, Yvonne. 2001. *Globalisation, Poverty and Inequality in Sub-Saharan Africa: A Political Economy Appraisal*. OCDE Centre de développement, rapport technique 183. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- U.K. Secretary of State for International Development. 2000. *Eliminating World Poverty: Making Globalisation Work for the Poor*. White Paper on International Development. Londres: Her Majesty's Stationery Office.
- Vamvakidis, Athanasios. 1998. "Regional Integration and Economic Growth." *The World Bank Economic Review* 12(2): 271–96.
- Venables, Anthony J. 1999. "Regional Integration Agreements: A Force for Convergence or Divergence?" Document préparé pour la conférence annuelle de la Banque mondiale sur le développement économique, 26–28 juin, Paris.
- . 2000. "International Trade: Regional Economic Integration." dans *International Encyclopedia of Social and Behavioural Sciences*. [www.iesbs.com]
- Viner, J. 1950. *The Customs Union Issue*. New York: Carnegie Endowment for International Peace.
- Whalley, John. 1999. "Special and Differential Treatment in the Millennium Round." *The World Economy* 22(8): 1065–93.
- Winters, Alan L. 1998. "Regionalism Versus Multilateralism." dans Richard A. Baldwin, David Cole, Andre Sapir, et Anthony Venables, eds., *Regional Integration*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Wobst, Peter. 2002. "The Impact of Domestic and Global Trade Liberalization on Five Southern African Countries." Discussion Paper 92. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute, Trade and Macroeconomics Division.
- Yeats, Alexander J. 1998. "What Can Be Expected from African Regional Trade Arrangements? Some Empirical Evidence." Policy Research Working Paper 4. Washington, D.C.: Banque mondiale.

Commerce



Les théoriciens du commerce international affirment avec une grande conviction que le commerce est une source de richesse pour les nations:

- Le commerce permet d'échanger la production nationale excédentaire contre des produits d'autres pays;
- Il contribue à une meilleure allocation des ressources, compte tenu des avantages comparatifs;
- Il agit comme moteur de la croissance;
- Il permet d'améliorer la situation sociale même dans les pays les plus démunis.

Toutefois, les théoriciens du commerce reconnaissent que, même si la libéralisation du commerce peut entraîner une croissance mondiale, il n'est pas certain que les partenaires commerciaux en tireront les mêmes avantages. Certains pays y gagneraient, d'autres y perdraient. Tous les partenaires commerciaux pourraient également en tirer des bénéfices, de différentes façons et à des degrés divers. En fait, les avantages qu'un pays peut tirer des relations commerciales dépendent de nombreux facteurs: termes de l'échange, taux de change internationaux, et caractéristiques commerciales des produits exportables d'un pays donné.

Pour la plupart des pays africains, la structure des échanges, au cours des 40 dernières années, se présente comme suit:

- Une structure des exportations dominée par les produits primaires des catégories 0–4 selon la Classification type pour le commerce international (CTCI)¹;
- Des produits primaires représentent plus de 80% des exportations (BAfD 2000);
- Les importations se composent principalement de produits manufacturés appartenant aux catégories de produits 5–8 de la CTCI²;
- Les exportations (plus de 80%, principalement des produits primaires) sont destinées aux marchés d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord et les importations (le même pourcentage) proviennent de ces régions.

Depuis leur indépendance, les pays africains produisent et exportent des produits primaires en échange de biens manufacturés. L'Afrique ne peut diversifier sa production et ses échanges commerciaux, pour ne plus être tributaire des produits agricoles et des pays de l'hémisphère Nord, qu'en assurant l'intégration du marché continental, qui est le meilleur moyen de créer un important secteur manufacturier. La mise en place de l'infrastructure physique, la suppression des obstacles à la libre circulation des biens et des moyens de production, ainsi que l'harmonisation des politiques monétaires, fiscales

et financières dans les sous-régions africaines permettront d'améliorer dans une large mesure le cadre réglementaire des investissements étrangers.

Le continent continue d'exporter des produits primaires et d'importer des produits manufacturés parce qu'il n'a pas su relever le défi que constitue la diversification de la production et des échanges commerciaux. Les marchés nationaux du continent sont peu importants, qu'il s'agisse de la population ou du pouvoir d'achat, en général, ce qui constitue le principal obstacle pour les pays essayant de diversifier la structure de la production et des échanges.

“ La quasi-totalité des programmes d'intégration reposent sur l'idée qu'il convient de promouvoir le commerce intra-africain et d'unifier le marché régional ”

Une autre contrainte est liée à la technologie. La production d'un produit donné repose sur l'idée selon laquelle il faudra produire un nombre minimal d'articles qui permette d'obtenir le coût de production moyen le plus bas (ou rentabilité maximale).³ Un principe économique bien connu aide à comprendre le problème que pose la diversification de la production dans la plupart des pays africains: l'exiguïté du marché intérieur est un obstacle à la spécialisation. La plupart des pays africains n'ont pas réussi à diversifier leur économie, au cours des années 70, en remplaçant les importations, parce que les entreprises industrielles étaient conçues pour de petits pays. Les coûts élevés qui en avaient résulté rendaient les produits peu compétitifs.

Pour le continent africain, l'intégration du marché est une stratégie de survie face à la mondialisation. Les indicateurs économiques et sociaux négatifs sont loin d'être positifs pour les petits pays qui s'emploient individuellement à affronter cette concurrence de plus en plus acharnée. Les années 90 ont été marquées par un regain d'intérêt pour les accords d'intégration régionale, entre pays riches et puissants et les Etats éloignés géographiquement à travers le monde. La notion d'Etat-nation fondée sur une interprétation limitée de la souveraineté nationale disparaît rapidement dans ce nouveau millénaire.

Aussi, le mouvement en faveur du régionalisme en Afrique se fonde sur l'idée que, pour accélérer la croissance et le développement économique dans la plupart des pays, il faudra d'abord lever les contraintes démographiques et humaines. Sur les 53 pays africains indépendants, 38 comptent moins de 15 millions d'habitants, et un tiers d'entre eux ont moins de 3 millions d'habitants. Sur les 46 pays du monde classés dans le groupe des pays les moins avancés (du point de vue du revenu par habitant), 31 se trouvent en Afrique.

Tout de suite, après avoir accédé à l'indépendance politique, les pays africains ont reconnu que le régionalisme permettait de lever les contraintes liées à l'exiguïté de leur marché intérieur. La quasi-totalité des programmes d'intégration reposent sur l'idée qu'il convient de promouvoir le commerce intra-africain et d'unifier le marché régional en supprimant progressivement les obstacles au commerce à l'intérieur du continent. Il s'agit donc de savoir si le commerce multilatéral permet, mieux que le commerce régional d'atteindre ces objectifs.

Commerce intra-africain et commerce multilatéral, importants l'un comme l'autre pour l'Afrique.

L'un des objectifs des zones de libre-échange et des unions douanières en Afrique est d'intégrer les économies africaines et de créer de grands marchés intérieurs qui permettent à la production d'atteindre des niveaux d'efficacité comparables à ceux des pays industriels. Les ouvrages sur le commerce et le développement confortent l'idée selon laquelle il faut protéger les industries naissantes en appliquant des tarifs, en particulier dans les pays en développement⁴. Appliquer des tarifs extérieurs communs pour protéger les projets industriels sous-régionaux est conforme aux conclusions de ces ouvrages.

Avantages du commerce intra-africain

Les associations de libre-échange et les unions douanières peuvent avoir des retombées à plus long terme:

- L'élargissement des marchés régionaux encourage les investissements privés transfrontaliers et l'investissement direct étranger. La mise en oeuvre de politiques commerciales et macroéconomiques appropriées permettrait de mettre en place des projets industriels et des prestations de services de taille optimale, qui pâtissent jusqu'à maintenant de l'exiguïté des marchés nationaux. Par exemple, dans la plupart des pays africains, le marché est trop exigu pour une industrie sidérurgique viable, un secteur essentiel à l'industrialisation. La création d'un environnement stable pour l'investissement, la mise en place des infrastructures de transport et de communication, et la mise en oeuvre d'une politique économique permettront d'attirer des investissements importants et nécessaires aux secteurs manufacturiers et aux services qui se prêtent aux économies d'échelle.
- Le développement du commerce intra-africain devrait accélérer la croissance et la convergence des revenus dans les communautés économiques régionales. L'intégration des marchés sous-régionaux devrait permettre de créer des pôles de croissance qui créeraient, à leur tour, suffisamment d'ouvertures pour les pays membres les moins développés. L'impact du développement de l'Afrique du Sud sur les petits États membres illustre parfaitement le problème⁵. Les communautés économiques régionales peuvent contribuer au développement du commerce et promouvoir la convergence des revenus à long terme, plus rapidement que ne le pensent certains analystes (Banque mondiale 2002b).
- A mesure que les pays africains diversifient leurs structures en abandonnant la production et le commerce de produits primaires, ils réduisent leur dépendance à l'égard des marchés des pays développés, en ce qui concerne les produits manufacturés.

Avantages du commerce multilatéral

Bien que les communautés économiques régionales aient adopté des politiques tendant à créer des zones de libre-échange et des unions douanières, elles semblent également conscientes des possibilités qu'offre le multilatéralisme. Le commerce multilatéral est un domaine complexe où il faut apprendre sans cesse et affronter la concurrence plus rude. Pour y réussir, il faut:

“ Intégrer les économies africaines et créer de grands marchés intérieurs permettent à la production d'atteindre des niveaux d'efficacité comparables à ceux des pays industriels **”**

- Recourir constamment aux nouvelles technologies et mettre au point de nouveaux produits de qualité supérieure. Par exemple, face à la vive concurrence japonaise, les industries automobiles américaine et européenne ont été obligées d'améliorer leurs performances en abandonnant des modèles moins compétitifs pour mettre l'accent sur la mise au point de nouveaux modèles. Ainsi, elles ont beaucoup investi, même dans des régions situées hors du marché national, pour présenter des modèles qui correspondent plus aux goûts des consommateurs;
- Tirer parti des avantages comparés fondés sur la connaissance, recourir à de nouvelles idées et compétences, ainsi qu'aux nouvelles technologies afin de renforcer et d'améliorer la compétitivité;
- Utiliser la technologie de l'information, telle que le commerce en ligne pour faciliter le commerce, fabriquer des produits qui plaisent aux consommateurs, et renforcer la part de marché;
- Forger des alliances stratégiques avec d'autres entreprises sur le marché mondial pour améliorer la compétitivité et ouvrir des marchés. Il en est ainsi dans le secteur de l'aviation, sous forme d'absorptions ou de fusions de compagnies pour réduire les coûts, ouvrir des marchés et accroître les profits.

Le volume total du commerce africain représentait en moyenne 59% du PIB en 1994–2000, le commerce multilatéral représentant un peu plus de la moitié (50,6%). Le volume des échanges intra-africains ne représentait, en moyenne, que 8,4% du PIB (tableau 5.1). Le taux de croissance du commerce multilatéral a été égal, en moyenne, à 1,5% du PIB au cours de cette période, alors que le taux de croissance du commerce intra-africain n'avait augmenté que de 0,5%. Ainsi, le commerce multilatéral représente une part importante du volume total du commerce africain, toutefois, il ne représente que 2% du commerce mondial, et la part des exportations totales de produits manufacturés est presque nulle (Banque mondiale 2000c). L'Afrique doit augmenter sa part très faible, voire nulle, dans le commerce mondial et accroître les échanges à l'intérieur du continent, intensifier les échanges avec les pays étrangers et le commerce intra-africain.

Tableau 5.1

Commerce intra-africain et commerce multilatéral de l'Afrique, 1994–2000

Rubrique/année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne
Commerce (% du PIB)								
Commerce intra-africain	8,0	8,5	8,8	8,3	8,3	8,3	8,8	8,4
Commerce multilatéral	49,3	49,5	49,7	45,6	51,2	50,9	58,0	50,6
Total	57,2	58,0	58,5	53,9	59,4	59,2	66,8	59,0
Croissance du commerce depuis 1994 (%)								
Commerce intra-africain	so	0,6	0,8	0,3	0,3	0,4	0,8	0,5
Commerce multilatéral	so	0,2	0,4	-3,6	1,9	1,6	8,7	1,5
Total	so	0,8	1,2	-3,3	2,2	2,0	9,6	2,1

so: sans objet.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir des données du FMI, 2001.

Communautés économiques régionales et intégration du marché

L'intégration des communautés économiques régionales passe par l'intégration des marchés, et s'il est vrai qu'ils n'ont pas été toujours couronnés de succès, des efforts importants ont été faits pour mettre en œuvre divers programmes de libéralisation des échanges. Toutefois, l'intégration complète du marché demeure une aspiration, que contrarient la production insuffisante de biens et le manque de moyens de transport, de communication et la pénurie d'énergie.

Le rythme de la libéralisation des échanges est lent, même si certaines communautés économiques régionales ont beaucoup progressé dans la voie du libre-échange et de l'union douanière. La lenteur des progrès s'explique par les révisions continues de la mise en œuvre et les inquiétudes que suscite le manque à gagner qui résulterait de la libéralisation. Même si la politique de libéralisation des échanges a été intégralement mise en place, les faibles progrès enregistrés sur d'autres fronts, en particulier l'infrastructure et la productivité, limiteraient son efficacité. Pour exploiter pleinement les possibilités qu'offre la libéralisation des échanges et les programmes d'intégration des marchés, il faudra mener conjointement des efforts vigoureux pour résoudre le problème des infrastructures et de la production. Pour ce faire, il convient d'intensifier la collaboration dans les secteurs du transport, des communications, de l'énergie et de la production.

Suppression des tarifs

Les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont commencé à supprimer les tarifs douaniers sur les produits non transformés et les produits de l'artisanat traditionnel en 1981 et ont adopté un programme visant à supprimer les droits sur les produits industriels au cours de la période 1990-2000. Toutefois, tous les pays n'ont pas mis en œuvre la politique de libéralisation dans sa totalité. Bien que tous les États membres, excepté le Libéria, aient supprimé les tarifs douaniers sur les produits non transformés, seul le Bénin l'a fait pour les produits industriels. Le Ghana et le Nigéria s'efforcent de relancer la libéralisation des échanges dans le cadre d'une initiative accélérée.

Les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) se sont engagés à créer une zone de libre-échange, en supprimant progressivement les tarifs pendant la période 1994-2000. Tous les États membres ont accepté de mettre en œuvre ce plan.

La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) a également mis en œuvre son programme de suppression des tarifs dans les délais. En 1994, tous les pays membres avaient supprimé les tarifs, remplissant ainsi les conditions requises pour la création d'une union douanière.

Les pays membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont commencé à réduire les tarifs en 1994 et devaient supprimer tous les tarifs d'ici

“
L'intégration complète
du marché demeure
une aspiration, que
contrarient la
production insuffisante
de biens et le manque
de moyens de
transport, de
communication et la
pénurie d'énergie
”

“ Pour exploiter pleinement les possibilités qu’offrent la libéralisation des échanges et les programmes d’intégration des marchés, il faudra mener conjointement des efforts vigoureux pour résoudre le problème des infrastructures et de la production ”

2000. Neuf des 20 pays membres du COMESA ont rempli cette condition en octobre 2000, quand la zone de libre-échange a été déclarée conforme aux termes du protocole commercial signé. Certains pays ont intégralement libéralisé le commerce intrarégional, d’autres partiellement. Le Burundi et le Rwanda ont déjà réduit les tarifs respectivement de 80% et de 90%, et envisagent d’adhérer à la zone de libre-échange en 2004. L’Éthiopie a réduit les tarifs de 10% alors que l’Angola, la Namibie, les Seychelles et le Swaziland ne l’ont pas fait. La Namibie et le Swaziland ont bénéficié d’une dérogation spéciale.

Les pays membres de la Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE) procèdent actuellement à une réduction des tarifs, le Kenya ayant réduit les tarifs de 90%, la Tanzanie et l’Ouganda de 80%. Ils coordonneront et harmoniseront leurs politiques et programmes commerciaux au sein de la CAE, beaucoup plus rapidement qu’on aurait pu le faire dans le cadre du libre-échange. Les négociations concernant la création de l’union douanière se poursuivent.

Le programme de réduction des tarifs douaniers pour les membres de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) montre les différents moyens qu’utilisent ces pays pour faire face à la concurrence des autres pays de la communauté. A la différence des pays membres de zones de libre-échange plus formelles, ces pays ont su choisir les produits pour lesquels ils réduiraient les taxes, tant que l’objectif global n’aura pas été atteint. Maurice a accepté de laisser entrer 65% des importations en provenance d’Afrique du Sud en franchise de droits en 2000. Toutefois, la Tanzanie ne pouvait accepter en franchise de droits que 9% des importations cette année, et étalerait la suppression des tarifs pour atteindre 88% en 2008, et 100% en 2012. Les pays de la SADC membres de l’Union douanière d’Afrique australe (SACU), en particulier l’Afrique du Sud, doivent réduire les tarifs sur le commerce à l’intérieur de la SADC plus vite que les autres membres. Les pays de la SACU proposent d’accepter l’entrée en franchise de droits pour 77% des importations ne provenant pas de la SACU des pays membres de la SADC, et 97% d’ici en 2008. L’Afrique du Sud supprimera tous ses tarifs d’ici à 2012.

Le protocole commercial de la SADC étant nouveau, le programme de réduction des tarifs n’a pas été finalisé. L’Angola et la République démocratique du Congo n’ont pas signé le protocole, probablement à cause de l’instabilité de leur situation politique. Les Seychelles se sont déjà engagées à appliquer les réductions tarifaires du COMESA, mais leurs échanges commerciaux avec les autres pays de la SADC, situés sur le continent, ne portent que sur quelques produits passibles de droits. Dans les pays de la SADC, non membres de la SACU, les importations en provenance du Botswana, du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland sont soumises à un meilleur régime que les importations en provenance d’Afrique du Sud. Pour ces pays, il s’agissait là du prix à payer pour accepter de partager les préférences dont ils bénéficient sur le marché sud-africain avec les autres membres de la SADC. Cet état de choses démontre que leur production est moins élaborée que celle de l’Afrique du Sud.

Les activités de la SACU se bornent à la promotion de la mise en place d'une union douanière. Chaque pays membre a accepté d'appliquer les tarifs extérieurs sud-africains et les membres du groupe n'appliquent pas de tarifs sur les produits qu'ils échangent. Les règles d'origine ressemblent, bien qu'elles soient un peu plus strictes, à celles de la SADC et visent à encourager l'utilisation d'intrants sud-africains (plutôt que ceux de pays tiers) dans les produits. La formule utilisée pour les tarifs favorise les petits pays. A l'issue de plus de cinq ans de négociations, cette formule a été modifiée pour compenser le manque à gagner sur les recettes douanières de la SACU à la suite de la mise en place de la zone de libre-échange entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud. En outre, une nouvelle formule a été mise au point pour aider le Lesotho et le Swaziland à accroître leurs recettes publiques, à l'instar du Botswana et de la Namibie.

L'Union du Maghreb arabe (UMA) s'était fixé comme une de ses premières priorités dès la création de l'organisation en février 1989, la libéralisation des échanges. En 1991, les pays de l'UMA ont signé un protocole aux termes duquel ils supprimeraient les tarifs et les obstacles non tarifaires pour les produits originaires des pays membres qui font l'objet d'échanges. Ces tarifs ne sont pas encore intégralement supprimés. Par ailleurs, les échanges entre les pays membres sont régis par des accords bilatéraux, beaucoup plus que par le protocole commercial de l'UMA.

Les membres de la Commission de l'océan Indien (COI) ont mis en œuvre un programme de libéralisation dans le cadre de l'Initiative PRIDE (Programme régional intégré de développement et d'échanges), mais jusqu'ici seuls Madagascar et Maurice l'appliquent. En effet, la plupart des pays de la COI, sont aussi membres du COMESA, et appliquent donc le régime commercial de ce dernier.

Suppression des obstacles non tarifaires

Il est difficile de savoir dans quelle mesure les membres des communautés économiques régionales ont supprimé les barrières commerciales. Il faut entendre par cette expression un certain nombre de politiques et d'activités entravant le commerce, qui ne sont pas directement quantifiables, telles que les manœuvres dilatoires des agents des douanes, en quête d'avantages personnels, et les barrages routiers illégaux pour taxer les commerçants aux postes frontières. Les données sur les obstacles non tarifaires, contrairement aux données sur les tarifs, ne sont pas souvent intégralement publiées, même au niveau national.

Toutefois, selon une récente étude du COMESA dans certains États membres, les nouveaux obstacles non tarifaires ont des incidences sur les flux commerciaux dans la sous-région (Secrétariat du COMESA, 2001). La question des obstacles non tarifaires au commerce entre les pays du COMESA n'étant pas réglée, le Secrétariat du COMESA doit veiller à ce que les pays respectent cette importante disposition du protocole sur la libéralisation des échanges de produits à l'intérieur de la communauté (tableau 5.2).

“ Il est difficile de savoir dans quelle mesure les membres des communautés économiques régionales ont supprimé les barrières commerciales ”

Divers obstacles non tarifaires sont également appliqués en Afrique de l'Ouest, notamment les droits dont doivent s'acquitter officiellement les commerçants aux postes frontières, les retards dus à la lenteur des procédures administratives dans les ports, les formalités douanières complexes, les multiples postes de contrôle inter-États, ainsi que les barrages routiers (tableau 5.3).

Tableau 5.2

Réduction des obstacles non tarifaires dans un échantillon d'États membres du COMESA, 2001

Pays	Indicateur
Djibouti	Déclare avoir supprimé tous les obstacles non tarifaires visés; le COMESA en étudie l'application.
Éthiopie	Déclare avoir supprimé tous les obstacles non tarifaires; le COMESA en étudie l'application.
Kenya	L'étude sur le Kenya fait état de restrictions quantitatives, d'interdictions à l'importation, de taxes, de remises de droits trop compliquées, de barrages routiers, d'intégrité du personnel, de frais administratifs.
Ouganda	Une étude récente fait état de droits d'entrée, de restrictions techniques, physiques et à l'immigration, ainsi que de celles liées aux lois et aux politiques nationales.
Soudan	Déclare avoir supprimé tous les obstacles non tarifaires; le COMESA en étudie l'application.
Tanzanie	Une étude récente fait état de restrictions techniques, physiques, procédurales et à l'immigration.
Zambie	Une étude récente fait état de restrictions liées aux politiques nationales, aux délais des inspections et à l'accès routier.

Note: Les obstacles non tarifaires visés sont, notamment, les restrictions quantitatives, les régimes de licences d'importation et d'exportation, le régime d'octroi des devises, la stipulation des sources d'importation, l'interdiction d'importation, les dépôts à l'importation et les frais de change.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 5.3

Points de contrôle officiels sur certains axes routiers ouest-africains, décembre 2000

Axe routier	Distance (en km)	Nombre de points de contrôle	Nombre de points de contrôle par 100 km
Lagos (Nigéria)— Abidjan (Côte d'Ivoire)	992	69	7
Lomé (Togo)— Ouagadougou (Burkina Faso)	989	34	4
Niamey (Niger)— Ouagadougou (Burkina Faso)	529	20	4
Abidjan (Côte d'Ivoire)— Ouagadougou (Burkina Faso)	1 122	37	3
Cotonou (Bénin)— Niamey (Niger)	1 036	34	3
Accra (Ghana)— Ouagadougou (Burkina Faso)	972	15	2

Source: Secrétariat de la CEDEAO 2001.

Il faut s'attacher sérieusement à supprimer ce type d'obstacles pour mettre en place des zones de libre-échange. Il n'a pas été institué de mécanisme régional permanent de suivi chargé de s'assurer que les pays membres respectent les dispositions du protocole. Il convient de s'employer sérieusement à supprimer ces barrières et à les surmonter.

Définition des règles d'origine

Par définition, les pays membres d'une zone de libre-échange s'emploient à promouvoir le développement du commerce intrarégional en supprimant entre eux tous les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. Toutefois, chaque pays membre applique une politique commerciale indépendante en ce qui concerne les pays non membres. Aussi, pour s'assurer que les pays membres jouent le jeu dans leurs rapports avec les autres pays membres, et empêcher que les pays non membres ne profitent pas des avantages qu'offre l'appartenance à la zone de libre-échange au sein de la communauté, les règles d'origine doivent être appliquées pour spécifier les produits qui peuvent bénéficier du régime du libre-échange. Les règles d'origine doivent être conformes aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) relatives aux obstacles au commerce avec les pays non membres. Elles doivent être simples et avoir pour objet de promouvoir l'investissement et le commerce. Les communautés économiques régionales n'ignorent pas ce principe et s'emploient à assouplir leurs règles d'origine pour faciliter l'importation d'intrants étrangers.

Ainsi, les programmes des communautés économiques régionales destinés à promouvoir le commerce et l'intégration des marchés sont en général, accompagnés par l'adoption des règles d'origine permettant de spécifier les produits qui pourraient faire l'objet d'un régime tarifaire préférentiel. Les règles d'origine des produits se définissent généralement par la part du capital local, des intrants importés utilisés et par la part de la valeur ajoutée locale dans la valeur totale du produit. Toutefois, ces critères diffèrent selon les communautés économiques, même si leurs membres font partie de différentes organisations qui se recouvrent partiellement et se trouvent dans la même sous-région.

A la CEDEAO, le pourcentage du capital local est fixé à 51% du montant total du capital, celui de la matière première communautaire à 40% du coût des matières premières et celui de la valeur ajoutée locale à 35% de la valeur du produit. Entre 1990 et 2000, la liste des produits industriels pouvant faire l'objet de tarifs préférentiels est passé brusquement de 25 à 1 190.

Pour l'UEMOA, la valeur ajoutée locale doit représenter 40% de la valeur totale du produit, plus que pour la CEDEAO. Dans un souci d'harmonisation, étant donné que les deux organisations regroupent les mêmes pays membres, les deux communautés économiques se sont employées à adopter les mêmes règles d'origine en ce qui concerne les produits pour lesquels les tarifs pourraient être réduits ou supprimés. La décision portant harmonisation des règles d'origine de la CEDEAO et de l'UEMOA a été récemment ratifiée par le Conseil des ministres de l'UEMOA et devra l'être par la CEDEAO en décembre 2003.

“ *Les règles d'origine doivent être simples et avoir pour objet de promouvoir l'investissement et le commerce* ”

Pour la CEMAC, les intrants locaux doivent représenter 40% de la valeur totale des intrants, ce taux passera à 50% en 2003 et à 60% en 2008. En outre, la valeur ajoutée locale des produits industriels devrait être égale à 30% du prix sortie usine, taux qui passera à 40% en 2003 et à 50% en 2008.

“ **Le tarif extérieur commun doit permettre à tous les producteurs de la communauté d'importer au même prix les matières premières, les composants et les biens d'équipement** ”

La SADC n'applique pas de règles absolues dans ce domaine, même si les produits ne sont pas entièrement fabriqués à l'intérieur de la SADC, ils doivent y être transformés dans une certaine mesure. Des éléments non originaires de la zone peuvent être inclus dans la fabrication d'un produit donné, dans la mesure où leur valeur ne dépasse pas 10% du prix sortie usine du produit.

Dans la zone de libre-échange du COMESA, les produits doivent répondre à un des critères suivants: être entièrement fabriqués dans un État membre; ne pas contenir plus de 60% d'intrants importés de pays non membres, avoir une valeur ajoutée locale égale, au moins, à 35% du coût total, être désignés comme étant particulièrement importants pour le développement économique et avoir, au moins 25% de valeur ajoutée locale, ou être reclassées après fabrication sous une nouvelle position tarifaire.

Ces règles d'origine ont pour objet de trouver un point d'équilibre entre l'utilisation d'intrants locaux et extérieurs. Elles ne sont pas conformes aux mesures d'appui concernant les investissements, liées au commerce de l'OMC, et relatives aux restrictions sur la teneur en produits nationaux, mais il est nécessaire, dans une certaine mesure, d'encourager l'utilisation d'intrants locaux pour réduire la dépendance à l'égard des matières premières et d'autres produits intermédiaires importés, tout en encourageant le développement d'activités à valeur ajoutée dans les communautés économiques régionales.

Fixer des tarifs extérieurs communs

Supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intracommunautaire et appliquer des tarifs extérieurs communs pour le commerce avec les pays non membres de la zone de libre-échange permettrait de remplir les conditions requises pour la création d'une union douanière. L'adoption d'une même structure pour les coûts d'importation assurera une concurrence loyale entre les producteurs de la communauté économique. Le tarif extérieur commun doit permettre à tous les producteurs de la communauté d'importer au même prix les matières premières, les composants et les biens d'équipement nécessaires à l'investissement et à l'industrialisation. Il devrait également encourager les investisseurs étrangers à implanter leurs activités de production dans la communauté pour bénéficier des avantages qu'offre le libre-échange, en réduisant les coûts.

Contrairement à la zone de libre-échange, les membres d'une union douanière doivent créer une structure tarifaire unifiée pour les pays tiers. Les communautés économiques régionales souhaitant créer une union douanière doivent fixer des tarifs extérieurs communs. Les États membres commandent souvent des études techniques et se lancent dans des débats soutenus sur les tarifs extérieurs communs, pour s'assurer que le tarif

commun est raisonnable, peu élevé et conforme aux règles de l'OMC. Ainsi, le tarif extérieur commun peut être considéré non pas comme un moyen de limiter les importations, mais comme un instrument de politique industrielle qui se justifie et permet de diversifier la production régionale. Dans les communautés économiques régionales, comme la SADC, qui n'ont pas planifié dans l'immédiat la création d'une union douanière, les autorités n'envisagent pas d'adopter un tarif extérieur commun.

La CEDEAO a dû remettre à plus tard, de 2002 à 2005, la mise en place d'un tarif extérieur commun, car elle n'a pas pu créer une union douanière comme prévu. Toutefois, sa communauté économique sœur, l'UEMOA, a fixé des tarifs extérieurs communs en janvier 2000. En ce qui concerne les articles de la catégorie 0, comprenant les biens essentiels, notamment les livres et les médicaments, elle applique le tarif 0. Pour la catégorie 1, qui englobe les matières premières, les biens d'équipement et certains facteurs de production, elle applique un tarif de 5%. Pour la catégorie 2 composée d'autres facteurs de production et de biens intermédiaires, elle applique un tarif de 10%. Pour la troisième catégorie qui comprend des biens de consommation et d'autres biens ne figurant pas dans les autres catégories, le tarif est de 20%.

En 1994, la CEMAC a adopté une nouvelle structure tarifaire extérieure commune, qui serait plus simple que celle mise en place en 1992. Le nouveau tarif s'applique aux quatre catégories de biens suivantes: la première catégorie (biens essentiels), pour lesquels les tarifs sont de 5%, la deuxième catégorie (équipement et matières premières) de 10%, la troisième catégorie (biens intermédiaires) de 20% et la quatrième catégorie (produits de grande consommation) de 30%. Elle applique une surtaxe temporaire non renouvelable de 30% au maximum sur les biens qui font l'objet de quotas. Cette mesure a été supprimée en 2000.

Le tarif extérieur commun du COMESA doit entrer en vigueur en 2004. En attendant, les pays membres du COMESA ont convenu de mettre en place un tarif extérieur commun provisoire, de ne pas appliquer de tarifs sur les biens d'équipement, d'appliquer un tarif de 5% sur les matières premières, 15% sur les biens intermédiaires et 30% sur les biens finaux.

Les pays de la CAE espèrent passer directement à l'union douanière, sans passer par la création d'une zone de libre-échange. Les États membres étudient actuellement la structure de l'union douanière, en particulier le tarif extérieur commun. L'union douanière devrait être mise en place dans un délai de quatre ans après la signature du traité portant création de la CAE en janvier 2001.

Faciliter et promouvoir le commerce

La facilitation du commerce passe en général par l'adoption de mesures pratiques destinées à renforcer les flux commerciaux entre les États membres, telles que la simplification et l'uniformisation des documents et des procédures douanières, ainsi que l'adoption d'instruments communs. Un certain nombre de communautés économiques régionales ont adopté des mesures à cet égard.

“ *La facilitation du commerce passe en général par la simplification et l'uniformisation des documents et des procédures douanières, ainsi que l'adoption d'instruments communs* **”**

La CEDEAO a adopté l'assurance Carte brune semblable à la Carte jaune du COMESA (un système d'assurance automobile de responsabilité civile et de prise en charge des frais médicaux) ainsi que le programme de transit routier inter-États pour faciliter le transit routier et le transport transfrontalier. Certains États membres n'ont pas encore ratifié le programme. En outre, la CEDEAO a adopté le Système douanier automatisé en 1990 et lancé, en 1998, le Système de gestion des possibilités commerciales pour promouvoir le commerce et l'investissement en diffusant des informations sur les possibilités commerciales et en encourageant les contacts commerciaux entre les opérateurs économiques de la communauté.

La CEMAC a adopté un protocole sur le transit inter-États dans les pays d'Afrique centrale pour faciliter le transit de biens au sein des États membres. Dans la plupart des pays membres, l'administration fiscale et douanière, située dans les capitales, est équipée d'ordinateurs pour le traitement des opérations d'import-export. Depuis 1984, une foire commerciale annuelle permet de promouvoir le commerce dans la CEMAC.

Le Sous-Comité de facilitation du commerce de la SADC est chargé d'harmoniser la documentation et les procédures commerciales. Il étudie les règles du COMESA pour aider les neuf pays membres de la SADC, qui sont également membres du COMESA, à se retrouver dans les textes. La moitié des membres de la SADC utilisent le Système automatisé douanier et la communauté a mis en place des institutions pour supprimer les obstacles techniques au commerce, promouvoir une production de qualité et coopérer plus étroitement pour promouvoir la standardisation, l'assurance de la qualité, l'agrément et la métrologie.

Parmi les communautés économiques régionales, le COMESA a le programme le plus complet de facilitation et de promotion du commerce (encadré 5.1). Les deux tiers de ses membres appartenant également au COMESA, la CAE applique nombre de mesures de facilitation et de promotion du commerce du COMESA. Elle a également établi un protocole de coopération sur la standardisation, l'assurance de la qualité, la métrologie et les essais. Outre les mesures de facilitation du commerce du COMESA, elle a créé une base de données régionale sur les possibilités commerciales et d'investissement, en prévision de la création d'un centre régional de promotion des investissements.

La CAE élabore actuellement un plan détaillé de renforcement du rôle du secteur privé et des organismes connexes tels que le «East African Business Council». Le plan doit surtout permettre d'adopter une politique commune en matière de concurrence et de promouvoir l'investissement dans la communauté et le développement dans cette région. Les pays membres de la CAE espèrent parvenir à un accord sur cette politique et créer leur propre union douanière. Le cadre réglementaire commun inclura également l'harmonisation des règles concernant les mesures d'incitation à l'investissement et la promotion de l'investissement national et étranger.

Encadré 5.1

Facilitation et promotion des échanges au sein du COMESA: un modèle pour d'autres communautés économiques régionales

Faciliter et promouvoir les échanges supposent non seulement de supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires mais aussi de simplifier le commerce et d'abaisser le coût des transactions. De telles mesures favorisent également la compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux parce qu'elles réduisent les délais de livraison ainsi que les coûts, abaissant ainsi le prix des biens. Le COMESA se singularise au sein des communautés économiques africaines, par les mesures qu'il a mises en oeuvre pour faciliter et promouvoir le commerce:

- Harmonisation en 1991 des taxes sur le transport routier en transit, appliquée dans 10 pays au moins;
- Harmonisation des limites de la charge à l'essieu, appliquée dans 16 pays;
- Licence de transporteur et plaques d'immatriculation de transit, en vigueur depuis 1998;
- Document unique de déclaration en douane du transit routier, en vigueur depuis 1986;
- Système d'information avancée sur les marchandises, un système informatisé permettant de suivre le mouvement des marchandises et du matériel de transport dans les ports, sur les chemins de fer, les routes et les lacs;
- Attestation d'assurance automobile dite «carte jaune», couvrant la responsabilité civile et les frais médicaux qui fonctionne dans 12 pays;
- Régime de garantie du cautionnement douanier: il a pour objet de supprimer les coûts administratifs et financiers évitables, liés aux garanties-cautions exigées par les douanes nationales pour le transport en transit;
- Système douanier informatisé, enregistrant les manifestes, les déclarations en douane, les procédures comptables douanières, les contrôles douaniers, l'entreposage, les licences et permis d'importer et d'exporter et les procédures de traitement du commerce extérieur: il permet un dédouanement plus rapide des marchandises et la production de recettes et statistiques commerciales et douanières précises, fiables et en temps voulu. EUROTRACE utilise des statistiques du commerce extérieur générées par ce système, à des fins de collecte, de compilation et d'analyse efficaces et efficaces;
- Classification uniforme des marchandises à des fins douanières;
- Réglementation statistique commune pour la collecte, la compilation, l'analyse et la production systématiques et détaillées des statistiques du commerce extérieur;
- Simplification et harmonisation des documents et procédures du commerce: le document de déclaration en douane du COMESA sert au dédouanement des exportations et des importations, au transit et à l'entreposage, remplaçant ainsi tous les formulaires de déclaration utilisés par les États membres;
- Règles communes de la concurrence et harmonisation des normes techniques et des procédures de certification;
- Services d'information commerciale: les bases de données informatisées, les annuaires professionnels, les enquêtes sur le commerce et les bulletins d'information mensuels facilitent les échanges;

(Suite de l'encadré page suivante)

Encadré 5.1 (suite)

Facilitation et promotion des échanges au sein du COMESA: un modèle pour d'autres communautés économiques régionales

“ Le volume total du commerce intracommunautaire n'a représenté, en moyenne, que 10,5% de l'ensemble des exportations et 10,1% des importations ”

- Services d'appui au commerce: ils servent à renforcer des groupements professionnels tels que la « Southern African Business Organization », les chambres de commerce et autres entités commerciales et de promotion des échanges, en leur fournissant des services consultatifs, en organisant des foires commerciales et des séminaires et en aidant le secteur privé à s'engager dans la sous-traitance.

Source: Secrétariat du COMESA 2001.

Composition du commerce à l'intérieur des communautés économiques régionales

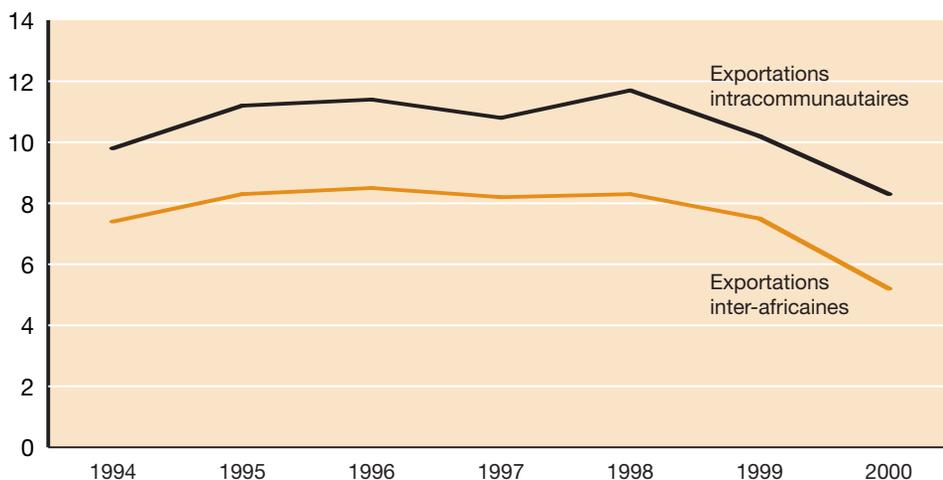
En dépit du grand nombre de programmes de libéralisation du commerce et de réformes visant à ouvrir les marchés africains, le volume du commerce intracommunautaire et inter-africain reste faible et la production peu diversifiée. Bien qu'ayant augmenté de 7,6% en 1994–2000, le volume total du commerce intracommunautaire n'a représenté, en moyenne, que 10,5% de l'ensemble des exportations et 10,1% des importations. Le volume du commerce inter-africain entre les membres des communautés économiques régionales et les autres pays a même baissé, soit en moyenne 7,6% du volume total des exportations et 9% des importations (figures 5.1, 5.2). Pour que le volume des échanges intracommunautaires et intra-africains atteigne des niveaux comparables à ceux des autres régions, les pays africains doivent plus que doubler les taux de croissance actuels de leur commerce intérieur. Ainsi, le continent doit renforcer et harmoniser les programmes de libéralisation commerciale pour lever les contraintes considérables liées à l'offre. Toutefois, cette vue d'ensemble ne permet pas de voir que les résultats obtenus varient, dans une large mesure, d'une communauté économique à l'autre.

Le tableau 5.4 montre la part des communautés économiques régionales africaines dans le commerce intracommunautaire, compte tenu de la valeur en termes absolus des exportations et des importations en 1994–2000⁶. Les pays de la SADC représentent la part la plus importante des exportations (31%) et des importations (30%), ce qui s'explique en partie par la prépondérance de l'économie sud-africaine. D'autres pays à forte vocation exportatrice de la SADC tels que Maurice et le Zimbabwe, y ont également joué une part importante. Des pays tels que le Malawi et le Mozambique ont également enregistré des résultats impressionnants en ce qui concerne les exportations vers le marché de la SADC. Les pays de la SADC occupent la première place parmi les communautés économiques régionales, même s'ils n'ont commencé à appliquer de protocole commercial qu'en septembre 2000. A mesure que le protocole est mis en œuvre, le volume du commerce à l'intérieur de la SADC augmentera.

La CEDEAO occupe le deuxième rang pour ce qui est à la fois des exportations (presque 20% du volume intracommunautaire total) et des importations (21%). Cette communauté a accompli des progrès en ce qui concerne la libéralisation du commerce des produits non transformés et des produits de l'artisanat traditionnel, tous les membres, sauf le Libéria ayant supprimé tous les tarifs. Les progrès ont été moindres en ce qui concerne les produits industriels, à cause des problèmes rencontrés pour tenir le calendrier de

Figure 5.1

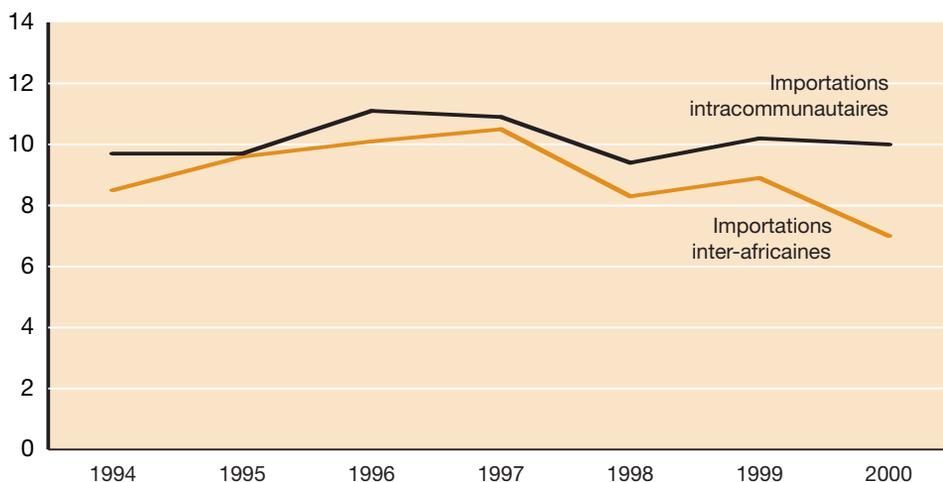
Parts des exportations intracommunautaires et inter-africaines dans les exportations totales de l'Afrique, 1994–2000 (en pourcentage)



Source: Commission économique pour l'Afrique, calculées à partir des données du FMI 2001.

Figure 5.2

Parts des importations intracommunautaires et inter-africaines dans les importations totales de l'Afrique, 1994–2000 (en pourcentage)



Source: Commission économique pour l'Afrique, calculées à partir des données du FMI 2001.

suppression des tarifs. Les résultats obtenus auraient dû être meilleurs car la CEDEAO a presque trente ans d'existence. Le volume des échanges aurait pu être plus important, si cette communauté avait accompli d'importants progrès dans la voie de la libéralisation du commerce des produits industriels et si l'UEMOA et la CEDEAO avaient travaillé de concert pour unifier davantage le marché sous-régional de l'Afrique de l'Ouest.

La CEN-SAD se situe au troisième rang pour ce qui est du commerce interne (environ 13% des exportations et des importations). Créée récemment, la CEN-SAD, dont les membres appartiennent à plusieurs communautés économiques régionales, n'est pas encore une organisation commerciale à part entière. Elle importe principalement des pays membres de l'UMA. La Libye est le principal pays exportateur de la CEN-SAD, suivie de la Tunisie et du Maroc. Les pays non membres de l'UMA tels que l'Égypte et le Nigéria sont également d'importants pays exportateurs. La CEN-SAD est un vaste marché dont la plupart des pays de l'UMA pourraient tirer parti et qui pourrait servir de pont indispensable pour le commerce entre la sous-région de l'Afrique du Nord (constituée principalement par les pays de l'UMA) et l'Afrique subsaharienne.

Le COMESA occupe la quatrième place sur le plan du commerce intérieur (environ 9,5% de l'ensemble des exportations et importations). Comme il étend et renforce sa

Tableau 5.4

Parts et classements des communautés économiques régionales dans les exportations et importations intracommunautaires, 1994–2000 (en pourcentage)

Communauté économique régionale	Parts des exportations	Classement	Parts des importations	Classement
SADC	31,1	1	30,2	1
CEDEAO	19,8	2	20,9	2
CEN-SAD	12,8	3	13,3	3
COMESA	9,3	4	9,5	4
UMA	8,6	5	8,8	5
UEMOA	5,9	6	5,6	6
IGAD	4,4	8	4,6	7
CAE	4,7	7	4,2	8
CEEAC	1,3	9	1,3	9
CEMAC	1,1	10	1,1	10
COI	0,7	11	0,3	11
CEPGL	0,1	12	0,1	12
MRU	0,1	12	0,1	12
Total	100,0		100,0	

Note: Le secteur commercial étant une composante importante du calcul des indices, l'Union douanière d'Afrique australe a été exclue de ce tableau. Les données qu'elle publie sur le commerce sont généralement agrégées et ne peuvent être utilisées ici.

Source: Commission économique pour l'Afrique, calculées à partir des données du FMI 2001.

zone de libre-échange, les échanges commerciaux devraient s'accroître dans la sous-région. Le Kenya contribue pour près de la moitié des exportations effectuées au sein du COMESA (49%), suivi du Zimbabwe (20%), tandis que la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Malawi et l'Ouganda sont d'importantes destinations pour les importations effectuées au sein du COMESA. (Voir le tableau A5 pour plus de détails sur le classement des pays en matière de commerce intracommunautaire.)

Commerce des produits manufacturés

Une plus grande capacité de production et de commercialisation d'articles manufacturés est une des clefs de voûte des efforts d'intégration que déploient les communautés économiques régionales – et elle devrait permettre d'augmenter la part peu enviable de l'Afrique (2%) dans le commerce mondial d'articles manufacturés. En dernière analyse, les efforts d'intégration régionale de l'Afrique seront mesurés en fonction de la mise en commun de ses ressources naturelles riches et souvent rares, pour renforcer la prospérité économique, réduire la pauvreté et améliorer sa position dans le monde. L'absence d'industries de pointe est l'une des plus grandes faiblesses de l'Afrique.

En 1994–1999 la production manufacturière a contribué, en moyenne, pour 12% du PIB au sein du COMESA. Les pays membres dont les parts se situaient au-dessus de la moyenne communautaire étaient: l'Égypte, le Malawi, Maurice, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland et le Zimbabwe. L'efficacité industrielle, mesurée par la progression de la valeur ajoutée manufacturière, a été en baisse, son taux de croissance chutant de 4,1% par an en 1980–1990 à 0,6% en 1990–1998. En 1994–1998, la production manufacturière de la communauté est chiffrée à \$111 milliards, dont 86% ont été assurés par l'Égypte, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Soudan et le Zimbabwe.

La production manufacturière intervient pour une part analogue dans le PIB de la CEDEAO, où la croissance de la valeur ajoutée manufacturière a chuté, passant de 3,3% par an en 1980–1990 à 1,1% en 1990–1998. Au sein de la CEDEAO, la production manufacturière est dominée par la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigéria et le Sénégal, qui ont contribué pour 82% de la production de la région, chiffrée à \$33 milliards en 1994–1998.

En 1994–1999, l'industrie manufacturière est intervenue pour près de 15% du PIB de la SADC. Sa contribution au PIB a varié d'un pays à l'autre, Maurice, l'Afrique du Sud, le Swaziland et le Zimbabwe disposant d'un tissu industriel important. Mais la croissance de la valeur ajoutée manufacturière a chuté, passant de 5,3% par an en 1980–1990 à seulement 0,6% en 1990–1998. En 1994–98, la production industrielle de la SADC s'est chiffrée à \$172 milliards, dont 92% attribuables à Maurice, à l'Afrique du Sud et au Zimbabwe. L'Afrique du Sud à elle seule a contribué à hauteur de 85%.

Il ressort clairement de ces exemples qu'une action concertée à long terme s'impose pour faire de l'Afrique un géant industriel en matière de production et de commerce

“
L'absence d'industries de pointe est l'une des plus grandes faiblesses de l'Afrique
”

“ Dans la plupart des communautés économiques, il y a des perspectives encourageantes de développement du commerce des produits manufacturés, entre les pays membres ”

d'articles manufacturés. L'Union africaine récemment créée devrait contribuer à susciter un engagement plus ferme pour accomplir cet objectif. Pour cela, il est nécessaire de:

- Encourager une plus grande participation des entreprises privées à la formulation et à l'application des programmes d'intégration;
- Promouvoir l'augmentation des flux d'investissements, ainsi que l'acquisition et le transfert de capacités industrielles de haute technologie;
- Favoriser les initiatives et la constitution de réseaux dans le secteur manufacturier, entre pays africains, ainsi qu'avec les pays industrialisés.

En 1994–1999, les plus fortes exportations et importations intracommunautaires de produits manufacturés, mesurées en termes absolus, ont été celles de la SADC et de la CEN-SAD (tableaux 5.5 et 5.6). Le tableau 5.7 indique la part des produits manufacturés dans les exportations intracommunautaires. Elle est d'au moins 50% dans quatre groupes: la COI (78,9%), la SADC (59,8%), la CAE (54,0%) et l'UMA (50,3%). Dans la majorité des communautés économiques, les exportations intracommunautaires de produits manufacturés représentent entre 16 et 45% des exportations totales. Au sein de la CEDEAO, qui regroupe des économies apparemment fortes comme le Nigéria, les produits manufacturés représentent à peine 16,1% des exportations intracommunautaires.

Dans la plupart des communautés économiques, il y a des perspectives encourageantes de développement du commerce des produits manufacturés, entre les pays membres. Ces possibilités doivent être renforcées en intensifiant les efforts de libéralisation du commerce et de coopération industrielle ciblée avec le secteur privé. Quelques pays dominent les exportations de produits manufacturés. D'où les craintes de certains États membres que des inégalités apparaissent dans les gains et pertes découlant du processus de l'intégration. Comme la demande de produits manufacturés provient d'un plus grand nombre de pays au sein de chaque communauté économique, son maintien et son élargissement stimuleront l'offre et dopèrent les exportations intracommunautaires de produits manufacturés.

À moyen et long termes, les dynamiques créées par l'intégration pourraient donner aux pays importateurs nets (ayant une balance commerciale déficitaire au sein de la communauté) la possibilité d'exploiter leurs avantages comparatifs et d'explorer des créneaux particuliers.

Commerce des denrées alimentaires

Pendant la période 1994–1999, la valeur du commerce intracommunautaire de denrées alimentaires a fluctué, mais aucune communauté économique régionale n'a enregistré une croissance régulière ou une baisse constante. Chaque baisse importante du commerce intracommunautaire a été suivie la plupart du temps d'une augmentation importante. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution en dents de scie, notamment les changements de composition des produits échangés, les variations climatiques (entraînant des récoltes exceptionnelles ou des déficits vivriers) et l'aide alimentaire.

Tableau 5.5

Exportations intracommunautaires de produits manufacturés, moyenne de 1994–1999 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale	Exportations intra-communautaires de produits manufacturés	
		Principaux pays exportateurs
CAE	288,9	Kenya (275,6), Tanzanie (8,2), Ouganda (5,1)
CEDEAO	371,6	Côte d'Ivoire (194,9), Sénégal (70,4), Ghana (44,8), Togo (19,3)
CEEAC	50,0	Cameroun (45,5), Gabon (1,9), République du Congo (1,5), République centrafricaine (1,1)
CEMAC	44,8	Cameroun (41,8) Gabon (1,7), République centrafricaine (1,0), République du Congo (0,3)
CEN-SAD	648,4	Tunisie (194,0), Libye (182,1), Maroc (141,3), Égypte (80,1)
COI	69,4	Maurice (60,9), Madagascar (8,5)
COMESA	401,2	Kenya (152,1), Zimbabwe (96,2), Ouganda (79,9), Soudan (18,3)
IGAD	147,0	Kenya (85,7), Ouganda (45,2), Soudan (9,2), Éthiopie (6,9)
MRU ^a	0,2	Guinée (0,2)
SADC	2 189,9	Afrique du Sud (1 817,0), Zimbabwe (264,9), Zambie (28,6),
UEMOA	206,5	Côte d'Ivoire (135,7), Sénégal (52,9), Togo (7,4), Mali (5,7)
UMA	499,5	Tunisie (233,6), Maroc (152,1), Libye (89,3), Algérie (24,1) Mozambique (23,0)

a. Pour le Libéria et la Sierra Leone, il n'y a pas de données disponibles sur le commerce des produits manufacturés.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir des données de la CNUCED.

Tableau 5.6

Importations intracommunautaires de produits manufacturés, moyenne de 1994–1999 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale	Importations intra-communautaires de produits manufacturés	
		Principaux pays importateurs
CAE	216,6	Ouganda (148,1), Tanzanie (64,2), Kenya (4,3)
CEDEAO	278,0	Mali (177,7), Bénin (28,5), Niger (25,8), Togo (21,0)
CEEAC	30,8	Tchad (12,3), République centrafricaine (9,4), Gabon (5,6), République du Congo (1,2)
CEMAC	28,9	Tchad (12,3), République centrafricaine (8,2), Gabon (5,5), Cameroun (1,7)
CEN-SAD	710,0	Libye (375,8), Égypte (82,4), Tunisie (71,9), Maroc (66,1)
COI	13,6	Maurice (7,6), Seychelles (3,0), Madagascar (3,0)
COMESA	400,4	Ouganda (144,4), Éthiopie (63,5), Malawi (44,5), Soudan (37,2)
IGAD	206,1	Ouganda (138,4), Éthiopie (60,0), Soudan (6,5), Kenya (1,2)
MRU ^a	0,2	Guinée (0,2)
SADC	2 146,8	Zimbabwe (860,7), Malawi (215,1), Mozambique (182,9), Afrique du Sud (171,9)
UEMOA	97,3	Bénin (27,7), Mali (24,7), Niger (14,8), Sénégal (12,4)
UMA	497,0	Libye (265,7), Algérie (88,4), Tunisie (71,4), Maroc (68,4)

a. Pour le Libéria et la Sierra Leone, il n'y a pas de données disponibles sur le commerce des produits manufacturés.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de données de la CNUCED.

“ Les communautés économiques régionales sont fortement tributaires des échanges avec le monde extérieur ”

En matière de commerce intracommunautaire de denrées alimentaires, la SADC est le premier exportateur et importateur, suivie du COMESA, de la CEN-SAD et de la CEDEAO (figure 5.3). La SADC regroupe des pays de grande production vivrière, en particulier l’Afrique du Sud et le Zimbabwe, quoique l’évolution récente de la situation au Zimbabwe ait nui à sa capacité de production. Des préférences culinaires communes stimulent la demande et les marchés dans les pays limitrophes à déficit vivrier. De plus, le classement du COMESA, et dans une certaine mesure de la CEDEAO, s’explique en partie par le fait que ces communautés regroupent un grand nombre de pays et une population importante.

Orientation générale du commerce – au sein et en dehors de l’Afrique

L’orientation générale du commerce en 1994–2000 montre que les communautés économiques régionales sont fortement tributaires des échanges avec le monde extérieur (tableaux 5.8 et 5.9). Les exportations communautaires de l’Afrique ont atteint en moyenne 87,5% du volume total des exportations, tandis que les importations provenant de sources non africaines ont représenté en moyenne 85% des importations totales.

Tableau 5.7

Exportations intracommunautaires et exportations de produits manufacturés, moyenne de 1994–1999 (en millions de dollars)

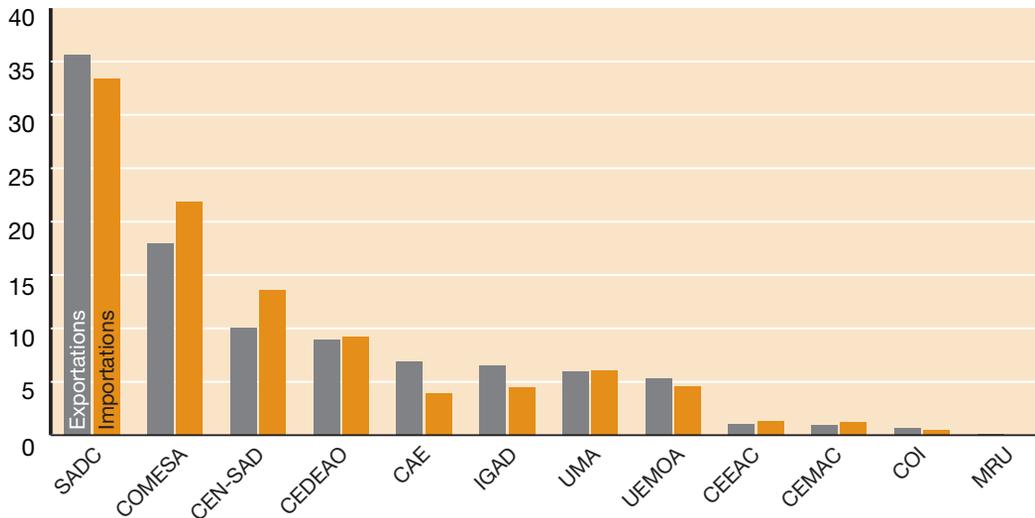
Communauté économique régionale	Exportations intra-communautaires totales	Exportations intra-communautaires de produits manufacturés	Parts des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales (%)
CAE	534,8	288,9	54,0
CEDEAO	2 301,8	371,6	16,1
CEEAC	162,2	50,0	30,8
CEMAC	133,2	44,8	33,7
CEN-SAD	1 501,5	648,4	43,2
CEPGL	8,3	—	—
COI	87,9	69,4	78,9
COMESA	1 093,1	401,2	36,7
IGAD	505,7	147,0	29,1
MRU	5,8	0,2	4,2
SADC	3 664,7	2 189,9	59,8
UEMOA	669,1	206,5	30,9
UMA	992,7	499,5	50,3

— sans objet

Source: Commission économique pour l’Afrique, à partir de données de la CNUCED.

Figure 5.3

Parts des communautés économiques régionales dans les exportations et importations intracommunautaires de denrées alimentaires, 1994–2000 (en pourcentage)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de données de la CNUCED.

Tableau 5.8

Orientation générale du commerce, moyenne de 1994–2000 (en pourcentage)

Communauté économique régionale	Commerce intra-communautaire	Reste de l'Afrique	Union européenne	États-Unis	Autres pays
CAE	18,1	12,4	40,5	3,6	25,4
CEDEAO	10,3	2,9	39,0	26,1	21,8
CEEAC	1,9	2,5	45,2	27,7	22,8
CEMAC	1,9	2,2	41,2	30,5	24,2
CEN-SAD	3,6	3,5	52,7	14,5	25,6
CEPGL	0,6	4,7	64,1	15,4	15,2
COI	4,0	3,7	68,5	14,7	9,1
COMESA	6,0	8,2	39,3	20,8	25,7
IGAD	13,8	13,0	37,4	3,8	31,9
MRU	0,5	4,1	74,4	13,6	7,4
SADC	12,8	4,6	26,6	14,0	42,0
UEMOA	11,2	12,2	45,9	4,9	25,8
UMA	3,1	1,3	71,1	6,3	18,2
Moyenne africaine	6,8	5,8	49,7	15,1	22,7

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir des données du FMI 2001.

Ainsi, malgré la mise en oeuvre des programmes de libéralisation, les communautés économiques demeurent dépendantes des marchés extérieurs pour leurs échanges, pour les raisons suivantes:

- De manière générale, l'Afrique produit des biens qu'elle ne consomme pas et importe des biens qu'elle consomme;
- La gamme des produits est limitée, les exportations étant principalement constituées de produits de base (minéraux, bois, café, cacao), peu utilisés dans des activités génératrices de valeur ajoutée;
- Les pays doivent se tourner vers les marchés extérieurs pour satisfaire la demande d'un grand nombre de produits, en particulier les articles manufacturés;
- La libéralisation du commerce mondial et d'autres initiatives extérieures comme celle intitulée «African Growth and Opportunity Act» encouragent les pays à exporter vers les marchés mondiaux. Cette tendance pourrait s'accroître à mesure que les conditions d'accès aux marchés s'amélioreront.

Commerce informel

À l'heure actuelle, le processus d'intégration est axé sur les secteurs économiques formels de l'économie et leurs activités. La multitude des traités, objectifs, plans et programmes existants ne mentionne guère le secteur informel. Ainsi, les efforts déployés

Tableau 5.9

Sources des importations des communautés économiques régionales, moyenne de 1994–2000 (%)

Communauté économique régionale	Commerce intra-communautaire	Reste de l'Afrique	Union européenne	États-Unis	Autres pays
CAE	9,3	8,9	30,4	5,6	46,0
CEDEAO	11,5	2,1	45,8	6,9	33,8
CEEAC	3,0	16,1	53,4	7,7	19,8
CEMAC	3,8	9,8	60,2	8,1	18,1
CEN-SAD	3,2	2,9	51,2	8,5	34,3
CEPGL	0,7	33,9	34,9	6,0	24,5
COI	1,4	16,4	41,1	3,8	37,3
COMESA	3,5	9,7	33,7	10,0	43,1
IGAD	7,6	7,3	32,2	5,4	47,5
MRU	0,4	6,0	49,2	4,0	40,4
SADC	10,7	2,1	25,9	6,6	54,7
UEMOA	7,9	12,0	41,7	4,0	34,4
UMA	3,2	1,7	60,8	6,1	28,1
Moyenne africaine	5,1	9,7	42,0	6,4	36,8

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir des données du FMI 2001.

aux niveaux national, sous-régional et régional, pour l'intégration de l'Afrique, omettent de prendre en compte les activités et le potentiel du secteur informel. C'est en fonction de son aptitude à exploiter l'ingéniosité, le potentiel et l'énergie de toutes les couches de la population, que l'Afrique réussira son intégration.

Le secteur informel, qui intervient pour une part importante de l'activité économique et des modes de subsistance de larges couches de la population, mérite une plus grande attention dans les discours sur l'intégration. Près de deux tiers des familles africaines vivent du secteur informel, soit directement en tant qu'opérateurs, soit indirectement en tant que bénéficiaires de ses services. En outre, d'importants échanges transfrontaliers s'effectuent dans le cadre de ce secteur. Si ces échanges étaient comptabilisés, le commerce intra-africain dépasserait probablement son taux actuel de 10%. Il y a également davantage de mouvements transfrontaliers de capitaux par des canaux informels que ne le suggèrent les statistiques officielles. Pour canaliser la dynamique de ce secteur – en particulier dans le domaine du commerce – il faudrait concilier les objectifs, les politiques, les stratégies et les programmes en matière d'intégration en tenant compte de cette réalité africaine, et adapter la recherche et les programmes de suivi au processus d'intégration de l'Afrique, pour associer l'interaction entre le secteur informel et le processus d'intégration.

Les communautés économiques régionales devraient inclure le secteur informel dans leurs politiques et leurs activités. La CAE commence à lui prêter attention, en raison de l'importante activité transfrontalière qui se déroule au sein de la communauté, au niveau des collectivités. À titre d'exemple, les frontières de l'Afrique de l'Est sont sans cesse traversées par de petits commerçants sous-régionaux qui font des affaires au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. Cette réalité doit être prise en compte dans le cadre de politiques qui ne visent pas uniquement les grandes entreprises et les investisseurs, mais également les petits commerçants et opérateurs économiques du secteur informel.

Pertes de recettes fiscales dues à la libéralisation du commerce

Réduire les obstacles au commerce dans des économies où les droits prélevés sur ce commerce constituent une source importante de recettes publiques ne facilite pas l'arbitrage entre pertes de recettes à court terme et avantages attendus à long terme de l'intégration régionale. Pour beaucoup de pays, c'est l'un des principaux problèmes que pose l'intégration régionale en Afrique. Les pays qui ont des échanges importants au sein d'une communauté donnée, pourraient subir des pertes de recettes publiques considérables du fait de l'intégration, le commerce international étant la principale source de recettes fiscales de nombreux pays africains. Quant aux pays qui ont moins d'échanges avec les autres membres de leur communauté économique, la perte de recettes, qu'ils subiraient du fait de l'ouverture de leurs marchés aux autres membres de la communauté, serait négligeable. Mais délaissier le commerce avec l'Union européenne – principal partenaire

“ Les communautés économiques régionales devraient inclure le secteur informel dans leurs politiques et leurs activités ”

commercial de la majorité des pays africains – au profit des autres membres d’une communauté économique régionale pourrait se traduire par une perte considérable de recettes fiscales. L’estimation de ces pertes nécessite des études détaillées par pays.

“
**Délaisser le commerce
 avec l’Union
 européenne au profit
 des autres membres
 d’une communauté
 économique régionale
 pourrait se traduire par
 une perte considérable
 de recettes fiscales**”

Dans une étude de 1997 faisant l’hypothèse d’une libéralisation totale du commerce intracommunautaire, les pertes de recettes étaient estimées à moins de 0,5% du PIB de toute la région, ce qui est assez peu. L’estimation des pertes de recettes fiscales qu’occasionnerait l’application intégrale de l’Accord de l’Organisation mondiale du commerce (c’est-à-dire la perte totale des droits prélevés sur le commerce extérieur) représente environ 2% du PIB de l’Afrique (Mulat 1997). Cependant, ces chiffres globaux peuvent masquer de grandes différences entre les membres d’une communauté économique donnée, comme le montre un échantillon de pays membres du COMESA (tableau 5.10).

L’ampleur des pertes que subiraient ces pays n’est pas aussi importante qu’il semble. Les pertes correspondent en moyenne à 3,5% des recettes publiques (en excluant les dons) pour la période 1995–1998, ce qui traduit, en partie, le faible niveau du commerce intra-africain. Mais cette moyenne masque les effets défavorables que pourraient subir des

Tableau 5.10

Estimations des pertes de recettes fiscales dues à une intégration plus poussée dans un groupe d’États membres du COMESA, 1995–1998 (en pourcentage des recettes totales, en excluant les dons)

Pays	1995	1996	1997	1998
Angola	0,01	0,01	0,02	0,03
Burundi	4,46	3,23	1,58	2,47
Comores	1,05	1,55	2,52	3,18
Djibouti	0,24	0,18	0,18	0,14
Éthiopie	1,00	1,13	0,93	0,90
Kenya	3,80	3,83	5,10	4,65
Madagascar	1,29	1,11	1,14	1,16
Malawi	3,41	4,63	5,31	6,78
Ouganda	6,32	6,43	6,81	9,12
Rwanda	14,64	9,55	12,65	5,97
Seychelles	0,52	0,63	0,68	0,56
Tanzanie	4,29	4,81	4,36	8,60
Zambie	3,24	5,83	5,35	4,70
Moyenne	3,40	3,30	3,59	3,71
Moyenne de la période =	3,50			

Note: Ces résultats sont le produit des taxes sur le commerce international et de la part de chaque pays dans le commerce total du COMESA. Les calculs ne tiennent pas compte du fait que les pays puissent se tourner vers des fournisseurs au sein du COMESA et du fait qu’ils puissent institutionnaliser un tarif extérieur commun (qui serait inférieur au taux actuel) applicable à des pays tiers.

Source: Banque mondiale, *African Database 2000*.

pays comme le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Il ne s'agit peut-être pas d'un problème grave, compte tenu de l'importance croissante des taxes sur la valeur ajoutée et des impôts sur les revenus et du fait que le niveau des droits de douane est déjà faible (en particulier sur les biens d'équipement et les matières premières). Il peut également y avoir des effets dynamiques résultant d'une croissance stimulée par l'intégration. Mais si les pertes sont flagrantes, on pourrait mettre en place un mécanisme de compensation des pays ayant des problèmes graves.

De plus, les pertes pourraient augmenter avec le temps, ce qui porterait à croire que la libéralisation serait moins coûteuse maintenant que plus tard. Si tous les membres d'une communauté économique régionale devaient réorienter une part importante de leur commerce vers d'autres membres, les pertes de recettes pourraient devenir un problème majeur – peu probable à court et moyen termes. Enfin, le manque de compétitivité des entreprises, dans certains pays, pourrait peser non seulement sur les recettes publiques mais également sur la politique industrielle, freinant ainsi l'intégration.

“ Il est nécessaire d'harmoniser les politiques commerciales et industrielles, aussi bien au sein des communautés économiques qu'entre elles ”

Dix étapes sur la voie à suivre

1. Il faudrait accélérer les programmes de libéralisation du commerce. Les communautés économiques régionales qui sont en retard dans ce domaine devraient relancer leurs efforts pour garantir la libéralisation des échanges dans un délai raisonnable de deux ans. Ces efforts pourraient concerner la CEDEAO, l'UMA et la CEEAC, ainsi que les pays qui ne participent pas au programme accéléré du COMESA. Les communautés économiques régionales devraient également se concentrer sur la question des barrières non tarifaires et renforcer la transparence dans l'application du protocole visant à les supprimer.
2. Des efforts devraient être faits pour organiser les activités prévues en matière de commerce, en harmonisant les politiques, en supprimant le double emploi, en harmonisant les codes d'investissement et la mobilité des facteurs et en encourageant une véritable unification des marchés. Il pourrait en résulter un surcroît d'économies pour les sociétés multinationales opérant au sein de la communauté économique concernée.
3. D'énormes investissements sont nécessaires pour relier les communautés avec des transports et des communications efficaces, et d'autres infrastructures matérielles. Le coût des activités économiques en Afrique en serait considérablement réduit – renforçant ainsi les objectifs de développement des échanges et d'intégration des marchés au sein des communautés. Des partenariats avec le secteur privé permettraient d'accélérer la mise en place de ces liaisons.
4. Comme le commerce et l'industrie vont de pair, il est nécessaire d'harmoniser les politiques commerciales et industrielles, aussi bien au sein des communautés économiques qu'entre elles. Il faudrait que de nombreux pays prennent modèle sur

**Il importe d'encourager
l'investissement direct
étranger, afin de
stimuler le
développement des
capacités nationales et
de générer des
retombées
technologiques**

l'Afrique du Sud, l'Égypte, Maurice et la Tunisie, qui ont mis en place les capacités nécessaires pour diversifier la production et exporter des quantités importantes de produits manufacturés vers le reste de l'Afrique. Les liens intersectoriels et les investissements privés transfrontaliers dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et des infrastructures devraient être encouragés pour favoriser le commerce intracommunautaire.

5. Il importe d'encourager l'investissement direct étranger, afin de stimuler le développement des capacités nationales et de générer des retombées technologiques. Cela pourrait se faire, par exemple, en formant la main-d'œuvre locale, en appliquant des méthodes novatrices de commercialisation et de gestion, en important et en utilisant des équipements modernes de pointe.
6. L'une des préoccupations essentielles des communautés économiques régionales devrait être la compétitivité. Le monde des affaires pourrait bénéficier d'idées nouvelles pour concevoir de nouveaux produits, exploiter de nouveaux marchés et adopter de nouvelles méthodes de travail. Un programme de suivi de la compétitivité, combinant indicateurs, principes directeurs, politiques et renforcement des capacités, permettrait de recenser les lacunes et de prendre les mesures appropriées pour y remédier.
7. Il faudrait organiser des campagnes énergiques pour sensibiliser davantage les parties prenantes et le grand public sur les avantages des programmes de libéralisation du commerce entrepris par les communautés économiques régionales et intensifier l'élaboration et la diffusion d'informations régulières, complètes et précises sur les débouchés créés au sein des marchés régionaux et au-delà. Des mécanismes comme EUROTRACE et le Réseau d'information commerciale (TINET) pourraient être mis à la portée du monde des affaires – dans des réseaux d'entreprises, par exemple, plutôt que dans des structures gouvernementales. Ces campagnes devraient également porter sur la suppression des pratiques frontalières contraires à l'esprit et à la lettre des programmes de libéralisation des échanges. Ces mesures pourraient considérablement réduire le commerce informel. Les communautés économiques devraient également examiner d'autres dynamiques et instituer des mesures permettant au secteur informel de stimuler les échanges intracommunautaires et les mouvements transfrontaliers de capitaux.
8. Pour limiter les différends de nature à troubler la paix au sein des États membres et entre eux, les communautés économiques régionales doivent promouvoir la paix, la sécurité et la résolution des conflits. Chaque communauté devrait mettre en place un système d'alerte rapide aux signes de conflit imminent – et instituer des mesures permettant d'empêcher rapidement qu'ils dégénèrent en conflit ouvert.
9. Les communautés économiques régionales doivent également se préoccuper du commerce multilatéral et aider leurs États membres à y participer efficacement. La

majorité des pays africains étant membres de l'OMC, il faudrait les encourager à en profiter pour gagner en compétitivité et renforcer leur croissance. Pour ce faire, il faudrait mandater les communautés pour conduire avec succès leurs États membres aux négociations commerciales multilatérales.

10. Dans le cadre des cycles de négociations à venir de l'OMC, les pays africains devraient demander que des modifications soient apportées au principe de fonctionnement de l'OMC et à l'ensemble de ses accords, disciplines et règles, de manière à mettre en évidence la vulnérabilité des pays africains et d'autres pays en développement. Des dispositions statutaires ayant force exécutoire sont nécessaires pour:
 - Appuyer les efforts de renforcement des capacités de production;
 - Assouplir l'utilisation des instruments visant à renforcer le redressement et la transformation des économies africaines, ainsi que la mise en oeuvre du programme de l'OMC relatif à la libéralisation du commerce mondial;
 - Améliorer l'accès aux marchés des produits d'exportation intéressant l'Afrique.

Notes

1. La Classification type pour le commerce international (CTCI) comprend les catégories suivantes: produits alimentaires et animaux vivants (section 0), boissons et tabacs (section 1), matières brutes non comestibles, carburants non compris (section 2), combustibles minéraux (section 3) et huiles et graisses d'origine animale ou végétale (section 4).
2. La Classification type pour le commerce international (CTCI) comprend les catégories suivantes: produits chimiques et dérivés (section 5), articles manufacturés classés principalement d'après la matière première (section 6), machines et matériel de transport (section 7) et articles manufacturés divers (section 8).
3. Cela suppose que tous les autres facteurs, tels que l'efficacité de la gestion, demeurent inchangés.
4. Bhagwati et Ramaswani 1963; Bhagwati et Srinivasan 1975.
5. Il s'agit du Botswana, de la Namibie, du Lesotho et du Swaziland.
6. Le classement est fondé sur les parts en pourcentage du commerce intracommunautaire et des importations, dont la moyenne est calculée pour tous les États membres d'une communauté économique régionale donnée. Les moyennes sont modifiées par des valeurs extrêmes de la série de données, si bien que les pays peu performants tirent le résultat d'ensemble de la communauté vers le bas, et ceux qui ont d'excellentes performances le poussent vers le haut. Le classement des communautés économiques régionales a été calculé à partir de la note moyenne établie pour la période 1994–2000.

Les communautés économiques de création récente, comme la Communauté des États sahélo-sahariens, semblent obtenir de meilleurs résultats que les communautés économiques plus anciennes, non parce qu'elles ont des programmes plus judicieux en matière de commerce mais plutôt en raison du flux des échanges entre les États membres et des résultats de chaque pays mais non du groupe. Même s'ils font une avancée considérable, les programmes détaillés de libéralisation du commerce n'entraînent pas nécessairement un meilleur classement sur le plan du commerce intracommunautaire. En effet, des pays membres peuvent ne pas appliquer suffisamment de mesures, incitant à tenir compte de l'augmentation du flux des échanges au sein de la communauté. Les données commerciales du FMI et de la CNUCED, utilisées pour établir ce classement, devraient être lues sous cet éclairage.

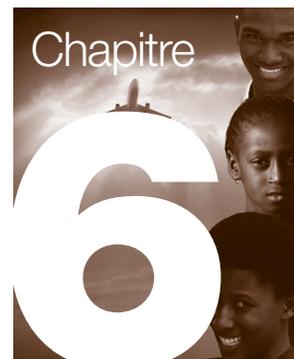
Références

- Ariyo, A., et M.I. Raheem. 1991. "Enhancing Trade Flows within the ECOWAS Sub-Region: An Appraisal and Some Recommendations." Document présenté au Symposium de la Banque mondiale African Trade Prospects, Washington, D.C.
- Aryeetey, E. 2001. *Regional Integration in West Africa*. OCDE, Centre de développement. Rapport technique. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Association of Ghana Industries/Confederation of Danish Industries. 2000. "ECOWAS is Dead, Long Live ECOWAS." Accra.
- BAfD (Banque africaine de développement) 2000. *African Development Report: Regional Integration in Africa*. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Baldwin, R.E., et A.J. Venables. 1995. "Regional Economic Integration." dans G. Grossman et K. Rogoff, eds., *Handbook of International Economics*. Vol. 3. Amsterdam: Elsevier.
- Banque mondiale. 1995. *World Tables*. Washington, D.C.
- . 2000a. *World Development Indicators*. Washington, D.C.
- . 2000b. *Trade Blocs*. New York: Oxford University Press.
- . 2000c. *Can Africa Claim the 21st Century?* Washington, D.C.
- Bhagwati, J. 1992. "Regionalism versus Multilateralism." *The World Economy* 15(5): 535–56.
- Bhagwati, J., et T.N. Srinivasan. 1975. *Foreign Trade Regimes and Economic Development*. New York: Columbia University Press.
- Bhagwati, J., et V.K. Ramaswami. 1963. "Domestic Distortions, Tariffs and the Theory of Optimum Subsidy." *Journal of Political Economy* 71: 44–50.
- CEDEAO (Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest) Secrétariat. 2001. "ECOWAS 1975–2000: Achievements and Prospects." Abuja, Nigéria.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) 1998. *World Investment Report, 1998: Trends and Determinants*. Genève
- . 2000. *Handbook of International Trade and Development Statistics*. Genève
- COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) Secrétariat. 2001. *Rapport annuel*. Ref. COM/TCM/CT/NTB/1/1/3 et COM/TCM/NTB/1/4.
- DeRosa, D. 1998. "Regional Integration Agreements: Static Economic Theory, Quantitative Findings and Policy Guidelines." Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Dollar, D. 1991. "Outward-oriented Developing Countries Really Do Grow More Rapidly: Evidence from 95 LDCs, 1976–85." *Economic Development and Cultural Change* 40(3): 523–44.
- Easterly, W. 2001. "The Lost Decades: Developing Countries' Stagnation in Spite of Policy Reform 1980–98." *Journal of Economic Growth* 9: 135–57.
- Easterly, W., et R. Levine. 1997. "Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions." *Quarterly Journal of Economics* 112(4).

- . 2001. "It's Not Factor Accumulation: Stylized Facts and Growth Models." *The World Bank Economic Review* 15(2): 177–219.
- Easterly, W., et S. Rebelo. 1993. "Fiscal Policy and Economic Growth." *Journal of Monetary Economics* 32 (2-3): 417–58.
- Foroutan, F. 1993. "Regional Integration in Sub-Saharan Africa: Past Experience and Future Prospects." dans W. J. de Melo et A. Panagariya, eds., *New Dimensions in Regional Integration*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Foroutan, F., et L. Pritchett. 1993. "Intra-Sub Saharan African Trade: Is it Too Little?" *Journal of African Economies* 3: 74–105.
- Frankel, J.A., et A.K. Rose. 2000. *Estimating the Effect of Currency Unions on Trade and Output*. NBER Working Paper 7857. Cambridge, Mass.: National Bureau of Economic Research.
- Geda, A., et H. Kibret. 2001. "Regional Economic Integration: A Review of Problems and Prospects with a Case Study of COMESA." Projet de document de travail. Oxford: University of Oxford, Center for the Study of African Economies.
- Goldstein, A. 1999. *Infrastructure Development and Regulatory Reform in Sub-Saharan Africa: The Case of Air Transport*. OCDE Centre de développement. Rapport technique 154. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Goldstein, A., et K. Hamada. 1996. "Regional Economic Integration and Article XXIV of GATT." Discussion Paper. New Haven, Conn., Yale University.
- Goldstein, A., et N.S. Ndung'u. 2001. *Regional Integration Experience in the Eastern African Region*. OCDE Centre de développement. Rapport technique 171. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Goto, J., et K. Hamada. 1996. "Regional Economic Integration and Article XXIV of GATT." Discussion Paper. New Haven, Conn., Yale University.
- FMI (Fonds monétaire international) 2001. *Direction of Trade Statistics, Yearbook 2001*. Washington, D.C.
- Jenkins, C. 2001. *Integration and Cooperation in Southern Africa*. OCDE Centre de développement, rapport technique 172. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Lipsey, R.G. 1957. "The Theory of Customs Unions: Trade Creation and Welfare." *Economica* 24: 40–6.
- Lipsey, R.G., et K.J. Lancaster. 1956/57. "The General Theory of Second Best." *Review of Economic Studies* 24: 11–32.
- Lipsey, R.G. 1960. "The Theory of Customs Unions: A General Survey." *Economic Journal* 70: 496–513.
- Longo, R., et K. Sekkat. 2001. *Obstacles to Expanding Intra-African Trade*. OCDE Centre de développement, rapport technique 169. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Mayes, D.G. 1978. "The Effects of Economic Integration on Trade." *Journal of Common Market Studies* 17(1): 1–25.
- Meade, J.E. 1955. *The Theory of Customs Unions*. Amsterdam: North-Holland.
- Moshi, H.P.B., et A.A.L. Kilindo. 1999. "The Potential Role of the Private Sector in Economic Integration: The Case of Eastern and Southern Africa." CREA Series Paper 89. Nairobi: Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA).
- Mulat, T. 1997. "Trade Liberalization and Government Tax Revenue Loss in Africa." *Journal of World Trade* 31(1).
- Ogunkola, E.O. 1994. "An Empirical Evaluation of Trade Potential in the Economic Community of West African States." CREA Research Paper. Nairobi: Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA).
- OMC (Organisation mondiale du commerce) 1995. *Regionalism and the World Trading System*. Genève.
- Romer, P. 1990. "Endogenous Technological Change." *Journal of Political Economy* 98: S71–S102.
- . 1994. "The Origins of Endogenous Growth." *Journal of Economic Perspectives* 8: 3–22.
- Soloaga, I., et L.A. Winters. 1998. "Regionalism in the Nineties: What Effect on Trade?" CEPR Discussion Paper 2183. Londres: Centre for Economic Policy Research.
- Srinivasan, T.N. 1996. "The Common External Tariff of a Customs Union: Alternative Approaches." Discussion Paper 755. New Haven, Conn.: Yale University, Economic Growth Centre.

- Suliman, Y. 2000. "Progress of Integration in the ECOWAS Region." Contribution to a Panel Discussion on the Future of Integration in West Africa, presented on behalf of the Executive Secretary on the Occasion of the Silver Jubilee Anniversary of ECOWAS. Avril, Abuja, Nigeria.
- Viner, J. 1950. *The Customs Union Issue*. Londres: Stevens and Sons.
- Winters, L.A. 1996. "Regionalism versus Multilateralism." Policy Research Working Paper 1687. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Wonnacott, P., et R.J. Wonnacott. 1992. "The Customs Union Issue Reopened." *The Manchester School* 60(2): 119–35.
- Yeats, A. 1995. "Tyranny of Numbers: Confronting the Statistical Realities of the East Asian Growth Experience." *Quarterly Journal of Economics* 110: 641–80.
- . 1997. "Does Mercosur's Trade Performance Raise Concerns about the Effects of Regional Trade Arrangements?" Policy Research Working Paper 1729. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- . 1998. "What Can Be Expected from African Trading Arrangements? Some Empirical Evidence." Policy Research Working Paper 2004. Washington, D.C.: Banque mondiale.

Questions monétaires et financières



L'intégration monétaire est un élément essentiel de l'intégration économique régionale. Elle doit être forte pour que cette dernière évolue, au-delà des accords de libre-échange et des unions douanières, vers un véritable marché commun (Eichengreen 1998). Lorsque des pays adoptent une forme poussée de coopération telle qu'une monnaie unique, les échanges internationaux se développent de manière notable (Rose 1999; Glick et Rose 2001; Bun et Klaassen 2002). Il en va de même pour les performances économiques et la production par tête d'habitant dans les pays concernés (Frankel et Rose 2000).

Les politiques macro-économiques de ces pays sont soumises à des contraintes qui varient en fonction du niveau d'intégration monétaire¹. La détermination du taux de change par référence à une monnaie en est l'illustration la plus courante. Les mécanismes de fixation de la monnaie n'offrent pas les mêmes atouts et la même flexibilité. Avec les systèmes conventionnels (systèmes prévoyant une marge de fluctuation), la décision des autorités monétaires de réaligner la monnaie n'est soumise à aucune contrainte formelle. Cependant, avec des systèmes plus contraignants (currency board), les obstacles juridiques et institutionnels rendent le réalignement plus difficile et plus coûteux. Le débat sur le régime de taux de change optimal laisse à penser que les États devraient opter soit pour à un taux de change flexible, soit pour une forme d'arrimage plus contraignante (Obstfeld et Rogoff 1995)². Les systèmes conventionnels d'arrimage posent le problème de la crédibilité de l'engagement des autorités monétaires à maintenir la parité, laissant la monnaie locale à la merci d'attaques spéculatives. Les unions monétaires ainsi que la dollarisation de l'économie, et les currency board constituent des formes contraignantes d'ancrage – le moyen d'action le plus approprié. Le lancement réussi de l'euro prouve que les unions monétaires peuvent être un facteur externe de rigueur budgétaire au niveau national (Honohan et Lane 2001).

Les unions monétaires en Afrique

La mise en place d'une union monétaire exige:

- La définition des objectifs, des règles d'action, de la responsabilité et du degré d'indépendance de la banque centrale commune vis-à-vis des gouvernements;
- La répartition des tâches concernant la supervision des banques et des prêts de dernier recours;

- La création de mécanismes et procédures permettant d'adapter les politiques budgétaires nationales aux objectifs de l'union monétaire.

“
**La transition vers
 l'union monétaire
 peut être progressive
 ou rapide**
 ”

La réussite d'une union monétaire exige l'adoption par les pays concernés de politiques judicieuses. Ainsi qu'il a déjà été noté dans la discussion sur les coûts et les avantages, les effets des unions monétaires sur la politique budgétaire sont de deux ordres. En accentuant la rigueur budgétaire, la perte des bénéfices de la frappe des monnaies induit une certaine discipline budgétaire. Toutefois, l'élimination du risque de dévaluation de la monnaie réduit le coût de l'émission d'instruments de la dette et incite à s'endetter davantage pour financer les dépenses publiques. Du fait de cette ambiguïté, il est nécessaire d'adopter un mécanisme d'encadrement des politiques budgétaires. À cet égard, l'adoption de règles régissant les politiques budgétaires est utile. Celles-ci peuvent être stipulées en termes de plafonnement des déficits et de la dette d'un pays. Des sanctions peuvent être prononcées à l'encontre des pays qui ne les respectent pas.

Critères de convergence macro-économique

La transition vers l'union monétaire peut être progressive ou rapide. Dans le premier cas, il est nécessaire que les politiques macro-économiques des pays candidats à cette union convergent et que des institutions soient mises en place. L'Union monétaire européenne en est une parfaite illustration. Une stratégie du “Big Bang” implique une transition beaucoup plus rapide, sans convergence, à l'instar de l'unification monétaire de l'Allemagne en 1990.

Généralement définis en termes de limites inférieure et supérieure des variables macro-économiques, les critères de convergence ont pour vocation d'orienter les politiques économiques des futurs États membres durant la période de transition³. Seuls ceux qui répondent à ces critères peuvent adhérer à l'union.

Les critères de convergence macro-économique permettent, avant le démarrage officiel de l'union, de veiller à ce que tous les pays candidats maintiennent l'inflation à un niveau bas et adoptent des politiques budgétaires prudentes. Ceci a pour but d'éviter les effets de distorsion susceptibles d'être induits par la participation de pays dont l'orientation des politiques et les fondamentaux macro-économiques ne concordent pas avec les objectifs monétaires de la banque centrale commune. Les variables prises en compte à cet effet sont l'inflation, le déficit budgétaire et l'encours de la dette publique. Afin de parvenir à un niveau d'inflation bas, les pays concernés doivent appliquer des politiques anti-inflationnistes rigoureuses et en assumer la perte de production. Leur engagement à garantir la stabilité monétaire se mesure à l'aune de leur volonté d'en supporter les coûts réels. Les exigences en matière de budget et de dette obligent les gouvernements à ajuster leurs politiques budgétaires afin de maintenir un équilibre d'ensemble entre les dépenses et les recettes. Ces ajustements peuvent également s'avérer importants et coûteux (réduction des dépenses, augmentation des impôts). Les gouvernements qui s'y soumettent apportent la preuve de leur adhésion à une gestion budgétaire rationnelle.

Faisabilité d'une union monétaire

Traditionnellement, l'on considère qu'une zone monétaire est optimale lorsque deux conditions sont réunies: un niveau élevé d'intégration commerciale entre les pays candidats à l'union monétaire et une forte corrélation positive des chocs qui se propagent d'un pays à un l'autre. De ce point de vue, on ne peut pas dire que la situation des unions monétaires en Afrique se présente sous les meilleurs auspices. Les flux commerciaux à l'intérieur des communautés économiques régionales demeurent relativement faibles. Les problèmes concernant les données rendent difficile toute estimation de la corrélation entre les chocs survenant dans différents pays. Dans une étude consacrée à la zone franc CFA, Fielding et Shields (1999) parviennent à conclure que plus la réaction des autorités monétaires est lente, plus les coûts de l'adhésion à l'union monétaire résultant de chocs asymétriques augmentent, ce qui laisse à penser que la zone franc CFA devrait être réorganisée.

De récentes études empiriques et théoriques ont mis en relief les lacunes de la conception traditionnelle. Frankel et Rose (1998), ainsi que Corsetti et Pesenti (2002), estiment que la mise en place d'une union monétaire correspond à une anticipation déterminant d'elle-même l'apparition du phénomène prévu. C'est dire que l'intégration commerciale et la corrélation entre les chocs sont endogènes et se manifestent comme une conséquence de l'union monétaire. Frankel et Rose (2000) ont montré que les unions monétaires ont un effet positif sur le commerce international et la croissance.

Avec de solides arguments, Mundell (2002) préconise l'adoption d'une monnaie commune pour l'Afrique et souligne les avantages d'un renforcement de la stabilité macroéconomique. Les cas de mauvaise gestion constatés dans de nombreux pays indiquent que les unions monétaires, en tant qu'instruments de rigueur budgétaire, présentent d'importants avantages pour les pays qui en sont membres. À propos de l'Afrique de l'Ouest, Masson et Pattillo (2001) aboutissent à la conclusion que les normes en matière budgétaire peuvent soumettre les États membres à la discipline budgétaire. Plus précisément, les performances budgétaires des huit pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) se sont considérablement améliorées après la fameuse dévaluation de 1994 et l'adoption d'un système de surveillance multilatérale⁴.

Dupasquier et Osakwe (2002) ont mené des recherches sur les effets de l'union monétaire sur la qualité de vie dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ils examinent les perturbations de la demande réelle avec différentes corrélations dans plusieurs pays et comparent les coûts et les avantages de deux systèmes: l'union monétaire et le taux de change flexible. Quel est le meilleur? Cela dépend du niveau des coûts de transaction liés à la conversion de devises et à la couverture des risques de change. Lorsque les coûts de transaction sont supérieurs à 1% du PIB, l'union monétaire est préférable au taux de change fixe. Dans une analyse coût-avantages, Debrun, Masson et Pattillo (2002) estiment que les différences entre les orientations des politiques budgétaires, reflétées par les différents niveaux des dépenses, sont plus importantes que les asymétries des perturbations dans la détermination des

avantages nets de l'appartenance à une union. Ainsi, les divergences réelles ne devraient pas empêcher l'arrivée de nouveaux membres.

Les unions monétaires sont censées représenter un rempart contre les attaques spéculatives et les effets de contagion. L'Afrique n'est probablement pas encore assez développée pour intéresser les gestionnaires de portefeuilles internationaux, et l'étroitesse de son marché financier limite l'ampleur des flux de capitaux et la vitesse avec laquelle ceux-ci peuvent être manipulés par les spéculateurs. Cependant, la menace pourrait bien se traduire dans les faits à mesure que le continent s'insérera dans les marchés financiers internationaux.

“ La réussite de l'intégration monétaire dépend également de l'interaction entre différents facteurs ayant trait aux politiques économiques ”

Contraintes relatives aux politiques économiques

La réussite de l'intégration monétaire dépend également de l'interaction entre différents facteurs ayant trait aux politiques économiques. L'expérience de l'Union européenne (UE), entre autres, montre que la capacité de concevoir des institutions tenant compte des contraintes relatives aux politiques économiques détermine, dans une large mesure, l'équilibre entre les coûts et avantages de l'intégration et la viabilité à long terme de cette dernière.

Conflits entre politiques. La question fondamentale se rapporte aux conflits qui peuvent exister entre les différentes politiques suivies. De tels conflits peuvent survenir quand bien même la corrélation entre les perturbations que connaissent différents pays serait parfaite, dans la mesure où les options politiques ne sont pas uniformes⁵. Les différents choix opérés en termes d'arbitrage entre la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation lorsqu'une région subit un choc symétrique l'illustrent parfaitement. Lorsque les politiques sont évaluées sous l'angle de différentes fonctions d'utilité collective, l'intégration monétaire peut entraîner une baisse de la qualité de vie dans les pays qui adoptent une conduite différente de la politique commune.

L'hétérogénéité des priorités politiques peut ainsi poser des problèmes de viabilité à long terme de l'intégration monétaire. Pour se prémunir contre une telle éventualité, la conception des institutions doit être rigoureuse. Si le pouvoir de décision des autorités monétaires communes n'est pas équitablement réparti entre les pays membres, les pays désavantagés peuvent être tentés de se retirer. Ainsi, le partage des responsabilités au sein de la banque centrale en fonction de la taille des pays membres peut ralentir l'intégration. Néanmoins, répartition équitable des pouvoirs ne veut pas forcément dire absence de problèmes. Lorsque le pouvoir de décision est partagé entre des acteurs n'ayant pas la même vision politique, des impasses et des retards entraînant des lenteurs dans la réaction aux variations aléatoires de la conjoncture ne sont pas à exclure.

Veiller à ce que les pays membres d'une union partagent dans l'ensemble les mêmes objectifs et évaluent leurs politiques en fonction d'une grille commune est un moyen de résoudre les conflits entre les différentes politiques menées. Ceci est possible si l'intégration monétaire s'accompagne d'une intégration politique. Toutefois, la mise en place d'institutions politiques supranationales est un processus long et difficile, qui pose

de réels problèmes de conception. L'intégration monétaire est souvent perçue comme un moyen de parvenir à l'union politique. Le fait d'imposer des critères de convergence macro-économique durant la phase de transition vers l'union monétaire permet de pousser les pays concernés à adopter des objectifs communs.

L'expérience de l'Union monétaire européenne est riche d'enseignements. Redoutant l'impact que les pays les plus exposés aux dérives inflationnistes pourraient avoir sur la politique monétaire commune, les pays ayant adopté une position anti-inflationniste, avaient insisté pour que la transition soit plus longue et permette de satisfaire les critères de convergence. Cette transition a été conçue de manière à ce que les pays membres soient les premiers à montrer leur engagement à lutter contre l'inflation et à poursuivre des objectifs budgétaires sains, réduisant ainsi au minimum les risques de conflit entre les différentes politiques menées au sein de l'union monétaire⁶.

Réaffectation des ressources budgétaires. Les profits tirés de la frappe de monnaies constituent un autre aspect important des politiques économiques. Lorsque la conduite de la politique monétaire est confiée à une banque centrale commune, ces recettes sont mises en commun en vue de leur répartition entre les États membres. Des conflits peuvent survenir à propos des règles de répartition. Ces conflits peuvent prendre une tournure plus aiguë avec la baisse probable des ressources mises en commun au cas où la banque centrale adopte une politique d'austérité. Les répercussions sur les politiques économiques sont claires: les pays qui ne sont pas satisfaits par les règles de répartition pourraient être tentés de se retirer de l'union, alors que ceux qui restent ne seraient pas à l'abri de difficultés dans la fourniture de biens publics. De même, lorsqu'elle ne bénéficie pas de protection contre les pressions des autorités financières nationales, la banque centrale commune peut être conduite à assouplir sa politique monétaire, réduisant ainsi à néant les avantages susceptibles d'être tirés de l'intégration monétaire.

La répartition des profits tirés de la frappe de monnaie est une illustration du problème plus général de la réaffectation des ressources budgétaires au sein d'une union monétaire. La centralisation des politiques monétaires exige la mise en place de mécanismes de compensation permettant le transfert de ressources d'un pays à l'autre. Ceci est parfaitement illustré par le cas des chocs asymétriques qui se manifestent par la récession dans certains pays et l'expansion dans d'autres. Toutefois, la traduction de ces mécanismes en termes concrets ne va pas de soi. Des règles doivent être définies pour asseoir la crédibilité de l'adhésion des États au système de réaffectation. Le non-respect de ces règles mettrait en péril le processus d'intégration.

Accords institutionnels

Afin de créer l'environnement macro-économique stable nécessaire au développement économique de l'Afrique, la banque centrale commune doit être indépendante des autorités financières nationales (l'encadré 6.1 présente les principales conditions à remplir pour la mise en place d'une banque centrale commune). Étant donné l'étroitesse du marché africain, certains analystes (Honohan et Lane 2001) estiment qu'il est nécessaire de

“ Veiller à ce que les pays membres d'une union partagent dans l'ensemble les mêmes objectifs et évaluent leurs politiques en fonction d'une grille commune est un moyen de résoudre les conflits entre les différentes politiques menées ”

recourir, dans le cadre de la politique monétaire, à un point d’ancrage nominal extérieur. La part importante des pays de la zone euro dans les importations en provenance des

Encadré 6.1

Conditions pour la création d’une banque centrale africaine

La création d’une banque centrale africaine repose sur plusieurs conditions:

- Réussite de l’intégration de tous les pays africains à l’Union africaine.
- Existence d’une monnaie commune africaine, ce qui implique que chaque pays africain satisfasse aux conditions de l’adoption d’une monnaie commune.
- Adhésion à un système de taux de change fixe.
- Levée des contrôles exercés sur les mouvements de capitaux entre pays.
- Mise en place d’un cadre commun pour les opérations de change et maintien d’une réserve de change “africaine”.
- Établissement d’accords institutionnels et de critères de convergence relatifs notamment à la stabilité des prix, aux déficits budgétaires et aux ratios de la dette publique et s’appliquant à tous les pays.
- Établissement de statuts définissant de manière précise les objectifs et la mission de la banque centrale.
- Clarification du rôle de cette dernière concernant la conduite de la politique monétaire, le contrôle financier et les fonctions de prêteur en dernier ressort.
- Définition des modalités pratiques des accords institutionnels relatifs au réseau de banques centrales prévu par les statuts, un accent particulier devant être mis sur les banques centrales nationales.

Dans la mesure où la banque centrale africaine aura pour principale mission de concevoir et de mettre en oeuvre une politique monétaire commune, les modalités pratiques concernant les instruments appropriés, les objectifs et orientations d’une politique et d’une stratégie monétaires communes du continent doivent être définies. La mise en place de capacités est également importante, notamment le renforcement des systèmes nationaux de collecte, de compilation et d’analyse de données monétaires et financières, l’harmonisation de la présentation des données financières, le renforcement des systèmes de paiement et de règlement afin de faciliter les mouvements transfrontaliers de capitaux, l’harmonisation des règles et normes comptables et la mise en place de systèmes d’information et de communication efficaces entre banques centrales.

Pour qu’elle fonctionne convenablement, la banque centrale africaine devra être à l’abri de toute ingérence politique. L’efficacité et la crédibilité de la politique monétaire exigent également que l’autonomie des banques centrales nationales soit garantie. En outre, les législations nationales devront tenir compte de l’évolution du rôle des banques centrales nationales dans le cadre d’une union monétaire.

Si l’Union africaine doit prendre corps en tant que telle et être dotée d’une banque centrale, il va falloir opérer une fusion de la multitude de groupements régionaux qui existent actuellement. Bien que les fusions posent de sérieux défis techniques, les principaux obstacles à surmonter sont d’ordre politique. La création d’une Union africaine dotée d’une banque centrale est une entreprise de longue haleine. Des choix difficiles se profilent à l’horizon.

Source: Commission économique pour l’Afrique, à partir de sources officielles.

pays industrialisés et la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des systèmes bancaires de ces derniers semblent indiquer que l'euro pourrait être une monnaie de référence intéressante. D'autres mettent en relief le fait que l'appréciation de l'euro par rapport au dollar serait inacceptable pour la plupart des pays africains (Mundell 2002) et plaident en faveur de l'adoption d'un panier commun de devises.

Mazzaferro (2002) recense les leçons que l'Afrique peut tirer de l'expérience européenne et insiste sur l'importance de la stabilité des prix en tant qu'objectif prioritaire de la banque centrale commune, et sur les mécanismes permettant de garantir sa compatibilité avec les politiques budgétaires nationales. La transition doit reposer sur les principes de progressivité et de convergence. Des délais clairs et crédibles doivent être fixés très tôt afin d'obliger les autorités nationales à adapter leurs politiques sans tarder. De ce point de vue, les délais peuvent avoir pour effet de renforcer les engagements.

Cinq communautés économiques régionales ont défini des critères de convergence macro-économique et des délais indiquant le rythme de la transition vers la mise en place de l'union monétaire. Elles ont ainsi adopté une démarche apparentée à celle de Maastricht. Pourtant, des questions cruciales n'ont pas encore été résolues, notamment en ce qui concerne les mécanismes de supervision des banques et du prêteur de dernier recours, l'élaboration de procédures de prise de décisions de nature à empêcher la domination de l'union par les pays les plus puissants, et la mise en place d'un système régional de surveillance des politiques économiques des États (UNECA 2002). La capacité des décideurs à prendre des mesures efficaces dans ce domaine et l'engagement des autorités nationales à suivre la voie de l'intégration monétaire détermineront la réussite de toute union monétaire en Afrique.

La marche vers l'intégration monétaire, fiscale et financière

La présente section examine les progrès accomplis par les communautés économiques régionales dans la voie de l'intégration monétaire, fiscale et financière au regard de leurs propres objectifs en matière de convergence macro-économique, de mise en place et de renforcement des marchés des capitaux et des institutions financières régionales, et d'investissements.

Bilan des politiques de convergence macro-économique

L'UEMOA, la CEDEAO, le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ont fixé des objectifs de convergence dans le cadre de leurs politiques macro-économiques et de l'intégration monétaire, fiscale et financière. En raison de leur longue histoire en tant qu'unions monétaires, l'UEMOA et la CEMAC ont une solide expérience de la convergence des politiques économiques et monétaires. Elles ont réussi à mettre en place des méthodes et

“ *La banque centrale commune doit être indépendante des autorités financières nationales* ”

procédures dans le but d'harmoniser leurs politiques (encadré 6.2). Les politiques d'intégration monétaire et financière relèvent des autorités communautaires (notamment les responsables de la banque centrale et les représentants des États membres et du Trésor français). Les autres communautés économiques régionales progressent plus lentement. La CEDEAO a adopté une politique de convergence en décembre 1999 (CEDEAO 2001a), le COMESA en 1992 (COMESA 2000), et la CAE en avril 1997 (CAE 1998), l'objectif dans les trois cas étant de coordonner et d'harmoniser les budgets nationaux, ainsi que les politiques macro-économiques et sectorielles nationales.

Encadré 6.2

Incidence de l'union monétaire sur les accords relatifs aux taux de change dans les communautés économiques régionales

L'intégration monétaire suppose une évolution à moyen ou long terme vers un régime de taux de change fixe, les pays concernés finissant par adopter une monnaie commune. Malheureusement, les accords relatifs aux taux de change sont conclus en ordre dispersé.

La CEMAC et l'UEMOA sont des unions monétaires qui ont pour monnaie commune le franc CFA. Bien que formellement différenciées, les deux monnaies communes sont interchangeables dans les deux communautés et convertibles en euros à un taux de change fixe. Au sein du COMESA, deux pays (Namibie et Swaziland) sont membres d'une zone monétaire commune dans laquelle le rand sud-africain circule librement comme monnaie commune dans le cadre d'un régime de flottement. Les monnaies de douze autres pays (Angola, Burundi, Égypte, Éthiopie, Maurice, Kenya, Madagascar, Malawi, Ouganda, Rwanda, Soudan et Zambie) ont des taux de change flottants (plus ou moins encadrés). Le Zimbabwe applique un système de parité mobile. Les Seychelles ont adopté un système de parité fixe par rapport à un panier de monnaies et Djibouti a mis en place un currency board avec un taux de change fondé sur un panier de monnaies. Les Comores, l'Érythrée et la République démocratique du Congo ont arrimé leur monnaie à une seule devise. Les trois États membres la CAE (Kenya, Ouganda et Tanzanie) ont adopté un système de flottement du taux de change. La plupart des pays de la CEDEAO qui ne sont pas membres de l'UEMOA (Gambie, Ghana, Libéria, Nigeria, Sierra Leone) ont des taux de change flottants. Le Bénin et le Cap-Vert ont des systèmes de parité standard par rapport à une seule devise.

Cette multiplicité de monnaies et de régimes de taux de change milite en faveur de la mise au point de mécanismes de compensation. La CEDEAO et le COMESA ont officiellement créé des chambres de compensation dans le but de promouvoir les échanges intracommunautaires grâce à l'utilisation des monnaies locales dans un contexte de contrôle des changes dicté par la rareté de devises dans la plupart des pays concernés. Toutefois, la réduction des contrôles et l'évolution vers la convertibilité des monnaies nationales aux fins des transactions courantes donne à penser qu'il est nécessaire, à terme, de restructurer les chambres de compensation en introduisant de nouveaux produits et en procédant à une réforme de leur gestion dans une optique privée, commerciale. La CEDEAO a transformé sa chambre de compensation en Agence monétaire de l'Afrique de l'ouest. Cette dernière est en charge de la politique monétaire de la Communauté, notamment l'harmonisation des politiques financières et bancaires.

Source: FMI 2001.

L'objectif de la CEDEAO est de créer une union économique entre États membres par le biais d'une union monétaire et l'adoption de politiques économiques, financières, sociales et culturelles communes. Les États membres de la CEDEAO qui ne sont pas membres de l'UEMOA ont accepté d'harmoniser leurs politiques monétaires et budgétaires avec celles de cette dernière, dans le but de mettre en place une union monétaire au sein de la CEDEAO et de jeter les bases d'une éventuelle fusion avec l'UEMOA. Dans le souci d'accélérer le rythme de l'intégration, le Ghana et le Nigéria ont lancé l'initiative Procédure accélérée visant la création d'une deuxième zone monétaire dans la sous-région, qui serait dénommée Zone monétaire ouest-africaine et qui regrouperait la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone. L'objectif de la Zone monétaire ouest-africaine est d'harmoniser les politiques macro-économiques des États membres et de mettre en circulation une monnaie commune.

La CEDEAO entend réaliser l'intégration monétaire grâce à la fusion entre l'UEMOA et la Zone monétaire ouest-africaine. Le programme de convergence sera mis en oeuvre par un Conseil de la convergence composé des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale. La Commission technique de surveillance sera, quant à elle, composée des directeurs de la recherche des banques centrales et de hauts fonctionnaires des ministères des finances, de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et des commissions nationales de coordination.

Le COMESA envisage de devenir une union monétaire à part entière d'ici à 2024. Les objectifs fixés en matière de convergence sont utilisés dans l'évaluation des progrès accomplis par chaque État membre à la lumière de critères relatifs aux politiques macro-économiques, à la dette extérieure et à l'adaptation du Traité de Maastricht.

En 1997, la CAE a adopté un cadre macro-économique qui préconise un taux de croissance réel du PIB de 6% par an, un taux d'inflation inférieur à 10%, un déficit budgétaire inférieur à 5%, des réserves brutes de devises équivalant à six mois d'importations, une épargne nationale représentant 20% au moins du PIB, des taux de change et d'intérêt établis par le marché, et des efforts de réduction de la dette. La Commission des politiques fiscales et monétaires de la CAE se réunit deux fois par an pour évaluer l'application de ces règles par les États membres. Il existe également des consultations regroupant les ministres des finances, avant et après l'établissement des budgets, afin d'harmoniser ces derniers.

À quel rythme et dans quelle mesure les différentes communautés économiques régionales ont-elles évolué vers la convergence macro-économique et monétaire définie d'un commun accord? Les principaux critères de convergence macro-économique se rapportent à la réduction de l'inflation, de la dette extérieure et du déficit budgétaire (tableau 6.1). D'autres points de référence de moindre importance ont été définis pour des variables telles que la masse salariale, les investissements publics, les recettes fiscales, et la stabilité des taux de change réels (voir encadré 6.2 sur les régimes de taux de change). L'indice d'intégration monétaire et fiscale pour l'ensemble de l'Afrique montre que les résultats pour la période 1994-1999 ont été plutôt modestes, dépassant de peu

“
Les principaux critères de convergence macro-économique se rapportent à la réduction de l'inflation, de la dette extérieure et du déficit budgétaire
”

Tableau 6.1**Objectifs macro-économiques de quelques communautés économiques régionales en Afrique**

Critères	UEMOA	CEDEAO	COMESA ^a	CAE	CEMAC
Principaux critères					
Taux d'inflation (%)	3	10 (2000) 5 (2003)	<10	<10	3 (2002)
Dette totale (% du PIB)	70 (2002)	so	so	so	70 (2004)
Paiement des arriérés de la dette extérieure	0	so	so	so	0 (2004)
Paiement des arriérés de la dette intérieure	0	so	so	so	0 (2004)
Déficit budgétaire (% du PIB)	0	5 (2000) 4 (2003)	<10	<5 (1998)	0 (2004)
Déficit financé par la banque centrale/Recettes budgétaires de l'année précédente (%)	20	10	20	so	20
Réserves de devises	so	3 mois d'importations (2000) 6 mois d'importations (2003)	so	Équivalent à 6 mois d'importations	so
Critères secondaires					
Masse salariale/ Recettes fiscales (%)	35 (2002)	35	so	so	35
Investissements publics/ Recettes fiscales (%)	20 (2002)	20	so	so	so
Balance des paiements courants (% du PIB)	5 (2002)	so	so	so	so
Recettes fiscales (% du PIB)	17 (2002)	20	so	so	so
Interdiction de nouveaux arriérés et liquidation des arriérés actuels	so	Oui	so	so	so
Stabilité des taux de change réels	so	Oui	so	so	so
Obligation de maintenir les taux d'intérêt réels	so	Oui	so	so	so
Investissements (% du PIB)	so	20	so	so	so
Investissements intérieur brut (% du PIB)	20	so	so	so	so

so: sans objet.

Note: Les années entre parenthèses indiquent les délais de réalisation des objectifs. Les objectifs non accompagnés de délais ont déjà été réalisés.

a. Les critères énumérés sont ceux qui avaient été proposés en 1995 dans le cadre de l'examen du Programme d'harmonisation monétaire (COMESA 1995). Ces critères englobent également un plafonnement de l'accroissement de la masse monétaire au sens large à 10% et du ratio du service de la dette extérieure à 20% des recettes d'exportation. Un rapport commandé par le Secrétariat du COMESA en 2001 (Harvey et autres 2001) a recommandé un durcissement des critères et des plafonds et seuils qui leur sont associés.

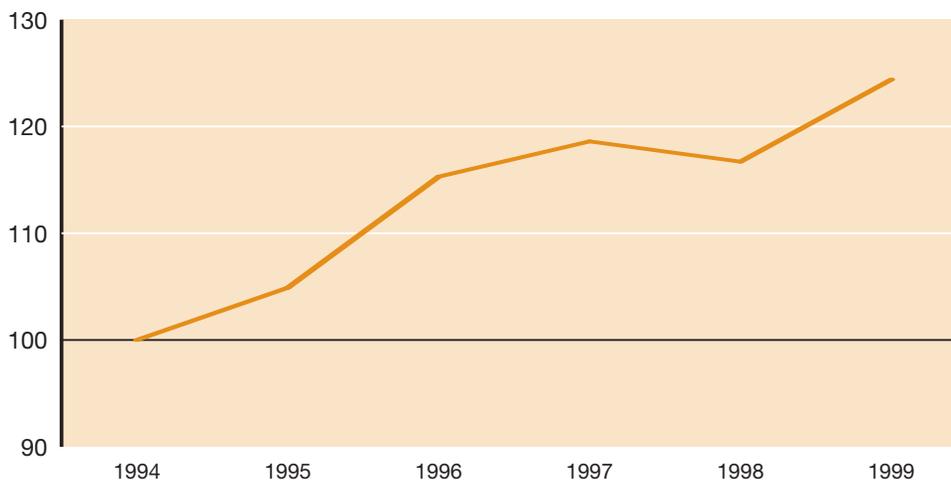
Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

le taux de croissance du PIB (figure 6.1; voir annexe). Toutefois, il existe des différences considérables entre communautés économiques régionales sur la tendance générale et les composantes de celle-ci.

Inflation. Entre 1994 et 2000, l'inflation a baissé dans toutes ces communautés économiques régionales (tableau 6.2). Même si la situation varie d'une sous-région à l'autre, les performances demeurent insatisfaisantes dans l'ensemble, notamment en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. De nombreux pays ont cherché à réduire l'inflation en adoptant une politique d'austérité monétaire et en poursuivant les réformes du secteur financier telles que le renforcement du marché monétaire et la régulation de la masse monétaire et des emprunts publics.

Figure 6.1

Monnaie et indice d'intégration financière pour l'Afrique, 1994–1998
(1994 = base 100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 6.2

Inflation dans certaines communautés économiques régionales en Afrique, 1994–2000 (%)

Communauté économique régionale	Objectif	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne simple
CAE	<10	24,4	15,8	11,0	13,3	12,3	5,5	6,4	12,7
CEDEAO	10 (2000)	23,1	20,0	12,5	8,9	4,1	6,0	4,9	11,3
CEMAC	3 (2002)	35,0	10,1	10,9	7,3	-8,4	12,0	22,9	12,8
COMESA ^a	10	21,6	20,9	20,1	11,6	10,6	11,3	11,8	15,4
UEMOA	3	29,7	14,6	9,4	7,4	3,1	1,0	1,2	9,5

a. Les données n'englobent pas l'Angola et la République démocratique du Congo.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

“
Le ratio d'endettement
extérieur demeure
élevé et supérieur,
dans tous les cas, aux
objectifs fixés
”

À l'exception de la Guinée-Bissau qui en est devenue membre en 1997, tous les pays de l'UEMOA sont parvenus à l'objectif fixé, à savoir réduire l'inflation à 3% en 2000, dont sept qui avaient une inflation à deux chiffres en 1994. La dévaluation du franc CFA en 1994 explique le taux d'inflation élevé au milieu des années 90. Par la suite, les taux ont commencé à baisser grâce à la discipline monétaire et budgétaire imposée aux États membres de la communauté.

La plupart des pays de la CEDEAO sont parvenus à l'objectif fixé, qui consistait à réduire l'inflation à 10% en 2000, à l'exception du Ghana (27,2%), de la Guinée-Bissau (22,6%), du Nigéria (22%) et de la Sierra Leone (21,8%). En ce qui concerne le Nigéria et certains autres pays, leur taux d'inflation élevé peut s'expliquer par l'accroissement de la demande globale induite par d'importants transferts financiers dans le cadre de la décentralisation budgétaire. Cependant, la Guinée-Bissau a réussi à réduire de manière sensible son taux d'inflation (3,3%) en 2000.

La plupart des pays du COMESA n'ont pas été en mesure de réaliser l'objectif fixé, à savoir: réduire le taux d'inflation à 10%. L'Angola et la République démocratique du Congo (RDC), en particulier, ont été en proie à une hyperinflation en raison de leur politique monétaire d'accompagnement, du réalignement de leur monnaie, de goulets d'étranglement de l'offre, des augmentations de salaires dans le secteur public et d'une hausse significative des prix des produits alimentaires et du transport.

Tous les pays de la CAE ont réussi à maîtriser l'inflation, celle-ci passant d'un taux à deux chiffres durant la période 1994-1998 à moins de 10% en 1999-2000. L'Ouganda a réalisé les meilleures performances, avec un taux d'inflation moyen de 6,1% pour la période 1994-2000, suivi du Kenya (13,2%) et de la Tanzanie (18,7%). Dans les pays de la CEMAC, le taux moyen d'inflation pour l'ensemble de la Communauté est monté à 22,9% en 2000, traduisant un dérapage des prix en Guinée équatoriale et en République du Congo.

Dettes extérieures. Certaines communautés économiques régionales ont fixé une valeur cible de la dette totale en pourcentage du PIB. Cependant, il n'existe pas de données fiables et cohérentes de la dette intérieure de tous les pays concernés. Ainsi, la discussion est axée sur la dette extérieure, qui représente l'essentiel de la dette totale de nombreux pays.

Bien que toutes les communautés économiques régionales aient réalisé des progrès notables pour réduire la dette extérieure entre 1994 et 2000 (grâce à des initiatives visant l'annulation ou le rééchelonnement de la dette), le ratio d'endettement extérieur demeure élevé et supérieur, dans tous les cas, aux objectifs fixés (tableau 6.3).

Les performances varient considérablement d'une communauté à l'autre. Le Burkina-Faso est le seul pays de l'UEMOA dont la dette extérieure était inférieure à 70% du PIB entre 1994 et 2000. En ce qui concerne la CEDEAO, le Burkina-Faso et le Cap-Vert

avaient une dette extérieure s'élevant à environ 50% du PIB, les autres pays ayant un ratio d'endettement compris entre 73% pour le Bénin et 381% pour la Guinée-Bissau. Combiné à une légère détérioration des termes de l'échange, le ralentissement de la croissance explique en grande partie les performances insatisfaisantes des pays de la sous-région, et de ceux de l'UEMOA en particulier.

Même s'il n'a officiellement fixé d'objectif de taux concernant la dette extérieure, le COMESA recommande un plafond de 50% (Jenkins et autres 2001). L'Égypte, l'Érythrée, Maurice, les Seychelles et le Swaziland avaient des ratios d'endettement inférieurs à 50% du PIB. Les pays de la CAE ont enregistré une nette amélioration de la situation de leur dette extérieure, soit 87% du PIB en moyenne pour la période 1994-2000, l'Ouganda parvenant même à un taux de 44,1% en 2000. Subissant le contre-coup de la chute des cours mondiaux, de nombreux pays ont vu leurs recettes d'exportation dans des secteurs clefs baisser de manière considérable en valeur et leur balance des paiements se détériorer.

En ce qui concerne les pays de la CEMAC, le Tchad a maintenu en permanence le ratio de sa dette extérieure entre 1994 et 2000 en dessous des 70% préconisés pour l'ensemble de la dette. L'évolution des autres pays, en particulier de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale et du Gabon, est également encourageante. La dette extérieure de la Guinée équatoriale est restée en dessous de 70% du PIB entre 1998 et 2000.

Déficits budgétaires. Les résultats obtenus en matière de réduction des déficits budgétaires sont mitigés. Aucun des pays de l'UEMOA n'est parvenu à l'objectif fixé par l'Union, à savoir la résorption des déficits budgétaires (objectif difficile à atteindre au regard du montant élevé du service de la dette). Au cours de la période 1994-2000, le déficit moyen dans les pays de l'UEMOA s'élevait à 3,7% du PIB (tableau 6.4). Les déficits les moins importants ont été notés au Bénin (0,3%) et au Sénégal (0,8%). À l'exception de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée-Bissau, pratiquement tous les

Tableau 6.3

Dette extérieure dans quelques communautés économiques régionales en Afrique, 1994-2000 (% du PIB)

Communauté économique régionale	Objectif	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne simple
CAE	^a	97,1	95,1	89,0	84,6	85,6	83,2	74,6	87,0
CEDEAO	^a	117,7	119,3	113,3	106,4	118,0	111,9	106,6	113,3
CEMAC	70 (2004)	131,4	128,2	117,1	103,1	100,9	96,7	88,1	109,4
COMESA	50 ^b	110,5	108,6	102,7	99,0	100,6	91,2	87,7	100,0
UEMOA	70 (2002)	134,2	134,8	130,1	118,3	135,8	125,8	113,7	127,5

a. Non précisé.

b. Plutôt recommandé et ne représentant pas un objectif officiel concernant la dette extérieure.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de données de la Banque mondiale.

“
Ainsi, les communautés économiques régionales africaines ont-elles mieux réussi à maîtriser l’inflation et les déficits budgétaires que la dette extérieure
”

pays de l’UEMOA ont eu, en 2000, un déficit conforme au plafond de 5% fixé par la CEDEAO. Dans l’ensemble, les pays de l’UEMOA ont connu une forte consolidation financière entre 1994 et 1997, période suivie d’un net ralentissement de la convergence financière et de déficits plus élevés entre 1998 et 2000. Cette situation s’explique aussi bien par le niveau élevé des dépenses (l’énorme encours de la dette entraînant le paiement d’intérêts élevés et la masse salariale se maintenant à un haut niveau dans de nombreux pays) que par celui des recettes fiscales, qui est généralement bas (ces dernières ayant été inférieures à 17% du PIB dans la plupart des pays concernés).

Les déficits des pays membres du COMESA se sont élevés en moyenne à 5,7% du PIB au cours de la période 1994-2000 et ces derniers sont parvenus, à l’exception de la RDC (14,5%), de l’Érythrée (18,9%) et des Seychelles (10,2%), à réaliser l’objectif fixé, à savoir: réduire le déficit à moins de 10% du PIB. Pour ce qui est de ces trois derniers pays, cela pourrait être dû au faible niveau aussi bien des recettes que des dépenses. Les rentrées fiscales sont généralement maigres en raison des lacunes de la législation fiscale et de la collecte d’impôts, et cette situation est aggravée dans le cas de la RDC par une conjonction de l’hyperinflation et de la non-indexation des impôts. Le niveau élevé des dépenses s’explique par les dépenses d’investissement (en Érythrée et aux Seychelles), les dépenses de nature régalienne et de sécurité (en RDC), ainsi que les systèmes inadaptés de contrôle. Il aura fallu attendre l’année 2000 pour que le déficit moyen de l’Angola tombe à 7,9 % et devienne ainsi conforme à l’objectif fixé. Les performances des pays de la CAE en matière de réduction des déficits budgétaires ont été très bonnes, en particulier celles du Kenya.

La plupart des pays de la CEMAC sont sur la voie de l’élimination de leur déficit budgétaire (objectif censé être atteint en 2004, la Guinée équatoriale et le Gabon y étant déjà parvenus).

Ainsi, les communautés économiques régionales africaines ont-elles mieux réussi à maîtriser l’inflation et les déficits budgétaires que la dette extérieure (tableau 6.5).

Tableau 6.4
Déficits budgétaires dans certaines communautés économiques régionales, 1994-2000
(% du PIB)

Communauté économique régionale	Objectif	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne simple
CAE	<5 (1998)	2,4	3,1	2,1	0,6	0,5	1,7	1,3	1,7
CEDEAO	5 (2000)	6,3	5,0	4,5	4,8	5,1	5,3	3,6	4,9
CEMAC	0 (2004)	7,4	3,9	3,1	1,6	2,4	1,5	3,8	2,3
COMESA	<10	8,2	7,2	6,0	4,7	5,0	5,1	4,0	5,7
UEMOA	0	5,7	3,2	2,8	3,7	3,5	3,6	3,4	3,7

Source: Commission économique pour l’Afrique, à partir de sources officielles.

Cependant, l'UEMOA et la CEMAC (deux unions monétaires qui sont en avance par rapport aux autres communautés économiques régionales en matière de convergence des politiques macro-économiques) n'ont presque pas fait mieux que les autres communautés. Même si elles ont des politiques et institutions plus efficaces dans le domaine de la convergence macro-économique, elles ont eu du mal à atteindre leurs objectifs concernant l'inflation, la dette extérieure et les déficits budgétaires.

Autres indicateurs macro-économiques. Des repères macro-économiques secondaires peuvent également être utilisés pour évaluer les performances en matière de stabilité et de convergence macro-économiques: la masse salariale, les investissements publics, les dépenses d'investissement, le compte des opérations courantes, les recettes fiscales, les arriérés de paiement de la dette, la stabilité des taux de change et les taux d'intérêt réels (voir tableau 6.1 et tableau statistique 10).

- *Masse salariale.* Tous les États membres de l'UEMOA, de la CEDEAO et de la CEMAC ont atteint leurs objectifs relatifs à la masse salariale, même si le taux fixé était bas (35% des recettes fiscales).
- *Taux d'intérêt.* Dans l'UEMOA et la CEMAC, les taux d'intérêt sont administrés par les autorités monétaires communes. Dans ces deux communautés, les taux d'intérêt réels ont été positifs de 1994 à 2000, contrairement à la CEDEAO.
- *Recettes fiscales.* La Côte d'Ivoire est le seul pays de l'UEMOA à avoir atteint l'objectif fixé en matière de recettes fiscales, à savoir 17% du PIB. Aucun pays de la CEDEAO n'est parvenu à l'objectif fixé par cette communauté (20% du PIB), même si la Côte d'Ivoire et le Nigéria s'en sont bien sortis (sans doute en raison du grand nombre d'établissements financiers dont ils disposent ou grâce à leurs produits de base).
- *Épargne intérieure brute et investissements.* Le niveau de l'épargne et des investissements a été bas dans les pays de l'UEMOA. Eu égard à la faiblesse du revenu par tête d'habitant et au nombre limité d'établissements bancaires dans ces pays, cette situation n'est pas surprenante.

Tableau 6.5

Performances de certaines communautés économiques régionales en matière d'inflation, de déficits budgétaires et de dette extérieure, 1994–2000

Communauté économique régionale	Inflation taux (%)	Déficit budgétaire (% du PIB)	Dette extérieure (% du PIB)
CAE	12,7	1,7	87,0
CEDEAO	11,3	4,9	113,3
CEMAC	12,8	2,3	108,8
COMESA	15,4	5,7	100,0
UEMOA	9,5	3,7	127,5

Note: Moyennes simples.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

- *Dépenses d'investissement.* En ce qui concerne la CEDEAO, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Togo n'ont pas atteint l'objectif fixé par la communauté en matière de dépenses d'investissement, à savoir 20% ou plus du PIB. Les performances de tous les pays membres de la CEDEAO ont été bonnes en matière d'affectation de deniers publics aux fins des dépenses d'investissement.

L'intégration et le développement du secteur financier facilitent l'intégration économique aux niveaux aussi bien régional que mondial

Intégration financière

Les échanges de biens et de services, la mobilisation de ressources et leur affectation rationnelle à des projets d'investissement utiles ainsi que la diversification des risques sont facilités par l'existence de marchés et d'établissements financiers bien développés. Il existe une forte corrélation positive entre le développement du secteur financier et la croissance économique (Levine 1997; Gelbard et Leite 1999; Rousseau et Sylla 2001).

Même si tout indique que le secteur financier a connu un développement notable en Afrique au cours des années 90 (Gelbard et Pereira Leite 1999), de sérieux obstacles subsistent. Les banques commerciales se contentent de prêter sur la base du compartiment à court terme de la structure des échéances, les autres sources non bancaires de financement sont à l'état embryonnaire et les marchés de capitaux sont sous-capitalisés et possèdent peu de liquidité. L'écart relativement important entre les taux des prêts et ceux des dépôts et le pourcentage élevé de prêts improductifs constituent également des indicateurs de la faiblesse des structures du marché. Enfin, la gamme de produits financiers offerts est très limitée dans la plupart des pays, les financements à moyen et à long terme étant pratiquement inexistant.

Les données d'observation corroborent l'idée selon laquelle l'intégration et le développement du secteur financier facilitent l'intégration économique aux niveaux aussi bien régional que mondial (Rousseau et Sylla 2001), et certaines communautés économiques régionales reconnaissent désormais les limites d'une approche du développement du secteur financier axée sur les pays, notamment en ce qui concerne les marchés de capitaux⁷. Grâce à l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires et législatifs, et à la promotion des investissements transfrontaliers, le jeu de l'offre et de la demande dans le secteur financier sera favorisé, et la concurrence, l'efficacité et la productivité seront renforcées, et la circulation de l'information sera améliorée. L'intégration régionale du secteur financier devrait également permettre de renforcer les liens entre les systèmes financiers et les marchés de capitaux de pays plus développés.

L'intégration financière et l'intégration monétaire constituent deux processus distincts. Il n'en demeure pas moins liés. Le degré d'intégration des marchés financiers a des répercussions sur la propagation des chocs monétaires (et autres) et les effets des politiques monétaires d'un pays à l'autre dans une union monétaire donnée (Buch 1998; De Bondt 2000; Dornbusch, Favero, et Giavazzi 1998). Lorsque l'intégration financière n'est pas poussée, les effets de la politique monétaire varient d'un pays à l'autre. De même, en raison des différences qu'elle entraîne au niveau des mécanismes de propagation, l'absence d'intégration financière sous-entend des divergences dans les réactions aux chocs à

l'échelle de la communauté, ce qui accroît les coûts de la participation à l'union monétaire. Par conséquent, tout milite en faveur d'une adéquation de l'intégration financière et de l'intégration monétaire.

Dans le souci de présenter un panorama plus complet de la région, la discussion sur les marchés de capitaux et les bourses des valeurs, les établissements financiers et les investissements est centrée sur les cinq communautés économiques régionales qui ont officiellement défini des critères de convergence, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Magreb arabe (UMA).

Marchés de capitaux et bourses des valeurs. Le développement des marchés de capitaux à travers l'Afrique vise essentiellement la mobilisation de ressources intérieures et l'accroissement des investissements transfrontaliers et des investissements étrangers directs.

Les bourses des valeurs en Afrique sub-saharienne sont généralement de taille limitée et sous-capitalisées. Il y a très peu de sociétés cotées en bourse. À l'exception du Nigéria et de l'Afrique du Sud, la plupart des bourses des valeurs comptent moins de 100 sociétés cotées, voire moins de cinq pour certaines d'entre elles. Une autre lacune commune aux marchés de nombreux pays se rapporte à leur faible niveau de liquidité, tel que l'atteste le volume limité d'affaires qu'ils traitent, qui résulte lui-même du nombre limité d'actions émises et du coût élevé des transactions.

L'Afrique du Sud, le Maroc et l'Égypte arrivent en tête en matière de capitalisation boursière, avec un montant cumulé supérieur à \$244 milliards en 2000, soit 88% du total pour l'Afrique (Banque mondiale 2001). En Afrique du Sud, la capitalisation boursière a fortement augmenté, passant de 122% du PIB en 1990 à 200% en 2000 (figure 6.2). Elle est passée de 4 à 39% au Maroc, et de 4 à 37% en Égypte. Dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, la capitalisation demeure inférieure à 40% (elle est à peine supérieure à 10% dans certains pays). À titre de comparaison, entre 1990 et 2000, elle a augmenté de 25 à 58% en Argentine, de 86 à 182% au Royaume-Uni et de 53 à 154% aux États-Unis.

Il existe des bourses des valeurs dans toutes les communautés économiques régionales. La SADC compte le plus grand nombre de bourses nationales, celle de Johannesburg traitant le plus gros volume de transactions et jouant en même temps un rôle de plaque tournante sous-régionale. Le montant des investissements transfrontaliers dans la SADC est considérable, en particulier entre les membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU). La CEDEAO compte trois bourses des valeurs: celle du Nigéria, celle du Ghana, ainsi que la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'UEMOA, dont le siège se trouve à Abidjan.

Dans le COMESA, la bourse du Caire et celle de Nairobi jouent un rôle de premier plan. Dans le cadre de l'UMA, les échanges se développent au Maroc et en Tunisie. En

“ *Les bourses des valeurs en Afrique sub-saharienne sont généralement de taille limitée et sous-capitalisées* ”

ce qui concerne la CEMAC, il existe une bourse des valeurs à Douala et un projet de création d'une bourse régionale.

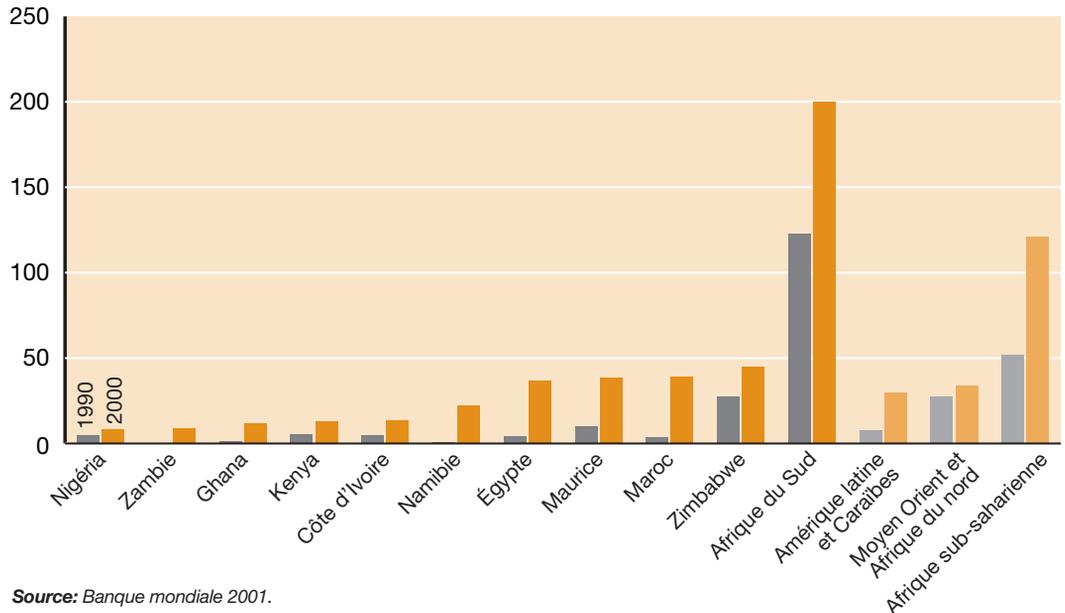
De nombreux marchés de capitaux qui sont longtemps restés inactifs ont été véritablement revitalisés au cours de ces dernières années

De nombreux marchés de capitaux qui sont longtemps restés inactifs ont été véritablement revitalisés au cours de ces dernières années et plusieurs nouveaux marchés ont émergé. La privatisation, qui est une composante des réformes structurelles entreprises dans la quasi-totalité des pays africains, a stimulé le développement des marchés de capitaux lorsqu'elle s'est accompagnée, comme au Nigéria, de politiques appropriées. Dans certains pays (Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice, Nigéria), tel qu'il ressort de la mesure dans laquelle les prix englobent de manière rationnelle l'information sur les entreprises et l'environnement, le fonctionnement du marché semble se rapprocher du niveau atteint par les économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine (Magnusson et Wydick 2002). Ces marchés des actions ont favorisé les investissements transfrontaliers, même si ces derniers demeurent limités par la non convertibilité des monnaies, le caractère rudimentaire des systèmes de paiement et les variations des procédures de cotation.

Certaines communautés économiques ont conçu des initiatives en faveur des marchés de capitaux au niveau régional. L'UEMOA a mis en place un marché régional de capitaux qui couvre l'ensemble des pays membres depuis 1998. La CEMAC a pris la décision de créer un marché régional de capitaux en décembre 2000. Dans la CEDEAO, un accord a été conclu entre les bourses des valeurs de Lagos et du Ghana, qui prévoit une coopération dans des domaines tels que la formation du personnel, les procédures

Figure 6.2

Capitalisation boursière dans certaines bourses des valeurs en Afrique, 1990 et 2000 (% du PIB)



Source: Banque mondiale 2001.

de surveillance, l'autodiscipline, la communication et l'information, dans l'objectif de fusionner les deux marchés en 2004. Dans la SADC, la bourse des valeurs de Johannesburg joue un rôle très actif en matière d'investissements transfrontières. La SADC envisage également d'aligner les règles régissant la cotation et les transactions sur celles de la bourse de Johannesburg. Le COMESA ne dispose pas de marché régional de capitaux. Toutefois, deux États membres de cette communauté (le Kenya et l'Ouganda) participent à une intéressante initiative régionale de la CAE. Les États membres de la CAE ont adopté une approche régionale de l'intégration des marchés de capitaux en 1997, qui a été incorporée au Traité de la CAE de 1999. Cette initiative englobe l'harmonisation des politiques et cadres réglementaires relatifs aux marchés de capitaux, la promotion des cotations et des échanges transfrontières de titres et la mise au point d'un système régional de cotation (Banque mondiale 2002).

**“ Il y aurait lieu de
recourir à des marchés
régionaux virtuels
fondés sur des
systèmes électroniques
communs de cotation
”**

L'expérience de la CAE montre que si il y a lieu de prendre diverses mesures destinées à renforcer les marchés de capitaux au niveau national, il n'en demeure pas moins fort indiqué d'agir au niveau régional. Il serait surtout très utile d'harmoniser les cadres juridiques et réglementaires. Toutefois, plutôt qu'une harmonisation complète (qui ne serait pas viable à terme), une reconnaissance mutuelle par laquelle le respect d'un régime réglementaire dans un pays entraînerait son application dans un autre semble être la voie la plus pragmatique et la plus pertinente. Il est également possible de parvenir à l'harmonisation des normes relatives à la divulgation de l'information et à la libéralisation des services financiers au niveau régional.

L'existence d'une demande et d'une offre suffisamment importantes de titres constitue un facteur clef de la mise en place de marchés de capitaux viables. La coopération régionale peut aider à établir des liens avec d'autres marchés en vue de porter l'offre et la demande à un niveau critique, à lancer des campagnes de sensibilisation aux coûts et avantages des transactions boursières auprès des investisseurs et des éventuels émetteurs de valeurs mobilières, à coordonner le développement des marchés de capitaux et les stratégies régionales visant une participation accrue du secteur privé et à promouvoir les cotations transfrontalières.

Enfin, la mise en place de marchés régionaux pourrait s'avérer impossible dans certaines communautés économiques régionales dont les pays membres souhaitent conserver leur propre bourse des valeurs. Dans ce cas, il y aurait lieu de recourir à des marchés régionaux virtuels fondés sur des systèmes électroniques communs de cotation (Banque mondiale 2002).

Le développement des marchés de capitaux accuse généralement un important retard par rapport à celui des marchés de valeurs mobilières. Le marché obligataire, en particulier, est dominé par les titres d'État à court terme. Ces derniers constituent l'essentiel des investissements des banques commerciales. Le marché des emprunts des entreprises privées est également peu actif. Ceci tient, dans une certaine mesure, à l'absence d'agences de cotation et, plus généralement, à la faiblesse du secteur privé.

Établissements financiers. Dans le souci de promouvoir l'intégration économique, les communautés économiques régionales ont mis en place des institutions d'appui à la coopération financière régionale. Des banques régionales de développement fonctionnent dans la CEMAC, le COMESA, la CAE, la CEDEAO, l'UEMOA et l'UMA. Ces établissements accordent des financements destinés à promouvoir les échanges, à exécuter des projets aux niveaux national et régional et à assister les pays membres les plus démunis dans chaque sous-région. Au sein de la SADC, la Banque sud-africaine de développement sert les intérêts de tous les pays membres. L'UMA est en train de mettre en place une banque des investissements étrangers au profit des pays du Maghreb.

La Chambre de compensation du COMESA a été créée en 1984 afin d'atténuer les effets de la rareté de devises sur le commerce intrarégional. Avec l'assouplissement du contrôle des changes et la libéralisation des comptes des opérations courantes intervenus depuis lors, il est nécessaire de la restructurer. Le transfert des fonctions de compensation aux banques commerciales, la transformation de la Chambre de compensation en centre régional de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) et en centre nodal pour le transfert électronique de fonds entre banques commerciales régionales, et enfin la possibilité de faire couvrir par la nouvelle chambre de compensation les risques politiques par le biais de la garantie des exportations régionales, constituent les nouveaux domaines d'intervention prioritaires.

Une compagnie d'assurances et de réassurances (ZEP-RE) oeuvre également en faveur de l'intégration économique régionale au sein du COMESA. Entrée en fonctionnement en 1991, elle a pour actionnaires les quatorze États membres du COMESA et l'Eastern and Southern Africa Trade and Development Bank (PTA Banque) une banque de développement qui finance des projets commerciaux et des projets d'investissement aux niveaux national et régional par le biais du crédit, de la garantie du crédit et de la participation minoritaire au capital social de co-entreprises. Cette dernière a également pour objectif de renforcer les activités des organismes nationaux de développement des États membres grâce à la mise au point d'opérations conjointes de financement et au recours à ces organismes en tant que relais du financement de projets spécifiques. Les entreprises manufacturières, l'agro-industrie, le tourisme, l'extraction minière et l'énergie constituent les secteurs prioritaires de la banque de la zone d'échanges préférentiels, qui tire une part importante de ses fonds des relations qu'elle entretient avec des banques, des organismes de crédit à l'exportation et d'autres partenaires commerciaux au niveau international. Elle a également levé des fonds par le biais d'effets de commerce, d'obligations et d'autres instruments des marchés de capitaux. Depuis sa restructuration en 2001, la l'Eastern and Southern Africa Trade and Development Bank a intensifié ses activités de mobilisation de ressources, ainsi qu'en témoigne la signature d'accords-cadres de garantie avec, entre autres, l'Export-Import Bank des États-Unis et la Banque islamique de développement.

Dans les pays de la CEDEAO, la coopération financière s'est traduite par la création de plusieurs banques régionales, à commencer par la mise en place, en 1975, du Fonds de

coopération, de compensation et de développement (FCCD), dans le but de compenser les pertes de recettes imputables à la libéralisation du commerce et de contribuer au développement des zones les moins avancées. Le Fonds est devenu Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), qui dispose désormais de deux filiales: le Fonds de développement régional, qui s'occupe du secteur public, et la Banque régionale d'investissement, qui s'occupe du secteur privé. Les pays de l'UEMOA ont également créé un fonds de compensation et de solidarité. Enfin, le Groupe bancaire de la CEDEAO (Ecobank) constitue un autre modèle réussi de coopération financière régionale. Ecobank est une société de portefeuille qui compte des filiales dans 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Elle accorde des crédits commerciaux et fournit d'autres services financiers à des individus et à des organismes des secteurs privé et public. Le Fonds régional de développement de la CEDEAO en est le principal actionnaire.

“
Les investissements en provenance d'autres pays africains renforcent la stabilité macro-économique et l'intégration
”

Les initiatives visant une participation accrue du secteur privé, en particulier par le biais d'associations financières à l'échelle des communautés, y compris des groupements féminins, constituent un trait commun des efforts déployés par la CEDEAO et le COMESA.

Dans les pays de l'UMA, la Banque maghrébine d'investissement et du commerce extérieur, qui a son siège à Tunis et un capital déclaré de \$500 millions (dont \$150 millions ont été libérés), a pour objectif de promouvoir l'intégration par le financement de projets agricoles et industriels d'intérêt commun pour les pays membres de l'UMA. Elle a également pour objectif de mobiliser des investissements pour d'autres projets aptes à bénéficier d'un concours bancaire et de promouvoir le commerce et les accords de paiement dans ce domaine. La Banque entend emprunter aussi bien auprès des marchés financiers internationaux que des États membres de l'UMA et accepter des dépôts en devises librement convertibles. Elle est supervisée par une assemblée générale composée de tous ses actionnaires ou de leurs mandataires, et dirigée par d'un conseil d'administration qui comprend deux représentants de chacun des cinq États membres.

Investissements. Un environnement macro-économique stable attire et favorise l'investissement, condition nécessaire du développement. La privatisation est également censée attirer les investissements étrangers en Afrique. Les investissements en provenance d'autres pays africains renforcent la stabilité macro-économique et l'intégration. Par exemple, l'Afrique du Sud a investi dans divers pays africains dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, des mines, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et de la brasserie. Le Kenya a investi en Tanzanie et Royal Air Maroc détient 51% du capital d'Air Sénégal international qui a été créée en novembre 2000.

Les investissements étrangers directs en Afrique ont connu un accroissement de 1,2% par an entre 1994 et 1999. En pourcentage du PIB, ils représentent environ 2,8% dans la CEDEAO, 2 % dans le COMESA, 1,9% dans l'UEMOA, 1,8% pour les pays de la CEN-SAD et de la SADC, 1,4% dans l'IGAD, 1% dans la CEEAC et 0,9% dans l'UMA. En ce qui concerne l'Afrique prise dans sa globalité, les investissements étrangers directs ont représenté environ 1,5% du PIB.

“
Pourtant, la part de l’Afrique dans les investissements étrangers directs à l’échelle mondiale demeure réduite passant en-dessous de 1% en 2000
 ”

Au cours de la période 1994-1999, la SADC et la CEN-SAD ont chacune attiré 21% des investissements étrangers directs en Afrique. Les autres principaux bénéficiaires étaient le COMESA (16%), la CEDEAO (12%) et l’UMA (5%). La SADC est une destination attrayante pour les investissements en raison des possibilités qu’elle offre dans le domaine de l’extraction minière et de la stabilité macro-économique que connaissent la plupart des pays qui en sont membres, au premier rang desquels figure l’Afrique du Sud, qui exerce un effet d’entraînement considérable sur les autres pays de la Communauté. Dans les pays de la CEN-SAD, les investissements étrangers directs concernent essentiellement le pétrole.

Entre 1994 et 2000, les dix principaux bénéficiaires des investissements étrangers directs en Afrique étaient les suivants: Nigéria, Afrique du Sud, Égypte, Angola, Tunisie, Côte d’Ivoire, Lesotho, Soudan, Ouganda et Zambie (tableau 6.6).

Pourtant, la part de l’Afrique dans les investissements étrangers directs à l’échelle mondiale demeure réduite, stagnant à un niveau à peine supérieur à 1% au cours de la seconde moitié des années 90 et passant en-dessous de 1% en 2000 (CNUCED, 2001). À titre de comparaison, l’Amérique latine et les Caraïbes ont reçu 10% du total des investissements étrangers directs dans le monde en 1995 et 11% en 1999. Ceci pose la question de savoir comment l’intégration régionale peut rendre les pays africains plus attrayants vis-à-vis des investissements étrangers directs.

D’un point de vue théorique, il existe des raisons de croire que la corrélation entre l’intégration régionale et les investissements étrangers directs est positive. En premier

Tableau 6.6

Investissements étrangers directs dans les dix principaux pays bénéficiaires en Afrique, 1994-2000 (millions de dollars)

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyenne	Moyenne par
								1994-2000	tête d’habitant (milliers de dollars)
Afrique du Sud	374	1 248	816	3,811	550	1 503	961	1 323	32
Angola	170	472	181	412	1 114	2 471	1 698	931	77
Côte d’Ivoire	78	212	269	425	380	324	106	255	17
Égypte	1 256	598	636	891	1 076	1 065	1 235	965	16
Lesotho	19	275	288	268	265	163	118	199	99
Nigéria	1 959	1 079	1 593	1 539	1 051	1 005	1 082	1 330	11
Ouganda	88	121	121	175	210	222	220	165	8
Soudan	-5	0	0	98	371	371	392	175	6
Tunisie	432	264	238	339	650	350	752	432	47
Zambie	56	97	117	207	198	163	200	148	15

Source: Données compilées par la Commission économique pour l’Afrique à partir de la Base de données de la Banque mondiale sur l’Afrique 2002.

lieu, si le volume des investissements étrangers directs reçus est limité par la taille des marchés nationaux, l'intégration permet de créer les conditions de son accroissement. La poussée soudaine qui en résulterait pourrait ne pas être répartie de manière équilibrée entre les différents pays membres, mais se concentrer plutôt dans les zones qui présentent les meilleurs atouts en termes d'emplacement. En deuxième lieu, la libéralisation des échanges au sein d'une communauté économique régionale oblige les pays qui n'en sont pas membres à s'adapter à la situation pour rester compétitifs. Enfin, l'intégration régionale peut générer des effets dynamiques tels qu'une croissance accélérée dans les pays concernés, rendant ainsi la région plus attrayante pour les investisseurs étrangers.

Des données empiriques existent également sur diverses communautés économiques régionales, qui font ressortir les effets positifs de l'intégration régionale sur les investissements étrangers directs, notamment l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR), et l'UE (Blomström et Kokko 1997; Banque mondiale 2000). Ainsi, en renforçant les liens au sein des marchés régionaux et en favorisant l'intégration des échanges, les communautés économiques régionales peuvent créer les conditions préalables à l'accroissement du volume des investissements étrangers directs en Afrique.

La voie à suivre

Les unions monétaires peuvent procurer d'énormes avantages aux pays africains grâce à l'accroissement des échanges commerciaux, à la stabilité macro-économique et à la croissance économique. Cependant, leur mise en place pose de nombreux défis.

Sur le plan institutionnel, les États doivent se rendre à l'évidence: une banque centrale commune doit être indépendante des autorités financières nationales et son mandat clairement défini en termes de point d'ancrage nominal (interne ou externe). La stabilité monétaire exige également une supervision bancaire appropriée. Que celle-ci relève de la responsabilité de la banque centrale commune ou des autorités financières nationales dépend du degré de segmentation des systèmes bancaires nationaux. La supervision doit s'accompagner d'une législation appropriée afin de faire prévaloir des normes circonspectes en matière d'octroi de crédits. Ceci est d'autant plus important que les prêteurs et les emprunteurs n'ont pas un accès similaire à l'information et qu'il peut s'ensuivre une rapide détérioration de la qualité moyenne des emprunteurs et, par conséquent, un accroissement du pourcentage de prêts improductifs. Il y a également lieu de prendre une décision claire concernant l'institution qui doit jouer le rôle de prêteur en dernier ressort, dans la mesure où le transfert de cette fonction des banques centrales nationales à la banque centrale commune n'est pas automatique. La viabilité de l'intégration monétaire sera largement tributaire des mécanismes de résolution des conflits qui peuvent surgir entre les différentes politiques économiques adoptées.

“ La supervision doit s'accompagner d'une législation appropriée afin de faire prévaloir des normes circonspectes en matière d'octroi de crédits ”

Pour que la transition vers l'union monétaire réussisse, les pays candidats doivent mettre au point une combinaison de mesures, avec des engagements spécifiques concernant la réduction de l'inflation et la mise en oeuvre de politiques budgétaires permettant de garantir la convergence. Les résultats obtenus jusqu'ici dans ce domaine sont mitigés. La non-réalisation des objectifs de convergence macro-économique s'explique à la fois par des facteurs économiques et par des lacunes dans la conception des critères au niveau institutionnel. Les critères de convergence ne pèsent sur les choix qui s'offrent aux autorités nationales que dans la mesure où ils sont crédibles et applicables, avec des délais clairement définis, ce qui n'est pas toujours le cas. En outre, l'appartenance à différentes communautés économiques régionales ayant fixé des critères de convergence différents entraîne un certain relâchement en ce qui concerne la mise en oeuvre de réformes économiques. La nécessité de veiller à la concordance des politiques économiques appelle la mise au point de mécanismes de surveillance multilatérale susceptibles de favoriser la coopération technique entre pays.

L'essor des marchés de capitaux et le renforcement de l'intermédiation financière sont des éléments essentiels de la mobilisation de ressources en vue de la croissance et du développement. L'intégration progressive des marchés financiers qui accompagne l'intégration monétaire exige l'harmonisation des procédures dans tous les pays concernés. L'harmonisation réduit également les risques de disparités entre pays en ce qui concerne les mécanismes de transmission de la politique monétaire commune. L'intégration des marchés financiers locaux au système financier mondialisé exige l'alignement des normes régionales sur les normes internationales.

Notes

1. Au titre de la coopération monétaire, on peut citer les accords en matière de financement de la balance des paiements, de paiements régionaux, de convertibilité limitée des monnaies, de gestion mutuelle des monnaies, d'unions monétaires parallèles et d'unions monétaires.
2. Pour une analyse exhaustive récente des accords de compensation optimale, voir Mussa et autres (2000).
3. Ainsi, la convergence macro-économique n'est pas définie en fonction du degré de symétrie (ou d'asymétrie) des chocs que connaissent les pays concernés.
4. Dore et Masson (2002) soulignent que la tendance à l'assainissement des finances publiques s'est inversée en 1998–2001 en raison de la détérioration des termes de l'échange et de l'évolution défavorable de la conjoncture économique. Néanmoins, les performances des pays de la zone en matière budgétaire peuvent être considérées comme positives dans l'ensemble.

5. Alesina et Grilli (1992) fournissent un exemple clair de conflit entre politiques résultant de différences dans les choix des pays membres d'une union monétaire.
6. Voir Drazen (2000, chap. 12) pour une analyse de l'économie politique de l'Union monétaire européenne.
7. Voir, par exemple, Banque mondiale (2002) pour une analyse de l'intégration financière dans la CAE.

Références

- Alesina, A., et V. Grilli. 1992. "The European Central Bank: Reshaping Monetary Policies in Europe." dans M. Canzoneri, V. Grilli, et P. Masson, eds., *Establishing a Central Bank, Issues in Europe and Lessons from the U.S.* Cambridge: Cambridge University Press.
- Banque mondiale, Various issues. *World Development Indicators*. Washington, D.C.
- . Various issues. *Africa Database*. Washington, D.C.
- . 2000. *Can Africa Claim the 21st Century?* Washington, D.C.
- . 2001. *World Development Indicators*. Washington, D.C.
- . 2002. *Capital Market Integration in the East African Community*. Washington, D.C.
- Barro, R. 1997. *Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Blomström, M., et A. Kokko. 1997. "Regional Integration and Foreign Direct Investment: A Conceptual Framework and Three Cases." Policy Research Working Paper. Washington, D.C.: Banque mondiale, division du commerce international.
- Borensztein, E., J. de Gregorio, et J. Lee. 1995. *How Does Foreign Direct Investment Affect Economic Growth?* NBER Working Paper 5057. Washington, D.C., National Bureau of Economic Research.
- Bruno, M., et J. Sachs. 1985. *Economics of Worldwide Stagflation*. Oxford: Basil Blackwell.
- Buch, Claudia. 1998. "Financial Market Integration in a Monetary Union." Kiel Document de travail 1062. Kiel, Germany, Kiel Institute of World Economics.
- Buiter, W., G. Corsetti, et N. Roubini. 1993. "Sense and Nonsense in the Treaty of Maastricht." *Economic Policy* 16: 57–100.
- Bun, M. et F. Klaassen. 2002. "Has the EURO Increased Trade?" Tinbergen Institute Discussion Paper 02-108/2. Amsterdam, University of Amsterdam, Tinbergen Institute, Faculty of Economics and Econometrics.
- Calmfors, L., et J. Driffil. 1988. "Bargaining Structure, Corporatism and Macroeconomic Performance." *Economic Policy* 6: 13–61.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 1994. "Promotion of Capital Market in Africa in the Context of Enhancing Domestic and External Resource Mobilization for Development." E/ECA/TRADE/94/15/Rev.2. Addis-Abeba.
- CEDEAO (Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest). 2001a. "Organisation de la surveillance multilatérale dans le cadre de la CEDEAO." Réunion conjointe des experts des ministères des finances et des banques centrales élargie aux experts statisticiens, Abuja, 5–7 décembre.
- . 2001b. "Rapport annuel 2000 d'exécution de la surveillance multilatérale dans le cadre de la CEDEAO." Dakar, 17 décembre.
- CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). 2001. "Expérience de la CEMAC en matière d'harmonisation et de coordination des politiques macro-économiques." Addis-Abeba, 10–11 décembre.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) 2000. *World Investment Report: Cross-Border Mergers and Acquisition and Development*. New York et Genève: Nations Unies.

- . 2001. *World Investment Report: Promoting Linkages*. New York et Genève: Nations Unies.
- COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe). 1995. "Review Study on the Implementation of the Common Market for Eastern and Southern Africa." COMESA Monetary Harmonisation Programme, Lusaka.
- . 2000. "Vision and Strategy into the 21st Century: Integrating Trade, Investment and Development Regionally." Lusaka, Indian Ocean Press Agency.
- Corsetti, G., et P. Pesenti. 2002. *Self-Validating Optimum Currency Areas*. NBER Document de travail 8783. Washington, D.C., National Bureau of Economic Research.
- de Bondt, G. 2000. *Financial Structure and Monetary Transmission in Europe: A Cross-Country Study*. Cheltenham: Edward Elgar.
- Debrun, X., P. Masson, et C. Pattillo. 2002. "Monetary Unions in West Africa: Incentives and Constraints." Paper presented at the Ad-Hoc Expert Group Meeting on the Feasibility of Monetary Unions in African RECs, 8–10 octobre, Accra.
- de Grauwe, P. 2000. *Economics of Monetary Union*. Quatrième édition. Oxford: Oxford University Press.
- de Long, J., et L. Summers. 1992. "Macroeconomic Policy and Long-Run Growth." Discussion Paper. Berkeley, Calif., University of California at Berkeley, Department of Economics.
- Dore, O., et P. Masson. 2002. "Experience with Budgetary Convergence in WAEMU." FMI Working Paper 00/109. Washington, D.C., Fonds monétaire international.
- Dornbusch, R., C. Favero, et F. Giavazzi. 1998. "Immediate Challenges for the European Central Bank." *Economic Policy* 26: 17–64.
- Drazen, A. 2000. *Political Economy in Macroeconomics*. Princeton: Princeton University Press.
- Dupasquier, C., et P. Osakwe. 2002. "Welfare Effects of Monetary Union and Flexible Exchange Rate Regimes in the Economic Community of West African States (ECOWAS)." Document présenté à la réunion du groupe d'experts ad-hoc sur the Feasibility of Monetary Unions in African RECs, 8–10 octobre, Accra.
- Durlauf, S., et D. Quah. 1998. "The New Empirics of Economic Growth." Document de travail 3. University of Wisconsin–Madison.
- East African Cooperation. 1998. "Report of the First Meeting of the Monetary Affairs Committee." Arusha, Tanzanie.
- Easterly, W., et R. Levine. 1997. "Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions." *Quarterly Journal of Economics* 112: 1203–50.
- Eichengreen, B. 1998. *Does Mercosur Need a Single Currency?* NBER document de travail 6821. Washington, D.C., National Bureau of Economic Research.
- Fielding, D., et K. Shields. 1999. "Is the Franc Zone an Optimal Currency Area?" Leicester: University of Leicester, Department of Economics.
- FMI (Fonds monétaire international) 2002. *International Financial Statistics*. Washington, D.C.
- Frankel, J., et A. Rose. 1998. "The Endogeneity of Optimum Currency Area Criteria." *The Economic Journal* 108(449): 1009–25.
- . 2000. *Estimating the Effect of Currency Unions on Trade and Output*. NBER Document de travail 7857. Washington, D.C., National Bureau of Economic Research.
- Gelbard, E., et S.P. Leite. 1999. "Measuring Financial Development in Sub-Saharan Africa." FMI Document de travail 99/105. Washington, D.C., Fonds monétaire international.
- Glick, R., et A. Rose. 2001. *Does a Currency Union Affect Trade? The Time Series Evidence*. NBER document de travail 8396. Washington, D.C., National Bureau of Economic Research.
- Harvey C., C. Jenkins, L. Thomas, avec P. Moepeng et M. Peloentle. 2001. "The Prerequisites for Progress Towards a Single Currency in the Common Market of Eastern and Southern Africa. Medium to Long-Term Perspective Study." Lusaka, Secrétariat de la COMESA.
- Honohan, P., et P. Lane. 2001. "Will the EURO Trigger More Monetary Unions in Africa?" Washington, D.C. et Dublin, Wbanque mondiale et Trinity College Dublin.
- Lensink, R., et O. Morrissey. 2001. "Foreign Direct Investment." Research Report 01E16. University of Groningen, Research Institute SOM (Systems, Organisations, and Management), Groningen, Pays Bas.

- Levine, R. 1997. "Financial Development and Economic Growth: Views and Agenda." *Journal of Economic Literature* 35: 688–726.
- Magnusson, M., et B. Wydick. 2002. "How Efficient are Africa's Emerging Stock Markets?" *The Journal of Development Studies* 38: 141–56.
- Masson, P., et C. Pattillio. 2001. "Monetary Union in West Africa: An Agency of Restraint for Fiscal Policies?" FMI document de travail 01/34. Washington, D.C.: Fonds monétaire international.
- Mazzaferro, F. 2002. "European Experience with Monetary Union: Lessons for Africa." Document présenté à la réunion du groupe d'experts ad-hoc sur the Feasibility of Monetary Unions in African RECs, 8–10 octobre, Accra.
- Mensah, Sam. 2000. "The Promotion of Regional Capital Markets in Africa." Accra: SEM International Associates Limited.
- Mundell, Robert. 2002. "Does Africa Need a Common Currency?" Keynote Presentation, Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III), 3–8 mars, Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique.
- Mussa, M., P. Masson, A. Swoboda, E. Jadresic, P. Mauro, et A. Berg. 2000. "Exchange Rate Regimes in an Increasingly Integrated World Economy." FMI Occasional Paper 193. Washington, D.C.: Fonds monétaire international
- Obstfeld, M., et K. Rogoff. 1995. "The Mirage of Fixed Exchange Rates." *Journal of Economic Perspectives* 9: 73–96.
- Rose, A. 1999. "One Money, One Market: Estimating the Effect of Common Currencies on Trade." Seminar Paper 678. Stockholm: Stockholm University, Institute for International Economic Studies.
- Rousseau, P., et R. Sylla. 2001. *Financial Systems, Economic Growth and Globalization*. NBER Document de travail 8323. Washington, D.C: National Bureau of Economic Research.
- UEMOA (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest). 2001a. "Expérience des Etats membres de l'UEMOA en matière de convergence." Addis-Abeba, décembre.
- . 2001b. "Mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques: expérience de l'UEMOA." Addis-Abeba, décembre.
- Walsh, C. 1998. *Monetary Theory and Policy*. Cambridge: MIT Press.
- WAMA (Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest). 1999. "Review of West African Payment/Clearing Mechanisms." WAMA-99/EMAC-6/iv. Freetown.
- WAMI (Institut monétaire d'Afrique de l'Ouest). 2001. "Progress on the Fast Track Approach to West African Monetary Integration." Présentation à la réunion ministérielle de la CEDEAO, 19–23 novembre, Bamako.
- . 2002. "Study Reports of the West African Monetary Institute." Accra.
- Wyplosz, C. 1991. "Monetary Union and Fiscal Policy Discipline." Dans EC Commission, *European Economy*. Edition spéciale 1.

Transports, communications et énergie

La mondialisation et l'intégration régionale nécessitent une infrastructure régionale efficace (transports, communications et énergie) pour élargir et intégrer les marchés, réaliser des économies d'échelle, encourager la participation du secteur privé et attirer les investissements étrangers directs et la technologie. Le développement des infrastructures figure dans les traités de toutes les communautés économiques régionales africaines, lesquelles fournissent le meilleur cadre en vue de l'alignement des politiques sectorielles, la conception des plans directeurs régionaux, l'harmonisation des régimes réglementaires et des codes d'investissement, l'obtention du capital de départ et la mobilisation des ressources destinées aux investissements. Pourtant, malgré les efforts entrepris pour intégrer les transports, les communications et l'énergie, certaines lacunes subsistent au niveau de l'infrastructure et des services des différentes communautés économiques régionales d'Afrique, ce qui accroît le coût des échanges commerciaux et freine la mobilité des facteurs de production, les investissements et la compétitivité.

Il est nécessaire de mettre en place des systèmes d'infrastructure durables capables de répondre à la demande économique et de fournir des services sociaux de base, particulièrement aux plus pauvres. Ces systèmes d'infrastructure doivent être sûrs, fiables, efficaces, abordables et respectueux de l'environnement. De plus, ils devraient aider les pays les moins avancés et les plus enclavés à devenir compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux. Pour remplir ces exigences, les gouvernements doivent axer leurs efforts sur les politiques et les réglementations, réduire leur intervention dans la gestion des services d'infrastructure et élaborer des cadres réglementaires adéquats visant le suivi des performances et la libéralisation de l'accès aux marchés des services d'infrastructure.

Les communautés économiques régionales souhaitent coopérer en matière d'infrastructure et de services, mais elles ne disposent ni des capacités ni des ressources pour le faire. De récentes initiatives, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les prolongements des programmes mondiaux de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA) pourraient servir de moteur à un développement des infrastructures à plus forte intensité de capital.

Transports

Les indicateurs utilisés pour mesurer les performances des communautés économiques régionales en matière d'intégration des transports (figure 7.1) sont l'intégration physique,

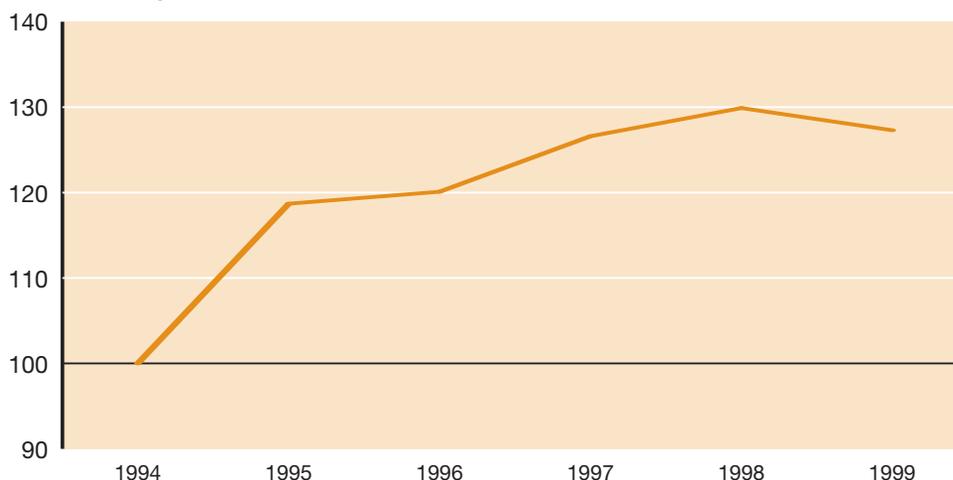
la convergence des politiques, les aspects opérationnels ainsi que les institutions et les initiatives régionales africaines.

“ **Le réseau africain en matière d'infrastructures et de services est encore particulièrement disloqué** ”

Toutes les communautés économiques régionales souhaitent bénéficier d'un système de transport intégré et efficace visant à faciliter le trafic aux niveaux national et international et à encourager les échanges commerciaux et la mobilité des facteurs de production. Malgré les efforts déployés, des problèmes subsistent: tronçons manquants, déficit concurrentiel, coût élevé des transports, manque d'harmonisation des règles et procédures, degré inadéquat de sécurité et de sûreté aux niveaux national et régional, insuffisance des investissements transfrontaliers, faible participation du secteur privé ainsi que non-ratification et non-application des conventions et des politiques régionales adoptées lors des réunions sectorielles.

En règle générale, les voies de communication en Afrique sont très insuffisantes: le réseau africain en matière d'infrastructures et de services est encore particulièrement disloqué. Les coûts de transport sont parmi les plus élevés au monde, ce qui accroît le coût des échanges commerciaux et rend les produits peu compétitifs sur les marchés internationaux. Pour les pays enclavés, les coûts de transport peuvent atteindre jusqu'à 77% de la valeur des exportations. En 1997, le long des axes routiers d'Afrique de l'Ouest qui relie les ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), Cotonou (Bénin), Dakar (Sénégal) et Lomé (Togo) au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les transporteurs routiers ont payé \$322 millions, soit un coût excessif, au niveau des postes de contrôle de police, des douanes et de gendarmerie, en partie à cause de la non-application de la Convention sur le transport routier inter-États (UNECA 2002a). Le transport d'une automobile du Japon à Abidjan coûte \$1 500 (frais d'assurance inclus) alors que la même opération d'Addis-Abeba à Abidjan revient à \$5 000.

Figure 7.1
Indice d'intégration des transports, 1994–1999 (Indice 1994=100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

La dernière évaluation réalisée dans le cadre d'UNTACDA II indiquait que le transport routier demeurerait le mode de transport prédominant en Afrique, représentant 90% des transports interurbains. Moins d'un tiers (62 000 kilomètres, soit 27,6%) des 2 millions de kilomètres de routes que compte l'Afrique sont asphaltés. Avec 6,84 kilomètres par 100 kilomètres carrés, la densité routière est largement inférieure à celle de l'Amérique latine (12 kilomètres par 100 kilomètres carrés) et de l'Asie (18 kilomètres par 100 kilomètres carrés). De plus, la distribution du réseau routier africain est faible, représentant seulement 2,71 kilomètres pour 10 000 habitants.

Les pesanteurs administratives et la médiocrité des installations dans les pays de transit sont défavorables au commerce international des 15 pays enclavés de l'Afrique. Plusieurs couloirs de transit ont été définis afin de fluidifier les goulets d'étranglement. De plus, les pays de transit ont négocié des accords bilatéraux et multilatéraux avec leurs voisins côtiers, en vue de faciliter la circulation des marchandises et des personnes. Cependant, la mise en œuvre de ces accords est lente, dans la mesure où certaines dispositions vont à l'encontre des législations et réglementations nationales. Par exemple, il convient d'harmoniser et d'appliquer des limites en termes de charge par essieu le long des couloirs.

Selon les estimations, le réseau ferroviaire africain s'étend sur 89 380 kilomètres avec une densité de 2,96 kilomètres pour 1 000 kilomètres carrés. Les connexions au sein même du réseau sont insuffisantes, tout particulièrement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest et la disponibilité du matériel roulant demeure particulièrement faible par rapport à d'autres régions du monde. Ces dix dernières années, les pays africains ont instauré un système de concessions afin de réduire le rôle du gouvernement dans la gestion du réseau ferroviaire et d'améliorer les performances, mais ces mesures n'ont eu qu'un succès limité. Il demeure nécessaire que tous les réseaux ferroviaires d'Afrique, y compris les réseaux interconnectés, fassent l'objet d'une harmonisation de leurs règles d'exploitation et de leurs normes techniques.

Le transport maritime assure 92 à 97% des échanges internationaux de l'Afrique. Le tonnage transporté par la flotte marchande africaine a diminué, passant de 7,3 millions de tonnes de port en lourd en 1990 (1,1% du total mondial) à 6,1 millions de tonnes en 1999 (0,8% du total mondial). Au cours de la même période, le tonnage transporté par la flotte marchande mondiale a augmenté, passant de 618,4 à 799 millions de tonnes de port en lourd. La diminution a touché toutes les catégories de navires africains, exception faite des navires porte-conteneurs, dont la part a augmenté depuis 1995, atteignant son point le plus élevé en 1997, avec 15% du tonnage total transporté. En 2000, l'âge moyen de la flotte marchande africaine était de 19 ans, alors que la moyenne mondiale était de 14 ans. Toutefois, l'âge moyen de la flotte africaine de porte-conteneurs, qui s'élève à 11 ans, est beaucoup plus proche de la moyenne mondiale qui est de 10 ans.

L'Afrique compte environ 80 grands ports dotés d'installations pouvant recevoir des cargaisons conventionnelles, des conteneurs, des huiles blanches, du pétrole brut et des cargaisons en vrac. En 1999, les ports africains ont chargé 9,8% et déchargé 4% des

“ **Les pesanteurs administratives et la médiocrité des installations dans les pays de transit sont défavorables au commerce international des 15 pays enclavés de l'Afrique** ”

“ Les communautés économiques régionales ont à appliquer des lois, normes, réglementations et procédures harmonisées afin de garantir un trafic fluide des biens et services, et de réduire les coûts de transport ”

5,2 milliards de tonnes de cargaison manipulées à l'échelle mondiale. Les transports mondiaux par conteneurs sont en augmentation de 6,7% depuis 1997, les pays en développement représentant 1,6%. Seulement neuf pays d'Afrique ont enregistré une croissance à deux chiffres en termes de transport par conteneurs. Seuls quelques pays ont commencé à développer leurs opérations et leur gestion portuaires sur le plan commercial, celles-ci appartenant encore majoritairement au domaine public.

Le transport aérien peut favoriser la mise en place de liens entre les pays africains d'une part et entre l'Afrique et le reste du monde d'autre part. Chaque sous-région dispose d'un certain nombre de compagnies aériennes nationales et, dans certains cas, des compagnies aériennes en exploitation conjointe assurent des connexions. Néanmoins, les connexions entre les sous-régions sont insuffisantes, dans la mesure où aucune politique de réglementation de l'industrie du transport aérien n'a vu le jour avant 1999, année de la Déclaration de Yamoussoukro adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Cette Déclaration a accéléré la libéralisation de l'accès au marché du transport aérien en Afrique et a favorisé des réformes de la gestion des aéroports et de l'espace aérien visant à encourager la concurrence.

La part de l'Afrique dans le trafic aérien mondial est restée stable à environ 1% malgré un essor du trafic international et intra-africain au cours des années 1990. Pour le transport de passagers, le coefficient de remplissage de l'Afrique a dépassé celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais est resté inférieur d'environ 12% par rapport à la moyenne mondiale. Pour le transport de fret, l'estimation du coefficient de remplissage est inférieur de 20% à la moyenne mondiale. Des alliances régionales ont été constituées afin d'améliorer les opérations des compagnies aériennes, mais l'Afrique compte un nombre d'alliances encore inférieur à celui de l'Amérique latine. De nombreux pays ont instauré une autorité autonome pour l'aviation civile et instauré un système de concessions pour leurs aéroports. La libéralisation a intéressé le secteur privé, qui a décidé d'investir dans la gestion des compagnies aériennes et de l'espace aérien, ce qui a conduit certaines organisations régionales et pays à allouer des ressources financières supplémentaires à l'amélioration des services de navigation aérienne.

Le transport multimodal est régi par la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises, signée en mai 1981 mais qui n'est toujours pas entrée en vigueur dans la mesure où seulement 10 pays, dont 5 africains, sur les 30 pays signataires ont ratifié la convention. Les membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ont adopté leur propre convention pour la réglementation du transport multimodal entre les États membres. Néanmoins, les pays de la CEMAC qui ont signé la convention n'ont pas encore transposé les dispositions de cette dernière au niveau de leur législation nationale.

Les principaux changements opérés au niveau du transport multimodal en Afrique au cours des années 1990 ont été la mise en place de dépôts de conteneurs terrestres visant à desservir les pays enclavés et le développement de la conteneurisation, plus

particulièrement en Afrique australe. Une attention toute particulière devrait être accordée à la ratification et à l'adhésion aux conventions et traités internationaux sur le transport multimodal, l'application et l'utilisation de terminaux à conteneurs internationaux, le soutien apporté aux initiatives de création de couloirs et l'établissement d'opérateurs autochtones de transport multimodal.

Afin de traiter ces problèmes liés aux transports, les communautés économiques régionales ont à pour objectif de:

- Renforcer l'intégration physique au travers de la coordination de réseaux afin de relier les principales villes des pays membres et de répondre à leurs besoins en termes de transport des biens et services produits;
- Préparer et appliquer des lois, normes, réglementations et procédures harmonisées afin de garantir un trafic fluide des biens et services, et de réduire les coûts de transport;
- Favoriser le développement des ressources humaines et des institutions via la formation;
- Promouvoir les partenariats des secteurs public et privé en matière de développement infrastructurel et mobiliser les ressources en menant des campagnes de sensibilisation et en organisant des forums d'investissement et des réunions consultatives avec les donateurs;
- Échanger des informations liées aux bonnes pratiques et aux problèmes communs tels que le développement technologique, via l'organisation de forums spécialisés;
- Promouvoir la création de couloirs de transit desservant les pays enclavés, en adoptant des mesures de développement et de sensibilisation.

Intégration physique

L'intégration physique des systèmes de transport requiert une bonne qualité des connexions modales au sein des pays et entre les sous-régions. La plupart des communautés économiques régionales essaient de parvenir à ce type d'intégration au niveau du transport routier, ferroviaire, maritime, de la navigation intérieure et de l'aviation civile.

Routes et transport routier. La mesure de l'intégration routière repose sur le nombre de tronçons manquants (c'est-à-dire les portions d'une route non-conformes aux normes conceptuelles¹) d'une partie de la route transafricaine au niveau d'une sous-région.

En 2000, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) possédait le système routier le mieux intégré, soit la proportion la plus faible de tronçons manquants (523 kilomètres sur un total de 3 841 kilomètres, soit 14% (tableau 7.1). La Communauté d'Afrique de l'Est possède deux principaux couloirs routier et ferroviaire: le couloir nord au Kenya, au départ du port de Mombassa et le couloir central en Tanzanie, au départ du port de Dar-es-Salaam. Le gros du trafic international de la sous-région emprunte ces deux couloirs. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui occupe le deuxième rang des sous-régions les mieux connectées avec 2 695 kilomètres de tronçons manquants pour un total de 15 723 kilomètres (17%) dispose également

“
*L'intégration physique
des systèmes de
transport requiert une
bonne qualité des
connexions modales au
sein des pays et entre
les sous-régions*
”

du plus grand nombre d'instruments visant à favoriser le transport en transit, notamment l'harmonisation des frais de transit routier, les plaques d'immatriculation et de transit du transporteur, l'harmonisation des limites de charges par essieu, le Système d'information avancée sur les marchandises, le Système douanier automatisé et un système de garantie par cautionnement. Si les pays du COMESA ont accepté ces instruments, leur mise en œuvre a été lente. La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) possède le système routier le moins bien intégré, avec 4 953 kilomètres de tronçons manquants pour 10 650 kilomètres, soit une proportion de 47%. Son réseau routier est inutilisable dans certaines conditions climatiques.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) poursuivent diverses initiatives pour intégrer leur système routier et favoriser la circulation des personnes et des marchandises, mais la progression a été freinée par la lenteur de la mise en œuvre des accords et de l'utilisation des technologies modernes. Ni la Convention sur le transport routier inter-États ni la Convention sur le transit routier inter-États des marchandises, toutes deux signées en 1982, n'ont été mises en œuvre, l'application se limitant au système d'assurance de la carte brune et au Système douanier automatisé introduits par la CEDEAO la même année. En 1990, les pays ont adopté des mesures favorisant le trafic transfrontalier. La CEDEAO a également lancé la construction du réseau routier trans-Afrique de l'Ouest. L'UEMOA travaille aux côtés de la CEDEAO au renforcement des capacités institutionnelles et à la mise en place de réglementations pour le suivi et la création de couloirs de transport en Afrique de l'Ouest.

Les membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) travaillent à la finalisation de la route trans-saharienne et de la route maghrébine, ainsi qu'à la mise en place d'une liaison entre

Tableau 7.1

Transports routier et ferroviaire dans certaines communautés économiques régionales d'Afrique, 2000

Communauté économique régionale	Route transafricaine			Chemins de fer	
	Total des tronçons (km)	Tronçons manquants (km)	Tronçons comme part du total (%)	Longueur totale (km)	Type d'écartement utilisé (mm)
CAE	3 841	523	14	7 588	1 000
CEDEAO	10 578	2 970	28	10 190	1 067; 1 000
CEEAC	10 650	4 953	47	7 605	1 435; 1 067; 1 000
COMESA	15 723	2 695	17	32 558	1 067; 1 000
IGAD	8 716	2 423	28	9 000	—
SADC	11 454	2 136	19	45 321	1 067
UMA	5 923	1 110	21	9 625	1 435

Source: CEA 2002b.

l'Afrique et l'Europe via le détroit de Gibraltar. L'UMA a mis l'accent sur la création d'itinéraires de transport reliant les pays euroméditerranéens, la connexion entre les États membres et l'harmonisation des politiques. Même si l'UMA dispose d'accords en matière de transports, notamment des accords favorisant le transport transfrontalier de biens et services, leur mise en œuvre est incomplète.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) possède de bonnes connexions, notamment avec un réseau de routes principales régionales et un réseau ferroviaire régional interconnecté. La SADC a mis sur pied la Commission des transports et communications d'Afrique australe afin de mettre en œuvre son protocole de transport, bien qu'une restructuration ultérieure de la SADC ait mis fin au statut autonome de cette commission. La SADC est la seule communauté économique régionale à adopter une approche multisectorielle en matière de transports, approche fondée sur des couloirs de développement et des initiatives de développement spatial. Néanmoins, certains liens essentiels entre les États membres font défaut, par exemple des ponts reliant le Botswana à la Zambie et la Namibie à la Zambie.

Transport ferroviaire. L'Afrique compte trois principaux types d'écartement des voies: 1 067 millimètres (Cape), 1 000 millimètres (étroit ou métrique) et 1 435 millimètres (standard). Un système ferroviaire régional est considéré comme intégré lorsque les États membres utilisent le même écartement sur l'ensemble du système. La CAE, la SADC et l'UMA utilisent un écartement uniforme et, de ce fait, possèdent le meilleur potentiel d'intégration physique des réseaux ferroviaires (voir tableau 7.1). L'UMA envisage même la création d'un train maghrébin à grande vitesse. Par contraste, la CEEAC possède le plus faible potentiel d'intégration, faute de plans visant la bonne connexion des réseaux ferroviaires. La CEDEAO, qui n'a accordé que peu d'attention à son système de transport ferroviaire, commence à déployer des efforts pour connecter les lignes nationales de chemin de fer. La Banque africaine de développement a débloqué \$3,3 millions pour une étude de faisabilité des connexions ferroviaires en Afrique de l'Ouest.

Transport maritime et ports. L'intégration du transport maritime et des ports repose sur le nombre de grands ports maritimes desservant les pays enclavés et sur la disponibilité de services de cabotage et de dépôts intérieurs à conteneurs. La CEDEAO est la communauté la mieux intégrée, avec sept ports desservant quatre pays enclavés (tableau 7.2). La CAE possède quelques connexions entre les ports et l'arrière-pays, avec deux grands ports de transit, à savoir Mombassa, au Kenya et Dar-es-Salaam, en Tanzanie. Avec neuf grands ports de transit desservant 10 pays enclavés, le COMESA dispose également de bonnes connexions. L'UMA, qui ne compte aucun pays enclavé, a instauré des politiques communes de transport maritime entre ses membres et avec les pays de la Méditerranée orientale. La CEEAC, avec deux ports desservant trois de ses quatre pays enclavés, dispose d'un réseau de quelques connexions maritimes entre ses États membres.

Voies navigables intérieures. L'intégration physique des voies navigables intérieures est mesurée par le nombre de pays desservis par un fleuve ou un lac déterminés. Même si

“ La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) possède de bonnes connexions, notamment avec un réseau de routes principales régionales et un réseau ferroviaire régional interconnecté ”

“
Même si l’Afrique compte de nombreux lacs et rivières, seul un petit nombre d’entre eux jouent un rôle dans l’intégration des transports entre les pays
 ”

l’Afrique compte de nombreux lacs et rivières, seul un petit nombre d’entre eux jouent un rôle dans l’intégration des transports entre les pays (voir tableau 7.2). Le lac Victoria de la CAE, fournit un service de navires à vapeur à ses trois États membres, ce qui confère à la CAE le système de voies navigables intérieures le mieux intégré. La CEEAC possède le deuxième système, le fleuve Congo desservant la moitié des 10 États membres. Par contraste, le fleuve Niger, qui relie la Guinée au Mali, offre une intégration limitée à la CEDEAO, en raison du caractère saisonnier de la circulation fluviale. Une initiative, lancée en 1998 par l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, devrait améliorer le transport sur le fleuve, mais est confrontée à la concurrence en matière d’accès aux ressources, du système ferroviaire Dakar–Bamako qui a été amélioré, et de la route Dakar–Bamako dont la construction vient de commencer.

Aviation civile. L’intégration de l’aviation civile est mesurée par le degré de connexion des services de navigation aérienne entre les États membres des communautés économiques régionales et entre les sous-régions. Le Kenya possède 16 connexions directes avec les autres pays du COMESA, alors que le Swaziland n’en possède aucune (OAG 2000). Dans la SADC, la plupart des pays sont directement reliés à Johannesburg, qui affiche le degré de connexion le plus élevé de la sous-région. De plus, grâce à des vols indirects, il est relativement aisé de relier deux capitales au sein des pays de la SADC, même si certaines connexions requièrent une escale de plus d’un jour. Les capitales des

Tableau 7.2
Transport maritime et voies de navigation intérieure dans certaines communautés économiques régionales d’Afrique, 2000

Communauté économique régionale	Transport maritime		Voies de navigation intérieure		
	Principaux ports maritimes	Pays sans littoral desservis	Lacs et fleuves navigables	Pays desservis	Pays desservis comme part du total des pays (%)
CAE	2	4	Lac Victoria	3	100
CEDEAO	7	4	Niger River Sénégal	2	13
CEEAC	2	4	Congo	5	50
COMESA	9	10	Nil Lac Victoria Lac Malawi Lac Tanganyika	10	48
IGAD	4	2	Nil Lac Victoria	3	43
SADC	8	6	Lac Victoria Lac Malawi Lac Tanganyika	so	so
UMA	11	so	so	so	so

so signifie sans objet.

Source: CEA 2002b.

États membres de l'UMA sont reliées par des vols directs ou indirects d'une durée inférieure à quatre heures, mais le nombre limité de vols au cours de la semaine a entraîné un faible volume du trafic aérien, plus particulièrement avant la fin de l'embargo frappant la Libye. Les connexions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale avec l'Afrique sub-saharienne sont inadéquates, et nécessitent régulièrement de passer par l'Europe.

La CEEAC (qui inclut la CEMAC) est l'une des sous-régions les moins bien connectées. En 2000, la République du Congo disposait seulement de cinq vols directs en direction des autres États membres et, à Sao Tomé-et-Principe, la fréquence hebdomadaire des vols était si peu élevée que les passagers devaient attendre des jours durant avant de rejoindre certaines des capitales de la sous-région. Un manque de ressources financières et techniques associé à une insuffisance de coopération commerciale et à des politiques protectionnistes a largement freiné le développement des connexions dans la sous-région.

La CEDEAO était relativement bien connectée avant la faillite d'Air Afrique, coentreprise rassemblant 11 pays francophones, qui assurait des connexions directes et indirectes au sein de la sous-région. Les pays à plus fort degré de connexion étaient la Côte d'Ivoire et le Sénégal, avec 14 vols directs, alors que le Liberia comptait 4 vols et le Cap-Vert deux. Les pays anglophones d'Afrique de l'Ouest possédaient des connexions médiocres en direction des pays francophones, en raison de la politique protectionniste d'Air Afrique et d'un manque de coopération entre les principaux transporteurs. Les compagnies aériennes nationales et les nouvelles compagnies privées fournissent aujourd'hui des services de navigation aérienne entre les capitales, mais ces derniers offrent des connexions peu satisfaisantes (il est souvent nécessaire d'acheter plusieurs billets pour réaliser un voyage complet).

La création d'Air Afrique pour les pays francophones et l'Accord de Banjul rassemblant les pays anglophones ont réduit très nettement le nombre d'itinéraires, rendant les déplacements en Afrique de l'Ouest plus difficiles. Mais les connexions se sont améliorées depuis la Déclaration de Yamoussoukro, laquelle autorise plusieurs compagnies aériennes à couvrir un seul et même itinéraire et supprime les limites relatives à la capacité des appareils aériens et à la fréquence des vols. L'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (encadré 7.1) et la Région d'information de vol de Roberts de la CEDEAO et de la CEMAC constituent également les signes d'une intégration croissante. Cependant, dans d'autres sous-régions, l'espace aérien est géré par les organisations nationales, ce qui crée des difficultés d'intégration.

Convergence des politiques

Même si toutes les communautés économiques régionales ont élaboré des cadres d'orientation de la politique des transports, elles manquent de stratégies, critères de référence, objectifs et délais clairement définis pour les mettre en œuvre. Plusieurs initiatives régionales ont essayé de promouvoir la convergence des politiques. Les plus

“
Les connexions se sont améliorées depuis la Déclaration de Yamoussoukro, laquelle autorise plusieurs compagnies aériennes à couvrir un seul et même itinéraire
”

“
**La mise en œuvre de
la Déclaration de
Yamoussoukro devrait
améliorer les services,
accroître la fréquence
des vols**
”

grands progrès ont été réalisés au niveau de l’harmonisation des politiques de transport aérien, plus particulièrement après l’adoption de la Déclaration de Yamoussoukro (encadré 7.2). À l’exception de cinq d’entre eux, tous les pays africains ayant ratifié le Traité d’Abuja portant création de la Communauté économique africaine ont indiqué qu’ils procéderont à une pleine libéralisation dans les plus brefs délais, et un grand nombre d’entre eux ont commencé à libéraliser l’accès à leur marché du transport aérien sur une base bilatérale. La mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro devrait améliorer les services, accroître la fréquence des vols, améliorer la rentabilité des compagnies aériennes africaines sur les itinéraires intra-africains, accroître la participation du secteur privé au sein de l’industrie aérienne africaine et réduire la durée et les coûts des déplacements.

Depuis l’entrée en vigueur de la Déclaration de Yamoussoukro, les compagnies aériennes africaines ont mis en place plusieurs nouveaux itinéraires afin d’offrir aux usagers un plus grand choix. Les connexions reliant les pays africains se sont améliorées, des vols quotidiens ayant été introduits dans certaines régions. Toutefois, l’application intégrale de la Déclaration de Yamoussoukro est entravée par l’absence d’engagement politique solide de certains pays, qui sont préoccupés par la compétitivité de leurs compagnies aériennes nationales. Des mesures protectionnistes subsistent parmi les compagnies aériennes. En outre, les restrictions frappant l’octroi de visas et le caractère inadapté des règles de concurrence constituent des obstacles majeurs pour la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro. Et pourtant, avec un engagement politique renforcé et au soutien apporté par les décideurs de haut niveau, la Déclaration de Yamoussoukro pourrait être appliquée rapidement.

La convergence des politiques progresse également dans le secteur maritime. La Charte africaine pour le transport maritime, établie en 1993 par la Conférence des ministres africains des transports maritimes de l’Organisation de l’unité africaine, fournit un cadre de coopération en la matière au sein des pays africains et entre ces derniers et le

Encadré 7.1 **Intégration des opérations de transport aérien en Afrique**

L’Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar, créée en 1959, est chargée d’assurer les aides terminales et les contrôles du trafic aérien des 24 principaux aéroports de 15 États africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d’Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo). Ses services couvrent la navigation en route ainsi que l’approche et l’atterrissage. En vertu de la Convention de Dakar, l’Agence gère les installations aéronautiques des États signataires, mène des études portant sur les opérations des aéroports ou les installations techniques, et supervise et entretient les installations.

Source: ASECNA 2000.

reste du monde. Le principe a été adopté mais il n'est pas appliqué intégralement faute de volonté politique et parce que les instruments requis n'ont pas été ratifiés.

Questions d'exploitation

Plusieurs problèmes d'exploitation freinent l'intégration des transports au sein des communautés économiques régionales, notamment les retards aux postes frontières, des temps de transit trop longs et les coûts élevés des opérations de transit.

Encadré 7.2

Libéralisation des transports aériens et promotion de l'intégration régionale en Afrique à travers la Déclaration de Yamoussoukro

La Déclaration de Yamoussoukro, approuvée en juillet 2000 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Lomé (Togo), a revêtu une forme contraignante pour les États signataires du Traité d'Abuja en août 2000. Cette Déclaration établit, au sein des États africains, un cadre de libéralisation des services de transport aérien en Afrique pendant deux ans. Elle prévaut sur les accords multilatéraux et bilatéraux relatifs aux services aériens entre les États et prévoit la libéralisation complète du fret aérien ainsi que la suppression des restrictions en termes de capacité des appareils aériens et de droits de trafic, dont les droits de cinquième liberté (droit de transporter des passagers vers un pays étranger puis de continuer sa route vers un autre pays étranger). La Déclaration autorise plusieurs compagnies aériennes à couvrir un seul et même itinéraire et déreglemente les tarifs.

À la suite de la Déclaration de Yamoussoukro, les 23 ministres en charge de l'aviation civile dans les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ont signé un mémorandum d'accord prévoyant l'application intégrale de ladite décision. Les organisations sous-régionales ont traduit les objectifs de la Déclaration en un protocole adéquat et ont préparé des programmes et des activités pour la mise en œuvre de ce dernier, notamment des mécanismes visant à garantir l'application uniforme de l'accord. La Déclaration de Yamoussoukro a reçu un appui inconditionnel de la part des donateurs, les principaux bénéficiaires étant la CEMAC, la CEDEAO, le COMESA, la SADC et l'UEMOA.

Les donateurs prévoient de mettre en place des unités au sein de la CEDEAO et de la CEMAC afin d'aider les États membres à mettre en œuvre l'accord. Les ministres en charge de l'aviation civile ont convenu de déléguer certains pouvoirs de réglementation des transports aériens à une instance placée sous la supervision de ces unités. Des programmes similaires sont en cours d'élaboration pour la CAE, le COMESA et la SADC.

Dans la mesure où le COMESA et l'UEMOA présentent des membres en commun, les activités menées par les donateurs ont fait l'objet d'une certaine répétition, ce qui a nécessité une coordination accrue au sein des donateurs, des organisations sous-régionales et des pays. Cette coordination a permis aux donateurs de rationaliser leur soutien et de convenir de l'affectation des responsabilités, ce qui a accru l'impact de leur intervention et a généré de meilleurs résultats. Des interventions similaires en matière de libéralisation des transports aériens dans d'autres sous-régions pourraient s'inspirer de cet exemple.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

“ Le fonctionnement efficace d'un réseau de transport intégré dépend de la fluidité des mouvements transfrontaliers ”

Retards aux postes frontières. Le fonctionnement efficace d'un réseau de transport intégré dépend de la fluidité des mouvements transfrontaliers entre les pays et les sous-régions. Ce même facteur dépend à son tour du degré d'harmonisation de la documentation et des procédures douanières, de la possibilité de prédédouaner les marchandises, de la manière dont sont gérés les postes frontières internationaux, de la mise en place d'accords professionnels efficaces entre les administrations frontalières adjacentes, et de l'existence de pratiques administratives telles que les barrages routiers et l'inspection de sécurité des marchandises. Des retards considérables sont observés aux frontières des pays de la SADC (tableau 7.3).

Temps de transit trop longs. Les temps de transit trop longs constituent encore un problème dans de nombreux couloirs de transit desservant les pays enclavés. Par exemple, le trafic au départ des ports de l'océan Indien de Dar-es-Salaam en Tanzanie, et de Mombassa au Kenya, fait l'objet de temps de transit anormalement longs, en dépit des efforts entrepris par les autorités au niveau du couloir nord au Kenya et du couloir central en Tanzanie, afin de réduire les temps de transit (tableau 7.4).

Coûts élevés des opérations de transit. Même si les systèmes de transport africains progressent, leurs performances restent en deçà du potentiel entrevu, ce qui pose certains problèmes en termes d'accessibilité, abordabilité, viabilité et qualité de service. Les coûts de transport sont élevés pour les pays africains enclavés (en moyenne, 14% de la valeur des exportations contre 8,6% pour l'ensemble des pays en développement) et ils encore plus élevés pour de nombreux pays comme le Malawi (56%), le Tchad (52%) et le Rwanda (48%) (tableau 7.5). Cette situation est due à un non-respect et à une application lacunaire des accords bilatéraux et multilatéraux. Les institutions chargées du suivi de la mise en œuvre ne disposent pas des pouvoirs nécessaires pour sanctionner les pays dont les performances sont insuffisantes.

Tableau 7.3
Retards à certains postes frontières d'Afrique australe, 2000

Couloir	Poste frontière	Pays	Retard estimé à la frontière (heures)
Beira	Machipanda	Mozambique et Zimbabwe	24
	Zobue	Mozambique et Malawi	24
	Mutare	Mozambique et Zimbabwe	26
Maputo	Ressano Garcia	Afrique du Sud et Mozambique	6
	Namaacha	Swaziland et Mozambique	4
Nord-sud	Beit-Bridge	Afrique du Sud et Zimbabwe	36
	Chirundu	Zimbabwe et Zambie	24
	Victoria Falls	Zimbabwe et Zambie	36
	Martins Drift	Afrique du Sud et Botswana	6
Trans-Caprivi	Kazungula	Botswana et Zambie	24
Trans-Kalahari	Buitepos	Namibie et Botswana	6
	Pioneer Gate	Botswana et Afrique du Sud	4
Tanzam	Nakonde	Zambie et Tanzanie	17

Source: Banque mondiale 2000.

Tableau 7.4*Temps de transit au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, 1997 (jours)*

Itinéraire de transit	Transit portuaire	Durée du voyage	Déchargement de transbordement	Total
Ouganda				
Malaba (rail)	13	4	5	22
Kisumu (rail et lac)	13	13	5	31
Mwanza (rail et lac)	22	6	7	35
Malaba (route)	13	4	6	23
Burundi et Rwanda				
Kigoma (rail et lac)	22	4	14	40
Isaka (rail et route)	22	8	2	32
Dar-es-Salaam (route)	22	5	2	29
Isebania (route)	13	15	2	30
Malaba (route)	13	10	2	26
Kemondo Bay (rail, lac et route)	13	13	5	31

*Source: Adapté d'Anyango 1997.***Tableau 7.5***Coûts de transit dans certains pays africains et groupes de pays à l'échelle mondiale, 2001*

Pays ou groupe de pays	Frais de transport et d'assurance (en millions de dollars)	Exportations de biens et services (en millions de dollars)	Coûts de transit comme part de la valeur des exportations (%)
Botswana	230	3 030	8
Burkina Faso	70	272	26
Burundi	23	96	24
Éthiopie	240	979	25
Lesotho	43	283	15
Malawi	214	385	56
Mali	229	644	36
Ouganda	269	757	36
République centrafricaine	59	179	33
Rwanda	70	144	48
Swaziland	30	1 085	3
Tchad	99	190	52
Zambie	216	1 255	17
Zimbabwe	379	2 344	16
Pays enclavés	3 706	26 314	14
Pays les moins avancés	4 277	24 840	17
Pays en développement	109 055	1 268 581	9

Source: CNUCED 2001.

“
*Les pays africains ont
créé différentes
institutions et centres
de formation régionaux
pour favoriser
l'intégration du secteur
des transports*
”

Institutions et initiatives régionales africaines

Les pays africains ont créé différentes institutions et centres de formation régionaux pour favoriser l'intégration du secteur des transports, notamment l'Association des compagnies aériennes, la Commission africaine de l'aviation civile, le Centre de formation multinational d'aviation civile pour les pays francophones, l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Association des chemins de fer d'Afrique australe et l'Union africaine des chemins de fer, entre autres. Cependant, certaines des institutions susmentionnées ont été dissoutes en raison de difficultés financières et d'un manque de soutien de la part des États membres. Les performances des institutions encore en fonctionnement s'avèrent parfois insuffisantes.

À la demande des pays africains, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 1978–1988 et 1991–2000, respectivement première et deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (UNTACDA I et UNTACDA II). Ces déclarations ont élevé l'infrastructure de l'Afrique au rang de priorité pour les partenaires du développement. Deux programmes ont été établis pour créer un système de transport et de communications intégré et efficace, en tant que base de l'intégration physique et des échanges commerciaux. En mars 2002, les pays africains ont adopté avec l'aide de la Commission économique pour l'Afrique, les accords faisant suite à UNTACDA II qui doivent encore être mis en œuvre.

En 2002, la Banque africaine de développement, conseiller technique pour le programme d'infrastructure du NEPAD, a conçu un plan d'action à court terme destiné à combler les lacunes des pays africains en matière d'infrastructure et de services. Ce plan comporte des projets de connexions entre les pays africains ainsi que des mesures visant à favoriser le commerce et le tourisme à l'intérieur et en dehors de l'Afrique.

Le Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne, partenariat rassemblant les donateurs et les pays africains, vise également à promouvoir et à favoriser des politiques et des stratégies intégrées pour renforcer les capacités du secteur des transports. Ce programme a défini un plan de développement à long terme pour 2004–2007, afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes d'intégration de l'infrastructure des communautés économiques régionales et du NEPAD et de soutenir les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance économique.

Ces initiatives contribueront à encourager l'intégration régionale, mais leur mise en œuvre est du ressort des pays africains, aidés en cela par les partenaires au développement.

La voie à suivre

Pour que le secteur des transports parvienne à contribuer efficacement à l'intégration régionale, les dirigeants africains doivent réexaminer leur rôle, garantir l'application des initiatives régionales et sous-régionales et tenir les engagements pris dans le cadre de décisions communes ainsi que de politiques et projets régionaux.

Efforts régionaux et sous-régionaux. Pour repositionner les systèmes de transport d'Afrique, il est essentiel que les communautés économiques régionales apportent un soutien actif aux autres efforts régionaux visant à encourager l'intégration des transports en Afrique. Avec l'appui d'instances panafricaines telles que la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine de développement, il est nécessaire que les communautés économiques régionales et les dirigeants africains mettent à profit les réussites de la dernière décennie et s'inspirent des bonnes pratiques d'autres régions du monde.

Les dirigeants africains devraient poursuivre les initiatives régionales déjà lancées, supprimer les barrières non physiques et les obstacles politiques. Ils devraient exercer leur pouvoir de manière individuelle, bilatérale et dans le cadre du NEPAD. Pour ce faire, une gouvernance de qualité, un degré accru de paix et de sécurité ainsi que le respect des accords conclus aux niveaux régional et sous-régional seront de mise. Il conviendra d'ajuster les politiques, de renforcer les capacités matérielles et humaines, de moderniser les mécanismes de gestion, d'encourager une participation accrue du secteur privé, d'améliorer la facilitation des transports, d'adopter des approches adéquates en termes de couloirs, de réduire les coûts de transport et les retards, d'améliorer la sûreté et la sécurité, d'introduire de nouvelles technologies et de veiller à ce que les politiques de développement infrastructurel prennent en considération la réduction de la pauvreté. Pour davantage d'efficacité, il faudra tout particulièrement:

- *Recentrer les actions des communautés économiques régionales.* Les communautés économiques régionales disposent de ressources humaines et financières limitées pour traiter la question de l'intégration des transports. Le recentrage de leurs actions en fonction d'axes prioritaires et la définition de critères de référence et de paramètres propices à la mesure des progrès et des performances constituent une première étape.
- *Concevoir et créer un réseau de transport intégré.* Les dirigeants africains et les communautés économiques régionales doivent travailler à la mise en place d'un réseau de transport intégré, en améliorant la coordination entre les communautés économiques régionales, en accélérant la mise en œuvre des programmes d'intégration concertés et en convenant de normes de conception et de construction, de lignes directrices en matière de formation et de certification et de normes matérielles, techniques et opérationnelles. Il convient d'améliorer la durabilité des systèmes de transport en adoptant des politiques d'entretien et des mesures de recouvrement des coûts et de développer le transport et le trafic ruraux, en donnant aux femmes les moyens de participer à ce développement. Il est également nécessaire de veiller à ce que les systèmes de transport respectent les normes internationales et de définir des positions communes dans le cadre des négociations internationales relatives aux services d'infrastructure.
- *Améliorer l'intégration physique des transports.* En Afrique, les routes sont utilisées pour plus de 80% du transport de marchandises et de passagers du continent, ce qui en fait une priorité indiscutable en matière d'intégration. Un cadre d'intégration des réseaux routiers régionaux a déjà été approuvé au sein du Programme relatif

“
Les dirigeants africains
mettent à profit les
réussites de la dernière
décennie et s'inspirent
des bonnes pratiques
d'autres régions
du monde
”

“ Un fonds pour l'infrastructure africaine pourrait contribuer à améliorer la coordination et le ciblage de l'aide apportée par les donateurs aux efforts d'intégration des transports en Afrique ”

au réseau routier trans-Afrique, proposé par la Commission économique pour l'Afrique. Afin d'accélérer l'intégration des transports routiers, il convient de mettre à profit les réussites passées et d'adopter de nouvelles mesures, de renforcer l'interconnexion ferroviaire, de développer les transports maritimes et de procéder à l'application intégrale de la Déclaration de Yamoussoukro en matière de transports aériens. Les tronçons manquants du réseau routier trans-Afrique doivent faire l'objet de mesures nationales et sous-régionales et des mécanismes d'entretien adéquats doivent être élaborés.

- *Améliorer la facilitation du transit des marchandises et des personnes.* La facilitation du transport le long des principaux couloirs internationaux en Afrique constitue aussi une priorité. Il est nécessaire de rationaliser et de consolider les cadres existants dans les communautés économiques régionales. La première étape consiste à sélectionner un certain nombre de couloirs prioritaires dans chaque sous-région en vue de la conduite de projets pilotes, puis de reproduire les modèles de réussite. L'Accord de transit du couloir nord pourrait servir de modèle. Les restrictions à l'octroi de visas devraient être supprimées et les procédures devraient être harmonisées.
- *Renforcer les capacités.* Il est nécessaire que les pays africains et les organisations sous-régionales renforcent leurs capacités dans le but de gérer, développer, planifier et appliquer des programmes régionaux de formation et des projets de développement infrastructurel.
- *Instaurer un fonds pour l'infrastructure africaine.* Il est nécessaire de mobiliser les investissements et les ressources afin d'améliorer les connexions et leurs infrastructures. Un fonds pour l'infrastructure africaine pourrait contribuer à améliorer la coordination et le ciblage de l'aide apportée par les donateurs aux efforts d'intégration des transports en Afrique. Ce fonds devrait comporter deux volets: d'une part, un apport de capital visant à accroître la viabilité des projets, susceptibles d'intéresser le secteur privé seulement en leur qualité de partenariats des secteurs public et privé avec un partage du risque entre les différents gouvernements, et d'autre part, une assistance technique visant à appuyer les efforts déployés par les communautés économiques régionales et les gouvernements en vue d'accélérer la mise en œuvre des réformes et des politiques convenues pour l'intégration des transports. Le fonds pour l'infrastructure pourrait mettre à profit les enseignements d'expériences similaires menées aux niveaux international et sous-régional.

Efforts nationaux. Des actions doivent être entreprises au niveau national, tout particulièrement en termes de réforme des politiques nationales. Il convient que les États membres des communautés économiques régionales adoptent des politiques et des stratégies transparentes visant à libéraliser l'accès aux marchés d'infrastructure et adoptent un mode de fourniture des services d'infrastructure reposant sur les mécanismes du marché. Ainsi les réformes renforcent la participation et la capacité d'action du secteur privé en impliquant ce dernier dans un dialogue et un plaidoyer relatifs aux politiques à entreprendre pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Il est important que les pays renforcent leur engagement politique lié à la mise en œuvre des décisions adoptées aux niveaux régional et sous-régional, notamment la Déclaration de Yamoussoukro.

En outre, il est indispensable que les pays:

- *Mobilisent les investissements.* UNTACDA montre que les pays africains ont besoin d'approches innovantes pour financer les projets d'infrastructure, et de politiques adéquates afin d'encourager la participation du secteur privé. Il convient que les budgets nationaux donnent la priorité à l'infrastructure, en allouant des fonds à l'entretien et à la remise en état. Les pays ont également besoin d'un environnement favorable afin d'amener le secteur privé à participer aux projets de développement infrastructurel, plus particulièrement via des partenariats des secteurs public et privé.
- *Traitent les préoccupations liées à l'environnement et à la sécurité.* L'impact environnemental des transports constitue une préoccupation croissante en Afrique. Les coûts socio-économiques des problèmes liés à la sécurité des routes représentent à eux seuls environ 2% du PIB africain. Des mesures sont nécessaires, pour réduire l'impact de l'infrastructure sur l'environnement et la santé. Il faut donc supprimer progressivement les carburants au plomb, améliorer l'entretien de l'équipement, former du personnel adéquat, mettre sur pied des organisations régionales en matière de sécurité et garantir une meilleure gestion du trafic et de l'utilisation des sols. Les projets de développement des infrastructures devraient être appuyés par une évaluation de l'impact environnemental couvrant tous les effets négatifs sur l'environnement, par exemple la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique.
- *Adoptent des innovations technologiques.* En Afrique, il est nécessaire que le développement des infrastructures mette à profit la révolution des technologies de l'information. Cela nécessite de développer les capacités des pays à utiliser les technologies adéquates, gérer le trafic et créer des bases de données.

“
Les efforts d'intégration régionale dans le domaine des communications sont axés sur la convergence des politiques et l'intégration des installations physiques
”

Communications

L'indice d'intégration régionale pour les communications en Afrique, mesuré par l'augmentation du nombre d'appels téléphoniques d'un pays à l'autre, a enregistré une forte hausse durant l'année 1997 pour ensuite se stabiliser et se maintenir à un bon niveau (figure 7.2). Cette hausse a été observée entre, et parmi, les communautés économiques régionales.

Les efforts d'intégration régionale dans le domaine des communications, tels qu'ils ressortent des accords des communautés économiques régionales, sont axés sur la convergence des politiques, l'intégration des installations physiques, la connectivité et la promotion de programmes d'échanges, notamment en matière de radiodiffusion. Les objectifs sont de stimuler la croissance des secteurs commercial et financier, et de réduire les coûts de production et des services en améliorant l'accès à l'information, en rendant son coût abordable et en établissant des liens à l'échelle régionale et avec le reste du monde.

Les traités des communautés économiques régionales préconisent la modernisation des équipements et l'harmonisation des politiques, des normes, des tarifs et des législations dans le domaine des communications—autant de mesures destinées à améliorer les

politiques et les investissements de leur secteur. L'essentiel de l'effort a porté sur la facilitation du transit entre pays africains grâce à l'intégration physique des réseaux et à la coordination des activités et des politiques à l'échelon régional et sous-régional.

“ Le réseau de la CEDEAO s'est considérablement développé dans le cadre du programme de Réseau panafricain de télécommunications ”

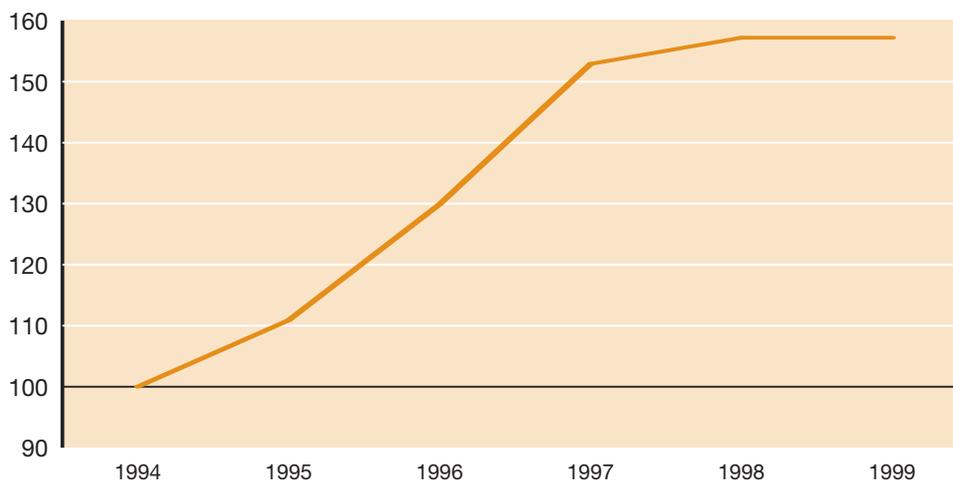
Intégration physique

Les réseaux de communications des communautés économiques régionales présentent différents niveaux d'intégration physique. Le réseau de la CEDEAO s'est considérablement développé dans le cadre du programme de Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTTEL) mené par l'Organisation de l'unité africaine, l'Union africaine et Intercom de la CEDEAO. PANAFTTEL, qui n'est pas parvenu à atteindre tous ses objectifs, a été conçu pour la mise en place d'un réseau inter-États entièrement interconnecté, offrant un large éventail d'options pour les structures d'acheminement. Ce réseau permettrait d'éviter les voies d'acheminement hors CEDEAO pour le trafic inter-États, alors que les communications au sein de la CEDEAO dépendent presque exclusivement d'opérateurs étrangers. Seulement 2,8% du trafic de transit dépend de structures d'acheminement situées à l'intérieur de la sous-région, alors que le pourcentage restant s'effectue via des opérateurs canadiens, européens et américains. Le trafic de transit représente 29% du trafic total et 41% du trafic direct. Seuls deux pays (Bénin et Mali) présentent un trafic de transit inférieur au seuil recommandé de 10% du trafic total. La réduction du trafic de transit en faveur du trafic direct est une priorité essentielle.

L'UEMOA fait un usage peu élevé des possibilités de connexion inter-États, présente un manque de connexions directes adéquates entre un grand nombre de ses États membres, achemine une part importante du trafic inter-États via des opérateurs extérieurs à la sous-région et possède une vaste gamme de tarifs pour les communications

Figure 7.2

Indice d'intégration des communications, 1994–1999 (Indice 1994=100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

inter-États. Le COMESA cherche à développer un réseau de télécommunications régional (COMTEL) afin de faciliter les échanges commerciaux entre ses membres. Ce réseau coûtera environ \$172 millions et permettra la transmission de signaux vocaux, de données et d'émissions de télévision.

Au sein de la SADC, la demande de services de téléphonie mobile et fixe a augmenté sensiblement ces dernières années et le nombre de fournisseurs de services Internet ainsi que l'utilisation du courrier électronique connaissent une forte progression. En décembre 1999, la SADC a approuvé la mise en place d'un réseau régional, baptisé Infrastructure régionale de l'information de la SADC, en vue de relier les pays de la SADC grâce à des voies d'acheminement numériques terrestres et sous-marines à haut débit utilisant des hyperfréquences et des câbles à fibres optiques.

Au sein de la CEMAC, le gros du trafic sous-régional est canalisé par le biais d'un circuit satellite. La CAE prévoit la mise sur pied d'un système de transmission par fibres optiques afin de relier les principales villes de la sous-région. L'UMA prévoit également d'utiliser des câbles à fibres optiques pour relier les pays du Maghreb. Une coentreprise maroco-tunisienne a lancé un projet de communications en Mauritanie, un bon exemple de coopération régionale pour le développement des infrastructures.

Le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a aidé les États membres à créer un réseau et un système d'information efficaces utilisant les technologies de l'information les plus modernes. Le Projet de connexion interne rassemblant les États membres a pour but de renforcer les capacités en ressources humaines pour améliorer les compétences en termes de technologies des communications. Un autre objectif est de mettre au point une stratégie globale, au niveau de l'IGAD, pour l'acquisition et l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Convergence des politiques

La convergence des politiques met l'accent sur la coordination tarifaire et réglementaire entre les pays. La CEDEAO a défini des critères de convergence visant à mettre en place un cadre réglementaire, constitué de technologies et d'équipements homogènes et d'un nombre limité de systèmes et de fabricants. Le modèle de la CEDEAO privilégie la séparation des postes et des communications, la transformation des entreprises publiques en unités commerciales, la séparation des fonctions d'exploitation et de réglementation, la création d'un organisme de réglementation ainsi que la privatisation et la libéralisation des services de technologie mobile et de valeur ajoutée. Ce modèle a fourni un cadre aux réformes des politiques dans pratiquement tous les États membres de la CEDEAO. Pour encourager l'harmonisation du développement régional des télécommunications, la CEDEAO a mis sur pied un comité technique chargé de définir des critères pour l'Association des organismes de réglementation du secteur de télécommunications de l'Afrique de l'Ouest. Cette association travaillera à l'élaboration de réglementations relatives à l'interconnexion, la convergence tarifaire ainsi que la normalisation et

“
L'UEMOA a lancé une étude portant sur une politique commune de télécommunications pour ses membres
”

l'harmonisation des politiques. Elle aidera également les États membres à établir une législation et à créer des organismes de réglementation indépendants.

L'UEMOA a lancé une étude portant sur une politique commune de télécommunications pour ses membres. L'harmonisation des politiques nationales a été freinée par les structures de marché divergentes (par exemple, certains pays limitent le régime des agents exclusifs aux services de téléphonie et de télex, alors que d'autres l'étendent à la transmission de données), l'absence de règles sur les droits d'échange (faisant obstacle à l'harmonisation des engagements pris dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce) et les différences au niveau des fonctions assumées par les organismes nationaux de réglementation.

“ L'Association des télécommunications de l'Afrique australe participe à la coordination des normes techniques, des tarifs et des partenariats entre secteurs public et privé afin d'améliorer les connexions ”

Au sein du COMESA, une société privée à responsabilité limitée, COMTEL, a été enregistrée en mai 2000 en faveur des opérateurs nationaux de télécommunications et des autres partenaires afin d'encourager les investissements en communications. Les partenaires venant de pays extérieurs au COMESA sont également invités à prendre part au projet. À ce jour, 10 opérateurs nationaux de télécommunications ont répondu présents. Les objectifs de cette société sont les suivants: attirer les investissements, renforcer les capacités institutionnelles, garantir l'efficacité des services de télécommunications, introduire de nouvelles technologies et contribuer à l'établissement d'opérateurs régionaux. Le COMESA mène également un projet relatif aux politiques et questions réglementaires en matière de technologies de l'information et des communications, mais COMTEL n'a pas été en mesure de lever les fonds nécessaires pour soutenir ce projet.

Au sein de la SADC, le Programme régional de restructuration des télécommunications, principal organe de mise en œuvre des réformes, s'est achevé en septembre 1999 et l'Association des organismes d'Afrique australe de réglementation des télécommunications travaille aujourd'hui à l'intégration de la SADC au sein de la société mondiale de l'information. De nombreux pays (Angola, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Tanzanie et Zimbabwe entre autres) travaillent à l'harmonisation de leur législation nationale en matière de communications, sur la base du modèle de la SADC. L'Association des télécommunications de l'Afrique australe participe à la coordination des normes techniques, des tarifs et des partenariats entre secteurs public et privé afin d'améliorer les connexions entre les États membres de la SADC.

La CEMAC a axé ses efforts sur l'harmonisation des réseaux et services de télécommunications et sur l'amélioration de l'interconnexion, via la création d'un réseau fédérateur. En matière réglementaire, l'accent a été mis sur la nécessité de combler les lacunes du cadre réglementaire sur l'interconnexion des réseaux. Une agence intergouvernementale, le Centre sous-régional d'Afrique centrale pour l'entretien des télécommunications en Afrique, a été créée pour soutenir les efforts déployés.

Connexions téléphoniques et Internet. Dans la plupart des communautés économiques régionales, les connexions de téléphonie fixe ont augmenté considérablement avec la

libéralisation des politiques sur les investissements étrangers. L'utilisation des services de téléphonie mobile a également enregistré une hausse spectaculaire grâce à une plus grande ouverture des marchés et aux investissements transfrontaliers en termes de fourniture de services. Les opérateurs téléphoniques en Égypte et en Afrique du Sud ont activement participé à la création de sociétés de téléphonie mobile dans d'autres pays africains.

À la fin de l'an 2000, 25 pays africains avaient mis sur pied une autorité indépendante de réglementation des télécommunications. Le bureau des postes et des télécommunications est l'unique fournisseur de services de téléphonie mobile dans seulement 17 pays, et le seul fournisseur de services Internet dans seulement 13 pays. Seulement sept pays restent dépourvus de services de téléphonie mobile.

La CEDEAO et l'UEMOA présentent le degré de connexion téléphonique le plus élevé, suivis par la SADC, l'UMA, la Commission de l'Océan Indien (COI) et l'Union du fleuve Mano (UFM). Toutes ces communautés ont affiché une croissance régulière en termes d'indice d'intégration pour les connexions téléphoniques. La tendance a également été positive dans d'autres communautés économiques régionales, à l'exception de la CEMAC, la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la CEEAC, où la croissance de l'indice d'intégration s'est montrée fluctuante.

La COI présente le degré de connexion de téléphonie mobile le plus élevé, avec près de 16 abonnés pour 100 habitants, suivie de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) avec 11 abonnés et de la SADC avec 10. Les communautés dont le degré de connexion est le plus bas sont la CEPGL et l'IGAD, avec moins d'un abonné pour 100 habitants (tableau 7.6).

Les connexions Internet ont fait l'objet d'un développement rapide en Afrique. Les indicateurs clés du degré de connectivité à Internet sont le nombre de sites et le nombre d'utilisateurs par rapport à l'ensemble de la population (tableau 7.7). L'Union douanière d'Afrique australe présentait en 2001 le nombre le plus élevé d'utilisateurs Internet pour 10 000 habitants (491), suivie par la SADC (147) et la COI (115). La CEPGL présentait le nombre le plus bas avec moins d'un utilisateur Internet pour 10 000 habitants.

Services postaux. De nombreux pays africains ont travaillé à l'amélioration du service postal, en adoptant des stratégies de modernisation et de développement des services postaux. Pourtant, malgré certains résultats positifs, la qualité du service demeure insuffisante.

Ces programmes visaient à améliorer la qualité du service et à intégrer le réseau postal africain. Des centres de tri ont été mis en place à Abidjan, Addis-Abeba, Johannesburg, Lagos, Nairobi et au Caire, pour recevoir et redistribuer le courrier en provenance ou à destination des différentes sous-régions. De plus, un centre régional doté de technologies postales a été établi à Dar-es-Salaam, afin d'appuyer le développement de telles technologies en Afrique de l'Est et Afrique australe. Hormis la SADC, peu de communautés économiques régionales ont entrepris des activités liées aux services postaux.

“ Les connexions Internet ont fait l'objet d'un développement rapide en Afrique ”

“
Plusieurs initiatives à l'échelle du continent améliorent l'efficacité des communications au niveau national et favorisent l'intégration régionale
 ”

Radiodiffusion. L'intégralité de l'infrastructure de transmission des projets sous-régionaux de télécommunications peut également être utilisée pour la radio et la télédiffusion, qui utilise généralement le mode de transmission par ondes hertziennes (transmission par câbles ou, plus souvent, par satellite). Aussi l'intégration physique est-elle aisément réalisable. Dans le cadre du processus de démocratisation en Afrique, les structures réglementaires du secteur audiovisuel sont en cours de libéralisation. Si la gestion et le fonctionnement des offices de radiodiffusion d'État et l'échange de programmes entre régions n'ont guère évolué, plus de la moitié des pays africains ont ouvert leur secteur audiovisuel à la concurrence, et d'autres s'apprentent à le faire. Dans certains pays, des organes de réglementation ont été créés et chargés de délivrer des licences et de contrôler le contenu des programmes. La libéralisation profite essentiellement aux médias occidentaux, bien que quelques sociétés privées locales de radiodiffusion et de télévision aient vu le jour. Les programmes de coopération culturelle, mis en place dans un cadre multilatéral (tels que la Francophonie), cherchent à promouvoir l'échange de programmes de radiodiffusion et de télévision, tout comme le fait l'Union des sociétés de radiodiffusion et de télédiffusion nationales d'Afrique dont le siège est à Nairobi.

Initiatives à l'échelle du continent

Plusieurs initiatives à l'échelle du continent améliorent l'efficacité des communications au niveau national et favorisent l'intégration régionale. Parmi ces initiatives, citons

Tableau 7.6

Degré de connexion en matière de téléphonie mobile en Afrique par communauté économique régionale, 2001

Communauté économique régionale	Population estimée (milliers)	Opérateurs de réseaux mobiles	Abonnés de téléphonie cellulaire	Abonnés cellulaires pour 100 habitants
CAE	88 722	11	1 302 998	1,5
CEDEAO	226 888	21	2 262 752	2,0
CEEAC	99 186	14	1 011 774	3,6
CEMAC	31 705	9	766 087	5,2
CEN-SAD ^a	339 092	31	9 369 216	2,5
CEPGL	67 331	3	245 687	0,5
COI	18 603	7	692 332	15,6
COMESA	436 824	36	5 260 998	5,8
IGAD	166 835	10	1 010 380	0,8
SACU	51 249	8	11 317 000	11,3
SADC	284 115	26	12 955 247	10,1
UEMOA	71 635	12	1 397 822	1,9
UFM	15 620	5	84 565	0,5
UMA	77 900	9	5 423 671	5,2

a. À l'exclusion des pays d'Afrique du Nord, sauf la Mauritanie et le Soudan.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de UIT 2001.

L'Union africaine des télécommunications, l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite et l'Initiative «Société de l'information en Afrique».

Union africaine des télécommunications. L'Union africaine des télécommunications, créée en 1999, entend encourager le développement rapide des technologies de l'information et des communications en Afrique, dans le but d'améliorer les services, l'accès et les interconnexions entre les pays africains. Ses objectifs sont variés et couvrent les points suivants: renforcement des capacités mutuelles, convergence des politiques régionales, financement de projets conjoints, échange d'information ainsi qu'harmonisation et normalisation des tarifs et des technologies.

Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite. L'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOM), fondée au début des années 1990 par les ministres africains des télécommunications, a pour principal objectif d'étendre les services de télécommunications abordables à toute la population d'Afrique, plus particulièrement aux populations des zones rurales et reculées, qui constituent plus de 80% de la population totale. L'Organisation vise la création d'une infrastructure de télécommunications reposant sur une technologie par satellite et capable de répondre à tous les besoins en télécommunications de l'Afrique à un coût particulièrement peu élevé, grâce à des économies d'échelle.

“ RASCOM a pour principal objectif d'étendre les services de télécommunications abordables à toute la population d'Afrique ”

Tableau 7.7

Degré de connexion Internet par communauté économique régionale, 2001

Communauté économique régionale	Population estimée (milliers)	Hôtes Internet	Utilisateurs Internet	Utilisateurs Internet pour 10 000 habitants
CAE	88 722	4 473	210 000	23,7
CEDEAO	226 888	7 203	617 520	27,2
CEEAC	99 186	468	75 000	7,6
CEMAC	31 705	467	69 000	21,8
CEN-SAD	339 092	8 009	1 950 300	57,5
CEPGL	67 331	—	6 000	0,9
COI	17 493	3 622	202 000	115,5
COMESA	355 006	19 123	1 241 300	35,0
IGAD	166 835	3 305	209 300	12,5
SACU	51 249	245 107	2 514 000	490,5
SADC	202 297	254 608	2 976 000	147,1
UEMOA	71 635	5 568	410 000	57,2
UFM	15 620	523	22 000	14,1
UMA	77 900	3 450	1 007 000	129,3
Total	1 810 959	555 927	11 509 420	63,6

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de UIT 2001.

Le système RASCOM vise également à :

- réduire les coûts élevés de transit annuels supportés par les opérateurs africains de télécommunications au niveau du trafic sortant acheminé via les opérateurs étrangers;
- établir des connexions directes entre tous les pays africains et accroître les possibilités de création de revenu via la croissance du trafic africain généré par ces connexions directes;
- appuyer le développement des connexions internationales;
- améliorer et développer les connexions de services entre les villes de chaque pays africain;
- fournir les moyens d'une couverture nationale abordable de la radio et télédiffusion afin de favoriser l'unité nationale et l'intégration politique, culturelle et socio-économique de l'Afrique;
- favoriser l'émergence d'une industrie locale des télécommunications ou d'un équipement de télécommunications adapté aux conditions d'exploitation en Afrique.

Quarante-quatre pays africains sont membres de RASCOM. La deuxième phase vise le lancement et la mise en fonctionnement d'un système satellite centré sur l'Afrique, grâce à un partenariat stratégique et à un programme de type CET (construction, exploitation, transfert).

Initiative «Société de l'information en Afrique». Lancée par la Commission économique pour l'Afrique en 1995 et adoptée par les chefs d'État africains lors du sommet de Yaoundé en 1996, l'Initiative «Société de l'information en Afrique» a été conçue pour combler le fossé numérique qui sépare l'Afrique du reste du monde. Son but est de fournir un cadre d'orientation aux pays africains, en vue de la modernisation et de l'interconnexion de leur infrastructure et services d'information et de communications. Depuis le premier Forum africain du développement sur «L'Afrique face aux défis de la mondialisation et l'ère de l'information», organisé par la Commission économique pour l'Afrique en 1999, un grand nombre de projets ont été proposés en vue d'une mise en œuvre par les pays africains, en coopération avec leurs partenaires au développement et le secteur privé, dans le cadre du Partenariat en matière de technologies de l'information et des communications en Afrique, mis en place en 1997. Citons entre autres :

- Le Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL) visait la mise en place d'un réseau de télécommunications à l'échelle du continent assurant des connexions directes entre les pays voisins. Le projet s'est néanmoins soldé par un échec, en raison d'une trop grande diversité politique, de l'accent mis davantage sur les connexions internationales et non sur les réseaux nationaux, de différences culturelles et de difficultés financières;
- Africa ONE avait pour but «d'encercler» l'Afrique à l'aide d'un câble sous-marin afin d'améliorer le degré de connexion et d'offrir à tous les pays africains une liaison directe vers les autres pays africains ainsi que vers 280 villes du monde entier.

Le projet n'a pas dépassé la phase de planification, faute d'approbation réglementaire et d'intervention du gouvernement;

- Le câble sous-marin Téléphone de l'Atlantique Sud/Câble Sous-marin de l'Afrique de l'Ouest/Afrique du Sud et Extrême-Orient (SAT3/WASC/SAFE) a été conçu en tant que projet régional visant à étendre les connexions à large bande pour l'Afrique. Trente-quatre opérateurs mondiaux de télécommunications ont investi dans ce projet, en vertu duquel des câbles de fibres optiques issus des technologies de pointe seront installés le long de la côte occidentale de l'Afrique, en vue d'une connexion avec l'Europe et l'Asie;
- Le NEPAD a défini des projets visant à favoriser le déploiement et le développement des infrastructures des technologies de l'information et des communications ainsi que des initiatives d'exploitation et d'utilisation, dont la mise en œuvre sera assurée par les États membres.

Programme national d'infrastructures de l'information et des communications. Le processus de développement national de l'infrastructure de l'information et des communications, lancé en 1998 par la Commission économique pour l'Afrique, trouve également ses origines dans la visée modernisatrice de l'Initiative «Société de l'information en Afrique». Ce programme fournit un cadre d'intégration des technologies de l'information et des communications dans les plans de développement nationaux et sectoriels. Ce processus, actuellement en cours, implique la planification, l'application ainsi que l'évaluation et le suivi réguliers des programmes et des projets développés en fonction des besoins et des priorités de chaque pays.

Ses objectifs sont les suivants:

- Développer des politiques et des stratégies nationales en matière d'information et de communications, afin d'accroître le rôle des technologies de l'information et des communications dans le développement socio-économique et d'améliorer le degré de connexion en Afrique;
- Promouvoir des activités sous-régionales et régionales relatives aux technologies de l'information et des communications;
- Mettre en place un environnement juridique et réglementaire propice au développement des technologies de l'information et des communications;
- Formuler des stratégies pour développer l'infrastructure de l'information et des communications;
- Promouvoir la création de connaissances;
- Exploiter les technologies de l'information et des communications dans la santé, le commerce, l'éducation, les services publics et d'autres secteurs de l'économie nationale.

Le programme est implanté dans un nombre croissant de pays africains, lesquels bénéficient des orientations de la Commission économique pour l'Afrique et du soutien des organismes régionaux, bilatéraux et internationaux.

“ *Le processus de développement national de l'infrastructure de l'information et des communications fournit un cadre d'intégration des technologies de l'information et des communications dans les plans de développement nationaux et sectoriels* ”

“ Les communautés économiques régionales pourraient mener des interventions hautement bénéfiques en instaurant des cadres réglementaires favorables à la coopération entre les États membres ”

Parmi les principaux défis liés à la définition d'une stratégie nationale pour les technologies de l'information et des communications, citons: déterminer une institution centrale de coordination des activités, dégager un large consensus des secteurs public et privé autour de la stratégie nationale, et développer les capacités des gouvernements à gérer et à suivre la mise en œuvre de la stratégie et répondre aux besoins de l'industrie. Les pays où les stratégies sont appuyées par un engagement national solide, une aide financière et un appui à l'exécution, ont réalisé des progrès visibles.

La voie à suivre

Les communautés économiques régionales ont réalisé des progrès quantifiables dans plusieurs domaines des communications, plus particulièrement les connexions téléphoniques et les technologies de l'information et des communications. La CEDEAO, le COMESA et la SADC disposent de programmes solides en faveur de la convergence des politiques et d'une amélioration de l'infrastructure régionale des communications. Il est nécessaire que les autres communautés économiques régionales participent plus activement à ces différents efforts.

Compte tenu des progrès réalisés au niveau des technologies de l'information et des communications et de la commercialisation et la privatisation croissantes des services au niveau national, les communautés économiques régionales pourraient mener des interventions hautement bénéfiques en instaurant des cadres réglementaires favorables à la coopération entre les États membres, laissant les aspects opérationnels à la discrétion de chaque pays.

Les services postaux demeurent un problème épineux aux niveaux national et sous-régional, malgré les récents efforts entrepris pour mettre en place des services express. Les pays africains pourraient rehausser la qualité du service postal en créant des centres régionaux chargés de la distribution du courrier dans toute l'Afrique.

Les initiatives à l'échelle du continent laissent présager une modernisation et une ouverture du secteur africain des communications aux investisseurs privés, à la fois nationaux et étrangers. Les services de radio et télédiffusion à l'échelle du continent effectuent leurs premiers pas, emmenés par l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales. Un nouvel environnement a vu le jour pour la radiodiffusion conjointe et les programmes d'échange, avec l'ouverture de la société africaine et l'enthousiasme suscité par l'Union africaine.

Les efforts déployés pour promouvoir le développement des télécommunications doivent mettre l'accent sur la convergence des politiques et des actions nationales qui renforceront la connectivité et amélioreront la qualité du service. Pour réaliser cette convergence des politiques nationales, il est nécessaire:

- D'harmoniser les structures des marchés, notamment les lois en vigueur ou en préparation;

- De créer des conditions garantissant l'interconnexion entre opérateurs dans différents pays;
- De mettre sur pied des comités nationaux rassemblant les organismes de réglementation des télécommunications, les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services d'Afrique, afin de garantir la coopération et la coordination entre les acteurs du secteur et de suivre l'évolution de ce dernier;
- De constituer une base de données commune sur les télécommunications et de créer une entité à l'échelle du continent, pour promouvoir la gestion des données dans les pays africains.

Parmi les actions envisagées visant à renforcer la connectivité entre les pays et à améliorer la qualité du service, citons:

- Coordonner des projets de modernisation des technologies des télécommunications, en contribuant à prévenir les actions partielles ou isolées qui régulièrement entraînent des difficultés d'ordre opérationnel au niveau des connexions entre les pays;
- Mettre en place des terminaux de communications par satellite à accès multiple avec assignation en fonction de la demande dans tous les États membres, pour renforcer la connectivité en fournissant les premier et deuxième canaux de transmission, parallèlement à la transmission terrestre;
- Créer des projets sous-régionaux, tels que RASCOM et SAT-3, visant à renforcer la connectivité au sein d'une communauté économique régionale et entre les communautés économiques régionales et le reste du monde;
- Harmoniser les régimes tarifaires et réduire le coût des services de télécommunications;
- Promouvoir le développement des technologies de l'information et des communications;

Énergie

Si des efforts ont été déployés en vue d'une coopération dans le secteur de l'énergie, tout particulièrement en termes d'infrastructure, le flux des services entre les régions reste insuffisant, surtout dans le commerce de l'électricité, lequel sert à mesurer l'intégration régionale du secteur. Le commerce est fortement influencé par la capacité de production et le débit affichés par les géants de l'électricité que sont l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo et le Nigéria. La diminution des échanges en électricité en Algérie, en République démocratique du Congo, au Kenya et au Nigéria en 1995 a entraîné une réduction sensible du total des échanges en électricité pour le continent, laquelle n'a pas été compensée par d'autres exportateurs d'électricité moins importants (figure 7.3).

L'Afrique dispose de ressources énergétiques abondantes: pétrole, charbon, électricité d'origine hydraulique, gaz naturel, biomasse et autres sources d'énergie renouvelables.

“ *Le commerce de l'électricité est fortement influencé par la capacité de production et le débit affichés par les géants de l'électricité que sont l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo et le Nigéria* ”

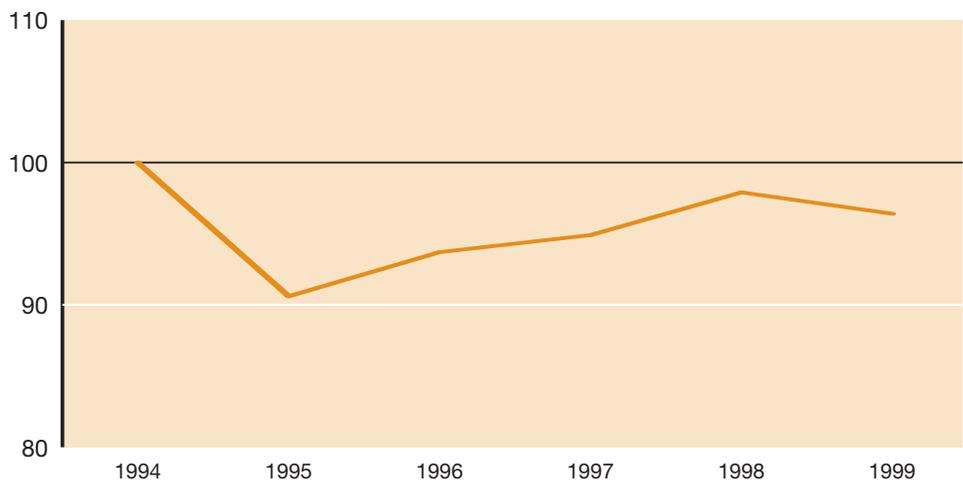
“
Les efforts entrepris pour garantir une source d'énergie abondante et bon marché en Afrique devraient mettre l'accent sur la rationalisation de la distribution territoriale des ressources énergétiques”

Cependant, ces ressources sont inégalement réparties et souvent très éloignées des centres à forte demande. Les ressources énergétiques commerciales de l'Afrique demeurent sous-exploitées et ses infrastructures commerciales (gazoducs, réseaux de transport et de distribution d'électricité) ne permettent pas de fournir aux consommateurs des services fiables, abordables et efficaces. La mise en valeur du potentiel d'échange d'énergie à travers le continent est essentielle pour garantir un approvisionnement suffisant et durable en énergie commerciale et une utilisation rationnelle des ressources énergétiques de l'Afrique.

Qu'en est-il de la situation énergétique de l'Afrique? L'Afrique est un exportateur net d'énergie, grâce à une production à la hausse (elle a pratiquement doublé depuis 1970) et à une faible consommation d'énergie commerciale. Malgré des ressources énergétiques commerciales abondantes, la part de l'Afrique dans la consommation mondiale d'énergie commerciale n'est que d'environ 3%. Une grande partie de la capacité de production d'électricité de l'Afrique (environ 80% de sa capacité totale installée de 94 gigawatts en 1997) est d'origine thermique, malgré l'existence d'un fort potentiel hydroélectrique inexploité. La production thermique est prédominante dans l'Afrique du Nord et l'Afrique australe. L'Afrique accuse un retard vis-à-vis des autres régions en développement en termes d'intensité énergétique (consommation énergétique par dollar du PIB), consommant environ 200% d'énergie en plus par rapport à la moyenne mondiale pour créer un dollar de revenu.

Compte tenu de la pauvreté extrême qui touche toute l'Afrique, et surtout l'Afrique subsaharienne, une grande partie de la population ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à l'achat d'énergie commerciale et dépend donc de la biomasse (feu de bois,

Figure 7.3
Indice d'intégration énergétique, 1994–1999 (Indice 1994=100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

charbon de bois, déchets d'origine animale et résidus agricoles) pour l'obtention du combustible. Par conséquent, l'Afrique est le premier consommateur au monde d'énergie de biomasse, cette dernière représentant pratiquement 90% de la consommation énergétique finale de l'Afrique sub-saharienne (à l'exception de l'Afrique du Sud) et 5% de celle de l'Afrique du Nord.

Les efforts entrepris pour garantir une source d'énergie abondante et bon marché en Afrique devraient mettre l'accent sur la rationalisation de la distribution territoriale des ressources énergétiques, par le biais d'une meilleure coopération régionale visant à étendre les réseaux de gazoducs et les lignes de transmission électrique. L'Afrique continue de gaspiller ses ressources énergétiques via des pratiques de combustion en torchère du gaz naturel, car le continent ne dispose pas de l'infrastructure de pipeline pour le gaz issu de la production pétrolière. Les communautés économiques régionales pourraient fournir un cadre d'approches coopératives visant à étendre cette infrastructure et à créer des marchés énergétiques plus importants et plus efficaces.

Intégration physique

La plupart des communautés économiques régionales ont cherché à étendre la coopération régionale au sein du secteur de l'énergie pour améliorer l'intégration économique régionale. Les communautés tentent de promouvoir la mise en commun des ressources et les échanges transfrontaliers afin de minimiser le coût d'approvisionnement grâce à des économies d'échelle et d'accroître la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement. Parmi les résultats les plus remarquables en matière d'intégration régionale et de coopération du secteur de l'énergie, citons, entre autres, le développement conjoint d'installations de production hydroélectrique, la mise en place de réseaux sous-régionaux d'interconnexion, l'interconnexion des réseaux électriques, la mise en commun des ressources énergétiques via des projets transfrontaliers de construction de gazoducs, l'extension d'oléoducs transfrontaliers ainsi que la promotion de la coopération dans des domaines interdisciplinaires tels que le renforcement des capacités, la gestion des systèmes d'information sur l'énergie et le partage d'expériences et de bonnes pratiques. En outre, certains programmes sont actuellement mis en œuvre par des organisations continentales, telles que la Commission de l'énergie pour l'Afrique et l'Union des producteurs, des transporteurs et des distributeurs d'énergie électrique d'Afrique.

Développement conjoint d'installations de production hydroélectrique. La plupart des communautés économiques régionales d'Afrique souhaitent promouvoir la coopération régionale pour le développement des ressources hydroélectriques. Plusieurs installations de production hydroélectrique ont été développées conjointement par deux pays ou plus:

- La Centrale électrique de Kariba South, d'une puissance de 666 mégawatts, dans la zone de la SADC, desservie par la Zambie et le Zimbabwe;
- La Centrale hydroélectrique Ruzizi II, d'une puissance de 40 mégawatts, située dans la région des Grands Lacs, desservie par le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda;

“
Plusieurs installations de production hydroélectrique ont été développées conjointement
”

- La Centrale hydroélectrique de Nangbeto de la Communauté Électrique du Bénin, d'une puissance de 65 mégawatts, située en Afrique de l'Ouest, desservie par le Bénin et le Togo;
- Le projet de centrale hydroélectrique de Manantali de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, situé en Afrique de l'Ouest, desservi par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

D'autres centrales de production d'énergie hydroélectrique ont servi à l'échange d'électricité entre deux pays ou plus en vertu d'accords bilatéraux, jouant ainsi un rôle fondamental dans le commerce transfrontalier de l'électricité au niveau sous-régional:

- En Afrique de l'Est, le Barrage hydroélectrique des chutes d'Owen (Ouganda) approvisionne en électricité le Kenya et la Tanzanie;
- En Afrique de l'Ouest, le Barrage hydroélectrique d'Akosombo (Ghana) approvisionne en électricité la Côte d'Ivoire ainsi que le Bénin et le Togo, via la Communauté Électrique du Bénin;
- En Afrique australe, le Barrage hydroélectrique de Cahora Bassa (Mozambique) approvisionne en électricité l'Afrique du Sud et le Zimbabwe;
- En Afrique centrale, les installations hydroélectriques d'Inga (République démocratique du Congo) approvisionnent en électricité la République du Congo depuis des dizaines d'années et, plus récemment, ont commencé à approvisionner d'autres pays en Afrique australe.

Réseaux sous-régionaux d'interconnexion et interconnexion des réseaux électriques.

La plupart des communautés économiques régionales envisagent de créer des réseaux sous-régionaux d'interconnexion et d'interconnecter les réseaux électriques nationaux afin de promouvoir les échanges commerciaux transfrontaliers d'électricité et d'encourager l'intégration économique régionale. La SADC fait figure de pionnière, dans la mesure où, en août 1995, douze de ses membres ont créé le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe (encadré 7.3) afin de relier ses États membres à un réseau électrique unique et de fournir un cadre de coordination et d'échanges commerciaux d'électricité au niveau régional. Ce dispositif pourrait servir de modèle à la création de zones de libre échange énergétique dans d'autres régions d'Afrique.

L'interconnexion des réseaux électriques nationaux au sein d'une sous-région peut constituer une étape décisive en vue de créer un système électrique intégré et un réseau d'interconnexion. Au niveau de la SADC, la fin de la construction, en 1995, de la ligne électrique Matimba-Insukamini de 400 kilovolts, reliant l'Afrique du Sud au Zimbabwe a été la pierre angulaire d'un réseau électrique haute tension et, par la suite, d'un réseau d'interconnexion dans la région. La connexion en courant continu haute tension entre le Barrage hydroélectrique de Cahora Bassa et le réseau électrique sud-africain a favorisé une hausse significative de la capacité de production du Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe. Une ligne Aries-Kokerboom (Windhoek), de 900 kilomètres et 400 kilovolts, reliant l'Afrique du Sud à la Namibie, forme un tronçon essentiel de la future voie de

transmission pour le transit de l'électricité produite à Grand Inga (République démocratique du Congo) vers l'Afrique du Sud le long du couloir occidental du réseau d'interconnexion (République démocratique du Congo–Angola–Namibie–Afrique du Sud).

Encadré 7.3

Promouvoir le commerce régional d'électricité via le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe

La sécheresse de 1992 a stimulé le renforcement de la coopération régionale en matière d'électricité et a conduit à la création du Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe. En août 1995, une majorité des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a signé un mémorandum d'accord intergouvernemental prévoyant la création d'un réseau d'interconnexion électrique. Fin 1995, les services publics nationaux des États signataires ont signé un mémorandum d'accord inter-services publics. De plus, la République démocratique du Congo, avant son adhésion à la SADC en février 1998, avait signé un accord de coopération en matière d'énergie avec les pays de la SADC.

Le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe est régi par quatre accords: le mémorandum d'accord intergouvernemental, qui prévoit sa mise en place; le mémorandum d'accord inter-services publics, qui en établit les principes de base en termes de gestion et d'exploitation; l'accord signé entre les membres chargés de l'exploitation, qui en établit les règles de fonctionnement et de tarification; et les directives de fonctionnement.

Trois facteurs clefs ont sous-tendu la signature des accords relatifs au réseau régional d'interconnexion: la disponibilité de sources électriques complémentaires (hydroélectricité pour le système du nord et production thermique dérivée du charbon pour le système du sud), une organisation régionale active en matière de coopération économique (la SADC et son prédécesseur, la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, ou SADCC) et la volonté politique de soutenir une intensification du commerce énergétique régional. La SADC (et la SADCC avant elle) ont joué le rôle de centre de coordination, chargé de promouvoir l'intégration régionale et de favoriser les investissements dans des projets visant à accroître le commerce régional de l'électricité. L'intégration régionale a bénéficié d'un tremplin supplémentaire avec l'émergence d'un plus grand nombre de gouvernements démocratiques dans plusieurs pays et l'arrêt des hostilités dans d'autres. Le rôle de l'Afrique du Sud en tant que force motrice s'est également révélé utile.

Il est prévu que le réseau d'interconnexion bénéficie d'une ouverture de son système d'adhésion à des institutions exerçant un contrôle ou une influence significative sur la production ou la transmission d'électricité, telles que Hidroelectrica de Cahora Bassa, le Copperbelt Energy Consortium (Consortium énergétique de la ceinture de cuivre), la Société de transmission du Mozambique, l'Autorité pour le développement du Zambèze ainsi que le nouveau propriétaire privé de la division électrique de la Zambia Consolidated Copper Mining Company (Société des mines de cuivre de Zambie). Cela entraînerait l'élaboration de règles en matière de vote ainsi que d'autres procédures visant à favoriser l'expression de ces nouveaux acteurs et des autres nouveaux venus, tels que les producteurs d'électricité et les projets de transmission électrique indépendants.

Source: African Energy 1999 1(2); Institute for Global Dialogue 2000.

Au niveau de la CEDEAO, l'interconnexion entre le Bénin et le Nigéria, ainsi que les connexions renforcées entre le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, constituent les éléments les plus importants du Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest. Ce réseau d'interconnexion a mis en pratique les enseignements tirés de la création du Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe (encadré 7.4).

Encadré 7.4

Promouvoir la coopération et l'intégration régionales en matière d'électricité: le Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest

La Politique énergétique et le Programme énergétique de 1982 ont fourni un cadre de coopération et d'intégration régionales en matière d'électricité au sein des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Mais il a fallu attendre la fin des années 1990 pour que cette coopération devienne réalité. Tout d'abord, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont approuvé un plan directeur pour le développement des installations de production énergétique et l'interconnexion des réseaux électriques, notamment un marché régional de l'électricité, le Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest. En septembre 2000, les ministres de l'énergie de la CEDEAO ont signé un mémorandum d'accord intergouvernemental sur la mise en place du Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest. Par la suite, un mémorandum d'accord a été adopté entre les opérateurs de systèmes de transmission des États membres en mars 2001. Les États membres de la CEDEAO ont convenu que les deux principaux domaines d'action du Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest seraient le développement d'une infrastructure interconnectée dans la région ainsi que l'élaboration et la gouvernance institutionnelles.

En raison d'un développement infrastructurel inégal des pays de la région et pour favoriser la mise en œuvre du réseau d'interconnexion, les pays membres de la CEDEAO ont été divisés en deux zones: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria et Togo dans la zone A et Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Sénégal et Sierra Leone dans la zone B. Le développement d'une infrastructure interconnectée repose sur un plan directeur articulé autour des volets «production» et «transmission». Le volet «production» prévoit la remise en état de centrales électriques thermiques et la construction de nouvelles centrales électriques à cycle combiné (8 879 mégawatts) et de nouvelles centrales hydroélectriques (1 010 mégawatts), pour un investissement total estimé à \$10 milliards. Le volet «transmission» prévoit la pose de lignes de transmission afin de connecter tous les États membres, pour un investissement total de \$590 millions.

La structure de mise en œuvre du Réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest comporte trois groupes. Des groupes de travail composés d'experts des États membres et des services publics nationaux, développent les aspects institutionnels et techniques de la mise en œuvre du réseau d'interconnexion et font part de leurs conclusions au Comité de mise en œuvre du projet. Ce dernier, composé des directeurs généraux des services publics de distribution d'électricité, analyse les conclusions et les recommandations des groupes de travail et remet ses propres conclusions et recommandations au Comité directeur. Celui-ci, composé des ministres de l'énergie des États membres, approuve les recommandations du Comité de mise en œuvre du projet et adopte les plans proposés par celui-ci pour l'ensemble des pays.

Source: Diaw 2003.

Les États membres de la CAE ont commencé à élaborer un plan directeur en matière d'électricité pour l'Afrique de l'Est, avec le soutien de la Banque mondiale. En outre, le projet de connexion des réseaux kenyan et tanzanien avec le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe a considérablement avancé. En Afrique du Nord, une connexion reliant l'Égypte et la Libye est devenue opérationnelle en 1998 et un projet est en cours afin de mettre à niveau les connexions reliant l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

Projets de gazoducs et d'oléoducs transfrontaliers. La coopération et l'intégration régionales dans le domaine de l'exploitation et de l'utilisation du gaz naturel ont pendant longtemps été limitées à l'Afrique du Nord, en raison d'un manque d'infrastructure pour gazoducs en Afrique sub-saharienne. En Afrique du Nord, l'infrastructure pour gazoducs a été tout d'abord mise en place pour exporter le gaz algérien vers les marchés européens grâce au gazoduc trans-méditerranéen (Transmed) via la Tunisie et au gazoduc Maghreb-Europe via le Maroc.

Néanmoins, des projets de mise en valeur des ressources en gaz naturel sont désormais en place en Afrique sub-saharienne. En Afrique de l'Ouest, un projet de gazoduc approvisionnera en gaz nigérian le Bénin, le Ghana et le Togo d'ici 2004–2005. En Afrique australe, le gazoduc Mozambique-Afrique du Sud devrait, selon les prévisions, acheminer le gaz naturel provenant de Temane et Pande (Mozambique) vers Secunda (Afrique du Sud) dès le début de l'année 2004.

L'Afrique australe dispose de deux oléoducs transfrontaliers: l'oléoduc Tanzanie-Zambie (Tazama), pour le transport de pétrole brut provenant de Dar-es-Salaam (Tanzanie) vers Ndola (Zambie) et l'oléoduc Petrozim, pour le transport de produits pétroliers entre Beira (Mozambique) et Msasa (Zimbabwe). Néanmoins, ces deux oléoducs n'apportent aucune contribution au commerce énergétique transfrontalier, dans la mesure où les pays de transit ne bénéficient pas de l'approvisionnement en pétrole.

Les nouveaux projets de construction d'oléoducs, en cours dans d'autres régions favoriseront les échanges d'énergie transfrontaliers. En Afrique de l'Est, par exemple, l'extension de l'oléoduc Mombassa-Nairobi-Eldoret, qui sert au transport de produits pétroliers depuis Eldoret dans l'ouest du Kenya, jusqu'à Kampala (Ouganda) réduira le coût de l'approvisionnement en pétrole pour les régions enclavées de l'Ouganda, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Tanzanie. La construction de l'oléoduc, d'une longueur de 320 kilomètres, devrait être achevée en 2005. En Afrique centrale, le Projet Tchad-Cameroun d'exploitation pétrolière et d'oléoduc favorisera le développement des champs pétrolifères à Doha, dans le sud du Tchad, ainsi que la construction d'un oléoduc de 1 070 kilomètres reliant les installations de chargement pétrolier en mer sur la côte atlantique du Cameroun, à Kribi. Le Cameroun et le Tchad devraient, selon les prévisions, percevoir les recettes de l'exploitation pétrolière sur une période de production de 25 ans.

“ L’Afrique australe dispose de deux oléoducs transfrontaliers. Néanmoins, ces deux oléoducs n’apportent aucune contribution au commerce énergétique transfrontalier, dans la mesure où les pays de transit ne bénéficient pas de l’approvisionnement en pétrole ”

Coopération dans des domaines interdisciplinaires. La plupart des communautés économiques régionales d'Afrique visent à promouvoir la coopération en termes de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines, mais le secteur énergétique n'a guère fait l'objet de mesures concrètes. La SADC est la seule communauté économique régionale disposant d'un programme actif de formation et de soutien techniques pour la planification et la gestion des ressources énergétiques. L'IGAD a lancé le Projet d'énergie domestique afin de contribuer à résoudre les principaux problèmes d'ordre énergétique et environnemental auxquels est confrontée la région et d'aider les États membres à diversifier leurs sources d'énergie et à encourager une consommation énergétique rationnelle via le transfert de technologies adéquates offrant une bonne efficacité énergétique et de former les décideurs, les responsables gouvernementaux et les autres parties prenantes (surtout les femmes) à la consommation d'énergie domestique, par le biais d'ateliers et de séminaires.

La gestion des systèmes d'information sur l'énergie a fait l'objet d'un plus grand nombre d'actions. Le Conseil mondial de l'énergie a mis au point un système africain d'information sur l'énergie, afin d'aider les pays africains à recueillir des informations dans ce domaine. Ce système favorisera l'échange d'information, l'établissement de politiques énergétiques nationales et régionales ainsi que la création et la gestion d'une base de données continentale sur les énergies.

Initiatives à l'échelle du continent

La Commission de l'énergie pour l'Afrique a été créée en juillet 2001 et chargée d'élaborer des politiques et des stratégies de développement fondées sur des priorités sous-régionales, régionales et continentales et de formuler des recommandations relatives à leur mise en œuvre. La Commission de l'énergie pour l'Afrique se chargera également de créer et de tenir à jour une base de données continentale sur les énergies et de faciliter l'échange rapide d'information entre les communautés économiques régionales et les États membres.

Fondée en 1970, l'Union des producteurs, des transporteurs et des distributeurs d'énergie électrique d'Afrique est une institution non gouvernementale à but non lucratif, rassemblant 30 services publics de distribution et membres à part entière et 20 membres affiliés. Son action la plus marquante a été la création de l'École Supérieure Interafricaine de l'Électricité à Bingerville (Côte d'Ivoire) en vue de former des ingénieurs électriciens et des scientifiques de hauts niveaux opérationnels dès la fin du programme. Cette organisation encourage également la coopération entre les services publics africains de distribution d'électricité et les fabricants de matériaux électriques, favorise l'interconnexion des réseaux électriques et gère une base de données relative au secteur africain de l'électricité.

L'un des principaux objectifs du NEPAD est de promouvoir la coopération régionale pour l'intégration des réseaux de transmission et des gazoducs afin de faciliter les flux énergétiques transfrontaliers. Les variations quotidiennes et saisonnières de la demande

et la diversité des emplacements des sources d'énergie primaire en Afrique constituent un bon argument économique en faveur de l'interconnexion du réseau panafricain. Le développement de l'immense potentiel hydroélectrique de Grand Inga (République démocratique du Congo) fort de 40 000 mégawatts d'hydroélectricité exploitable et d'une connexion avec le Barrage hydroélectrique d'Assouan (Égypte) permettrait d'exploiter pleinement le potentiel hydroélectrique de l'Afrique centrale. Combiné à un système de production hydrothermique, il pourrait être transmis via un réseau ultra-haute tension reliant les différentes régions et les réseaux d'interconnexion.

La voie à suivre

La promotion des échanges transfrontaliers d'énergie devrait entraîner une réduction des coûts et une amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement. Les communautés économiques régionales devraient recevoir un soutien pour le développement de réseaux régionaux d'interconnexion, l'harmonisation des régimes réglementaires et des codes d'investissement ainsi que l'élaboration et l'exécution des programmes de formation et autres activités de renforcement des capacités. Les actions spécifiques à entreprendre incluent:

- réexaminer les objectifs à la lumière du NEPAD, en les adaptant à l'initiative d'infrastructure énergétique du NEPAD;
- contribuer à la création d'une base de données continentale sur les énergies. Les données sont indispensables pour élaborer des plans directeurs dans le secteur de l'énergie et pour planifier les investissements en termes d'infrastructure énergétique. La Commission de l'énergie pour l'Afrique devrait constituer une base de données continentale sur les énergies, que les communautés économiques régionales pourraient contribuer à alimenter, et diffuser les études de cas sur les exemples d'intégration réussie du secteur énergétique en Afrique;
- coopérer avec la Commission de l'énergie pour l'Afrique. La Commission, en coopération étroite avec les communautés économiques régionales, devra jouer un rôle central en coordonnant la distribution équitable des ressources énergétiques africaines et en identifiant des projets régionaux;
- promouvoir un plus grand nombre de modèles africains d'intégration régionale pour l'acheminement et la fourniture d'énergie. Le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe, au sein de la SADC, a servi de modèle d'intégration régionale en matière d'électricité pour un projet analogue de la CEDEAO. Par ailleurs, une fois le projet de gazoduc en Afrique de l'Ouest achevé, il pourra servir de modèle d'intégration régionale à d'autres régions pour ce qui est des ressources en gaz.

“ *La promotion des échanges transfrontaliers d'énergie devrait entraîner une réduction des coûts et une amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement* ”

Note

1. Dans le «Review of Implementation Status of the Trans-African Highways and the Missing-Links» (Examen de l'état de mise en œuvre du réseau routier trans-Afrique et des tronçons manquants), publié en janvier 2003 par la Banque africaine de développement et

la Commission de l'énergie pour l'Afrique, les experts en transports précisent qu'un tronçon pour lequel un contrat a été signé et une date de finalisation définie n'est pas considéré comme manquant, alors qu'un tronçon pour lequel un financement a été obtenu sans qu'un contrat soit signé est considéré comme *manquant*, tous les autres tronçons non praticables en tout temps étant tenus pour manquants.

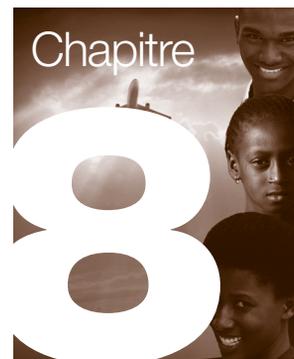
Références

- Aboulnasr, S.T. 1999. "Potential for Regional Energy Integration in Africa—Analysis of Production and Utilization Patterns." Document présenté à *African Member Committee Meeting*. Septembre, Krakow.
- African Civil Aviation and Uganda Civil Aviation Authority. 2001. Air Transport Users' Workshop *Air Transport Development in Africa*. 27 juillet. Dakar.
- Anyango, Gordon. 1997. "Comparative Transportation Cost Analysis in East Africa." Rapport technique 22. The Management Centre, Nairobi.
- ASECNA (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar). 2000. *Rapport annuel*. Dakar.
- Banque africaine de développement. 1999. *African Development Report 1999*. Washington, D.C.
- . 2000. *African Development Report 2000*. Washington, D.C.
- Banque mondiale. 2000. "Transport Corridor Agenda." World Bank–Southern Africa Transport and Communications Commission. Juillet, New York.
- . 2001. *World Development Indicators 2001*. Washington, D.C.
- Bergesen, C. 2001. "Electrification and Population Growth." *Global Energy Business* mai/juin 2001. [http://www.platts.com/business/issues/0105/0105geb_lastword.shtml].
- CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est). 1999. "Treaty for the Establishment of the East African Community." Secrétariat de la CAE, 30 novembre, Arusha.
- CCI (Chambre internationale du commerce) 2001. "Negotiations on Maritime Transport in the WTO General Agreement on Trade in Services (GATS)" Document de synthèse préparé pour la Commission sur le transport maritime, Paris. [www.iccwbo.org]
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 1991. "UNTACDA II: La Deuxième Décennie des Nations Unies pour les Transports et les Communications en Afrique 1991–2000 Tomé II Programme." Octobre, Abuja.
- . 1997. "Report on Second Regional Conference of African Ministers Responsible for the Development and Utilization of Mineral and Energy Resources in Africa." Novembre, Durban.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 1998. "Accélérer la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie: créer des systèmes efficaces et efficaces de transport et de communication en Afrique pour le XXI^e siècle." Addis-Abeba.
- . 1998a. "Emerging Trends in the Negotiations under WTO: Pertinent Issues of Concern to African Countries—Globalisation and Liberalisation of Markets: Prospects for African Exports." Briefing Paper Series 2. Addis-Abeba.
- . 1998b. "Globalization and Liberalization of Markets: Prospect for African Exporters." Briefing papers series 2. Addis-Abeba.
- . 1999a. "African Integration: Lessons from The EU, NAFTA, MERCOSUR, ASEAN and APEC." ECA/RCID/078/99. Addis-Abeba.
- . 1999b. *Financing Regional Integration in Africa: The Role of Private Sector and International Finance*. Addis-Abeba.
- . 1999c. "General Agreement on Trade in Services: Financial Services." ECA Briefing Paper Series 3. Addis-Abeba.
- . 2001a. Annual Meeting of African Advisory Committee (ATAC), 10–12 mai, Addis-Abeba.
- . 2001b. *Terms of Reference for Annual Report on Integration in Africa (ARIA)*. Regional Cooperation and Integration Division, Addis-Abeba.

- . 2002a. “Operations de Transports sur les Corridors de l’Afrique de l’Ouest.” Addis-Abeba.
- . 2002b. “Third and Final Evaluation Report on UNTACDA II.” Addis-Abeba.
- CEAO (Communauté économique de l’Afrique de l’Ouest). 1973. “Revised Treaty.” Juillet, Abuja.
- CEDEAO (Communauté économique des états de l’Afrique de l’Ouest). 1996. “Premier programme d’infrastructure des télécommunications (Intelcom 1) Post-évaluation du programme Intelcom 1.” Lagos.
- CEEAC (Communauté économique des états d’Afrique centrale) 1983. “Traité pour l’établissement d’une communauté économique des états d’Afrique centrale.” Secrétariat de la CEEAC, 18 octobre, Libreville.
- CEMAC (Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale). 1994. “Traité instituant la CEMAC,” “Additif au Traité de la CEMAC,” “Convention régissant l’Union économique de l’Afrique centrale,” et “Convention régissant la Cour de Justice de la CEMAC.” 16 mars, N’Djamena.
- . 2000a. “Décision n 50/00/UEAC-033-CM-05 portant adoption du Programme d’actions 2001 du Secrétariat Exécutif de la CEMAC.” 11 décembre, N’Djamena.
- . 2000b. “Réunion des ministres en charge des télécommunications de l’Afrique centrale.” 3–6 juillet, Bangui.
- CESAP (Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique). 1999. “International Conventions for the Facilitation of Land Transport.” Document présenté par M. Rahmatullah, Directeur. Regional Technical Workshop on Transport and Transit Facilitation. 19–21 avril, Bangkok.
- CME (Conseil mondial de l’énergie) 2000. *Energy for Tomorrow’s World—Acting Now!* Londres. [www.worldenergy.org]
- CME (Conseil mondial de l’énergie) et FAO (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture). 1999. *The Challenge of Rural Energy Poverty In Developing Countries*. Londres.
- CME (Conseil mondial de l’énergie) et UN (Nations Unies). 2001. “Topic (1): Achieving Equitable Access to Sustainable Energy.” UN Conference on Sustainable Development. Avril, New York.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2000. “Review of Maritime Transport 2000.” New York et Genève.
- . 2001. “Transit Systems and Landlocked and Transit Developing Countries: Recent Developments and Proposals for Future Action.” Trade and Development Board Fifth Meeting of Governmental Experts from Landlocked and Transit Developing Countries and Representatives of Donor Countries and Financial and Development Institutions. 30 juillet–2 août, New York.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et InfraAfrica (Pty) Ltd. 2001. “Transit Transport Situation of Eastern and Southern Africa.” New York.
- COI (Commission de l’Océan indien). 1986. “A. Accord général; B Protocole additionnel; C Protocole d’adhésion des Comores; D Protocole d’adhésion de la France (Réunion); E Accord de Siegen; F Règlement Intérieur; Règlement Financier.” Janvier, Maurice.
- COMESA (Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe). 1993. “Treaty Establishing the Common Market for Eastern and Southern Africa.” COMESA Secrétariat, Décembre, Lusaka.
- Conférence régionale des ministres africains responsables de l’aviation. “Adapting African Air Transport to the Needs of a Changing World.” 13–14 novembre, Yamoussoukro.
- Cooper, C.J. 2000. “A Proposed Framework for an African Energy Information System.” Conseil mondial de l’énergie. African Regional Workshop. Février, Le Caire.
- de la Grave, Maude-Isabelle. 1995. “La politique des télécommunications de la Communauté Européenne, de l’Allemagne, de la France et du Royaume Uni.” Un travail du Centre pour l’étude des industries réglementée. Montréal: Université McGill, Faculté de droit.
- Diaw, Issa Mare. 2003. “West African Power Pool.” Presentation by the technical advisor to ECO-WAS at the Ad Hoc Expert Group Meeting on Assessment of Power Policy Arrangements in Africa. 24–26 juin, Addis-Abeba.

- Direction des transports et télécommunications. 2001. "Rapport final de la Réunion du Pool d'experts en télécommunications de la CEMAC." 13–15 février, Bangui.
- EEEOA (Echanges d'énergie électrique ouest africain). 2000. "Accord Cadre Relatif au Système d'Echanges d'Énergie Electrique Ouest Africain." Septembre, Lomé.
- EIA (Energy Information Administration). 2000. "Energy in Africa." U.S. Department of Energy, Energy Information Administration, US Dept of Energy, Washington, Décembre 1999. [www.eia.doe.gov]
- Eskom Enterprises. 2001. *Eskom Enterprises Annual Report 2000*. Johannesburg.
- . 2002. *Eskom Enterprises Annual Report 2001: Focused Partnership for Growth*. Johannesburg.
- Farinelli, U. 1999. "Energy as a Tool for Sustainable Development for African, Caribbean and Pacific Countries." Commission européenne et Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Goulden, Brian. 2000. "Bridging the Digital Divide: The Regulatory Environment in Southern Africa." *Report for the Commonwealth Telecommunications Organisation*. Septembre, Londres.
- Hamdi, M. 2000. "Potential for Regional Energy Integration in Africa—Analysis of Production and Utilisation Patterns: The Case of the UMA Countries." Conseil mondial de l'énergie. African Regional Workshop. Février, Le Caire.
- ICAO (International Civil Aviation Association). 1999. *The World of Civil Aviation—1999–2002*. Québec.
- . 2000. "Strategic Action Plan: Guiding International Civil Aviation for the 21st Century." [www.icao.int/icao/en/sap2000]
- InfraAfrica Consultants. 2001. "An Overview of the Southern African Regional Development Corridors." Southern Africa Transport and Communications Commission—Proceedings of the SADC Transport Investment Forum, 24–26 avril, Windhoek.
- Inoue, Satoshi (Secretary General, International Association of Ports and Harbors). 2001. "Towards the New Framework of Port Industry for the 21st Century." [www.iaphworldports.org/trade/inoue.htm]
- Institute for Global Dialogue. 2000. *The Southern African Power Pool: Meeting the Subcontinent's Electricity Needs*. Global Insight 3, Braamfontein, Afrique du sud. [www.igd.org.za]
- Isotalo, Jukka. 2001. "Need for New Approaches to Road Financing." Document préparé pour le 14^{ième} congrès mondial de la Fédération routière internationale (FRI). Juillet, Paris.
- ITU (Union internationale des télécommunications). 1997. "Regional Project of Assistance for the Development of Telecommunication Industry in Africa." Lagos.
- . 1999. *African Telecommunication Indicators 1998*. Genève.
- . 2000. *Trends in Telecommunication Reform: Interconnexion Regulation 2000–2001*. Troisième édition. Genève.
- . 2001. *Yearbook of Statistics, Chronological Time Series 1992–2001*. 29^{ième} édition. Genève.
- KPLC (Kenya Power & Lighting Company Limited). 2002. *Annual Report and Accounts 2000/01*. Nairobi.
- Laporte, Geert. 1993. "L'intégration: De la théorie à la pratique." Texte intégral d'un article paru dans le Courrier ACP-UE No. 143: 60–62. Bruxelles.
- Murray, J. 2001. "Appropriate Energy Mix for Africa." Workshop of the Nigerian Institute of Engineers. 22 mars, Lagos. [www.worldenergy.org]
- OAG (Official Airline Guide) 2000. Flight Guide, Worldwide. Juin. [www.oag.com]
- OUA (Organisation de l'unité africaine). 1991. "Treaty Establishing the African Economic Community." 3 juin, Abuja.
- . 1999. "Traité instituant la Communauté économique africaine." CEA documents d'information série n 4.
- . 2000a. "Constitutive Act of the African Union." 11 juillet, Abuja.
- . 2000b. "Yamoussoukro Decision." Juillet, Lomé.
- Pan African Postal Union. 2001. "Report of Activities of the Secretary General." 20th Ordinary Council, Doc n 02/papu/CA/XX/2001. 20–24 juin, Le Cap.
- PAPC (Association panafricaine pour la coopération portuaire). 2001. "Conakry Declaration on the Creation of the Pan-African Association for Port Cooperation." 29 juin, Lomé.

- Pinard, M.I., et S.M.A. Kaombwe. 2001. "Pilot Survey of Country Stakeholder Views of the RMI Vision, Strategy and Indicators of Progress in Implementation and Impact—The Road Management Initiative – Facilitating Implementation of Reforms for Sustainable Financing and Management of Roads." Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Plane, Patrick. 2001. "Nouvelles formes de coopération et d'intégration en Afrique émergente la réforme des télécommunications en Afrique subsaharienne." Réalisé dans le cadre du programme de recherche portant sur l'intégration et la coopération en Afrique subsaharienne. Mars, Paris.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et CEA (Commission économique pour l'Afrique). 1992. "Détermination des besoins en formation pour les télécommunications dans les pays membres de la CEEAC." Etude réalisée par un consultant de l'UIT. Addis-Abeba.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) 1999. *Compendium of Development Organisations in Africa*. New York.
- . 2000. *Bioenergy Primer. Modernised Biomass Energy for Sustainable Development*. New York.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et UNDESA (département des affaires économiques et sociales des Nations Unies), et CME (Conseil mondial de l'énergie). 2000. *World Energy Assessment: Energy and the Challenge of Sustainability*. New York.
- SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe). 1992. "Declaration, Treaty and Protocol of the Southern African Development Community." Août, Gaborone.
- . 2000. *SADC Energy Sector Review*. Mbabane.
- SAPP (Southern African Power Pool). 2000. *SAPP Annual Report 1999: Annual Review Report April 1977–March 1999*. Harare.
- . 2001. *SAPP Annual Report 2001*. Harare.
- Sasol. 2001. *Annual Report 2000: Adding Value to Life*. Johannesburg.
- SATCC (Southern Africa Transport and Communications Commission). 1998. "SADC Protocol on Transport, Communications and Meteorology." Maseru.
- . 2001. *SATCC-TU Annual Report 2000–2001*. Maputo.
- Sithole, M. 2000. "The Southern African Power Pool." Workshop on Regional Regulatory Cooperation, March, Gaborone.
- Swidan, S. 1998. "Towards a Pan-African Power Grid." Conseil mondial de l'énergie. Réunion du groupe d'experts, «Transfrontier Energy Cooperation in Africa» février, Le Caire.
- Tamiru, Channie. 2001. "Final Evaluation Report on UNTACDA II—Railway Sub-Sector." UNECA/RCID, Addis-Abeba.
- Thompson, L.S (World Bank Railways Adviser). 1998. Quoted in *Journal of Commerce* September 10. Extracted from American Association of Railroads Website, from quotes on "What Others are Saying about Railroads and Railroad Re-regulation."
- UEB (Uganda Electricity Board). 2000. *Report and Accounts for 1999*. Kampala.
- Uganda, Ministry of Energy and Mineral Development. 2001. *Rapport annuel 2000*. Kampala.
- Ugoh, S. 2000. "West African Gas Pipeline Project Moves Steadily to Fruition." *The West African Bulletin* 8.
- UIT (Union internationale des télécommunications) et CEDEAO (Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest). 2000. "Deuxième programme prioritaire de développement des télécommunications (Intelcom II)." Etudes préliminaires de faisabilité, Juillet, Genève.
- UMA (Union du Maghreb arabe). 1989. "Treaty of Marrakech." 17 février, Rabat.
- Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest. 1994. "Treaty Establishing the West African Economic and Monetary Union." 10 janvier, Dakar.
- U.S. Agency for Information. 1999. "Promoting Trade and Investment in Africa" *Economic Perspectives: Promoting Trade* 4(3). [<http://usinfo.state.gov/journals/ites/0899/ijee/ijee0899.htm>]
- VRA (Volta River Authority). 2000. *VRA 38th Annual Report 1999*. Lagos: Academy Press Plc.
- WAGP (West African Gas Pipeline). 2000. *West African Gas Pipeline Project Newsletter* 1 (2).
- Yeats A. J. 1998. "What Can be Expected from African Regional Trading Arrangements? Some Empirical Evidence." World Bank Policy Research Working Paper 2004. Washington, D.C.: Banque mondiale, division du commerce international.



Ressources naturelles et production

L'Afrique est bien dotée en ressources naturelles: terres fertiles, importantes ressources en eau et riches gisements de minerais. Ces ressources ont été le point d'ancrage des efforts de développement au plan national et un axe important de l'intégration régionale. Mais avec la remise en cause des stratégies de substitution aux importations (qui reposent sur la production de matières premières et de minerais) et l'intensification de la concurrence mondiale, l'accent est plus mis sur une production fondée sur la connaissance et moins sur les avantages comparatifs traditionnels de l'Afrique.

Ce chapitre examine le rôle effectif des ressources naturelles et d'autres secteurs productifs dans l'intégration régionale, notamment la coopération dans le domaine de l'eau, de l'exploitation minière, de l'agriculture et de l'industrie. Il propose aussi des pistes pour améliorer la compétitivité et l'efficacité de la production des ressources naturelles ainsi que la contribution de ces ressources à l'intégration régionale.

Eau

L'eau est indispensable au développement. Mais l'Afrique étant l'un des continents les plus arides du monde, la baisse des ressources en eau disponibles combinée à une demande croissante est susceptible d'engendrer des conflits autour des ressources en eau, aussi bien à l'intérieur d'un même pays qu'entre plusieurs pays. De plus, la répartition inégale des ressources en eau résultant de précipitations irrégulières et d'un climat changeant, divise le continent en régions aux ressources en eau abondantes et en régions où prévalent pénurie et manque d'eau.

L'Afrique centrale ainsi que certaines parties de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest disposent d'abondantes ressources en eau alors que l'Afrique du Nord, la région soudano-sahélienne et l'Afrique australe souffrent de pénuries chroniques et d'un régime de précipitations irrégulières. Des cycles de longues sécheresses à répétition, parfois suivis d'inondations, accentuent la rareté de l'eau et les déséquilibres à travers le continent. Les ressources en eau de plusieurs pays prennent naissance en dehors de leurs frontières – c'est le cas de l'Égypte (la quasi-totalité), de la Mauritanie (95%), du Botswana (94%), de la Gambie (86%) – et la plupart des ressources en eau de l'Afrique sont transfrontalières. Une coopération régionale et une gestion intégrée des ressources en eau sont par conséquent primordiales.

“ Les besoins en eau, toujours grandissants, du développement moderne ont exacerbé les enjeux liés au partage, à l'utilisation commune et à la protection environnementale de la ressource ”

Il existe de réelles opportunités pour une coopération poussée concernant les ressources en eau. L'Afrique a quelques 80 cours d'eau et bassins lacustres transfrontaliers et les 17 bassins hydrographiques les plus importants ont tous une superficie supérieure à 100.000 kilomètres carrés chacun. De grands cours d'eau transfrontaliers traversent plusieurs pays. Le Nil par exemple compte dix pays riverains, le Congo (qui recèle presque 30% des ressources en eau douce de l'Afrique) en compte 9, le Niger 9, le Zambèze 8, la Volta 6, le lac Tchad 5. En outre, de nombreux pays sont traversés par plusieurs cours d'eau internationaux – la Guinée par exemple est traversée par 12 cours d'eau. Et, pour 14 pays africains, la quasi-totalité du territoire se trouve à l'intérieur de bassins fluviaux ou lacustres. Les besoins en eau, toujours grandissants, du développement moderne (parmi lesquels l'irrigation) ont exacerbé les enjeux liés au partage, à l'utilisation commune et à la protection environnementale de la ressource.

Reconnaissant ce potentiel, et soucieux de renforcer la coopération régionale, les pays africains ont commencé à signer des accords sur les cours d'eau transfrontaliers dans les années 1960. Mais ces tentatives de coopération portaient essentiellement sur la mise en valeur commune et l'utilisation partagée de cours d'eau transfrontaliers et de bassins lacustres en tant que sources d'eau douce. A quelques exceptions près, telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), peu d'attention a été apportée à la mise en place de dispositions réglementaires ni d'objectifs communs pour ce partage de l'eau. Le partage des bénéfices sociaux et économiques résultant d'actions communes devrait dans la plupart des cas primer sur le partage quantitatif des ressources en eau.

Cependant, au cours de la décennie passée, de nouvelles urgences ont engendré de nouvelles politiques de coopération régionale, comme l'attestent l'adoption en 1992 des principes de la Conférence des Nations Unies de Dublin sur l'eau, l'adoption en 2000 de la Vision Africaine sur l'Eau pour 2025, l'institutionnalisation du Conseil des ministres africains sur l'eau en 2002 et l'adoption de la Déclaration d'Accra sur l'eau et le développement durable. Ces initiatives ont placé les enjeux liés à l'eau au premier plan des préoccupations de développement en Afrique. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – qui met l'accent sur la coopération régionale et l'intégration – est une autre étape décisive dans ce processus, qui offre une rare opportunité de mettre en cohérence les politiques nationales et sous-régionales de gestion des ressources en eau. Enfin, les responsables du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et ses agences de mise en œuvre ainsi que la Banque mondiale ont créé l'Initiative africaine sur l'eau et les sols, en demandant aux organisations sous régionales africaines d'être les premières à l'appliquer. L'objectif est de mettre au point un programme d'action coordonné à même de réaliser une gestion intégrée de l'eau et des sols.

En Afrique, tous les partenaires reconnaissent la nécessité de dépasser le stade des analyses et de privilégier l'action. Sous l'égide du Conseil des ministres africains sur l'eau, le Groupe des Nations Unies Eau/Afrique, en collaboration avec d'autres organismes régionaux tels que la Banque africaine de développement et l'Union africaine, a organisé

la première Conférence panafricaine de mise en oeuvre des initiatives et partenariat dans le domaine des ressources en eau à Addis-Abeba en Ethiopie en décembre 2003 pour clore l'année internationale de l'eau douce, les participants à la conférence ont conclu que les ressources en eau partagées par les communautés et les pays doivent être gérées en commun sur une base équitable et durable et ont proposé de:

- Préparer et adopter des plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau ou de commencer à les préparer d'ici 2005;
- Renforcer la gestion conjointe des eaux partagées en tant qu'élément fondamental du développement et de l'intégration en Afrique;
- Promouvoir la gestion durable et efficace des cours d'eau, des lacs et des aquifères dans la perspective d'une vision partagée qui privilégie des données accessibles et fiables nécessaires à une gestion efficace, la participation effective de la société civile, un partage équitable des bénéfices, et pas seulement des ressources et des transferts inter-bassins ainsi que le dessalement comme options possibles, lorsqu'ils sont faisables et à un coût acceptable, compte tenu des disparités de la répartition de l'eau en Afrique.

Le rôle des organismes de bassins

Auparavant, la coopération africaine sur les questions de l'eau s'est faite par le biais d'organismes intergouvernementaux de bassins hydrographiques et lacustres. Il y a eu aussi des accords bilatéraux entre pays, tels que l'Accord du bassin du Fleuve Sénégal (1963), l'Accord du bassin du fleuve Niger (1963), l'Accord du bassin du Lac Tchad (1964), l'accord du bassin du Fleuve Gambie (1965), l'Union du fleuve Mano (1974), l'accord du bassin du Kagera (1977) et l'accord du bassin de l'Okavango (années 1980). Actuellement, pour d'autres bassins hydrographiques et lacustres transfrontaliers, tels que le Nil, le Congo, le Zambèze et le lac Victoria, des accords de ce type sont en cours d'instauration visant l'exploitation intégrée des ressources naturelles à l'échelle du bassin dans son ensemble. Ces bassins ont un potentiel considérable pour la production hydroélectrique, l'irrigation à grande et moyenne échelles dans plusieurs pays à la fois, la navigation intérieure et de nombreux autres usages communs.

Certains organismes de bassin exploitent l'eau pour l'irrigation, la production d'énergie, l'approvisionnement en eau des communautés et pour l'exploitation minière. Certains coopèrent avec d'autres acteurs pour gérer des ports et améliorer la navigation en prenant en considération de tels besoins au stade de la conception des barrages. Par exemple, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal a mis en place un certain nombre de projets tels que la régulation du fleuve, l'irrigation et la production hydroélectrique à partir du barrage de Manantali. Elle a aussi construit des barrages anti-sel et s'est lancée dans des petits projets de développement agricole ainsi que des projets de construction de barrages hydroélectriques en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal. De façon similaire, l'Union du Fleuve Mano (MRU) a conçu deux très importants projets utilisant les eaux du fleuve pour l'irrigation et la production hydroélectrique, mais l'instabilité politique et les conflits entre les Etats concernés ont entravé ces opérations. Par

“
Certains organismes de bassin exploitent l'eau pour l'irrigation, la production d'énergie, l'approvisionnement en eau des communautés et pour l'exploitation minière
”

ailleurs, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres partenaires oeuvrent à la mise en place de la Commission du Fleuve Zambèze. La SADC encourage également les pays membres qui la composent à coopérer pour la mise en valeur intégrée d'autres cours d'eau et bassins lacustres transfrontaliers.

Redynamiser les organismes de bassins en Afrique est une priorité absolue qui nécessite un soutien financier et politique

La mise en valeur et le partage des ressources en eau de certains cours d'eau africains a aussi fait l'objet d'initiatives bilatérales. Les plus remarquables sont les accords entre la Zambie et le Zimbabwe sur le fleuve Zambèze, et entre l'Égypte et le Soudan sur le Nil. L'Initiative pour le Bassin du Nil, créée pour gérer les ressources en eau de ce bassin où vivent 300 millions de personnes, est le programme le plus récent et le plus ambitieux en matière de gestion mutuelle des ressources en eau. (encadré 8.1).

A leurs débuts, certains organismes de bassin avaient conçu des projets ambitieux de mise en valeur des ressources naturelles et de partage des ressources en eau. Les agences de coopération apportaient leur appui et il y a eu des réussites notables. Cependant, au cours des années, la plupart des organismes de bassins ont rencontré de sérieux problèmes, notamment:

- Un engagement politique trop faible et irrégulier de la part des Etats membres, entraînant perte de confiance quant aux capacités et à l'efficacité des organismes et difficultés à mobiliser des ressources extérieures et à mettre en œuvre les programmes;
- Des programmes trop ambitieux et une difficulté à définir et se tenir à des actions prioritaires. Souvent, les programmes ne coïncidaient pas avec les axes prioritaires des agences de coopération;
- Des problèmes financiers, techniques, de gestion et d'administration qui ont entraîné des pressions internes et externes obligeant un certain nombre d'organismes de bassins à changer leurs cadres dirigeants;
- L'instabilité politique et les conflits civils qui ont eu un effet négatif sur certains organismes de bassin (l'Organisme du Bassin de Kagera, la Commission du Bassin du lac Tchad, l'Union du Fleuve Mano).

Par conséquent, la plupart des organismes de bassins n'ont pas réussi à répondre aux attentes de leurs Etats membres et certains semblent avoir perdu leur dynamisme.

Redynamiser les organismes de bassins en Afrique est une priorité absolue qui nécessite un soutien financier et politique. Ces organismes doivent s'efforcer de faire preuve d'une excellente gestion et d'un niveau d'engagement solide, tout en favorisant une coopération et une collaboration plus poussées avec d'autres organismes de bassin à travers notamment le partage d'expertises, d'informations et d'expériences réussies. Les organismes de bassin ayant fait leurs preuves (tels que l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, l'Union du fleuve Mano, l'Autorité du fleuve Zambèze, l'Autorité du bassin du Komati) pourraient aider les moins performants avec une assistance technique s'exprimant à travers des programmes d'échange.

Encadré 8.1

Comment le partage des ressources en eau peut être un facteur d'intégration régionale: l'Initiative pour le bassin du Nil

Les cours d'eau ne respectent pas de frontières entre les pays. Ceux qui vivent dans un bassin hydrographique peuvent avoir des intérêts conflictuels ou complémentaires. La planification des ressources en eau au plan national ou du sous-bassin engendre rarement des bénéfices socio-économiques optimaux – alors qu'une planification de l'utilisation des eaux à l'échelle du bassin dans son ensemble peut engendrer des bénéfices supérieurs à la somme des bénéfices résultant d'initiatives nationales fragmentées. L'Initiative pour le bassin du Nil est un bon exemple où le partage des eaux est un instrument d'intégration régionale, exemple qui pourrait inspirer d'autres Etats partageant un cours d'eau en Afrique.

Le Nil est le plus long fleuve du monde (près de 6.700 kilomètres) et il a longtemps été l'un des plus importants actifs naturels du monde. Depuis les temps anciens, le fleuve a nourri les populations riveraines, engendré des écosystèmes et de cultures variés. C'est un fleuve transfrontalier partagé par 10 pays africains (le Burundi, la République Démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda) qui comptent quelques 300 millions de personnes – environ 40% de la population africaine. Le bassin hydrologique du Nil couvre 10% de la superficie terrestre de l'Afrique.

Aujourd'hui, le bassin du Nil est confronté aux défis de la pauvreté (4 de ses pays riverains sont parmi les dix pays les plus pauvres du monde), de l'instabilité (conflits dans la région des Grands Lacs, au Soudan et dans la Corne de l'Afrique), de la croissance rapide de la population et de la dégradation importante de l'environnement (en particulier sur les hauts plateaux est-africains). Pourtant, la gestion et la mise en valeur conjointes du Nil à l'échelle régionale peut servir de catalyseur de l'intégration régionale et du développement socioéconomique, lesquels sont nécessaires pour relever les défis indiqués. Les bénéfices socioéconomiques élargis seront supérieurs aux bénéfices immédiats de l'exploitation du fleuve.

Conscients de ce fait, le Conseil des Ministres des Ressources en Eau a lancé l'Initiative pour le Bassin du Nil en février 1999. L'initiative réunit tous les pays riverains du fleuve et fournit, à l'échelle du bassin, un cadre accepté par tous pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement socioéconomique grâce à un usage équitable des ressources en eau communes du Nil et des bénéfices engendrés.

Cette vision deviendra réalité à travers un programme d'action stratégique fondé sur des projets d'investissement communs à l'échelle du bassin et des sous-bassins reposant sur des actions de collaboration, l'échange d'expériences et d'informations, et le renforcement des capacités. La première réunion internationale sur le Nil s'est tenue en juin 2000 pour trouver le financement d'un premier ensemble de sept projets et pour appuyer le Secrétariat de l'Initiative pour le Bassin du Nil. Ces projets sont le Plan d'action environnemental transfrontalier pour le Nil, le développement du marché de l'électricité dans le bassin du Nil, l'utilisation efficiente de l'eau pour l'agriculture, Planification et gestion des ressources en eau, Formation appliquée, Développement socio-économique et partage des bénéfices. En plus de ces projets, des regroupements de pays – l'un concernant le Nil de l'Est et l'autre concernant les Lacs du Nil équatorial – ont identifié des investissements potentiels mutuellement bénéfiques à l'échelle du sous-bassin.

Source: Commission Economique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Le rôle des communautés économiques régionales

Plusieurs communautés économiques africaines ont des programmes de gestion et de coordination des ressources en eau. Cependant, seulement quatre d'entre elles – Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), l'Union du fleuve Mano (MRU), la SADC et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – ont des activités importantes dans le secteur de l'eau. La MRU et la CEPGL ont eu des résultats remarquables avant que les hostilités entre les membres débutent et handicapent le système. Par ailleurs, la sous-région a du mal à retrouver une stabilité.

La SADC présente le degré d'intégration du secteur de l'eau le plus avancé de toutes les communautés économiques régionales africaines. Elle est la seule communauté dotée d'un protocole spécifique sur les enjeux liés à l'eau. Tous les membres, à l'exception de la République démocratique du Congo, ont signé ce protocole en août 2000. Celui-ci a permis l'émergence de 44 projets dont 31 constituent un plan d'action stratégique régionale pour la gestion et la mise en valeur intégrées des ressources en eau des Etats membres. Même si la SADC a encore du chemin à faire en ce qui concerne l'harmonisation des lois et des politiques nationales de l'eau, le protocole révèle l'engagement réel des Etats membres pour une gestion intégrée de la ressource en eau. Bien que difficiles, les négociations, ont renforcé la confiance mutuelle, l'équité et la motivation.

L'expérience de la SADC est un exemple à suivre de coopération entre les organismes de bassins et les communautés économiques régionales partout en Afrique. Les activités des communautés économiques et des organismes de bassins empiètent parfois les unes sur les autres, rendant nécessaire la rationalisation des relations et une coordination des activités aussi bien au sein des organisations qu'entre elles (tableau 8.1). Le territoire de la SADC comprend celui de trois organismes de bassins (l'Autorité du Fleuve Zambèze, le Comité du Bassin de l'Okavango, l'Autorité du Bassin de Komati) qui fonctionnent tous assez bien. Ces organismes ont pris part aux conférences et ont contribué aux réflexions à l'origine du plan d'action stratégique régionale. L'Initiative pour le bassin du Nil est un autre exemple (voir encadré 8.1).

La voie à suivre

Le principal défi de la gestion des ressources en eau est la création d'un environnement favorable à une gestion conjointe des ressources en eau transfrontalières. Pour assurer la disponibilité et l'utilisation effective des ressources en eau, les multiples arrangements actuels doivent être rationalisés selon les principes de droits équitables et d'une utilisation efficace et durable de l'eau. Les points faibles des organismes de bassin devraient être analysés à la lumière des pratiques ayant fait leurs preuves en Afrique et ailleurs. La coopération ne doit pas se limiter aux pays qui partagent un même bassin: elle doit aussi s'étendre aux groupes sous-régionaux. Les communautés économiques régionales et les organismes de bassins dont les territoires coïncident doivent travailler ensemble pour atteindre les objectifs de la Vision africaine sur l'eau pour 2025 et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. De plus, des échanges entre ces

Tableau 8.1**Organismes de bassin en Afrique: membres, objectifs et activités**

Organisme de bassin	Etats-Membres	Objectifs et principales activités	Communauté économique régionale concernée
Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie	Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un accord sur l'utilisation des eaux du fleuve Gambie, y compris pour la navigation. • Favoriser et coordonner les études et les travaux nécessaires au développement du bassin. • Conduire des études techniques et économiques sur demande des Etats-membres. • Construire des infrastructures communes et diriger les agences qui les gèrent. 	CEDEAO, MRU, UEMOA
Organisation du bassin du Kagera	Burundi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des projets bénéficiant à plusieurs pays dans les domaines suivants: agriculture, éducation technique, préservation de l'environnement, hydroélectricité, transports et communication, documentation et diffusion de l'information. 	CEEAC, CEPGL, COMESA,
Autorité des eaux du bassin du fleuve Komati	Afrique du Sud et Swaziland	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier et réguler le partage et l'utilisation des eaux du Bassin du Fleuve Komati. • Construire et gérer le barrage de Driekoppies et d'autres ouvrages structurants pour le compte des deux pays riverains. 	SADC et SACU
Commission du Bassin du Lac Tchad	Cameroun, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier et exécuter dans le bassin les projets à caractère régional ou national dans les domaines suivants : agriculture, irrigation, transport routier, télécommunications, pêche et bétail. • Collecter et diffuser des données. • Préserver les débits alimentant le lac et réguler la navigation. • Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau. 	CEDEAO, CEEAC, CEMAC, UEMOA
Union du fleuve Mano	Guinée, Libéria, Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les échanges régionaux par les infrastructures de transport et de communication. • Encourager au niveau inter-états l'harmonisation du commerce, des droits de douane et des taxes. • Promouvoir la formation dans le domaine des sciences forestières et de la mer. • Encourager le développement d'une capacité régionale de production d'hydroélectricité et l'interconnexion des réseaux ainsi que les projets d'irrigation. 	CEDEAO, MRU, UEMOA
Autorité du Bassin du Fleuve Niger	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la coopération entre les pays dans le domaine du développement intégré des ressources naturelles du bassin. • Harmoniser les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau. • Prévenir les dégradations de l'environnement et appuyer les efforts de protection, y compris la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau ainsi que la santé humaine. 	CEDEAO, CEEAC, CEMAC, MRU, UEMOA
Initiative pour le bassin du Nil	Burundi, Égypte, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les ressources en eau du Bassin du Nil de façon durable et équitable afin de garantir la prospérité, la sécurité et la paix pour la population du Bassin. • Garantir une gestion de l'eau efficace et une utilisation optimale des eaux. • Garantir la coopération et des actions conjointes par les pays riverains. • Viser l'éradication de la pauvreté et promouvoir l'intégration économique. 	CAE, CEEAC, CEPGL, COMESA, IGAD, SADC, SACU

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 8.1 (suite)**Organismes de bassin en Afrique: membres, objectifs et activités**

Organisme de bassin	Etats-Membres	Objectifs et principales activités	Communauté économique régionale concernée
Commission du bassin de l'Okavongo	Angola, Botswana, Namibie	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager un haut niveau de coopération entre les pays afin d'atteindre leurs objectifs de développement et environnementaux, avec un accent particulier sur le développement équitable et durable des ressources en eau du Fleuve Okavongo. • Soutenir l'assistance technique et l'appui-conseil, la préservation des ressources en eau, l'allocation équitable, la résolution des conflits, la protection de l'environnement et la résolution des problèmes de pénurie d'eau à court terme. 	SADC
Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal	Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la coopération entre les pays. • Coordonner des études techniques et économiques et les autres activités nécessaires à la mise en valeur du fleuve Sénégal (navigation, irrigation, hydroélectricité, protection de l'environnement). • Réguler le débit du Fleuve pour l'irrigation, le contrôle des crues l'hydroélectricité et d'autres usages. 	CEDEAO, COMESA, MRU, UEMOA, UMA
Autorité du fleuve Zambèze	Zambie et Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer, suivre et entretenir le complexe de Kariba. • Mener des investigations sur l'opportunité de construire de nouveaux barrages et le cas échéant de les construire. • Collecter et gérer des données hydrologiques et environnementales pour ses besoins et pour le bénéfice des états membres. • Réguler le niveau de l'eau dans les barrages. • Assurer une utilisation efficace des eaux et des autres ressources du fleuve Zambèze. • Assurer le suivi de la qualité des eaux, la prévision des crues, la protection et la préservation de l'environnement. 	COMESA, SACU, SADC

Source: CEA 1996, 1998, 2000b.

ensembles et les institutions nationales responsables des ressources en eau garantiraient une concordance entre les objectifs nationaux et le réel potentiel de développement, notamment dans le secteur de l'hydroélectricité.

Exploitation minière

Plusieurs réalisations justifient la coopération et l'intégration régionale de l'Afrique dans le secteur minier:

- La plupart des pays n'ont pas atteint la masse critique nécessaire à une exploitation viable du secteur;
- Un vaste marché unifié pourrait amplifier les effets de valeur ajoutée en aval et favoriser le développement des systèmes financiers régionaux (tels que les bourses) atténuant ainsi la dépendance vis-à-vis des investissements étrangers;
- C'est seulement en exploitant des économies d'échelles que les pays pourront attirer et conserver les ressources (financières, techniques et humaines) nécessaires à la croissance du secteur.

L'exploitation minière joue un rôle fondamental dans l'économie de nombreux pays africains; elle représente plus de la moitié des recettes d'exportation pour sept d'entre eux, de 50% pour la Sierra Leone à 85% pour la Guinée (Banque mondiale 2000). Dans certains pays (tels que le Botswana), l'exploitation minière représente un tiers du PIB. L'Afrique produit 77% de la production mondiale de platine, 62% du silicate d'aluminium, plus de 50% du vanadium et du vermiculite, plus de 40% des diamants, du palladium, du chrome, et plus de 20% de l'or, du cobalt, de l'uranium, du manganèse et du minerai de phosphate.

L'intégration régionale dans le domaine de l'exploitation minière n'est pas un nouveau concept en Afrique. Plusieurs réseaux ferroviaires et routiers construits en Afrique australe pendant la période coloniale ont été conçus pour appuyer et intégrer les activités minières. Une ligne de chemin de fer fut par exemple construite jusqu'à la ceinture du cuivre en Zambie pour garantir un transport peu onéreux des produits minéraux jusqu'aux ports, et des réseaux nationaux d'énergie furent créés pour répondre aux besoins de l'industrie du cuivre.

Plus récemment, le Plan d'action de Lagos au début des années 1980 a explicité la coopération en matière d'exploitation minière. Pendant les années 1980 et 1990 se sont tenues des conférences régionales des ministres responsables des ressources minières sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique. Ces forums abordaient tous les aspects de la collaboration entre pays, depuis de simples réseaux d'information jusqu'aux tentatives plus complexes visant à adopter des politiques communes, à harmoniser la législation, les normes, les procédures et les méthodes. Les recommandations d'alors reflétaient la domination du secteur minier par l'Etat: elles préconisaient le renforcement des institutions publiques sous-régionales, allouaient au secteur minier des ressources supplémentaires, encourageaient des industries basées sur l'exploitation des minéraux. Ces efforts ont certes renforcé la prise de conscience des principaux problèmes du secteur minier en Afrique, mais pour réussir, la coopération régionale doit s'appuyer sur des plans d'action et des activités associées planifiées.

Le rôle des communautés économiques régionales

La SADC a le programme de coopération et d'intégration d'exploitation minière le plus actif. L'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la CEDEAO ont aussi fait d'importants efforts en matière de coopération régionale. Les objectifs de développement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) comprennent les ressources naturelles mais ceci n'a pas été traduit dans les politiques et les plans d'action. La CEPGL et la MRU avaient des activités relativement dynamiques dans le secteur de l'exploitation minière mais l'instabilité qui prévalait dans ces régions jusqu'à récemment les a considérablement compromises. La plupart des autres communautés régionales n'ont pas de politiques ou de plans d'action clairement définis pour l'intégration du secteur minier.

Malgré une relative inactivité dans le secteur minier pour de nombreuses communautés économiques régionales, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale

“
*L'exploitation minière
joue un rôle
fondamental dans
l'économie de
nombreux pays
africains*
”

“
Très peu d'efforts ont été faits pour harmoniser les politiques, les lois et les règles de l'exploitation minière et pour adopter des normes de sécurité et environnementales communes
”

(Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Togo) ont adopté une législation moderne ainsi que des politiques fiscales adéquates concernant le secteur des mines. D'autres (Bénin, République centrafricaine, Cameroun, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Bissau et Nigéria) préparent ou mettent en place actuellement une nouvelle législation. L'un des principaux facteurs qui ont contribué à une accentuation de l'exploration, à l'ouverture de nouvelles mines, et à la production de minerai depuis le milieu des années 1990 a été l'adoption de nouvelles législations.

Il n'en reste pas moins que la plupart des efforts d'intégration et de coopération régionales dans le secteur minier n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs. Les raisons en sont:

- Plusieurs communautés économiques régionales disposent d'un cadre de coopération général, mais n'ont pas de dispositions spécifiques pour la coopération en matière d'exploitation minière. Ils manquent donc d'institutions régionales et de mécanismes pour mettre en valeur les ressources minérales;
- Il n'y a pas d'infrastructure de soutien notamment pour la recherche et le développement;
- La circulation de l'information est faible;
- Le fait que le secteur minier soit considéré comme stratégique engendre la rétention d'information et la concurrence entre les pays et les entreprises privées et entrave la coopération.

Très peu d'efforts ont été faits pour harmoniser les politiques, les lois et les règles de l'exploitation minière et pour adopter des normes de sécurité et environnementales communes. La plupart des pays africains se font une concurrence mutuelle en essayant d'offrir aux investisseurs potentiels les conditions d'investissement les plus attractives. Les codes et règles du secteur minier sont sans cesse revus sans volonté de les harmoniser entre les régions.

L'une des faiblesses les plus frappantes a été l'incapacité de mettre en place des politiques communes d'investissement et de cadres fiscaux. Par exemple, les données fiscales de la Mauritanie et du Maroc à l'UMA montre que malgré des taux d'impôt sur les sociétés similaires (40% et 35%), les droits de douane grevant l'équipement d'exploitation minière sont nuls en Mauritanie mais peuvent atteindre 10% au Maroc. Sur le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), les sociétés sont exemptes d'impôts pour 15 ans en Egypte alors que les taxes peuvent atteindre 45% en Ethiopie. La participation gouvernementale dans les entreprises du secteur minier peut atteindre 60% en Egypte (dont 50% sans intérêt) alors qu'elle est nulle en Ethiopie, au Kenya et au Rwanda. Il existe aussi des disparités concernant les conditions fiscales entre les Etats membres de la CEDEAO. La participation de l'Etat va de zéro en Guinée à 33% au Niger. En revanche, les conditions fiscales au sein de la SADC sont plus harmonisées avec des taux d'imposition sur les sociétés et des royalties similaires.

Les communautés économiques régionales s'y prennent mieux en matière d'échange d'informations sur le secteur minier qu'en matière d'harmonisation des politiques car

31 pays africains sont membres du Réseau panafricain pour un système d'information géologique (PANGIS) et du PANFACT, tous deux des réseaux d'échange de données. Mais les résultats sont mauvais au niveau des projets transfrontaliers, de l'exploration et l'exploitation commune de ressources minières.

La SADC est la seule communauté économique régionale disposant d'un protocole sur l'exploitation minière. Le protocole fournit un cadre pour la coopération et l'intégration des activités minières. Il définit des domaines spécifiques de coopération tels que l'harmonisation des politiques nationales, facilite la mise à niveau des capacités humaines et techniques, encourage la participation du secteur privé à l'industrie minière dans la région et permet le respect des normes internationales de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Dans un certain nombre de domaines dont la géologie, la SADC peut servir d'exemple à d'autres communautés économiques régionales. Sa plus grande réalisation a sans doute été la création d'une infrastructure géologique commune en Afrique australe se prêtant à des technologies de recherche géologique communes, au traitement des données et à des normes harmonisées d'édition de cartes.

La voie à suivre

Bien que les investissements dans l'industrie minière aient augmenté en Afrique durant la dernière décennie, l'exploitation minière reste destinée à l'exportation et engendre localement peu de bénéfices et une faible valeur ajoutée. En dépit du Plan d'action de Lagos et des traités de plusieurs communautés économiques régionales demandant aux pays africains de transformer les matières premières afin de créer une base industrielle autosuffisante, cela n'a pas eu lieu dans la plupart des pays. De nombreuses économies basées sur l'exploitation minière n'ont pas été capables d'exploiter les possibilités économiques des exportations de minerai pour diversifier leur économie et s'engager sur le chemin de la croissance durable.

La dépendance de l'Afrique vis-à-vis des investissements directs extérieurs est très marquée dans le secteur minier à cause des forts besoins en capitaux de ce secteur et de l'absence de systèmes financiers nationaux capables de mobiliser suffisamment de capital-risque pour faciliter la création de compagnies minières nationales de taille moyenne. Les modalités de coopération régionale doivent prendre en compte la possibilité de créer ce chaînon manquant et proposer une façon d'intégrer les opérateurs privés dans le cadre institutionnel de coopération et d'intégration régionales. D'autres acteurs – les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les groupes de travailleurs, les groupes de protection de l'environnement et la société civile en général – deviennent de plus en plus actifs dans la détermination des politiques d'exploitation minière et doivent être impliqués dans les cadres institutionnels.

Au moment de monter des partenariats pour la préparation et la mise en œuvre des programmes, il serait utile de mettre l'accent sur les points suivants:

“ Les modalités de coopération régionale doivent proposer une façon d'intégrer les opérateurs privés dans le cadre institutionnel ”

“ *Le programme de réformes dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture a principalement mis l'accent sur les prix* ”

- L'harmonisation des politiques, des lois et règles d'exploitation minière pour garantir la compétitivité du secteur ainsi qu'un climat attractif pour les investisseurs tout en garantissant les droits de l'Etat à des revenus équitables;
- Faire en sorte que l'Afrique devienne une destination d'exploration compétitive. L'Afrique devrait se comparer à ses concurrents (tels que l'Amérique Latine), encourager les investissements dans la prospection géologique au plan national, promouvoir la création d'archives numériques aux plans national et régional, et harmoniser les normes et les procédures en vue de fluidifier les échanges aux niveaux national et régional et de réduire les coûts d'acquisition des données et autres coûts de transaction. En plus, il faudrait entreprendre des projets transfrontaliers visant à établir une carte des ressources minérales du continent et produire des cartes thématiques régionales communes;
- Renforcer les institutions gouvernementales pour garantir une meilleure gestion du secteur minier, en particulier au niveau des procédures de permis et de l'application des normes environnementales, du travail et de sécurité;
- Renforcer les liens entre l'exploitation minière et les autres secteurs afin de garantir une meilleure mise en valeur des ressources minières et une meilleure gestion de la rente minière;
- Faciliter l'esprit d'entreprise et l'apparition de ce chaînon manquant en introduisant au plan régional de nouveaux canaux pour capter l'investissement mais aussi en redynamisant la Bourse de Johannesburg, en la faisant progresser au niveau des marchés des capitaux du monde développé en vue d'atteindre un volume de liquidités et d'échanges commerciaux suffisant pour attirer les investisseurs;
- Transformer la petite exploitation minière en veillant à ce que les lois et les règlements qui protègent les titres de propriété des mineurs soient renforcés et en rendant plus efficaces les actions d'appui dans les domaines de la technique du marketing, de la formation technique et commerciale ainsi que de l'accès à des financements.

Alimentation et agriculture

Les activités liées à l'alimentation et l'agriculture constituent la colonne vertébrale de la plupart des économies africaines car elles contribuent de façon importante au PIB et à l'emploi. Dans un contexte de mondialisation accrue du commerce des biens agricoles et d'inquiétudes croissantes au sujet de la sécurité alimentaire, il est essentiel de considérer la chaîne de production comme un ensemble allant de la production agricole primaire à la commercialisation en passant par la transformation. L'efficacité d'une telle chaîne d'approvisionnement en biens alimentaires requiert une coordination importante entre les institutions et les individus, aussi bien à l'intérieur des frontières nationales qu'entre pays et régions. Tout ceci justifie clairement une approche régionale pour l'alimentation et l'agriculture.

Certains pays ont connu une forte croissance du secteur agricole ces dernières années, mais pour le continent dans son ensemble, la croissance des activités liées à l'alimentation

et à l'agriculture n'a été ni suffisamment forte ni suffisamment durable pour permettre la croissance généralisée et la réduction de la pauvreté en milieu rural. Parmi les facteurs expliquant les faibles résultats du secteur de l'alimentation et de l'agriculture figurent la mauvaise qualité des sols, les conditions climatiques extrêmes – pluviométrie irrégulière, sécheresses et manque d'eau – et les maladies endémiques du bétail. La dégradation des sols d'origine anthropique est un phénomène grave en Afrique car environ 30% des terres agricoles sont dégradées. Les politiques et les facteurs institutionnels expliquent aussi en grande partie les mauvais résultats du secteur agricole en Afrique. L'investissement public rural est particulièrement faible et le secteur agricole a été soumis à une taxation explicite et implicite élevée (Banque mondiale 2000, chapitre 6).

A ce jour, le programme de réformes dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture a principalement mis l'accent sur les prix. D'autres domaines doivent aussi être pris en compte. De nombreux obstacles au commerce de biens alimentaires et agricoles doivent être levés. Ils comprennent le harcèlement par la bureaucratie, les barrières non tarifaires et les imperfections légales et institutionnelles. L'assiette des marchés d'intrants et de produits doit être élargie afin de stabiliser les prix, de réduire les coûts de transaction et d'accroître la concurrence. Le manque de crédit, la rareté des terres, l'approvisionnement insuffisant en intrants et des infrastructures déficientes limitent encore l'entrée sur le marché du secteur privé.

L'accès au marché international peut potentiellement jouer un effet de levier pour le développement agricole en Afrique. Cependant, l'agriculture africaine est longtemps restée isolée des principaux marchés mondiaux en partie à cause des politiques et des faiblesses institutionnelles telles que la surévaluation persistante des taux de change réels. Parmi les causes encore plus importantes figurent les politiques des pays à haut niveau de revenu limitant l'accès à leurs marchés. D'importants transferts de l'Etat vers les paysans dans les pays développés ont imposé d'importants coûts sociaux aux pays en développement.

Pour parvenir à la croissance et à la sécurité alimentaire, un afflux durable d'investissements est nécessaire. La recherche agricole, le développement et l'éducation sont des domaines potentiellement porteurs d'importants bénéfices. Des investissements sont aussi nécessaires pour inverser le processus de dégradation de l'environnement et pour améliorer la structure et les infrastructures d'écoulement des produits. Le secteur public et le secteur privé doivent tous deux contribuer aux investissements dans l'agriculture. En mettant fin aux politiques économiques favorisant les urbains, il est possible de dégager des ressources pour l'investissement public. Le partenariat public-privé peut être stimulé par des investissements publics qui améliorent l'environnement aux yeux du secteur privé.

A défaut de données transfrontalières détaillées et fiables sur les intrants agricoles, les échanges alimentaires intra-régionaux sont utilisés pour déterminer l'indice d'intégration du secteur agricole (figure 8.1). L'indice a à peine augmenté de 2% par an en moyenne entre 1994 et 1999, reflétant ainsi les résultats décevants de ce secteur. Seul l'indice d'intégration de la SADC a augmenté de plus 3%. Plusieurs communautés

“
L'accès au marché international peut potentiellement jouer un effet de levier pour le développement agricole en Afrique
”

économiques régionales telles que la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Commission de l'Océan Indien (COI) affichent une décroissance de cet indice.

“ Il y a eu des progrès dans la mise en place d'instituts de recherche internationaux sur différents pays et régions ”

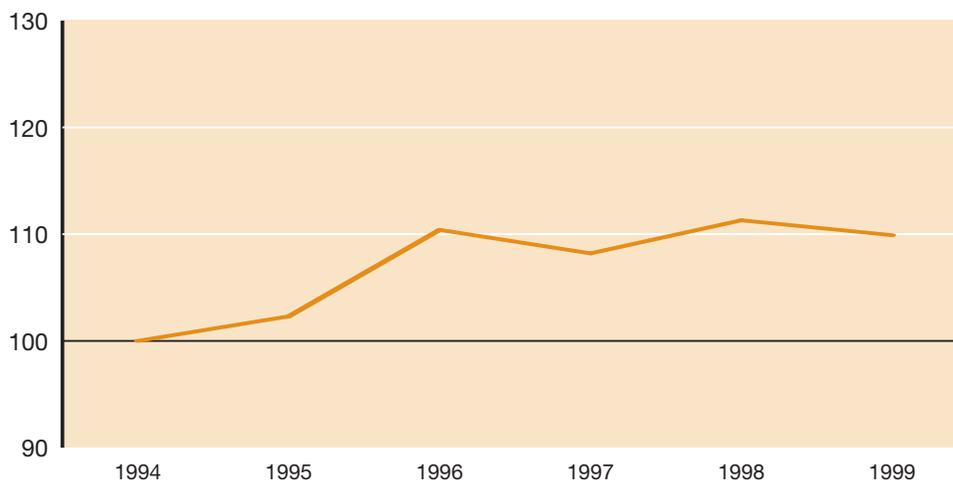
Le rôle des communautés économiques régionales

Les principaux objectifs des communautés économiques régionales en Afrique sont: garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire pour tous, augmenter la production et la productivité dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière, et réduire les pertes post-récolte. Pour atteindre ces objectifs, les communautés économiques régionales ont mis l'accent sur les points suivants:

- L'harmonisation des politiques et des stratégies agricoles, première étape vers la mise en place d'une politique agricole commune;
- La rationalisation de la production et la promotion du commerce agricole entre régions;
- L'utilisation de systèmes communs d'alerte rapide pour prévenir les attaques phytosanitaires et les conditions climatiques extrêmes;
- Le développement des marchés régionaux de produits agricoles;
- La mise en place d'institutions communes de recherche et de renforcement des capacités.

Malgré des résultats contrastés selon les communautés économiques régionales, un certain nombre de considérations générales peuvent être énoncées. D'abord, il y a eu des progrès dans la mise en place d'instituts de recherche internationaux sur différents pays

Figure 8.1
Indice d'intégration du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, 1994–1999
(Indice 1994=100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, d'après des sources officielles.

et régions. En Afrique de l'Ouest, l'Institut international d'Agriculture tropicale est actif dans tous les aspects de la production et de la sécurité alimentaire. Dans les États de la CEDEAO et de la CEEAC, le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et le Centre international de recherche et de développement sur l'élevage en zone Sub-humide travaillent sur la lutte contre la sécheresse et les questions liées à l'élevage. D'autres centres de recherche internationaux opèrent dans les pays de la CAE, CEEAC, COMESA, SADC et CEDEAO, et tentent d'apporter aux paysans la connaissance scientifique et des solutions modernes. De même, l'Organisation de lutte contre les sauterelles du désert en Afrique de l'Est est active dans la lutte contre les migrations d'insectes nuisibles dans la région. Le Forum sur la Recherche Agricole en Afrique œuvre à coordonner les activités sur tout le continent afin d'éviter les efforts redondants.

En second lieu, malgré la libéralisation des échanges commerciaux, le commerce intra-régional reste faible dans toutes les communautés économiques régionales, entraînant des effets néfastes sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de l'Afrique en général. Entre 1994 et 2000, aucune communauté économique régionale n'a enregistré de croissance régulière des échanges intra-régionaux. Souvent, des chutes brutales dans les échanges commerciaux sont souvent suivies de hausses tout aussi ardues. Les raisons vont des variations de la composition des produits alimentaires vendus, des conditions climatiques et de l'aide alimentaire extérieure en passant par les fluctuations des monnaies, les mauvais systèmes d'enregistrement des échanges et les moyens de stockage inadéquats. La SADC, la seule communauté économique régionale qui présente une évolution positive des échanges intra-régionaux entre 1994 et 1999, est aussi la seule disposant d'un mécanisme pour la sécurité alimentaire régionale.

En troisième lieu, alors que la plupart des pays ont mis sur pied les systèmes de prévision rapide, un grand nombre d'entre eux manquent de personnel qualifié et d'équipements. Ils doivent être revitalisés et transformés en unités régionales de prévision rapide.

En quatrième lieu, les difficultés à trouver les ressources financières nécessaires et les impératifs de coûts ont ralenti la mise en œuvre des initiatives régionales dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture dans plusieurs communautés économiques régionales. Ceci explique pourquoi des efforts plus importants doivent être faits pour mobiliser des fonds à travers une réorientation des investissements publics, l'utilisation de l'épargne rurale, l'implication du secteur privé et les investissements directs étrangers. Plus spécifiquement:

- Dans les pays membres du COMESA, la stratégie et la politique agricoles ont été revues avec l'aide de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. De nouvelles initiatives sont en cours telles que la révision des exigences phytosanitaires et sanitaires afin de les rendre conformes aux exigences de l'OMS, un projet de traitement des semences pour mettre au point et diffuser des pesticides respectueux de l'environnement, et l'établissement d'un mécanisme régional pour coordonner la collecte et la circulation de l'information liée à l'agriculture et au commerce;

“ Les systèmes de prévision rapide doivent être revitalisés et transformés en unités régionales de prévision rapide ”

- Les différences saisonnières du niveau de production et celles du degré de sécurité alimentaire entre les pays de la CAE expliquent en quoi la libéralisation des marchés de matières premières et des échanges est une composante importante de la stratégie du développement économique. Des études sur la libéralisation du commerce et l'harmonisation de la politique aideront la CAE à définir une politique agricole commune;
- Dans les pays de la CEDEAO, les ministres de l'agriculture ont adopté une nouvelle politique agricole commune dont le but est de garantir la sécurité alimentaire et l'harmonisation des politiques nationales. Le Secrétariat travaille à un mécanisme de consultation des associations professionnelles agricoles devant permettre d'impliquer le secteur privé dans le développement agricole, la production et le commerce;
- Au niveau de la SADC, un financement extérieur a permis de mettre en œuvre plusieurs initiatives régionales en matière de sécurité alimentaire par l'intermédiaire de l'Unité de coopération sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles. La stratégie régionale prévoit un système d'information sur la sécurité alimentaire à l'échelle régionale; un réseau d'analyse des politiques relatives à l'alimentation, à l'agriculture et aux ressources naturelles; des programmes régionaux sur la sécurité alimentaire et l'atténuation des effets de la sécheresse;
- Les Etats membres de l'UMA travaillent à la mise en place d'une politique agricole commune. Les pays du Maghreb prévoient de favoriser le commerce régional des biens alimentaires et de coordonner leurs politiques de production alimentaire, de consommation, de lutte contre la désertification et d'éradication des insectes nuisibles;
- L'IGAD trouve son origine dans les préoccupations relatives à l'agriculture et à l'environnement. Son action vise à garantir la sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement. L'IGAD a mis en place des projets pour résoudre les problèmes de disette, de conditions climatiques extrêmes, de désertification et de dégradation des sols qui affectent la plupart des zones de la région. Une stratégie sur la sécurité alimentaire, adoptée en 1990, doit être révisée pour cadrer avec les changements importants qui ont eu lieu dans la région.

La voie à suivre

Il n'est pas nécessaire que toutes les activités liées à l'alimentation et à l'agriculture soient le fait des communautés économiques régionales. Cependant, les initiatives régionales peuvent contribuer à garantir la sécurité alimentaire, stimuler la productivité et la compétitivité, élargir les marchés et les échanges, diffuser les connaissances et renforcer les capacités dans plusieurs domaines.

L'amélioration de la sécurité alimentaire. Les mesures clefs pour renforcer la sécurité alimentaire sont:

- La promotion du partage à moindre coût de bonnes pratiques, par exemple à travers des sites web, des programmes de radio rurale et des brochures faciles à déchiffrer. La SADC offre un exemple de bonne pratique en matière de promotion de

l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et d'autres communautés économiques régionales pourraient en tirer des leçons;

- La création et l'amélioration des marchés par l'amélioration des échanges d'informations sur les marchés;
- L'évaluation de l'efficacité des dispositifs de collecte de données sur l'agriculture et la sécurité alimentaire au niveau de la communauté économique régionale et la préparation de programmes et de projets destinés à combler les lacunes;
- Le renforcement des réseaux d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, notamment en utilisant les systèmes d'information géographique;
- L'amélioration des systèmes d'alerte précoce en sécurité alimentaire et leur diffusion à toutes les communautés économiques régionales.

Harmoniser les politiques agricoles. Les efforts d'harmonisation des politiques agricoles doivent privilégier trois domaines. Le premier concerne la migration, l'emploi et les compétences des travailleurs, l'objectif étant de permettre la libre circulation de la main d'œuvre et le droit de travailler partout dans chaque communauté économique régionale. Le second domaine concerne les politiques foncières et de gestion des terres. Enfin, le troisième concerne la protection des intérêts des petits paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance, c'est à dire la majorité de la population des pays africains. Ainsi, les efforts d'harmonisation des politiques doivent anticiper les effets négatifs sur les moyens d'existence et prévoir des filets de sécurité ou des programmes de lutte contre la pauvreté pour neutraliser ces effets à court terme – tout en proposant des solutions à long terme.

La rationalisation de la production et la promotion du commerce agricole entre les régions. La rationalisation de la production agricole fait partie des objectifs les plus courants des communautés économiques régionales en Afrique. La nécessité de rationaliser les stratégies de production au niveau de la communauté économique régionale n'est pas évidente parce que l'agriculture est avant tout l'affaire du secteur privé et que la production alimentaire est essentiellement un enjeu national. Mais la rationalisation est un gage de l'élargissement des marchés, et peut stimuler la production et la compétitivité.

Deux stratégies sont essentielles pour assurer l'élargissement des marchés agricoles: exploiter totalement les avantages comparatifs et réduire les barrières commerciales à l'intérieur des communautés économiques régionales, mais aussi mettre en œuvre des politiques commerciales qui prennent en compte les différences saisonnières et les différences en matière de degré de sécurité alimentaire au sein des communautés économiques régionales. Dans les pays de la CAE par exemple, les différences saisonnières et les différentes fonctions de demande entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda stimulent le commerce de biens alimentaires. De tels effets bénéfiques ne peuvent être totalement exploités qu'en moyennant la mise en œuvre rationnelle des politiques au niveau de la communauté économique régionale.

Pour accroître la production agricole, les communautés économiques régionales doivent travailler en collaboration avec d'autres entités à l'intensification de la généralisation des

“ Pour accroître la production agricole, les communautés économiques régionales doivent travailler en collaboration avec d'autres entités à l'intensification de la généralisation des services ”

“ **Les investissements dans l'irrigation sont également essentiels pour augmenter la production et contribuer à la sécurité alimentaire à long terme** ”

services tels que la recherche, l'éducation et la diffusion des semences en mettant l'accent sur l'augmentation de la productivité des paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance. De plus, les mécanismes nationaux de soutien à la commercialisation des produits agricoles, des intrants et à la diffusion du crédit doivent être harmonisés au sein des communautés économiques régionales. Les mécanismes de soutien contribuent à éliminer les distorsions affectant la production et la commercialisation, et permet une exploitation totale des avantages comparatifs au sein des communautés économiques régionales.

Les investissements dans l'irrigation sont également essentiels pour augmenter la production et contribuer à la sécurité alimentaire à long terme. Les projets régionaux d'irrigation nécessitent une coopération et une intégration considérables puisque la plupart des fleuves, lacs et aquifères traversent les frontières nationales et régionales. Excessivement tributaire de la pluviométrie, l'agriculture africaine ne dispose d'aucun moyen d'atténuation des effets de la sécheresse qui fonctionne de façon permanente dans certaines parties du continent. La vulnérabilité par rapport aux conditions climatiques a provoqué des fluctuations désordonnées dans le commerce de biens alimentaires: aucun pays n'est parvenu à produire sur le long terme un surplus agricole qui pourrait être exporté vers les pays présentant un déficit alimentaire.

Améliorer l'infrastructure rurale. L'augmentation de la production alimentaire au niveau de l'exploitation agricole ne suffit pas à garantir la sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et continental. Pour améliorer la productivité, trois facettes de l'agriculture africaine méritent une attention particulière: l'approvisionnement en intrants (engrais, services vétérinaires et autres), la récolte et le stockage, et enfin la commercialisation. Tous trois dépendent de la qualité de l'infrastructure rurale, c'est-à-dire des routes, des voies ferrées, des sources d'énergie en milieu rural, des équipements de transformation des produits, des moyens de communication (comme la radio) des systèmes de vulgarisation agricole et de l'offre de crédit.

Le mauvais état de l'infrastructure rurale a entraîné plusieurs situations où des pénuries alimentaires dans certains pays coïncidaient avec des surplus alimentaires dans d'autres pays d'une même communauté économique régionale. L'amélioration de l'infrastructure rurale peut donner un coup de fouet à la production et à la commercialisation. Dans les années 1980 et 1990 au Ghana, des investissements de la Banque mondiale dans les routes et l'électrification rurales ont stimulé la production et la commercialisation dans des proportions telles, qu'ils ont provoqué un boom économique au milieu des années 1990, avec un PIB augmentant de 7 à 10% par an. Des effets similaires ont été observés en Ethiopie, en Ouganda et dans d'autres pays.

Éliminer les droits de douane et faciliter le commerce des produits agricoles. Pour améliorer le commerce agricole sous-régional, les communautés économiques régionales doivent oeuvrer à la disparition de toutes les barrières douanières et commerciales et améliorer les dispositions légales facilitant le commerce. Bien que les données

officielles révèlent de faibles échanges commerciaux intra-africains, ces chiffres portent essentiellement sur le commerce de produits non agricoles. Le commerce de biens agricoles est généralement informel. La voie à suivre serait d'ouvrir les frontières et de légaliser ce commerce comme l'ont fait plusieurs pays africains concernant le commerce extérieur pendant les dix dernières années. Alors que la plupart des communautés économiques régionales ont éliminé les droits de douane sur les matières premières agricoles, des barrières non tarifaires demeurent et représentent une entrave sérieuse à la circulation fluide des produits agricoles – en particulier des produits périssables.

Promouvoir le secteur privé. La promotion du secteur privé, réel moteur de la croissance économique, est vitale dans le secteur agricole. Les gouvernements doivent faciliter l'installation de «centres d'incubation» privés pour l'amélioration des produits agricoles et doivent fournir une information sur les marchés. Les incubateurs permettent aux paysans d'être informés facilement et de bénéficier de formations à moindre coût. Au niveau régional, une coopération visant un environnement commercial et un climat favorable à l'investissement est essentielle. Cela milite en faveur de politiques macroéconomiques appropriées permettant d'éviter la surévaluation des taux de change et des taux d'intérêt élevés et en faveur de réformes des modalités de régulation qui doivent devenir moins lourdes et plus efficaces.

Diffuser l'information et renforcer les capacités. La coordination des actions nationales par les communautés économiques régionales est aussi un facteur important pour créer et diffuser des connaissances sur les techniques de transformation et pour renforcer les capacités en matière de négociations commerciales et de gestion des unions de commercialisation des produits.

Industrie

L'indice d'intégration régionale dans le secteur manufacturier, mesuré à partir des échanges d'intrants industriels entre les pays, a augmenté en 1995 puis s'est stabilisé à un niveau de performance médiocre jusqu'en 1998 avant de baisser ensuite (figure 8.2). Seuls l'UEMOA et la CEDEAO ont présenté des taux de croissance proches de celui de l'indice d'intégration composite pour l'ensemble du continent.

Les pays africains reconnaissent que la croissance du secteur industriel doit jouer un rôle crucial pour faire passer leurs économies d'une dépendance vis-à-vis de la production et de l'exportation des matières premières à une situation à un secteur industriel techniquement avancé. La plupart des pays africains ont encore une capacité de production industrielle fragile et rudimentaire. Sur la période 1994–1999, l'industrie représentait moins de 14% du PIB dans la plupart des pays africains – et dans plusieurs communautés économiques régionales, elle représentait beaucoup moins que cela (figure 8.3). De plus, la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie a été très lente au cours des dix dernières années, ce qui témoigne d'un faible niveau d'industrialisation.

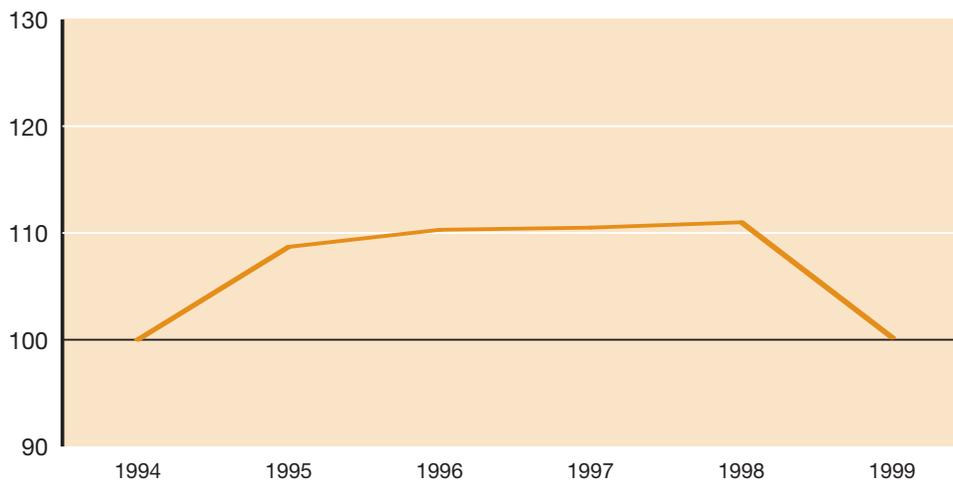
“
La croissance du secteur industriel doit jouer un rôle crucial pour faire passer leurs économies d'une dépendance vis-à-vis de la production et de l'exportation des matières premières à une situation à un secteur industriel techniquement avancé
”

En général, les progrès de l'industrie – y compris la participation du secteur privé et l'investissement – ont été décevants.

Les communautés économiques régionales ont encouragé la croissance industrielle en incluant dans leurs traités des objectifs liés au développement industriel intégré. Ces objectifs visent généralement à :

Figure 8.2

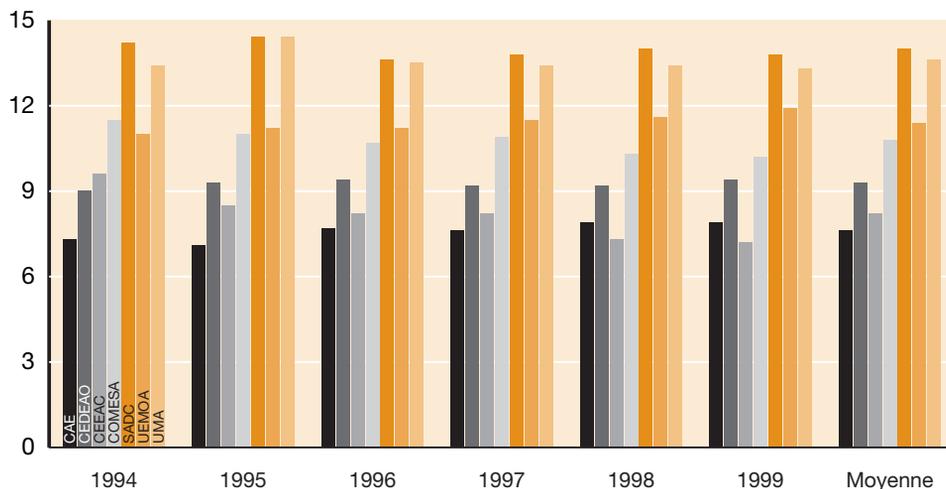
Indice d'intégration du secteur industriel, 1994–1999 (Indice 1994=100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Figure 8.3

Part de l'industrie dans le PIB (en %)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

- Coopérer en matière de politiques de développement industriel;
- Promouvoir le développement industriel et des liens transfrontaliers entre les industries;
- Créer des institutions financières spécialisées pour soutenir le développement industriel;
- Promouvoir la participation du secteur privé au développement industriel;
- Etablir des industries régionales ainsi que des instituts de recherche-développement pour l'industrie.

A ce jour cependant, la coopération industrielle promue par les communautés économiques régionales n'a pas fait grand-chose pour stimuler et augmenter la production, la productivité et la valeur ajoutée de l'industrie. Les efforts les plus remarquables ont été les mesures de soutien au commerce intra-régional de produits manufacturés à travers les programmes de libéralisation du commerce. La coopération en vue d'améliorer les secteurs de production de matières premières demeure un objectif plutôt qu'une réalité.

Quels sont les résultats des communautés économiques régionales?

Les estimations suivantes mettent en lumière les performances des communautés économiques régionales en matière de développement industriel et de coopération dans ce secteur.

- *COMESA*. Le COMESA cherche à promouvoir les liens entre les industries, à développer les industries agro-alimentaires et les industries de base produisant des biens en capital et des biens intermédiaires. Elle encourage la recherche et le développement industriels conjoints, l'intégration des industries de base entre les pays en fonction de la localisation des matières premières nécessaires et l'exploitation commune des ressources partagées. Une stratégie industrielle régionale a été créée en vue d'atteindre ces objectifs. Le COMESA a aussi facilité la formation de deux institutions régionales de financement de l'industrie: la Banque pour le commerce et le développement de l'Afrique orientale et australe et la «Africa Insurance Guarantee Agency». Avec l'aide de l'Union européenne, la COMESA met actuellement en place un programme de trois ans pour harmoniser les normes de 80 à 100 produits sous les auspices de l'Organisation régionale africaine pour la normalisation.
- *CAE*. Les objectifs de la CAE dans le secteur industriel mettent l'accent sur l'identification et l'élimination des obstacles au développement industriel, sur l'expression des avantages comparatifs dans l'industrie, le développement de petites industries exploitant les ressources disponibles localement, des industries agro-alimentaires, la promotion d'une croissance industrielle équilibrée, l'exportation de produits industriels et l'introduction de normes environnementales et de qualité. Un code d'investissement harmonisé est en cours de préparation.
- *CEEAC*. Les objectifs de la CEEAC comprennent l'harmonisation des politiques de développement industriel, une répartition équilibrée des industries entre les Etats membres, l'adoption et l'application d'un code d'investissement commun et

“ *La croissance de la valeur ajoutée de l'industrie a été très lente au cours des dix dernières années, ce qui témoigne d'un faible niveau d'industrialisation* ”

“ La coopération industrielle promue par les communautés économiques régionales n'a pas fait grand-chose pour stimuler et augmenter la production, la productivité et la valeur ajoutée de l'industrie ”

l'installation d'entreprises industrielles d'assise régionale. Une coopération industrielle réussie nécessite d'accorder une place plus importante au secteur privé.

- *CEDEAO*. La CEDEAO a adopté un plan quinquennal de développement industriel de 1987 à 1991 qui a été poursuivi en 1994 d'un schéma directeur plus large destiné à faire sortir le secteur industriel de la région d'un environnement protégé et dominé par l'Etat pour ouvrir la voie à l'initiative privée, promouvoir un climat stable favorable aux affaires et favoriser l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs. Un protocole portant sur les entreprises d'assise régionale était censé faciliter la mise en place d'industries communautaires conjointes, mais à ce jour, les entreprises communes se sont limitées à une usine de production de ciment et une usine de production de sucre bénino-nigériane.
- *SADC*. Les objectifs en matière de développement industriel de la SADC comprennent l'augmentation de la part de l'industrie dans le PIB, l'augmentation du commerce intra-régional des produits manufacturés, la diversification des exportations de produits industriels et le développement des industries de biens en capital. Une base de données sur l'industrie et le commerce a été mise au point; elle contient des données sur les droits de douane et les échanges commerciaux des Etats membres ainsi que sur les propositions de libéralisation des tarifs douaniers émanant des parties négociant le protocole commercial de la SADC.
- *UEMOA*. Le traité de l'UEMOA envisage l'adoption d'une politique industrielle commune pour encadrer le développement industriel dans la région. Cette politique met l'accent sur la compétitivité industrielle, les liens avec le secteur agricole (en particulier l'élevage et la pêche), l'échange d'informations sur l'industrie, l'harmonisation des codes d'investissement et le développement industriel équilibré dans la région. Le programme de libéralisation des échanges commerciaux relativement avancé de l'UEMOA constitue un catalyseur de la croissance industrielle dans la région.

La voie à suivre

Il est impératif d'accroître sensiblement l'appui systématique aux efforts d'industrialisation, notamment par des investissements industriels adéquats. Sans cet appui, la libéralisation du commerce aura un faible impact. Plusieurs mesures doivent être prises pour stimuler les efforts de coopération des communautés économiques régionales dans le secteur industriel.

Redéfinir les objectifs du développement industriel

Les communautés économiques régionales ont besoin de reconsidérer leurs cadres de développement industriel en mettant l'accent sur une coopération renforcée et en s'appuyant sur le secteur privé, véritable moteur de l'industrialisation. Dans la logique des changements d'orientations politiques en cours, la plupart des gouvernements africains se retirent des secteurs productifs et les laissent au secteur privé. Les cadres de coopération doivent s'adapter à cette tendance. Les communautés économiques régionales doivent aussi appréhender de façon plus adaptée le développement industriel afin de faire face à la polarisation de l'industrie, aux faibles échanges intra-régionaux des produits manufacturés et au manque de compétitivité de l'industrie.

La polarisation de l'industrie a longtemps été un grief des pays «laissés pour compte» qui y voient un prétexte pour leur refuser l'opportunité de bénéficier des accords de coopération. La polarisation doit-elle être perçue comme allant à l'encontre de l'esprit d'intégration et de la répartition équitable des bénéfices? Peut-elle être considérée comme un facteur de renforcement de la compétitivité en amenant les industries peu efficaces à mettre fin à leurs activités? En termes de compétitivité, la surprotection par des droits de douanes élevés a contribué au maintien de l'inefficience. Mais en se focalisant sur les droits de douane, les gouvernements ont résolu uniquement le problème de la compétitivité-prix. Ils ne se sont pas attaqués à la question de la qualité des produits. Les programmes de normalisation et de métrologie des communautés économiques régionales constituent un premier pas vers une garantie de la qualité. Mais beaucoup reste à faire pour améliorer la compétitivité des produits africains en termes de qualité, au plan domestique et au plan régional.

Les communautés économiques régionales doivent élaborer des plans stratégiques dans tous les aspects de la coopération dans le sens des propositions formulées ci-dessus. Ces plans doivent reposer sur des objectifs associés à des résultats déterminés dans le temps, aux ressources requises et à la création des institutions qui s'avèreraient nécessaires. Chaque communauté économique régionale doit se doter d'une unité spécifique à même de diriger les programmes de coopération industrielle et d'évaluer périodiquement les performances du secteur.

L'augmentation du commerce intra-régional des produits manufacturés nécessitera des programmes de promotion du commerce de produits industriels. Ces programmes doivent également comprendre des systèmes d'information sur le commerce ainsi que des foires commerciales consacrées à des produits spécifiques ou à des sous-secteurs, afin d'informer le monde des affaires sur les opportunités commerciales dans chaque région.

Des politiques de soutien à la compétitivité du secteur industriel sont impératives. Parmi les mesures politiques pouvant rendre les industries locales plus compétitives figurent la suppression des droits de douane sur les produits manufacturés commercialisés au sein des communautés économiques régionales, sur les importations des matières premières utilisées par l'industrie; des plans nationaux de remboursement de la taxe à la valeur ajoutée afin que les entreprises qui utilisent des matières premières locales puissent en réclamer le remboursement. Le respect des critères de convergence macroéconomique est aussi essentiel aux efforts de promotion de l'industrie. Agir ainsi peut contribuer à la création d'un environnement favorable à l'investissement industriel local et domestique.

Promouvoir la recherche et le développement

Le moyen le plus avantageux pour les communautés économiques régionales de promouvoir la recherche-développement est d'élever les institutions nationales de recherche et de technologies industrielles au rang de centres régionaux d'excellence. Une mesure pilote qui mériterait d'être reprise est l'accord entre le COMESA et l'université du Zimbabwe portant sur des recherches et des tests concernant les produits

“ *Il est impératif d'accroître sensiblement l'appui systématique aux efforts d'industrialisation, notamment par des investissements industriels adéquats* ”

métallurgiques. Les communautés économiques régionales ont peu fait pour exploiter les capacités des nombreuses organisations régionales de recherche industrielle en Afrique.

“
Un autre défi: rendre l'Afrique attractive pour les investissements directs étrangers
”

Harmoniser les normes et les systèmes de mesure

Pour harmoniser les normes des produits – condition essentielle à l'expansion commerciale – les communautés économiques régionales doivent travailler avec l'Organisation régionale africaine de normalisation. Il serait bon que tous les pays africains adhèrent à cette organisation (pour l'instant 19 l'ont fait) car elle constitue le seul forum à l'échelle du continent sur les questions de normes.

Promouvoir l'investissement

Les effets indésirables de la polarisation industrielle ne peuvent être résolus qu'au moyen d'investissements ciblés dans des secteurs industriels porteurs non encore exploités. A court ou à moyen terme, ces investissements ne peuvent être que des investissements directs étrangers. Les zones d'acheminement des exportations, les zones de développement industriel et les zones franches ont joué un rôle essentiel pour attirer les investissements directs étrangers dans des pays comme Maurice et le Mozambique (Odenthal 2001).

Il faudrait aussi des mesures favorisant l'investissement commun à plusieurs pays par l'intermédiaire de traités bilatéraux d'investissement et de cadres légaux à même de conférer aux entreprises un «statut d'entreprise régionale» qui les encourage à ouvrir des succursales au sein des communautés économiques régionales, et enfin à travers une révision du droit du travail et des investissements.

Un autre défi: rendre l'Afrique attractive pour les investissements directs étrangers. Ceci est crucial dans le contexte actuel de concurrence mondiale qui caractérise ces investissements. Les ressources financières nécessaires étant supérieures aux budgets de la plupart des agences nationales d'investissement, les communautés économiques régionales devraient prendre la responsabilité de promouvoir les régions dans leur ensemble comme zones de destination d'investissements.

Régler le problème des obstacles non tarifaires

Les exigences du système de labellisation écologique à cause des coûts élevés qu'elles entraînent, peuvent entraver les efforts des industries régionales pour pénétrer les marchés mondiaux. La plupart des pays africains ne disposent pas de l'infrastructure et de la capacité technique nécessaires pour certifier les produits (ONUDI 1995). Les communautés économiques régionales doivent militer en faveur du recours à des labels internationalement reconnus en remplacement des multiples systèmes actuellement en vigueur, tout en reconnaissant mutuellement les systèmes nationaux de labellisation. Une autre approche serait de militer pour que l'acceptation des réglementations écologiques dans les pays exportateurs corresponde aux critères écologiques des pays importateurs.

Se protéger contre le dumping

Tous les gains engrangés par le développement industriel peuvent être anéantis par la pratique du dumping. La plupart des pays africains n'ont pas les moyens de protéger leur industrie contre le dumping ou contre l'afflux sur leur marché intérieur de produits en provenance des industries régionales. C'est pourquoi, à l'échelle des régions ou même du continent, les communautés économiques régionales doivent donner les moyens aux Etats membres d'invoquer les accords de l'Organisation mondiale du commerce sur la lutte contre le dumping, la protection et les mesures compensatoires, démarche qui exige le recours à des procédures rigoureuses à même de prouver qu'il y a eu dumping et qu'il a porté préjudice aux industries domestiques.

Résumé

Les secteurs productifs africains n'ont pas encore agi comme un moteur de la croissance du commerce régional. Les faibles productivité et production agricoles doublées d'une production industrielle insuffisante et peu compétitive ne sont pas de nature à stimuler le commerce à l'intérieur ou entre les communautés économiques régionales. Les faiblesses structurelles et autres doivent cesser – telles que les coûts élevés pour faire du commerce – pour enfin faire décoller les échanges commerciaux au sein du continent africain.

“ Les faiblesses structurelles et autres doivent cesser pour enfin faire décoller les échanges commerciaux au sein du continent africain ”

Références

- Abassa, K. P. 1995. “Improving Food Security in Africa: The Ignored Contribution of Livestock.” Joint ECA/FAO Agriculture Division Monograph 14. Addis-Abeba: Commission économique pour l'Afrique, et Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Abou-Ali, Hala. 1998. *The Integration and Trade Liberalisation Programme of the Economic Community of West African States (ECOWAS)*. Addis-Abeba: Organisation de l'unité africaine.
- Asante, S.K.B. 1986. *The Political Economy of Regionalism in Africa—A Decade of the Economic Community of West African States*. Praeger, N.Y.: Greenwood Publishing Group.
- Ashton, Peter. 2001. “Challenges for Water Sharing in a River Basin.” *Stockholm Water Front* 2: 8–9.
- Badiane, O., et C.L. Delgado. 1995. “A 2020 Vision for Food, Agriculture, and the Environment in Sub-Saharan Africa.” 2020 Discussion Paper 4., Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute, Washington, D.C.
- Banque africaine de développement. 1999. *African Development Report 1999*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2001. *African Development Report 2001*. Oxford: Oxford University Press.
- Banque mondiale 1998. *Commodity Market and the Developing Countries*. Washington, D.C.
- . 1999. “Road Map for Investment Facilitation.” Papier présenté à la Cross Border Initiative, réunion ministérielle, Octobre, Grand Baie.
- . 2000. *Can Africa Claim the 21st Century?* Washington, D.C.
- . 2001a. *African Development Indicators*. Washington, D.C.
- . 2001b. *World Development Indicators*. Variable List: F. Washington, D.C.
- . 2002. *World Development Report 2002*. Washington, D.C.
- Bradshaw, M., et B. Belovay. 1996. “West Africa—An Emerging Gold Producing Region.” CIBC Wood Gundy Securities Inc., Toronto.
- Broesse, U. 1996. *Industriepolitik*. Munich/Vienne: Oldenbourg.
- Buigues, P., et A. Sapir. 1993. “Community Industrial Policies.” dans Phedon Nicolaidis, ed., *Industrial Policy in the European Community: A Necessary Response to Economic Integration?* Dordrecht: Martinus Nijhoff Publishers.

- Cawood, F.T., S. Kangwa, A.S. Macfarlane, et R.C.A. Minnitt. 2001. *Mining, Minerals and Economic Development and Transition to Sustainable Development in Southern Africa*. MMSD Southern Africa Research Topic 5. International Institute for Environment and Development, Mining, Minerals and Sustainable Development, Johannesburg. [http://www.ied.org/mmsd/mmsd_pdfs/164_cawood.pdf]
- CEA (Commission économique pour l'Afrique). 1992. "United Nations Development Agency Assistance to ECOWAS in Developing a Strategy to Promote Industrial Integration." Addis-Abeba.
- . 1995. "Agricultural Growth: The Key to Poverty Alleviation in Low-income Developing Countries 2020." Vision Brief 15. Lusaka.
- . 1996. "Integrated Management of Transboundary Freshwater Resources—Problems and Prospects." Addis-Abeba.
- . 1997a. "Liberalisation of World Trade, Globalisation and African Economic Integration." Addis-Abeba.
- . 1997b. "Issues for an Action Plan to Develop Africa's Mineral Industries During the Period 1998–2007 through Sub-Regional and Regional Cooperation." Addis-Abeba.
- . 1998. "Existing Transboundary River/Lake Basin Organization in Africa: A Background Overview and Assessment." Addis-Abeba.
- . 1999a. "African Integration: Lessons from the EU, NAFTA, MERCOSUR, ASEAN and APEC." Addis-Abeba.
- . 1999b. "Economic Integration in Africa and ECA's Role: A Reflection Note." Addis-Abeba.
- . 1999c. "Report on the Follow-Up of the Implementation of the Actions Recommended at the Second Conference of the African Ministers Responsible for the Development and Utilisation Mineral Resources and Energy in Africa." Paper presented at the First Meeting of the Committee on Natural Resources and Science and Technology, November, Addis-Abeba.
- . 2000a. "The State of Cooperation on the Continent." Paper presented at the Ministerial Conference of the Organization of African Unity on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa, 8–9 mai, Abuja.
- . 2000b. "Transboundary River/Lake Basin Water Development in Africa: Prospects, Problems and Achievements." Addis-Abeba.
- . 2001. "Rapport du Conseil des ministres de l'OUA." Lusaka.
- CEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest). 1993. "Revised Treaty 1993." Juillet, Abuja.
- . 1994. "ECOWAS Industrial Masterplan: Orientations and Action Programme." Abuja.
- Chamber of Mines of South Africa. 2001. "Mining as a Foundation for Economy." Pretoria: University of Pretoria, Bureau for Economic Policy and Analysis.
- Chambers, Robert, et Gordon R. Conway. 1992. "Sustainable Rural Livelihoods: Practical Concepts for the 21st Century." Discussion Paper 286. Brighton: University of Sussex, Institute of Development Studies.
- Chopak, Charles. 2000. "Early Warning Primer: An Overview of Monitoring and Reporting." Washington D.C.: United States Agency for International Development, Famine Early Warning System Project.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 1997. "Regional Experiences in the Economic Integration Process of Developing Countries." Genève. [<http://www.unctad.org/en/docs//poitcdtsbd1.en.pdf>]
- COMESA (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe). 1999. *Rapport annuel*. Lusaka.
- . 2002. "Minutes of the Sixth Summit of the COMESA Authority of Heads of State." 22–23 mai, Le Caire.
- Commission européenne. 2000. "The European Community's Development Policy: Statement of the Council and the Commission." 10 novembre, Bruxelles.
- Cour, J-M, et S. Snrech. 1999. *Preparing for the Future—A Vision of West Africa in the Year 2020: West Africa Long-Term Perspective Study*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.

- CSIR (Council for Science and Industrial Research). 2000a. *The CSIR Technology Impact 2000*. Pretoria.
- . 2000b. Millennium Technology Brief. Pretoria.
- CTA (Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation). 1998. “Regionalisation: A Stepping Stone to Integration?” SPORE 78: 1–3.
- Delgado, C.L. 1995. “Africa’s Changing Agricultural Development Strategies: Past and Present Paradigms as a Guide to the Future.” 2020 Discussion Paper 3. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Delgado, C.L., M. Rosegrant, H. Steinfeld, Ehui Simeon, et Courbois Claude. 1999. “Livestock to 2020—The Next Food Revolution.” 2020 Discussion Paper 28. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute.
- DeRosa, Dean, et Kumaresan Govindan. 1997. “Agriculture, Trade, and Regionalism in South Asia.” 2020 Vision Brief 46. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute
- Development Bank of Southern Africa. 2000. *Annual Report 2000*. Johannesburg.
- DFID (U.K. Department for International Development). “Sustainable Livelihoods Guidance Sheets.” Londres. [www.livelihoods.org/info/info_guidancesheets.html].
- DSE (German Foundation for International Development). 2001. “Facts on Africa.” [www.dse.de/aktuel/facts-e.htm].
- Ebersohn, F. 2001. “GDP Data Puts Growth Target of 3% at Risk.” Business Report. 30 mai.
- Evlo, Kodjo. 2001. “West Africa Subregion Report.” Addis-Abeba: Commission économique pour l’Afrique.
- Ezenwe, U. 1981. “Equitable Distribution of the Benefits and Costs of Integration in West Africa.” Document présenté au “Deuxième Colloque sur l’intégration économique de l’Afrique de l’ouest,” juillet, Conakry.
- . 1983. *ECOWAS and the Economic Integration of West Africa*. New York: St. Martin’s Press.
- . 1997. “Regional Dimensions of Structural Adjustment in West Africa.” *Intereconomics* 32(3): 134–43.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation). 1995. *Water Report 7—Irrigation in Africa in Figures*. Rome.
- . 1996a. *The Sixth World Food Survey*. Rome.
- . 1996b. *The State of Food Insecurity in the World*. Rome.
- . 1997. *Agriculture, Food and Nutrition for Africa: A Resource Book for Teachers of Agriculture*. Rome: Publishing Management Group.
- . 2001a. “The Impact of HIV/AIDS on Food Security.” Paper presented at the Committee on World Food Security, 27th Session, 28mai–1 juin, Rome.
- . 2001b. *The State of Food Insecurity in the World*. Rome.
- FAO–GIEWS (Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation, Global Information and Early Warning System). 1996a. “Food, Agriculture and Food Security: Developments Since the World Food Conference and Prospects.” Document de travail pour le Sommet mondial de l’alimentation, 13–17 novembre, Rome.
- . 1996b. “The State of Food Agriculture Conflicts.” Agriculture and Food Security World Food Summit Plan of Action, 13–17 mars, Rome.
- . 2001a. *Food Crops and Shortages 1* (Mars). [[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/003/x9786e/x9786e00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/003/x9786e/x9786e00.pdf)]
- . 2001b. *Food Crops and Shortages 2* (Avril). [[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y0380e/y0380e00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y0380e/y0380e00.pdf)]
- . 2001c. *Food Crops and Shortages 3* (Juin). [[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y1090e/y1090e00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y1090e/y1090e00.pdf)]
- . 2001d. *Food Crops and Shortages 4* (Septembre). [[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y1913e/y1913e00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y1913e/y1913e00.pdf)]
- . 2001e. *Food Crops and Shortages 5* (Novembre). [[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y8131e/y8131e00.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y8131e/y8131e00.pdf)]
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation) et OMS (Organisation mondiale de la santé). 1992a. *Final Report of the International Conference on Nutrition*. Rome et Genève.
- . 1992b. “Nutrition and Development—A Global Assessment.” Conférence internationale sur la nutrition, 5–11 décembre, Rome.

- Fraser, Malcolm. 1989. *Africa's Commodity Problems: Towards a Solution*. New York: Nations Unies.
- Gijsbers, G., et R. Contant. 1996. "Regionalization of Agricultural Research: Selected Issues." ISNAR Briefing Paper 28. International Service for National Agriculture Research, La Haye.
- Global Water Partnership Technical Advisory Committee. 2000. "Integrated Water Resources Management." TAC Background Papers. Stockholm.
- Granville, Arnold. 2001. "Baseline Survey of the Mining and Minerals Sector." MMSD Southern Africa Research Topic 6. International Institute for Environment and Development, Mining, Minerals and Sustainable Development, Johannesburg. [http://www.iied.org/mmsd/mmsd_pdfs/SthAfrica_word_PPT/08_Baseline_Survey.doc].
- Harrigan, J., R. Loader, et C. Thirlte. 1992. *Agricultural Price Policy: Government and the Market*. Training Materials for Agricultural Planning 31. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation.
- Hassan, R., D. Fairbank, G. Magagula, et H. Faki. 1997. "Analyzing Comparative Economic Advantage of Agricultural Production and Trade Options in Southern Africa: Guidelines for a Unified Approach." Technical Paper 100. Washington D.C.: United States Agency for International Development, Africa Bureau, Office of Sustainable Development, Productive Sector Growth, and Environment.
- Hassan, R., H. Faki, et D. Byerlee. 2000. "The Trade-Off between Economic Efficiency and Food Self-Sufficiency in Using Sudan's Irrigated Land Resources." *Food Policy* 25: 35–54.
- Hay, Roger W., et M. Rukuni. 1988. "SADCC Food Security Strategies: Evolution and Role." *World Development* 16: 1013–24.
- Helleiner, G. K. 1972. *International Trade and Economic Development*. Harmondsworth: Penguin.
- Imani Development. 2001. "SADC Industrial Development Strategy." Consultancy report prepared for Southern Africa Development Community. Durban.
- Ingo, M.D. 1997. "Has Agricultural Trade Liberalization Improved Welfare in the Least Developed Countries? Yes." Policy Research Working Paper 1748. Washington D.C. : Banque mondiale, International Economics Development, International Trade Division.
- International Trade Centre. "Trading Opportunities in Southern Africa: A Statistical Analysis." Genève. [<http://www.intracen.org/iatp/surveys/stat.htm>].
- Jaber, T.A. 1971. "The Relevance of Traditional Integration Theory to Less Developed Countries." *Journal of Common Market Studies* 9: 254–67.
- Jourdan, P.P. 1992. "Provisional Implications for SADCC Mining Sector of a Post-Apartheid South Africa." Report prepared for the SADCC Mining Sector Co-ordinating Unit. Southern African Development Co-ordination Conference, Lusaka.
- Kagira, B.M. 1997. "The Effects of Regional Integration on the Performance of Intra-Industry Trade in Eastern and Southern Africa." COMESA/IDRC Research Network on Regional Integration. Lusaka, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Ottawa: International Development Research Centre.
- Kangwa, Sam. 2001. "Report on the Privatisation of Zambia Consolidated Copper Mines." MMSD Southern Africa Topic 5. International Institute for Environment and Development, Mining, Minerals and Sustainable Development, Johannesburg. [http://www.iied.org/mmsd/mmsd_pdfs/SthAfrica_word_PPT/07_ThePrivatisationofZambiaConsolidatedCopperMines.doc].
- Kennedy, E., et L. Haddad. 1992. "Food Security and Nutrition, 1971–91: Lessons Learned and Future Priorities." *Food Policy* 17(1): 2–6.
- King, F.S., et A. Burgess. 1993. *Nutrition for Developing Countries*. Troisième édition. Oxford: Oxford Medical Publications, Oxford University Press.
- KOBWA (Komati River Basin Authority). 1998. "Commemorative Information Brochure on the Driekoppies Dam Opening." Piggs Peak, Swaziland. [http://www.kobwa.co.za/driekoppies_menu.cfm]
- Koester, U. 1984. "Regional Cooperation among Developing Countries to Improve Food Security." *Quarterly Journal of International Agriculture* 23(2): 99–115.
- . 1986. "Regional Cooperation to Improve Food Security in Southern and Eastern African Countries." IFPRI Research Report 53. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute.

- . 1990. “Agricultural Trade Among Malawi, Tanzania, Zambia and Zimbabwe.” Paper presented at Workshop on Trade in Agricultural Products among the SADCC Countries. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Lall, S. 1995. “Industrial Adaptation and Technological Capabilities in Developing Countries.” Dans T. Killick, ed., *The Flexible Economy*. Londres/New York: Routledge.
- . 1995. “Structural Adjustment and African Industry.” *World Development* 23(12): 2019–31.
- Lombard, J. A., et J.J. Stadler. 1980. “The Role of Mining in the South African Economy.” Bureau for Economic Policy and Analysis, University of Pretoria.
- Loxton, L. “Minister Worries over Mining’s GDP Input.” *Business Report*. 31 mai.
- Macfarlane, Alistair S. 2001. *The Contribution of the Mining and Minerals Sector to the Economic Development of Southern Africa*. Johannesburg: University of Witwatersrand Press.
- MacGaffey, Janet. 1991. *The Real Economy of Zaire: The Contribution of Smuggling and Other Unofficial Activities to National Wealth*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press.
- Maphanyane, E.M. 2000. “Rationalization of Regional Institutions: SADC.” Coalition mondiale pour l’Afrique, Washington, D.C.
- Mellor, J.W. 1988. “Global Food Balances and Food Security.” *World Development* 16(9): 997–1011.
- Membrate, Mengistu. 2001. “Report on Regional Integration in Eastern and Southern Africa.” Addis-Abeba: Commission économique pour l’Afrique.
- Minerals Bureau. 1985. *South Africa’s Mineral Industry 1984*. Washington, D.C.: United States Bureau of Mines.
- . 2000. *South Africa’s Mineral Industry 1999/2000*. Washington, D.C.: United States Bureau of Mines.
- Morris, Gayle A., et John A. Dadson. 2000. “Ghana Cross-Border Trade Issues.” African Economic Policy Paper Discussion Paper 22. Washington D.C.: United States Agency for International Development
- Msonda, Flora M. 1997. “Intra-Industry Trade between Members of the PTA/COMESA Regional Trading Arrangement.” CREA Research Paper 64. Nairobi: Consortium pour la recherche économique en Afrique.
- NBI (Initiative pour le bassin du Nil) 2001. “Nile Basin Initiative Strategic Action Programme.” Entebbe. [<http://www.nilebasin.org/nbiprocess.htm>]
- Odenthal, Nudger. 2001. *New Forms of Co-operation and Integration in Emerging Africa: FDI in Sub-Saharan Africa*. OCDE Centre de développement, rapport technique 173. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Ogunrinade, A., R. Oniang’o, et J. May, eds. 2000. *Beyond Bread: Food Security and Governance in Africa*. Johannesburg: University of Witwatersrand Press.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l’enfance). 2000. *Global Water Supply and Sanitation Assessment Report*. Genève et New York.
- ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). 1995. “Cluster Development Programme.” Vienne.
- . 1996. *The Globalization of Industry: Implications for Developing Countries Beyond 2000*. Vienne.
- . 2000. *African Industry 2000: The Challenges for Going Global*. Vienne.
- OUA (Organisation de l’unité africaine). 1998. “Report on the Proceedings of the Trade Liberalisation and Regional Integration Workshop.” 7–10 juillet, Abidjan.
- . 2000. “Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa.” 8–9 mai, Abuja.
- Oyebande, L., et Ayoade, J.O. 1986. “The Watershed Unit for Planning and Land Development.” In R. Lal, A. Sanchez, and R.W. Cunnings, Jr., eds., *Land Clearing and Development in the Tropics*. Rotterdam: Balkema.
- Panafrican News Agency. 2000. “UEMOA Adopts Joint Mining Policy.” 18 novembre.
- Penders, C.L., T.M. Staatz, et J.F. Tefft. 2000. “Agricultural Development and Child Nutrition—What Do We Know?” Food Security II Policy Synthesis 52. Washington, D.C., United States Agency for International Development, Global Bureau, Economic Growth and Agricultural Development Center, Office of Agriculture and Food Security, and East Lansing, Mich.: Michigan State University, Department of Agricultural Economics.

- Pinstrup-Andersen, Per, Rajul Pandy-Lorch, et Mark W. Rosegrant. 1997. "The World Food Situation: Recent Developments, Emerging Issues, and Long-Term Prospects." Food Policy Statement 26. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute.
- . 1999. *World Food Prospects: Critical Issues for the Early Twenty-First Century*. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1999. *Compendium of Development Organizations in Africa*. New York: United Nations.
- Radelet, S. 1999. "Regional Integration and Cooperation in Sub-Saharan Africa: Are Formal Trade Agreements the Right Strategy?" African Economic Policy Paper Discussion Paper 20. Washington, D.C.: U.S. Agency for International Development.
- Readon, T. 1997. "African Agriculture: Productivity and Sustainability Issues." dans C. Eicher et J. Staatz, eds., *Agricultural Development in the Third World*. Troisième édition. Baltimore: John Hopkins University Press.
- Reutlinger, S., et D. Bigman. 1976. "Should Developing Nations Carry Grain Reserves?" Staff Working Paper 244. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Rwelamira, J.K., et T.E. Kleynhans. 1996. *SADC Agricultural Potential Assessment: Country Profiles*. Midrand: Development Bank of South Africa.
- Saasa, O.S. 1998. "Economic Scenarios for Regional Cooperation in Southern Africa." *Food Policy* 23(6): 519–27.
- SDAC (Communauté de développement de l'Afrique australe) Mining Sector Co-ordinating Unit. 2001. "Review of the Performance of the Mining Industry in the SADC Region." Gaborone.
- Segal, N. 2000. *A Perspective on the South African Mining Industry in the 21st Century*. University of Cape Town.
- Sen, A. 1981. *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*. Oxford: Clarendon Press.
- Sharma, R.P. 1992. "Monitoring Access to Food and Household Food Security." Document présenté au Food and Agriculture Organization Committees on World Food Security, 17^{ième} session, 23–27 mars, Rome.
- Smith, K.D., K. Pearson, et M. Curran. 1997. *West African Gold Companies*. Toronto: Midland Walwyn Equity Research.
- Soule, Bio Goura, et Cyril Obi. 2000. "Prospects for Trade between Nigeria and its Neighbours." Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, Club du Sahel. [<http://www.oecd.org/dataoecd/40/24/2351171.pdf>]
- Syrquin, Moshe, et Hollis Chenery. 1989. "Three Decades of Industrialisation." *The World Bank Economic Review* 3(2): 145–81.
- UEMAO (Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest). 2001. "Objectifs, Bilan et Perspectives." UEMOA Commission, Journées d'Information sur les chantiers de l'UEMOA, 30 juin.
- Union du fleuve Mano. 1999. "Status Report of the Mano River Union." Report presented at the Meeting of Chief Executives of Existing River/Lake Basin Organizations in Africa, 8–9 juillet, Addis-Abeba.
- USAID–FEWS (United States Agency for International Development, Famine Early Warning System). 1997. "Regional Trade Important for Increasing Food Security." FEWS Special Report 97-1. Washington, D.C. [<http://www.fews.org/fb970225/fb97sr1.html>]
- Verheye, Willy H. 2000. "Food Production or Food Aid? An African Challenge." *Finance and Development* 37(4): 38–41.
- Viner, J. 1950. *The Customs Union Issue*. Londres: Stevens and Sons.
- Woodward, B., J. Brink, and D. Berger. 2001. "Can Agricultural Biotechnology Make a Difference in Africa?" *AgBioForum* 2(3,4): 175–81.
- WRC (Water Research Commission). 2001. "Assessment of Surface Water Resources." *WRC Report* 1112/1/01. Pretoria.
- Yade, M., A. Chohin-Kuper, U. Kelly, J. Staatz, et J. Tefft. 1999. "The Role of Regional Trade in Agricultural Transformation: The Case of West Africa Following the Devaluation of the CFA Franc." Paper presented at the Workshop on Agricultural Transformation, 27–30 juin, Nairobi. [http://www.aec.msu.edu/agecon/fs2/ag_transformation/atw_yade.pdf]
- Young, H. 1992. *A Rapid Rural Appraisal of Household Food Security*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation.

Les ressources humaines et la mobilité de la main d'oeuvre

L'un des objectifs principaux des politiques de développement est de renforcer les compétences des individus en tant qu'agents de production au service du développement du capital humain. Une main d'œuvre qualifiée, saine, mobile et éduquée, animée d'un esprit d'entreprise suffisant, telle est la condition essentielle du développement durable. Pour les pays africains, le développement et la mise en valeur des compétences et aptitudes des populations figurent parmi les défis majeurs.

Le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine a engagé les pays africains sur la voie de la coopération dans différents secteurs de leur économie, y compris dans celui des ressources humaines et des marchés de l'emploi. La coopération s'exerce principalement dans le domaine de l'éducation et de la formation, de la mobilité de la main d'œuvre, de la santé, de l'emploi et des normes de travail. Le présent chapitre dresse un bilan de l'intégration des communautés économiques régionales africaines dans l'ensemble des domaines cités à l'exception de celui de la santé, dans lequel, hormis la lutte contre l'onchocercose (aussi appelée «cécité des rivières») en Afrique de l'Ouest, les progrès accomplis par les communautés économiques régionales sont peu nombreux.

Plusieurs arguments de poids plaident en faveur d'une coopération des communautés économiques régionales dans le domaine de l'éducation et de la formation pour le développement humain. La plupart des pays africains n'ont pas les ressources suffisantes pour investir dans la formation des enseignants, des planificateurs et administrateurs de l'éducation, par contre la coopération leur permet de mettre les ressources en commun, d'harmoniser les systèmes éducatifs et de bénéficier d'économies d'échelle et de partager ces expériences. La coopération et l'intégration dans le développement humain contribuent par ailleurs à l'intégration économique régionale – en créant une identité culturelle commune, en favorisant la libre circulation des personnes et des capitaux, en contribuant au développement de la science et de la technologie et en accélérant la mise en œuvre de l'initiative «l'Éducation pour tous au 21^e siècle».

La quasi-totalité des traités constitutifs des communautés économiques régionales contiennent des objectifs et des dispositions détaillés quant au développement du capital humain en tant que pièce maîtresse de l'intégration. Améliorer les systèmes éducatifs, renforcer les institutions communes existantes et développer les nouvelles venues, encourager la participation du secteur privé dans la formation et l'éducation, harmoniser et coordonner les politiques éducatives, sont les objectifs fondamentaux que les communautés se sont fixés.

“
Cependant, la plupart
des pays consacrent
entre 10 et 20% de
leurs dépenses
nationales à
l'éducation, et seuls
quelques pays
atteignent une
moyenne de 30%”

Les dépenses d'éducation servent d'instrument de mesure au potentiel pour le développement humain et la mobilité de la main d'œuvre (étant donné qu'aucune statistique sur les flux transnationaux de main d'œuvre n'est disponible) et permettent d'évaluer l'intensité de l'intégration régionale dans le capital humain. Les dépenses d'éducation ne figurent pas au rang des priorités dominantes, ce qui entraîne des conséquences à long terme pour la mobilité de la main d'œuvre qualifiée et le renforcement des capacités pour l'intégration régionale au sens large (figure 9.1).

Bilan du développement des ressources humaines

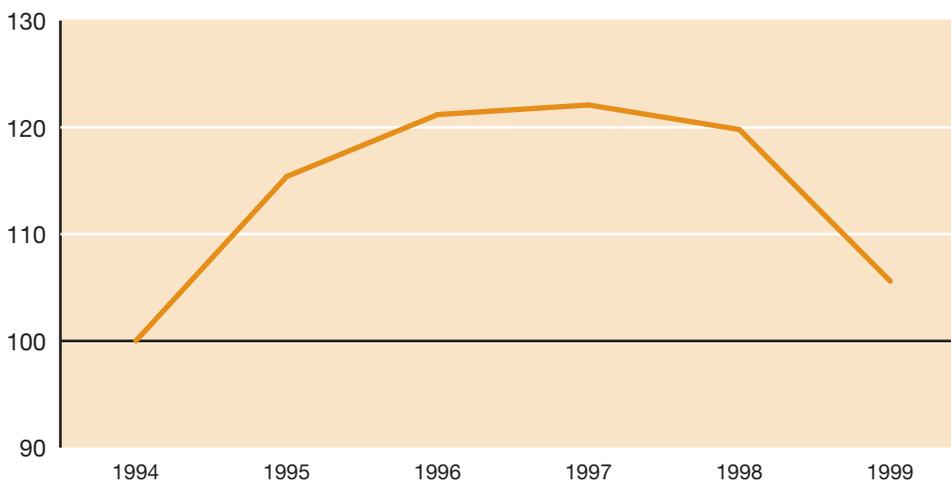
Les gouvernements nationaux, les communautés économiques régionales et le secteur privé partagent la lourde responsabilité d'améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs et de contribuer au développement du capital humain au niveau des communautés économiques régionales et du continent africain.

Les gouvernements nationaux

Les gouvernements nationaux sont censés investir dans le domaine de l'éducation en prévoyant les allocations budgétaires nécessaires. Cependant, la plupart des pays consacrent entre 10 et 20% de leurs dépenses nationales à l'éducation, et seuls quelques pays atteignent une moyenne de 30%. Les gouvernements des Etats membres des communautés économiques régionales reconnaissent qu'il est nécessaire d'investir dans l'éducation. Ils disposent de nombreuses politiques nationales encourageant la gratuité de l'enseignement primaire et un soutien à l'enseignement secondaire et supérieur, mais

Figure 9.1

Indice de l'intégration du développement humain, 1994–1999 (Indice 1994=100)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

d'autres postes venant grever les ressources budgétaires déjà limitées (et en baisse), les dépenses consacrées à l'éducation s'en trouvent réduites au profit du secteur militaire et de la défense. Par exemple, en 1997, les dépenses militaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) atteignaient 41,4% des dépenses de l'Etat dans la République démocratique du Congo, 36,3% en Angola, 13,3% au Botswana et 11,9% au Zimbabwe. Dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) les dépenses militaires représentaient 13% des dépenses de l'Etat en Guinée, 12,3% au Nigeria et 11,6% au Togo. Dans la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) les chiffres étaient les suivants: 27,7% dans la République centrafricaine, 25,8% au Burundi, 22,2% au Rwanda et 17,7% au Cameroun. Dans la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) la proportion était de 23,9% en Ouganda, 10,7% en Tanzanie et 7,2% au Kenya.

“ Les communautés économiques régionales se sont très peu investies dans le développement des ressources humaines ”

Les communautés économiques régionales

Les communautés économiques régionales se sont très peu investies dans le développement des ressources humaines, et plusieurs dispositions du traité étant restées lettre morte, il reste encore beaucoup à faire pour assurer leur application. Les efforts les plus visibles ont avant tout porté sur l'harmonisation et la coordination des politiques éducatives, notamment celles sur les programmes d'enseignement, les diplômes et l'accréditation.

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, les Etats membres francophones de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ont coopéré à tous les niveaux de l'enseignement, notamment l'enseignement supérieur. Le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur s'est engagé sur la voie de la coopération, mettant en œuvre des programmes sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes. Dans la CEDEAO, le système d'examen ouest-africain constitue un terrain idéal pour les Etats membres anglophones désireux de coordonner et d'harmoniser leurs politiques, plus particulièrement celles portant sur les programmes d'enseignement, les examens et les diplômes. Le diplôme d'enseignement général (“O” et “A” levels¹) constitue le diplôme standard à la fin du secondaire adopté par la quasi-totalité des pays membres.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe travaillent actuellement à la promotion des échanges éducatifs et à l'harmonisation des politiques éducatives. Les programmes dont dispose la SADC en matière de centres de formation, de bourses d'études et de primes de formation et les initiatives qu'elle a prises pour le développement, l'élaboration et la gestion des politiques éducatives, permettent aux étudiants issus des pays de la SADC de fréquenter les universités d'Afrique du Sud et du Zimbabwe au même titre que les étudiants locaux. L'Université d'Afrique du Sud est une importante plaque tournante de l'enseignement supérieur pour la sous-région et pour le reste de l'Afrique, notamment en matière de télé-enseignement. Dans le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), une étroite coopération dans l'harmonisation des politiques de l'enseignement supérieur s'est instaurée entre les membres de la CAE (Kenya, Ouganda et Tanzanie) dans le cadre du Conseil interuniversitaire d'Afrique de l'Est parrainé par la CAE.

En Afrique du Nord, l'Université du Maghreb encourage le développement éducatif régional pour les enseignants et les étudiants de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Le conseil supérieur de l'université, constitué des ministres et secrétaires d'Etat à l'Education des pays membres, fixe les normes en matière d'enseignement supérieur dans les pays de l'UMA.

Secteur privé

L'adoption des principes du marché libre par de nombreux pays africains a permis la participation du secteur privé dans tous les domaines de l'activité économique, y compris dans celui de l'éducation et de la formation. La présence du secteur privé devrait par ailleurs être renforcée dans ces deux domaines, compte tenu de la disparition progressive des monopoles de l'Etat.

Efforts extérieurs et continentaux

La Conférence des ministres de l'Education en Afrique a créé, à l'échelle du continent, le «Cadre d'Action de l'Afrique pour l'Education pour tous au 21^e siècle» pour promouvoir l'éducation et l'harmonisation des politiques, stratégies et priorités éducatives. L'Association des universités africaines s'est également employée à coordonner les politiques et les programmes de l'enseignement supérieur. Elle a récemment produit la «Déclaration sur l'Université africaine au troisième millénaire».

Les communautés économiques régionales ont peu d'institutions d'enseignement communes, la tendance étant à la coopération au niveau continental. Toutefois, plusieurs institutions communes ont été mises en place pour renforcer les capacités des secteurs qui jouent un rôle déterminant pour le développement: le Centre régional africain de technologie, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et l'Institut africain de développement économique et de planification des Nations Unies. Certaines de ces institutions ne bénéficient toutefois pas du soutien nécessaire qui leur permettrait d'être pleinement opérationnelles.

L'Université virtuelle africaine figure elle aussi parmi les initiatives significatives visant à harmoniser les politiques éducatives et le développement du capital humain. Cette «université sans frontières» met l'information moderne et la technologie des communications au service des étudiants en leur donnant accès à un enseignement de haute qualité et à des ressources d'apprentissage venues du monde entier. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, partenariat unissant les ministres de l'Education des pays africains, les agences de développement, les spécialistes de l'éducation et les chercheurs et les organisations non-gouvernementales, développe un consensus sur les problèmes de fond que rencontre l'éducation en Afrique et préconise le partage d'expériences et de stratégies positives. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique est un programme destiné à développer les capacités des institutions africaines qui s'occupent de la formation des enseignants, de l'élaboration des programmes d'enseignement et des politiques éducatives, de leur planification et de leur gestion. Parmi les autres institutions figurent L'African Digital Library, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique.

Bilan de la mobilité de la main d'œuvre

La libre circulation des personnes, de la main d'œuvre et des services ainsi que le droit de résidence et d'établissement sont les objectifs consacrés par le Traité d'Abuja et les traités constitutifs des communautés économiques régionales qui prévoient leur réalisation en plusieurs étapes.

La libre circulation des personnes et de la main d'œuvre et le droit de résidence et d'établissement

Les traités constitutifs du COMESA, de la CAE, de la CEEAC, de la CEDEAO, de la SADC et de l'UEMOA comportent des protocoles, des articles ou des objectifs relatifs à la libre circulation des personnes et au droit de résidence et d'établissement. La CEDEAO a ratifié son protocole et la CAE a constitué un comité en janvier 2001 pour veiller à la réalisation de cet objectif. Les réserves fermes émises par certains pays ont empêché la SADC d'adopter un protocole et le COMESA de ratifier le sien. Certains pays membres de la SADC autorisent toutefois l'entrée sur leur territoire de citoyens de certains pays de la SADC sans visa pour une durée 90 jours alors que l'Afrique du Sud et certains autres pays s'y refusent.

La suppression d'un visa d'entrée obligatoire est l'une des réalisations les plus importantes de la CEDEAO. Cette mesure a cependant ses limites: les citoyens des Etats membres de la CEDEAO peuvent entrer et séjourner dans n'importe quel Etat membre pendant un maximum de 90 jours mais doivent obtenir une autorisation pour prolonger leur séjour. En général, les Etats membres respectent les dispositions du protocole sur la libre circulation des personnes, lequel a été complété par l'introduction d'un certificat de voyage de la CEDEAO et du système d'assurance de la carte brune CEDEAO pour les véhicules à moteur. Le passeport de la CEDEAO pour les déplacements internationaux, sur lequel figure l'emblème de l'organisation, est actuellement en vigueur.

Un passeport commun de la CAE, valable uniquement au sein de la communauté, donne systématiquement droit à son détenteur à un visa à entrées multiples valable six mois, lui permettant de se déplacer dans n'importe quel Etat membre de la CAE. Il est prévu qu'à terme ce passeport puisse être utilisé pour voyager hors des frontières de la CAE. Pour le moment, le passeport de la CAE est utilisé parallèlement aux passeports nationaux et autres documents de voyage.

En vertu de l'accord établissant l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la libre circulation des biens, des services et des personnes ainsi que l'établissement de la résidence sont les objectifs de la coopération régionale. Certains Etats membres accordent des visas d'entrée gratuits de manière bilatérale pour des séjours d'une durée limitée.

L'un des objectifs de la libre circulation des personnes dans les communautés économiques régionales est de permettre le libre mouvement de la main d'œuvre. Mais la plupart des communautés économiques régionales émettent des réserves à cet égard. Bien

“
La libre circulation des personnes, de la main d'œuvre et des services ainsi que le droit de résidence et d'établissement sont les objectifs consacrés par le Traité d'Abuja
”

“ L’application de politiques et normes communes en matière d’emploi facilite la libre circulation transfrontalière des compétences, du savoir-faire du monde des entreprises, de la technologie et des services professionnels ”

que favorables à l’idée de la mobilité de la main d’œuvre au sein de leurs communautés économiques régionales, les Etats membres ne veulent pas compromettre les chances des travailleurs locaux de trouver un emploi parmi le petit nombre de débouchés qui leur sont proposés. Les pays pensent en revanche que le meilleur moyen de parvenir à une politique régionale sur la mobilité générale de la main d’œuvre est d’introduire cette mobilité de manière progressive et ciblée.

Politiques et normes communes en matière d’emploi et de main d’œuvre

L’application de politiques et normes communes en matière d’emploi facilite la libre circulation transfrontalière des compétences, du savoir-faire du monde des entreprises, de la technologie et des services professionnels. Pour la plupart des communautés économiques régionales, cet objectif reste un idéal difficile à atteindre qui demande de doubler les efforts, même si certaines communautés, à l’image de la CAE, donnent l’exemple à suivre (encadré 9.1).

La voie à suivre

Jusqu’à présent, c’est grâce aux efforts d’harmonisation des politiques éducatives dans les communautés économiques régionales et aux mesures prises pour encourager la libre circulation des personnes que le développement humain et la mobilité de la main d’œuvre doivent leurs résultats les plus significatifs. Certaines communautés économiques régionales, CEDEAO et CAE en tête, ont supprimé les visas d’entrée et entrepris de délivrer des documents de voyage communs.

Encadré 9.1

Etablir des normes de travail communes pour la Communauté de l’Afrique de l’Est

La Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE) a adopté une ligne politique générale visant à faciliter l’intégration régionale: le droit interne concerné doit être harmonisé dans tous les domaines dans lesquels la CAE a pris une décision. La communauté dispose d’un groupe spécial d’experts issus des Etats membres chargé de promouvoir l’harmonisation du droit. Parmi ses fonctions figurent:

- La révision et la mise à jour du droit interne concerné au vu des conventions internationales du travail y afférentes; il s’agit de la première étape vers l’harmonisation du droit.
- L’identification des aspects clés du travail régional pour lesquels une harmonisation est nécessaire.

Il a par ailleurs été demandé aux Etats membres de la CAE d’entreprendre des enquêtes sur la main d’œuvre et d’établir des données nationales et des systèmes d’informations sur le marché du travail, qui dépendraient d’une base de données générale mise en place par le secrétariat de la CAE.

Source: CAE 2001.

Mais la coopération et l'intégration en matière de mobilité de la main d'œuvre et de droit de résidence n'ont pas pris leur essor. Le libre mouvement de la main d'œuvre a été freiné pour des motifs liés à la sécurité, à la rareté des offres d'emploi et la concurrence suscitée par le peu de débouchés disponibles.

Bien d'autres obstacles s'opposent à la coopération en matière de capital humain. La volonté politique de réaliser les objectifs fixés est souvent insuffisante. Les ressources ne sont pas adaptées aux objectifs fort ambitieux qui sont affichés. Parmi les autres obstacles figurent la barrière de la langue (dans le domaine de l'éducation), le manque de savoir-faire dans les régions économiques régionales, l'inconstance dans le respect des obligations internationales, la persistance des crises économiques et le fort taux de chômage dans beaucoup de pays. Ces problèmes sont exacerbés par la croissance rapide de la population et l'absence de contrôle efficace de la population qui pèsent d'autant plus sur les ressources destinées au développement de l'éducation et à l'aide sociale, notamment dans le domaine de la santé.

Agenda pour le développement des ressources humaines

Les communautés économiques régionales et les autres institutions y afférentes devraient intensifier leurs efforts pour réaliser la coopération et l'intégration dans l'éducation, conformément à leurs mandats et à leur rôle. Ces efforts devraient se concentrer sur:

- L'harmonisation des politiques éducatives. L'alignement des politiques des différents pays faciliterait les échanges d'étudiants et d'enseignants, et favoriserait à terme la mobilité des travailleurs qualifiés;
- Le développement des programmes d'enseignement. Les besoins de l'Afrique devraient orienter les efforts entrepris pour élaborer des programmes d'enseignement ciblés; il faudra alors adapter les programmes existants et en développer de nouveaux;
- La conception, production et distribution conjointes de supports pédagogiques et manuels scolaires à tous les niveaux de l'enseignement. Tous les pays africains n'ont cependant pas la capacité d'élaborer des manuels et certains estiment qu'il est trop coûteux de produire des manuels destinés uniquement au marché intérieur. La production à grande échelle destinée à un marché élargi diminuerait les coûts de manière significative;
- L'instauration du télé-enseignement à tous les niveaux de l'enseignement. Nombreux sont ceux qui souhaitent mettre leurs compétences en valeur mais n'ont pas accès à des structures adaptées. Le télé-enseignement convient particulièrement aux étudiants installés dans des zones reculées et leur offre un emploi du temps plus souple. Certaines institutions africaines de l'enseignement supérieur sont équipées pour dispenser un enseignement à des étudiants situés dans des zones lointaines mais la coopération entre les pays africains permettrait de mettre les opportunités d'apprentissage à la disposition d'un public plus large;
- La mise en place de centres de formation des enseignants. Les centres de formation des enseignants sont particulièrement utiles pour les pays qui ont élaboré des

“ Les communautés économiques régionales devraient intensifier leurs efforts pour réaliser la coopération et l'intégration dans l'éducation ”

“ Les communautés économiques régionales devront aussi établir des paramètres de convergence pour l'éducation nationale ”

programmes d'enseignement communs. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique et les ministres de l'Éducation des États membres africains pourraient impulser cet effort;

- La mise en place de centres de formation des administrateurs et planificateurs de l'éducation. Les communautés économiques régionales, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, les ministres de l'Éducation des États membres africains et l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique pourraient travailler en collaboration sur ce projet;
- La création de bibliothèques numériques pour permettre une diffusion plus large par le biais d'un accès à distance, financièrement abordable. Les communautés économiques régionales, l'Association des universités africaines, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur et l'African Digital Library pourraient unir leurs efforts sur ce projet;
- La création de bases de données sur les thèses et dissertations africaines. Ces bases de données pourraient servir de sources de référence pour les chercheurs, les enseignants et les étudiants. L'Association des universités africaines pourrait en prendre l'initiative.

Au-delà de ces actions, les communautés économiques régionales devront aussi établir des paramètres de convergence pour l'éducation nationale, comme elles l'ont fait pour les politiques macroéconomiques, de manière à préserver des ressources nationales nécessaires au développement du capital humain. Les communautés économiques régionales devront par ailleurs s'employer à promouvoir l'investissement privé dans l'éducation en prenant des mesures spéciales d'incitation et d'encouragement. Les États membres doivent fournir un soutien plus solide aux institutions communes. Et plus important encore, elles devront s'acquitter en intégralité de leurs contributions, car c'est là la condition essentielle permettant de renforcer l'efficacité des institutions et leur capacité à servir les intérêts de la communauté.

Agenda pour l'intégration du marché du travail

L'harmonisation du droit à l'investissement et du travail au sein des communautés économiques régionales est nécessaire pour permettre l'investissement transfrontalier et l'investissement direct étranger. Cette initiative pourrait trouver un soutien dans l'Union africaine, l'Organisation de l'unité syndicale africaine, et la Confédération des employeurs panafricains, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail. Ces organisations devraient par ailleurs encourager les États membres à ratifier les conventions internationales du travail. Forte de son savoir-faire et de sa solide expérience internationale, l'Organisation internationale du Travail pourrait ouvrir la voie; son rôle devra alors préalablement être clairement défini et approuvé.

Afin d'améliorer la mobilité de la main d'œuvre, toutes les communautés économiques régionales devraient assouplir leurs exigences en matière de visa; s'adressant en premier lieu à certaines catégories de personnes, ces mesures devront finalement englober

l'ensemble des citoyens de la communauté. Les communautés devraient par ailleurs conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux internes sur la libre circulation des travailleurs qualifiés et aboutir à l'octroi du droit de résidence et d'établissement. La transition s'opérera d'autant plus en douceur que les changements se feront progressivement, comme ce fut le cas en Europe. Le maintien des lois restrictives actuelles ne fera que perpétuer les flux massifs et clandestins de travailleurs migrants, source de tension entre les pays de destination et les pays d'origine.

Certains pays ne se sont pas encore conformés aux dispositions des communautés économiques régionales concernant la libre circulation des personnes. Il convient de rectifier cette situation au plus vite, en sachant que seuls les pays confrontés à des difficultés particulières bénéficieront d'un régime spécial.

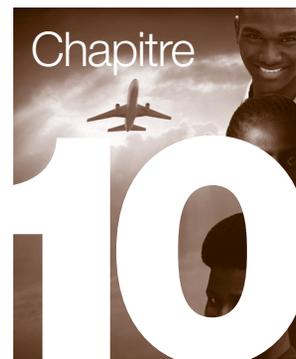
Note

1. Le «A level» correspond plus ou moins au Baccalauréat et le «O level» au Brevet.

Références

- AUA (Association des universités africaines). 2001. *Declaration on the African University in the Third Millennium*. Nairobi.
- Banque mondiale. 2000a. *African Development Indicators*. Washington, D.C.
- . 2000b. *World Development Indicators*. Washington, D.C.
- Bourenane, Naceur. 1977. "Theoretical and Strategic Approaches." Dans Réal Lavergne, ed., *Regional Integration and Cooperation in West Africa*. Asmara: Africa World Press.
- CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est). 2001. "Status of Implementation of Commission Decisions as at March 2001." Arusha, Tanzanie.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) Centre de développement. 2001. *New Forms of Co-operation and Integration in Emerging Africa: FDI in Sub-Saharan Africa*. Rapport technique 173. Paris.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2000. *HIV/AIDS: A Threat to Decent Work Productivity and Development*. Document for Discussion at the Special High-Level Meeting on HIV/AIDS and the World of Work, 8 juin, Genève.
- OIT-SAMAT (Organisation internationale du travail, Southern Africa Multidisciplinary Advisory Team). 1992. "Labour Migration to South Africa in the 1990s." SAMAT Policy Paper 4. Harare.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2000. *The Work of WHO in the African Region*. Rapport annuel de la direction régionale. Genève.
- OMS-ROA (Organisation mondiale de la santé, office régional pour l'Afrique). 1998. "Health for All for the 21st Century." Policy Document. Brazzaville.
- . 2001. "Integrated Disease Surveillance in the African Region." Harare.
- SAMP (Southern Africa Migration Project). *Making Up the Numbers: Measuring "Illegal Immigration" to South Africa*. Migration Policy Brief 3. [<http://www.queensu.ca/samp/publications/policybriefs/brief3.pdf>]
- SDAC (Communauté de développement de l'Afrique australe). 2000a. *Health Annual Report 1999-2000*. Gabarone.
- . 2000b. *Labour and Employment Sector Report*. Gabarone.
- . 2001. *Report on the Review of Operations of SADC Institutions*. Gabarone.

- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science). 1998a. "Lifelong Education for All in Africa: What Strategies for the Twenty-First Century?" Paper prepared for MINEDAF VII (Conference of the Ministers of Education), 20–24 avril, Durban.
- . 1998b. *Culture Link Review* No. 24. Network of Networks for Research and Cooperation in Cultural Development, Zagreb. [<http://www.culturelink.org/publics/index.html>]
- . 2000a. *World Education Report 2000: The Right to Education*. Paris.
- . 2000b. *World Culture Report 2000: Cultural Diversity Conflict and Pluralism*. Paris.
- UNESCO–IICBA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science–International Institute for Capacity Building in Africa). 1999–2001. *IICBA Newsletter*. Vols. 1–4. Addis-Abeba.



Questions intersectorielles: paix et sécurité, VIH/sida, égalités entre les sexes, et secteur privé

Le succès de toute intégration régionale semble dépendre de la réalisation de quatre conditions interdépendantes: la consolidation de la paix et de la sécurité, la lutte contre le VIH/sida, la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes et la participation du secteur privé. Le présent chapitre expose une évaluation des actions entreprises en ce sens par les communautés économiques régionales en Afrique.

L'absence chronique de paix, de sécurité et de stabilité a eu de graves conséquences pour le développement et l'intégration en Afrique. Les conflits et les guerres ont freiné le processus d'intégration dans certaines communautés économiques régionales, et l'ont même interrompu dans d'autres, tout en absorbant les ressources destinées au développement et en limitant la capacité des pays à participer pleinement aux activités de ces communautés. En outre, l'instabilité dans un pays donné peut entraîner un recul des investissements étrangers dans les pays voisins, voire dans l'ensemble de la sous-région, ce qui est particulièrement dommageable car ces investissements sont liés en partie à la mise en place des infrastructures et des capacités productives dans les communautés économiques régionales.

L'instabilité et l'insécurité sont par ailleurs aggravées par la pandémie dévastatrice du VIH/sida qui n'est pas seulement un problème de santé publique, mais un véritable problème pour le développement économique avec des conséquences désastreuses. La population infectée par le VIH/sida est estimée à 10% dans la sous-région du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (PNUD 2001) et cette proportion dépasse 10% dans 10 pays, 15% dans cinq pays et 20% dans deux pays. D'ici à 2005, six pays membres du COMESA auront perdu 10% de leur main-d'œuvre productive du fait de cette maladie. A l'horizon 2010 ils seront huit dans ce cas, et les conséquences sur la croissance économique seront considérables (OIT 2000). D'après des données récentes, la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) détient le record mondial s'agissant du taux de prévalence du VIH (ONUSIDA 2000). Les taux enregistrés au Botswana, au Swaziland et au Zimbabwe sont supérieurs à 30% alors que ceux de l'Afrique du Sud, du Lesotho, de la Namibie et de la Zambie dépassent de 20%. Dans les pays les plus touchés, on estime que le VIH risque de réduire de 25% le taux de croissance économique au cours des deux prochaines décennies.

**“
L’attachement de tous
les gouvernements
africains à ces normes
est une condition
préalable à
l’instauration d’une paix
et d’une stabilité
durables au sein des
communautés
économiques
régionales, et en
Afrique en général
”**

Le VIH/sida ne tient aucun compte des frontières et sa propagation est accélérée par la mobilité de la population, elle-même facilitée par l’intégration régionale. Ainsi, la présence de travailleurs migrants – très courante dans certaines communautés économiques régionales comme la Communauté de développement de l’Afrique australe – a contribué à la propagation de la maladie au-delà des frontières. Les conflits jouent également un rôle à cet égard, comme l’atteste le cas de la Côte d’Ivoire dont le taux de prévalence était beaucoup plus élevé que celui de ses voisins en 2002 (9,7% contre 3% pour le Ghana et 1,7% pour le Mali). Le flux des réfugiés qui ont quitté la Côte d’Ivoire à cause du conflit pourrait avoir contribué à propager le VIH dans ces pays. Par contre, l’intégration régionale peut également contribuer à la maîtrise de la maladie grâce à la coordination des politiques dans les différents pays, à la synchronisation des interventions ainsi qu’à la mise en commun des ressources et à leur augmentation. Les mécanismes régionaux peuvent également faciliter l’accès aux ressources mondiales dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

Les handicaps physiques et les décès dus au VIH/sida affaiblissent considérablement les capacités des institutions dans tout le continent africain. Dans plusieurs pays, les enseignants et les cadres de la santé ne peuvent plus être remplacés au rythme de leur disparition, créant ainsi des crises dans les systèmes d’éducation et de santé. Les institutions publiques enregistrent des pertes similaires qui se répercutent de manière négative sur de nombreux services publics, notamment sur certaines capacités institutionnelles importantes pour la promotion et la gestion de l’intégration régionale. Le remplacement d’un personnel expérimenté et qualifié peut s’avérer long et difficile. La nécessité de maintenir et d’accroître les capacités institutionnelles milite également en faveur d’une approche régionale de la question du VIH/sida.

Tout le monde s’accorde à reconnaître la nécessité d’adopter des politiques qui tiennent compte des préoccupations des femmes aux plans régional, sous-régional et national dans le cadre du processus de développement et d’intégration en Afrique. Une telle démarche est d’autant plus importante que les femmes sont engagées dans de nombreuses activités économiques, notamment la production et la commercialisation comme dans l’agro-alimentaire, et qu’elles assument d’importantes responsabilités ménagères. Par ailleurs, la participation des femmes au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu’à la lutte contre le VIH/sida est une contribution non négligeable au développement.

De nos jours, tous les gouvernements reconnaissent que le secteur privé est un important partenaire de développement. Dans le cadre de l’intégration régionale, le secteur privé peut participer notamment à la mise en place de l’infrastructure et à la diffusion des services bancaires et financiers. Les avantages potentiels de la participation du secteur privé devraient inciter toutes les parties intéressées à mettre au point et à renforcer des mécanismes destinés à faciliter la participation du secteur privé aux initiatives régionales.

Paix et sécurité

Le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine préconise, dans le cadre de ses grands principes, le règlement pacifique des différends entre les États membres et la promotion de la paix comme condition préalable au développement économique. La plupart des traités relatifs aux communautés économiques régionales mettent en avant ces mêmes principes et soulignent en outre que la paix et la sécurité sont indispensables pour assurer une coopération et une intégration effectives.

Les objectifs généraux et les principes reconnus relatifs à la paix et à la sécurité sont identiques aux niveaux sous-régional et régional, et visent notamment à :

- Mettre en place et renforcer les mécanismes nécessaires pour prévenir et résoudre en temps voulu les conflits internes et les conflits entre États;
- Favoriser la paix, la sécurité et la stabilité entre les États membres;
- Renforcer la coexistence pacifique et le bon voisinage;
- Encourager le règlement pacifique des différends;
- Œuvrer en faveur de la bonne gouvernance, notamment les principes de démocratie; la primauté du droit; l'obligation de rendre compte; la transparence; la justice sociale; ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'égalité des chances;
- Adhérer aux droits fondamentaux définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981.

L'attachement de tous les gouvernements africains à ces normes est une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au sein des communautés économiques régionales, et en Afrique en général.

Actions entreprises par les communautés économiques régionales

Les communautés économiques régionales ont commencé à mettre en place des cadres institutionnels officiels et des mécanismes de maintien de la paix. Les plus connus, et peut-être les mieux conçus, sont ceux de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en plus du mécanisme régional global de l'Organisation de l'unité africaine, devenue Union africaine. Dans les autres communautés économiques régionales, les mécanismes de maintien de la paix sont relativement récents ou en cours de mise en place, à l'exemple du Mécanisme d'alerte et de réaction rapides en cas de conflit de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Conseil de la paix et de la sécurité en Afrique centrale de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a également entrepris de mettre en place un mécanisme de maintien de la paix.

CEDEAO. Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), est une force militaire d'intervention qui a été constituée par la CEDEAO pour résoudre les conflits et maintenir la paix au sein de la communauté

“ Les communautés économiques régionales ont commencé à mettre en place des cadres institutionnels officiels et des mécanismes de maintien de la paix ”

(encadré 10.1). Des opérations en ce sens ont été organisées au Libéria (1990–1999), en Sierra Leone (1997–2000) et en Guinée Bissau (1998–1999).

SADC. La sous-région de la SADC n'a pas été épargnée par les conflits, à commencer par ceux de la période de l'apartheid jusqu'au coup d'État au Lesotho en 1998, en passant

Encadré 10.1

Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest: un modèle pour les autres communautés régionales

Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a été créé en août 1990 par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce groupe a pour mission principale de s'interposer dans les combats, d'imposer la paix et de la maintenir. L'interposition dans les combats se fait à la demande de tout gouvernement légalement constitué pour empêcher qu'une situation interne ne dégénère en anarchie ou lorsque des factions rebelles tentent d'usurper le pouvoir ou de résister à l'autorité du gouvernement légal. Ces missions visent à conclure un cessez-le-feu entre les belligérants, à créer un climat favorable aux négociations et à protéger la population civile. Dans le cadre de ses activités de maintien de la paix, l'ECOMOG a parfois recours au système de la carotte et du bâton pour amener les factions armées à s'asseoir autour de la table de négociation, comme ce fut le cas au Libéria et en Sierra Leone. Quelquefois, l'imposition de la paix suppose la surveillance du respect du cessez-le-feu par les parties concernées, y compris par la force. Les activités de maintien de la paix consistent également à faciliter le bon déroulement des opérations humanitaires au profit des réfugiés et des personnes déplacées, à assurer la sécurité des prisonniers de guerre et à veiller à ce qu'ils soient bien traités.

Étant donné que les communautés économiques régionales manquent généralement de ressources, les appuis extérieurs supplémentaires, que ce soit par le biais de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres partenaires de développement, peuvent permettre de renforcer les opérations de paix aux plans de la logistique, de l'équipement et d'autres aspects secondaires. Ce type d'appui s'est avéré inestimable lors des interventions de l'ECOMOG en Sierra Leone.

Après avoir fait le bilan de l'expérience de l'ECOMOG dans le règlement des conflits, les dirigeants de la CEDEAO ont décidé, en 1998, de maintenir le Groupe en tant que future structure de maintien de la paix de la Communauté. L'ECOMOG agit sur instruction des chefs d'État des pays membres de la CEDEAO. Le secrétariat de la CEDEAO gère les affaires courantes et s'occupe des directives politiques, tandis que les opérations militaires sont du ressort du commandant de la Force. Enfin, le Conseil de défense et la Commission de la défense constituent les deux autres structures politiques de supervision. Le Conseil de défense se compose des Ministres de la défense et des affaires étrangères des États membres et est présidé par le Président en exercice de la Communauté. Le Conseil examine la situation sur le terrain et décide de la stratégie et des moyens d'intervention. Les chefs d'état-major des forces armées des États membres composent la Commission de la défense, qui joue un rôle purement technique en tant qu'organe consultatif pour les opérations militaires.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

par la longue guerre de l'Angola et le conflit en République démocratique du Congo. La fin de l'apartheid a suscité l'espoir d'un tournant pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la sous-région de la SADC, mais ce ne fut pas le cas, et en 1996 la Communauté a mis en place l'Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité pour assurer la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Dans le cadre de ce mécanisme, les membres de la Communauté ont organisé des opérations au Lesotho (1998–1999) et en République démocratique du Congo (de 1998 à ce jour) et ont également pris des mesures pour renforcer les capacités ainsi que certaines initiatives, comme la création à Harare du Centre régional de formation au maintien de la paix, qui a pour mission de coordonner la formation au maintien de la paix dans la sous-région sous les auspices du Zimbabwe Staff College et de l'Organisation de coopération des commissaires de police de la région de l'Afrique australe, qui est à la fois le principal instrument pour la prévention et la lutte contre la criminalité transfrontalière et le trafic des armes légères dans la région de la SADC mais aussi l'organe régional de liaison avec Interpol. Plusieurs États membres de la SADC, notamment le Malawi et la Namibie, proposent également des cycles de formation au maintien de la paix aux autres pays de la Communauté.

La SADC organise une formation au maintien de la paix à l'échelon régional. C'est ainsi qu'en 1997, le Zimbabwe a accueilli, avec l'appui du Royaume-Uni, 1 500 soldats appartenant à 10 pays de la Communauté pour une manœuvre intitulée «Blue Hungwe» afin de les initier aux tactiques et techniques de maintien de la paix au niveau international. De même, l'Afrique du Sud a organisé en 1999, également avec l'appui du Royaume-Uni, une manœuvre intitulée «Blue Crane» qui a mis en action une brigade composée de 5 000 éléments appartenant aux armées de 13 États membres de la Communauté. Les exercices consistaient à désarmer et à séparer les combattants, à organiser des patrouilles, à mettre en place des postes du contrôle, à fournir une assistance humanitaire et à communiquer avec les médias. En 1999 également, Madagascar a organisé, avec l'appui de la France, une manœuvre intitulée «Tulipe» qui a regroupé 1 700 soldats originaires de France et de 10 États membres de la SADC.

IGAD. Le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement organise depuis 1997 des activités dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits dans cette région qui se caractérise par des conflits internes ou internationaux sporadiques, ayant pour effet de ralentir le rythme de l'intégration régionale. L'IGAD gère des processus de paix en Somalie et au sud du Soudan, avec pour objectif le rétablissement d'une paix durable. En janvier 2002, à la neuvième réunion du sommet, les chefs d'État de l'IGAD ont adopté une résolution qui réaffirme l'attachement de l'Autorité à la paix et à la réconciliation en Somalie, et annonce la création d'un comité technique composé de pays membres voisins de la Somalie (Djibouti, Éthiopie, Kenya) pour favoriser le dialogue avec le peuple somalien, et en son sein. La résolution lance également un appel pressant à la communauté internationale en lui demandant de contribuer au rétablissement de la paix en Somalie.

“ La Communauté d'Afrique de l'Est a mis en place le Comité inter-États pour la sécurité et le Comité des affaires judiciaires pour prendre en charge les questions de prévention ”

“ En dépit de son importance vitale, le Fonds souffre d'une dépendance excessive vis-à-vis des financements extérieurs ”

Par ailleurs, plusieurs projets visant à régler les conflits ou à en atténuer les effets sont en cours, parmi lesquels on peut citer la lutte contre le trafic illicite des armes légères dans la région de l'IGAD et des Grands Lacs et la mise en place d'un mécanisme d'alerte et de réaction rapides en cas de conflit. Ce mécanisme a pour but de renforcer les capacités régionales en matière d'alerte et de réaction rapides en faisant appel à divers instruments pour désamorcer ou régler les conflits. A cet égard, les États membres de l'IGAD ont ratifié un protocole sur l'alerte et la réaction rapides en cas de conflit, et ont amorcé la mise en place d'une structure de gestion des risques liés aux catastrophes pour en atténuer les effets.

COMESA. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe commence à peine à s'intéresser à la prévention et au règlement des conflits. Un comité pour la paix et la sécurité a été mis sur pied en 2000 pour examiner les voies et moyens de compléter les actions entreprises par ailleurs dans la sous-région. Ce comité a lancé un processus de consultation pour faire participer la société civile, les organisations intergouvernementales, les autres communautés économiques régionales, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à l'élaboration d'un cadre pour la paix au sein du COMESA afin de renforcer les autres initiatives prises dans la région. Dans l'intervalle, une cour de justice a été créée pour connaître les différends liés au traité du COMESA, et des études portant sur les origines des conflits dans la région ont été réalisées et diffusées auprès des parties intéressées et de la société civile.

Communauté d'Afrique de l'Est. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a mis en place le Comité inter-États pour la sécurité et le Comité des affaires judiciaires pour prendre en charge les questions de prévention, notamment la surveillance des mouvements transfrontaliers de terroristes, la contrebande d'armes et de substances illicites, les violations des lois sur l'immigration et la falsification des documents. Le Comité inter-États pour la sécurité est également chargé de surveiller les frontières avec les pays tiers. Certaines associations régionales comme l'East African Law Society et l'East African Inter-University Council sont invitées à participer aux débats des deux comités. La Communauté de l'Afrique de l'Est s'est également distinguée en 2001 par la création du Parlement de l'Afrique de l'Est et de la Cour de justice, qui devraient aider la CAE à mener à bien son programme en matière de paix et de sécurité.

Autres communautés économiques régionales. L'Union du Maghreb arabe (UMA) a créé un Conseil de défense commun, tandis que les États membres de la CEEAC ont également mis en place des structures de paix et de sécurité en exprimant le souhait de participer à une formation dans le domaine du maintien de la paix.

Malgré leurs limites objectives, ces initiatives renforcent les capacités des communautés économiques régionales de servir de vecteurs de la paix et de la stabilité dans leurs régions respectives. C'est pourquoi elles méritent d'être pleinement encouragées afin de se renforcer et se développer.

Initiatives à l'échelle du continent

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), devenue aujourd'hui Union africaine, a mis en place en 1995 le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits composé de l'Organe central, qui sert de cadre pour la prise de décisions, et du Fonds pour la paix afin d'assurer le financement de ses activités. L'Organe central est habilité à organiser des opérations de maintien de la paix. Ses décisions sont prises par consensus et ont force exécutoire pour les États membres. Il se réunit une fois par an avec les chefs d'État, deux fois par an avec les Ministres des affaires étrangères, et une fois par mois avec les ambassadeurs accrédités auprès de l'OUA.

Le Fonds pour la paix constitue une source de financement essentielle pour assurer le succès des actions de maintien de la paix, et éviter les problèmes de tarissement des ressources comme ceux qui se sont posés dans le cadre des initiatives de paix et de sécurité prises par l'OUA au Tchad et au Rwanda. Il a pour objet d'appuyer les initiatives de l'Organe central et de mettre en place le Centre de gestion des conflits du Secrétariat. La plus grande partie des \$40 millions versés au Fonds au titre des contributions a été utilisée pour financer les missions d'observation de l'OUA.

En dépit de son importance vitale, le Fonds souffre d'une dépendance excessive vis-à-vis des financements extérieurs. Près des deux tiers de ses ressources proviennent de sources de financement extérieures à l'Afrique, principalement des États-Unis. Le montant total des contributions des 53 États membres de l'OUA s'élève à \$2 millions par an. La participation financière des États-Unis est en baisse, et la réaction de l'Afrique à cet état de fait n'a pas été à la hauteur des attentes. Faute de ressources suffisantes, l'OUA n'a pas été en mesure d'entreprendre des opérations de maintien de la paix efficaces et de grande envergure.

L'OUA a organisé quelques missions modestes de maintien de la paix. A la suite de son échec au Tchad au début des années 80, elle a déployé des missions au Rwanda (1990–1993), au Burundi (1993–1996), aux Comores (1997–1999), en République démocratique du Congo (1999–2000), en Érythrée et en Éthiopie (de 2000 à ce jour).

Cela étant, l'OUA peut, notamment dans le contexte du nouveau Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, servir de cadre permettant au continent d'organiser ses forces et ses ressources pour régler les conflits et favoriser la paix, à condition de faire preuve de la volonté politique nécessaire. Tous les Africains épris de paix, qui sont les seuls capables de concrétiser cette vision pour le plus grand bien des générations présentes et à venir, l'espèrent et l'envisagent.

Appui extérieur

Les pays africains oeuvrent à promouvoir la paix et la sécurité dans le continent et à renforcer leurs capacités d'organisation pour des missions de maintien de la paix. Toutefois, ces capacités demeurent limitées et toutes les initiatives africaines restent dépendantes de l'aide extérieure.

“ Les pays africains
oeuvrent à renforcer
leurs capacités
d'organisation pour des
missions de maintien
de la paix ”

Les États-Unis ont fait bénéficier cinq pays de la CEDEAO d'une formation au titre de l'Initiative pour une capacité africaine de réponse aux crises, et viennent d'entamer un autre cycle de formation dans le domaine de l'imposition de la paix dans le cadre de l'opération dite «Operation Focus Relief» au profit de trois autres États membres de cette Communauté. Dans le cadre de son initiative de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, la France a prêté son concours à plusieurs manœuvres de maintien de la paix, notamment à Guidimaka (Mauritanie) en 1998 et à Kozah (Togo) en 2001. Le Libéria et la Sierra Leone sont les seuls membres de la CEDEAO qui n'ont pas participé aux manœuvres parrainées par la France. Le programme de renforcement des capacités organisé par le Royaume-Uni, qui consiste essentiellement en une petite équipe de conseillers militaires et de formateurs britanniques installée à l'échelle régionale, est une initiative modeste axée essentiellement sur la formation d'instructeurs. Dans le cadre des activités de formation de la SADC, la première manœuvre baptisée «Blue Hungwe» a été organisée en 1997 au Zimbabwe avec la participation de 1500 soldats appartenant à 10 pays de la SADC.

L'Organisation des Nations Unies a parrainé quelques opérations de maintien de la paix en Afrique, mais de l'avis de nombreux observateurs, ces opérations sont insuffisantes par rapport aux missions similaires organisées ailleurs dans le monde. Cependant, certaines missions de l'ONU, comme celle de la Sierra Leone, ont eu des effets positifs. Sans la présence de l'ONU et l'appui conséquent des forces du Royaume-Uni, il aurait été extrêmement difficile pour la Sierra Leone de sortir du chaos dans lequel elle était plongée. L'Organisation des Nations Unies joue actuellement un rôle similaire en République démocratique du Congo après avoir réussi à rétablir la paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

L'appui extérieur pour renforcer la paix et la sécurité est certes important, voire crucial parfois, mais il appartient pour une grande part aux Africains eux-mêmes de faire en sorte que leur continent n'ait plus besoin d'interventions extérieures pour le débarrasser des conflits et de l'insécurité provoqués par l'homme. Pour ce faire, l'Afrique a besoin de dirigeants honnêtes, altruistes et engagés qui feront en sorte que l'Organisation des Nations Unies ne soit pas détournée de son rôle en tant qu'instrument dont la vocation est de prévenir les violations des principes de la dignité humaine.

La voie à suivre

Traduire la volonté politique dans les faits. La volonté politique et le consensus sont indispensables pour régler réellement les conflits et mettre en place des mécanismes de maintien de la paix efficaces en Afrique. La volonté politique doit se manifester par l'allocation des ressources nécessaires au rétablissement et au maintien de la paix, par le versement intégral des quotes-parts au Fonds pour la paix et par le renforcement des capacités pour permettre à l'Afrique d'organiser des opérations de maintien de la paix de grande envergure sans avoir à compter sur l'aide extérieure qui risque d'être soit insuffisante, soit tardive.

Assurer le plein respect de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Aucun mécanisme de règlement des conflits en Afrique ne peut être efficace sans la

prise en compte des questions connexes comme la bonne gouvernance, l'adhésion aux principes démocratiques, la promotion de la sécurité de la population dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et la protection des droits civils et des droits de l'homme. Toutes ces questions doivent être abordées dans le cadre des efforts continus que devront déployer les gouvernements aux plans individuel et collectif, et du plein respect des principes de la Charte africaine.

Renforcer les mesures et la diplomatie préventives. Une prévention efficace exige le renforcement des systèmes d'alerte rapide pour permettre des interventions opportunes pour empêcher les conflits de devenir incontrôlables. De tels mécanismes permettent également de vérifier que les droits de l'homme sont respectés, et que l'éducation dans ce domaine est assurée. Le problème qui se pose en matière de prévention des conflits est lié au fait que la volonté politique d'allouer les ressources nécessaires est souvent absente du fait que les décideurs se rendent vraiment compte de la gravité d'une situation donnée que lorsqu'il est trop tard. Il arrive souvent que les dirigeants d'un pays ou d'une sous-région sous la menace d'un conflit imminent ne veulent pas, ou ne peuvent pas décrypter les signes avant-coureurs.

Améliorer le maintien de la paix. Les efforts africains de maintien de la paix sont complexes. Les différents protocoles et mécanismes doivent pouvoir s'appuyer sur des moyens suffisants pour déployer des troupes, des forces de police et des agents civils; surveiller et faciliter les cessez-le-feu; et participer à la mise en œuvre d'accords de paix globaux. Cette disponibilité suppose également la mise en œuvre et le financement continus de mesures de renforcement des capacités pour former et déployer rapidement le personnel voulu avec beaucoup plus d'efficacité que ne le permettent les dispositions actuelles. Il est tout aussi important d'améliorer la coopération, la préparation, la planification et l'allocation des ressources dans le cadre de ces activités.

Le succès de l'intégration régionale, l'instauration d'une paix durable et le rétablissement de la stabilité socioéconomique sont intimement liés. Les conflits ont pour effet de ralentir considérablement l'intégration qui justement peut favoriser la paix de deux manières. D'une part en stimulant le commerce intrarégional, elle crée des liens d'interdépendance économique qui réduisent les risques de conflit. D'autre part la coopération au niveau de la communauté économique régionale est une forme de diplomatie entre les États membres qui contribue à renforcer les relations d'amitié et de bon voisinage. En outre, les mécanismes de prévention et de règlement des conflits mis en place par les communautés économiques régionales constituent des instruments potentiellement importants pour faire face à l'instabilité régionale. Toutefois, l'intégration ne conduit pas nécessairement à la paix et à la sécurité. Bien au contraire, les conflits liés aux orientations et la crainte d'une répartition inégale des coûts et des avantages peuvent entraver sérieusement la marche vers la paix. Ainsi même si elles doivent déployer des efforts soutenus afin de mettre en place des mécanismes efficaces pour le maintien de la paix, la prévention et le règlement des conflits, les communautés économiques régionales devraient s'attacher à concevoir des institutions

“ *Le succès de l'intégration régionale, l'instauration d'une paix durable et le rétablissement de la stabilité socioéconomique sont intimement liés* ”

internes supranationales, économiques et non économiques, et même des mécanismes de compensation.

“
Des stratégies collectives ont été mises en œuvre au niveau continental pour stimuler les efforts de lutte contre cette pandémie
”

VIH/sida

La coopération dans le domaine de la santé au sein des communautés économiques régionales est limitée du fait que ces dernières s'intéressent prioritairement aux questions économiques, en particulier la libéralisation des échanges. N'étant pas équipées pour s'occuper des questions de santé, les communautés ont tacitement convenu de s'en remettre, dans le cadre de leurs initiatives dans le domaine de la santé, aux institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la santé, comme centres de ressources.

Actions entreprises par les communautés économiques régionales

La SADC semble être la seule communauté économique régionale à avoir adopté un protocole sur la santé. La CEDEAO n'a pas de programme commun en matière de santé, mais elle a signé un protocole avec l'Algérie et le Tchad pour lutter contre les épidémies. La coopération en matière de santé se fait essentiellement dans le cadre de l'Organisation ouest-africaine de la santé.

Dans le cadre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), les pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) coopèrent un peu dans la lutte contre les maladies contagieuses endémiques comme le VIH/sida et le paludisme, et un conseil de la recherche médicale a été créé pour diriger les activités de recherche sur certaines de ces maladies. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) n'a pas de protocole relatif à la santé, mais les Ministres de la santé des pays membres ont approuvé un plan pour la coopération future dans ce domaine. Avec l'appui du bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé à Addis-Abeba, le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) envisage d'intégrer les questions de santé à ses programmes et activités prioritaires en leur donnant une dimension internationale. Un accord de coopération entre l'Autorité et l'Organisation mondiale de la santé a dorénavant déjà été conclu.

Initiatives à l'échelle du continent

Compte tenu des répercussions profondes du VIH/sida sur l'ensemble du continent africain, des stratégies collectives ont été mises en œuvre au niveau continental pour stimuler les efforts de lutte contre cette pandémie.

Sous les auspices du bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé, un plan stratégique a été élaboré pour venir rapidement en aide aux pays par le biais du Partenariat international contre le sida en Afrique et dans le cadre du programme régional de lutte contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles de

l'Organisation mondiale de la santé. A l'occasion d'un sommet tenu en juillet 2002 à Lomé, les dirigeants africains ont adopté une déclaration sur les mesures susceptibles d'accélérer la lutte contre le VIH/sida. Des réunions regroupant plusieurs pays ont été organisées sur le VIH/sida, la surveillance et la gestion par cas des maladies sexuellement transmissibles et les besoins des laboratoires pour prodiguer un traitement antirétroviral efficace et des soins intégrés aux malades atteints du VIH/sida et de la tuberculose. Lors d'une réunion au sommet des chefs d'Etat africains tenue en avril 2001, les dirigeants africains ont mis au point le Cadre d'Abuja qui définit un plan d'action pour lutter contre le VIH/sida et les infections opportunistes connexes. Ce cadre vise à :

- Elaborer des politiques et stratégies pour prévenir le VIH/sida, la tuberculose et les maladies infectieuses connexes, et limiter leurs effets sur le développement socioéconomique de l'Afrique;
- Mettre en place des mécanismes durables pour la mobilisation de ressources internes et externes pour la prévention du VIH/sida et le traitement des personnes atteintes par cette maladie;
- Répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les handicapés, les travailleurs et les populations migrantes.

La Conférence des Ministres du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, tenue à Maurice en avril 2003, a adopté une résolution sur les effets du VIH/sida sur la main d'œuvre et la protection sociale. Afin de protéger les agents du maintien de la paix contre cette maladie et éviter ainsi sa propagation à la population locale, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont établi des directives à l'intention des forces de maintien de la paix pour la prévention du VIH/sida. D'autres mesures dans ce sens devraient être prises. Enfin, la création de la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique constitue une autre initiative à l'échelle continentale qui mérite d'être signalée (encadré 10.2).

La voie à suivre

S'il est vrai que le Cadre d'Abuja pour la lutte contre le VIH/sida et les maladies infectieuses opportunistes connexes est une structure tout indiquée pour élaborer des stratégies et mettre en place des mécanismes pour lutter contre cette terrible pandémie, il ne faut surtout pas le négliger comme d'autres protocoles signés et ratifiés sans avoir jamais été pleinement mis en œuvre par manque de volonté politique et de ressources. Les communautés économiques régionales pourraient mettre au point des systèmes de suivi pour évaluer les progrès accomplis par les pays membres dans la mise en œuvre du Cadre d'Abuja. Elles pourraient également mettre en place des groupes de coordination, à l'image du groupe du secteur de la santé de la SADC, en veillant à les doter d'un personnel et de ressources suffisants. Ces groupes pourraient stimuler la lutte contre le VIH/sida en travaillant en étroite collaboration avec la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique de la Commission économique pour l'Afrique.

Encadré 10.2

Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique

La Commission économique pour l'Afrique a créé, en 2003, la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique. Instituée sur l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour répondre à la menace que constitue l'épidémie de VIH/sida pour la gouvernance et le développement de l'Afrique, elle est présidée par M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Durant ses deux années d'existence, la Commission aura à effectuer des activités de recherche et à mettre au point des instruments d'intervention à l'intention des gouvernements africains et des organisations régionales et sous-régionales pour leur permettre de poursuivre les processus de gouvernance et de développement en dépit des pertes en moyens humains causées par l'épidémie. Elle aura également à explorer les moyens de dépasser les contraintes qui entravent l'amélioration des soins de santé, notamment les traitements antirétroviraux.

La Commission VIH/sida et gouvernance s'appuie sur l'expérience de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine du VIH/sida, notamment la conférence de 2000 du Forum pour le développement de l'Afrique intitulée «Le sida: un défi sans précédent pour les dirigeants africains». Elle entend revitaliser les initiatives africaines en la matière, en particulier le Partenariat international contre le sida en Afrique et le groupe de chefs d'Etat «AIDS Watch Africa» formé au Sommet d'Abuja de 2001 sur le sida, le paludisme et autres maladies infectieuses. Ainsi, la lutte pour l'élimination du VIH/sida et l'atténuation de ses effets aux plans économique et de la gouvernance seront intégrées à l'ordre du jour des principales instances africaines, notamment la Conférence commune des Ministres des finances, de la planification et du développement économique et les mécanismes pour la paix et la sécurité de l'Union africaine.

La Commission VIH/sida et gouvernance collaborera avec les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et la Banque mondiale. Elle mettra également à profit les instances régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour faire avancer la question du VIH/sida et de la gouvernance.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Egalité entre les sexes

Tous les traités et protocoles des communautés économiques régionales, et toutes les constitutions des États africains mettent en avant l'objectif de l'égalité entre les sexes. Dans le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine, il est demandé aux États membres de mettre en place des politiques et des mécanismes, et de les harmoniser pour assurer la pleine participation des femmes africaines au développement en améliorant leur situation économique, sociale et culturelle. Pour ce faire, plusieurs associations féminines régionales ont été instituées pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

Parmi les autres mécanismes pour la promotion de l'égalité entre les sexes, on peut également citer les plans d'action de la Conférence sur les femmes tenue en 1995 à Beijing, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Lors d'une conférence chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action de Beijing et de Dakar, tenue en novembre 1999 à Addis-Abeba, les gouvernements africains ont été interpellés pour ratifier la convention s'ils ne l'avaient pas déjà fait, à lever les réserves avant juin 2000 et à accélérer sa mise en œuvre. Ils se sont également engagés à intégrer les dispositions de la convention dans leur législation nationale pour permettre aux femmes de revendiquer et de faire valoir leurs droits auprès des tribunaux de leurs pays respectifs.

La Conférence de Beijing de 1995 a demandé aux gouvernements et à la société civile d'agir dans douze domaines prioritaires pour les femmes, à savoir la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les situations de conflit, l'émancipation économique, le pouvoir et la prise de décisions, les mécanismes institutionnels de promotion de la femme, les droits de l'homme, les médias, l'environnement et les jeunes filles. Les gouvernements ont été engagés à mettre en place une instance au plus haut niveau pour assurer la promotion de la femme, à la doter d'un mandat et de pouvoirs clairs, à lui fournir des ressources suffisantes et à faire en sorte qu'elle soit en mesure d'influer sur les politiques, d'élaborer des textes législatifs et de les réviser. Le troisième Forum pour le développement de l'Afrique a également souligné qu'il importait de prendre en compte les questions intéressant les femmes dans le cadre du processus d'intégration en Afrique (encadré 10.3).

Plusieurs communautés économiques régionales ont mis en place des groupes sur la parité entre les sexes pour favoriser l'égalité et assurer la mise en œuvre des différentes conventions sur cette question, sachant que leur principale préoccupation en matière d'égalité concerne la création d'entreprises pour les femmes.

En 1997, les chefs d'État de la SADC ont élaboré un cadre d'orientation institutionnel pour intégrer le principe d'égalité entre les sexes au sein de la communauté. Les dirigeants se sont engagés au nom de leurs pays respectifs à :

- Faire en sorte que le pourcentage de femmes dans les structures politiques et de prise de décisions atteigne au moins 30% à l'horizon 2005;
- Favoriser la maîtrise des ressources productives par les femmes pour atténuer la pauvreté;
- Abroger et réviser les lois, amender les constitutions et changer les pratiques sociales discriminatoires à l'égard des femmes;
- Prendre des mesures urgentes pour prévenir et prendre en charge la violence croissante envers les femmes et les enfants (SAM/SADC 2001).

Diverses activités ont été entreprises dans le cadre de ces engagements dans les pays membres de la SADC. En 1998, la Communauté a mis en place un groupe sur la parité entre les sexes pour conseiller ses différents organes sur les questions de l'égalité entre

“
Plusieurs communautés économiques régionales ont mis en place des groupes sur la parité entre les sexes pour favoriser l'égalité
”

les sexes et faire en sorte d'intégrer ce principe à son programme d'action et à son initiative dite «Community Building Initiative».

Le tableau 10.1 résume le niveau de participation des femmes à la vie politique dans la SADC en 1999. Cette année-là, près de 30% des parlementaires d'Afrique du Sud et du Mozambique étaient des femmes, et l'Afrique du Sud comptait huit ministres et huit vice-ministres de sexe féminin. Au Botswana, on comptait 18% de femmes au Parlement, et deux des quatre postes de vice-ministre étaient occupés par des femmes. Le Ministère du travail et de l'intérieur comprend un département des affaires féminines et de nouvelles lois ont été promulguées pour protéger les droits des femmes, en particulier les femmes mariées.

Encadré 10.3

Inégalité entre les sexes et intégration régionale

La prise en compte de l'inégalité entre les sexes conditionne le succès de l'intégration régionale en Afrique. Même si les traités des communautés économiques régionales sont souvent muets sur cette question, à l'exception peut-être de la SADC, du COMESA, de la CAE et de la CEDEAO, l'on constate dans tout le continent une prise de conscience sur la nécessité de l'intégrer effectivement au processus de développement et d'intégration.

La déclaration qui a été adoptée par consensus au troisième Forum africain pour le développement, tenu en mars 2002 à Addis-Abeba sur le thème «Définir les priorités de l'intégration régionale», engage les femmes à participer à l'intégration régionale sous tous ses aspects et à faire en sorte que les pratiques, les structures et les processus en matière d'organisation ne soient pas en contradiction avec les objectifs d'émancipation des femmes. La déclaration note que les femmes sont majoritaires parmi les micro-entrepreneurs d'Afrique et qu'elles sont en mesure d'élargir leur participation à toutes les activités économiques. Plusieurs mesures sont proposées pour renforcer la participation des femmes aux activités du secteur privé, notamment le renforcement de leur représentativité au sein des structures de prise de décision, l'organisation d'une formation adaptée à leurs besoins et l'abrogation des lois et des pratiques discriminatoires. La déclaration préconise par ailleurs la mise en place de mécanismes visant à protéger les femmes contre le harcèlement sexuel aux points de passage des frontières.

La déclaration souligne enfin la nécessité d'élaborer des politiques qui prennent en compte les préoccupations des femmes aux niveaux régional, sous-régional et national, en accordant notamment une attention particulière aux effets des politiques macroéconomiques. L'analyse des budgets du point de vue de l'inégalité entre les sexes et le suivi des effets des politiques macroéconomiques selon le sexe pourraient s'avérer particulièrement utiles. Par ailleurs, il faudrait accorder une attention particulière aux besoins des femmes en matière d'infrastructure efficace pour alléger leur emploi du temps, notamment pour ce qui concerne le commerce transfrontalier non structuré.

Enfin, la déclaration souligne qu'il importe d'œuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes et de veiller à ce qu'elles soient représentées à toutes les étapes du processus de mise en place de l'Union africaine ainsi que dans ses institutions et programmes.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Par ailleurs, plusieurs pays de la SADC ont entrepris de promulguer des lois et d'élaborer des politiques et des programmes pour émanciper les femmes. On peut citer à cet égard l'exemple de la Namibie qui applique de manière rigoureuse le principe de la discrimination positive, celui de la Tanzanie qui a consacré par une loi le droit des femmes à la propriété et enfin celui de Maurice où les autorités versent une allocation aux femmes sans emploi ayant des enfants de moins de cinq ans à charge et gèrent un programme de création d'entreprises pour les femmes. En outre, les gouvernements et les organisations non gouvernementales de la région s'efforcent de faciliter l'accès des femmes aux crédits gratuits ou à faible taux d'intérêt pour financer des micro-projets.

La CEDEAO accorde également de plus en plus d'importance aux questions d'égalité entre les sexes. Ainsi, son traité révisé exige des États membres qu'ils élaborent des politiques et mettent en place des mécanismes et les harmonisent pour améliorer la situation économique, sociale et culturelle des femmes. L'Association des femmes d'Afrique de l'Ouest s'est donné pour mission d'aider la Communauté à mettre au point des instruments pour favoriser l'égalité entre les sexes et le développement. L'UEMOA est également en train d'élaborer des politiques en faveur des femmes et des jeunes. Une politique régionale en faveur des femmes sera mise en œuvre sur la base d'une recommandation de politique générale qui a été adoptée en 1999.

Les traités portant création du COMESA, de la CAE et de l'IGAD préconisent la coopération en matière d'égalité entre les sexes. Le COMESA a adopté une politique

“ Plusieurs pays de la SADC ont entrepris de promulguer des lois et d'élaborer des politiques et des programmes pour émanciper les femmes ”

Tableau 10.1

Présence des femmes dans les parlements et les gouvernements de la Communauté de développement de l'Afrique australe, 1999 (en pourcentage)

Pays	Membres du parlement	Ministres	Vice-Ministres
Afrique du Sud	29,8	29,6	61,5
Angola	15,1	12,9	13,6
Botswana	18,0	14,5	50,0
Lesotho	10,3	8,3	0,0
Malawi	8,3	9,0	12,9
Maurice	7,6	8,0	
Mozambique	28,4	14,2	12,1
Namibie	19,0	14,2	22,7
Seychelles	21,0	25,0	^a
Swaziland	7,3	13,3	
Tanzanie	16,3	13,0	13,0
Zambie	10,1	8,3	7,1
Zimbabwe	14,0	14,2	18,7

a. Le poste n'existe pas.

Source: SADC 2000.

“ La qualité de la croissance doit accorder une attention particulière aux questions d'égalité entre les sexes ”

en faveur de l'égalité entre les sexes à l'occasion de son sommet tenu en mai 2002, et un comité technique sera créé pour faciliter la mise en œuvre de cette politique et intégrer le principe d'égalité à tous les programmes et à toutes les activités. Des efforts ont également été faits pour protéger les intérêts des femmes chefs d'entreprise, notamment grâce à des mesures de promotion des échanges commerciaux comme l'organisation de foires et l'assouplissement des règles d'origine du COMESA au profit des petits commerçants frontaliers du secteur non structuré. La CAE travaille également à mettre au point un programme détaillé sur cette question. Le Secrétariat de l'IGAD a créé en 1999 un bureau chargé des questions d'égalité entre les sexes avec l'appui financier du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Les questions d'égalité entre les sexes sont intégrées aux programmes, politiques et stratégies prioritaires de l'IGAD. Le secrétariat a établi des relations de travail étroites avec UNIFEM et les départements chargés des questions d'égalité entre les sexes de l'Union africaine. L'IGAD a également entrepris d'élaborer des politiques et une stratégie pour l'égalité entre les sexes avec la participation active de tous les États membres et autres parties intéressées de la région.

La traité de la CEEAC ne comporte pas de clause spécifique concernant des politiques en matière d'égalité entre les sexes, mais certaines dispositions précisent que la promotion de ces questions constitue une préoccupation majeure des États membres. Dans le domaine du développement social, l'engagement a été pris d'adopter des politiques visant à améliorer le bien-être social, économique et culturel des femmes tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les femmes sont également considérées comme une force vive qui doit être mise au service des activités de développement des États membres.

Au niveau continental, le Plan d'action africain a été adopté à la Sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue en novembre 1999 à Addis-Abeba, en tant que cadre pour accélérer la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing. A cette conférence d'examen, on a noté un certain nombre de lacunes, notamment l'absence de mécanismes institutionnels fonctionnels, d'un système réaliste d'allocation des ressources, de cadres d'orientation clairs et d'instruments efficaces de contrôle et de suivi, qui constituent autant de conditions essentielles pour permettre aux gouvernements africains d'entreprendre des actions stratégiques. Les défaillances de nombreux pays africains dans la prise en charge des douze domaines prioritaires susmentionnés ont été à l'origine de l'adoption du Plan d'action africain, qui comporte des directives pour le suivi et l'évaluation des activités et préconise d'utiliser des indicateurs pour mesurer les progrès de façon concrète et chiffrée.

Une étude sur le renforcement de l'égalité entre les sexes, réalisée en 1999 pour le compte de la Commission économique pour l'Afrique a recommandé la création de centres sous-régionaux de promotion des entreprises pour aider les femmes chefs d'entreprise en assurant les fonctions ci-après:

- Servir de centres pour la création, la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données techniques et scientifiques et autres informations commerciales relatives à la transformation des produits alimentaires et aux textiles;
- Renforcer l'esprit d'entreprise des femmes dans les domaines de la technologie, de l'information, de la communication, du développement de l'entreprise et de la gestion;
- Contribuer à l'élaboration de politiques sexospécifiques au profit des femmes chefs d'entreprise et à leur mise en œuvre sur le terrain;
- Servir de centres de liaison pour mettre en place et renforcer des réseaux de contacts entre les femmes chef d'entreprise des secteurs de l'agroalimentaire et des textiles aux niveaux sous-régional, régional et international, en Afrique et en dehors du continent;
- Renforcer la coopération entre les pays en développement africains et non africains dans les domaines de l'agroalimentaire et des textiles.

“ **Les gouvernements africains considèrent le secteur privé comme un partenaire de développement** ”

La voie à suivre

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la qualité de la croissance économique est importante. Aussi, elle doit accorder une attention particulière aux questions d'égalité entre les sexes. Les revenus sont souvent inégalement répartis entre les hommes et les femmes, ce qui entraîne une inégalité des chances en termes de développement humain à la fois à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. Cela étant, les inégalités entre les sexes vont au-delà du revenu et des richesses pour englober la protection juridique des droits et la participation à la vie politique, sociale et économique. A cela viennent s'ajouter des questions interdépendantes liées à l'inégalité entre les sexes en matière de santé, comme c'est le cas pour le VIH/sida. Les communautés économiques régionales devraient redoubler d'efforts pour intégrer les questions d'égalité entre les sexes à toutes leurs initiatives en sollicitant l'appui des institutions internationales. La diffusion et l'échange d'informations sous forme d'indicateurs sur les questions liées à l'égalité entre les sexes sont des options qui méritent d'être envisagées dans la perspective des actions à entreprendre à l'avenir.

Secteur privé

Le processus d'intégration régionale en Afrique a été presque exclusivement dirigé par les gouvernements et les institutions non gouvernementales, mais on se rend de plus en plus compte que le secteur privé peut jouer un rôle dans son renforcement. Après des décennies de domination de l'Etat sur les activités économiques, les gouvernements africains considèrent de plus en plus le secteur privé comme un partenaire de développement et comptent sur lui pour relancer la croissance économique. Son rôle dans l'intégration économique régionale devient également très important.

Le secteur privé peut jouer un rôle à deux niveaux. D'une part il peut contribuer à la prise de décisions politiques aux niveaux national et régional. Un secteur privé bien organisé pourrait participer à l'élaboration des politiques, en prodiguant des conseils

“
Seules quelques
communautés
économiques
régionales ont des
protocoles consacrés
au secteur privé
”

aux pouvoirs publics et en militant pour la poursuite du processus de réformes aux cotés des nombreuses autres parties intéressées de la société civile. D'autre part il peut apporter une contribution pratique aux initiatives régionales. C'est un important fournisseur potentiel de ressources humaines et financières pour la mise en œuvre de projets régionaux, notamment le développement des infrastructures. Parmi les avantages économiques tirés du développement des activités régionales des entreprises privées, on peut citer la création d'emplois, l'élargissement du marché, la mobilisation de l'épargne et les effets externes comme la diffusion du savoir, les compétences techniques et les retombées technologiques. La présente section aborde certaines de ces questions en mettant particulièrement l'accent sur les pratiques actuelles et les exemples de la participation du secteur privé à l'intégration régionale.

Intersection entre le secteur privé et l'intégration régionale: pratiques actuelles

Seules quelques communautés économiques régionales ont des protocoles consacrés au secteur privé. Le cas de la CAE est une exception remarquable à cet égard. En dépit de l'absence de dispositions officielles, il existe des exemples concrets de participation du secteur privé à l'intégration régionale, comme l'initiative dite «Africa Cross Border Initiative», destinée à faciliter le commerce et l'investissement, qui constitue un acquis important et novateur. Les actions entreprises dans le cadre de cette initiative répondent davantage aux besoins du secteur privé qu'à ceux des plans du secteur public. L'expérience de la CAE, les éléments clés de la Cross Border Initiative et quelques autres exemples spécifiques de la contribution du secteur privé à l'intégration régionale sont examinés ci-après.

Expérience de la CAE. Le secteur privé joue un rôle décisif dans la revitalisation de la CAE depuis quelques années. Au sein de cette communauté, la coopération pour le développement du secteur privé est considérée comme le moteur de la croissance et du développement économiques dans la région (encadré 10.4).

La CAE a entrepris de mettre en place plusieurs instruments pour favoriser la participation du secteur privé à l'intégration régionale:

- Des politiques et une loi communes en matière de concurrence pour protéger et promouvoir la libre concurrence et faciliter l'harmonisation des lois et règlements relatifs au commerce et à l'investissement dans l'ensemble de la région;
- L'East African Business Council, organe régional qui regroupe toutes les grandes organisations nationales du secteur privé dans les trois États membres, a pour mission de favoriser le commerce et l'investissement transfrontaliers et d'influer sur les politiques nationales pour faire en sorte qu'elles favorisent l'entreprise privée;
- La Banque de développement de l'Afrique de l'Est, qui fait actuellement l'objet d'une restructuration pour renforcer son rôle en tant qu'organisme de mobilisation de ressources, notamment pour les projets d'investissement, et pour lui permettre d'acheter des actions dans toute l'Afrique de l'Est et de renforcer ses capacités d'émission d'obligations internationales.

La Cross Border Initiative

Cette initiative est un ensemble de politiques harmonisées visant à favoriser une intégration régionale fondée sur l'économie de marché dans les 14 pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et de l'océan Indien: Burundi, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Elle est co-parrainée par la Banque africaine de développement, la Commission européenne, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Lancée à Kampala en août 1993, cette initiative vise deux objectifs essentiels consistant, d'une part, à démanteler les barrières qui alourdissent le coût des transactions transfrontalières en modifiant et en supprimant les tarifs intrarégionaux, en libéralisant les systèmes d'échanges et de paiements, et en déréglementant l'investissement et, d'autre part, à promouvoir une nouvelle approche de l'intégration fondée sur la concurrence et l'efficacité sur les marchés régionaux avec de faibles tarifs externes. En mai 2000, les pays participants ont décidé de transformer l'initiative en l'intitulant «Regional Integration Facilitation Forum» ayant pour objectif d'en préserver les acquis et de les renforcer.

Encadré 10.4

Participation du secteur privé dans la Communauté de l'Afrique de l'Est

L'instauration d'un climat favorable à la participation effective du secteur privé est une tâche hautement prioritaire pour la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) dont le traité souligne, dans ses chapitres 12 et 25 intitulés respectivement «Coopération dans les domaines de l'investissement et du développement industriel» et «Le secteur privé et la société civile», que le secteur privé devrait jouer un rôle moteur dans l'édification de la Communauté. Ce traité préconise également l'élaboration de deux stratégies:

- Une stratégie de développement industriel de l'Afrique de l'Est pour instaurer un climat favorable à l'entreprise en vue de la mise en place d'un marché et d'une zone d'investissement uniques et compétitifs au plan international. Cette stratégie devrait favoriser une croissance auto-soutenue et équilibrée, améliorer la compétitivité du secteur industriel et encourager les vocations des entrepreneurs locaux. La formulation de cette stratégie doit tenir compte des disparités évidentes entre les niveaux de développement des différents États membres.
- Une stratégie de développement du secteur privé pour renforcer l'harmonisation nécessaire en vue d'un développement de la région impulsé par le secteur privé.

L'objectif général de ces deux stratégies est d'assurer un développement économique et social durable en Afrique de l'Est. Elles visent aussi à créer un climat favorable à l'entreprise en vue d'aboutir à la mise en place d'un marché et d'une zone d'investissement uniques et compétitifs au plan international, qui fonctionneraient conformément au statut et au règlement de l'Organisation mondiale du commerce.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

“ La Cross Border Initiative est un ensemble de politiques harmonisées visant à favoriser une intégration régionale fondée sur l'économie de marché dans les pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et de l'océan Indien ”

Les effets de la Cross Border Initiative peuvent se résumer ainsi:

“
L'exemple de l'Ecobank
Transnational
Incorporated est
significatif de la
participation du secteur
privé à l'intégration
régionale financière
”

- *Perméabilité aux échanges.* L'évaluation de la perméabilité des échanges des pays participants, calculée sur la base de la méthodologie du FMI qui va de zéro pour la perméabilité maximale à 10 pour la perméabilité minimale, s'est améliorée, passant de 8,3 en 1993–1995 à 5,9 en 1998, par rapport à une moyenne de 6,2% pour les pays non participants d'Afrique subsaharienne qui ont mis en œuvre des réformes, et de 4,4% pour le reste du monde, Afrique non comprise. Quelques pays, comme l'Ouganda et la Zambie, ont fait des progrès remarquables en obtenant une note de 2 qui est comparable à celle de certains pays performants en la matière comme le Chili, la Colombie et Singapour.
- *Investissement privé et exportations.* Les taux de croissance de l'investissement et des exportations des pays participants très performants ont été comparables à ceux des pays non participants de même niveau.
- *Effet de démonstration.* Certains pays pionniers comme Maurice, l'Ouganda et la Zambie ont prouvé à leurs partenaires moins actifs que les réformes accélérées étaient tout à fait viables et très avantageuses.
- *Régionalisme ouvert.* L'initiative a conduit les pays participants à abandonner le processus d'intégration régionale antérieur, fondé sur la substitution des importations et un fort protectionnisme, au profit d'une intégration fondée sur des taux de protection effectifs faibles. Cette réussite a également renforcé la crédibilité des systèmes régionaux ouverts auprès des organisations partenaires.
- *Partage des connaissances et apprentissage.* La Cross Border Initiative a favorisé la participation active des secteurs public et privé au débat sur les questions essentielles d'orientation de manière officieuse et transparente et au partage des enseignements tirés de l'expérience pour renforcer l'apprentissage entre pays.

Autres exemples de participation du secteur privé à l'intégration régionale

L'exemple de l'Ecobank Transnational Incorporated (ETI) est significatif de la participation du secteur privé à l'intégration régionale financière. Cette banque est présente dans 12 pays: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. Elle a été créée en 1985 en tant que banque constituée en holding avec l'accord des États membres de la CEDEAO et l'appui de la Fédération des chambres de commerce de l'Afrique de l'Ouest et du Fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO. A l'époque, il n'existait pratiquement pas de banques commerciales appartenant au secteur privé en Afrique de l'Ouest. L'ETI propose des services d'intermédiation financière pour la mobilisation de l'épargne et l'allocation de ressources à l'échelle régionale. Des efforts sont par ailleurs déployés pour mettre en place un système de paiement efficace qui contribuera à lever l'une des principales contraintes qui entravent le développement du commerce intrarégional. L'ETI est également en train de se transformer en une véritable passerelle qui facilite l'afflux des capitaux des investisseurs internationaux.

Telecel International, groupe transnational africain spécialisé dans l'installation de réseaux cellulaires en Afrique, et dont le siège se trouve en Afrique du Sud et à Genève, en est un autre exemple. Telecel associe des investisseurs privés nationaux à toutes ses opérations ainsi qu'au capital de ses filiales. Il est le premier opérateur de téléphonie mobile du continent et détient à ce jour des licences dans 13 pays: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. C'est également un grand défenseur de la libéralisation du secteur des télécommunications dans les pays où il est présent. L'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché ne peut que favoriser la croissance comme on l'a constaté dans les pays qui accueillent deux ou plusieurs intervenants.

La contribution du secteur privé à l'intégration régionale est particulièrement importante pour le développement des infrastructures comme le montre l'exemple de la route à péage N4, qui fait partie du couloir de Maputo et qui relie le Mozambique à l'Afrique du Sud. En mai 1997, le Ministre sud-africain des transports a accordé à la société Trans African Concessions une concession de 30 ans pour concevoir, construire, et gérer la route à péage N4. Cette route de 440 kilomètres relie Witbank, en Afrique du Sud, au port de Maputo, au Mozambique. Elle fait partie d'un projet plus large et plus ambitieux, le Couloir de développement de Maputo, qui est appelé à relier le Gauteng en Afrique du Sud à Maputo. Le contrat de concession prévoit la remise en état des tronçons existants ainsi que la construction d'un nouveau tronçon de 36 kilomètres au Mozambique.

Le Réseau ferroviaire de Maputo est un autre exemple d'intervention du secteur privé dans le développement des infrastructures. Une concession a été accordée à la société ferroviaire sud-africaine Spoornet pour exploiter la ligne qui part de la frontière entre l'Afrique du Sud et le Mozambique jusqu'au Gauteng. Il s'agit là d'une décision qui fera date car la ligne qui relie le Gauteng à Maputo est désormais exploitée par un seul opérateur. La société Spoornet versera à l'Autorité des chemins de fer mozambicains près de \$67 millions durant les quinze premières années de la concession. Spoornet et son partenaire, la société New Limpopo Bridge Project Investment qui appartient en partie à des institutions financières sud-africaines, envisagent d'investir 100 millions de rands pour remettre en état le tronçon reliant la frontière à Maputo.

Le secteur privé en tant que bénéficiaire de l'intégration régionale

L'intégration régionale contribuera à lever les principales contraintes qui empêchent le secteur privé africain de se développer et d'être plus efficace. Dans ce sens, le secteur privé sera l'un des grands bénéficiaires de l'approfondissement de l'intégration régionale.

L'instabilité de l'environnement macroéconomique, la taille limitée des marchés et des entreprises, et le manque de ressources pour financer les projets d'investissement sont au nombre de ces contraintes. La plupart des communautés économiques régionales ont mis en œuvre des processus d'harmonisation des politiques macroéconomiques. En

“
L'intégration régionale contribuera à lever les principales contraintes qui empêchent le secteur privé africain de se développer et d'être plus efficace
”

adhérant aux critères de convergence prévus par ces cadres d'harmonisation, les États membres se fixent pour objectif de réduire l'inflation et de stabiliser le budget et le taux de change, ce qui aura pour effet de diminuer l'incertitude et le risque économiques, et de stimuler l'activité du secteur privé.

Le processus d'intégration régionale facilite également la formation de marchés plus larges grâce à la libéralisation des échanges. Ce développement du potentiel d'expansion des entreprises est essentiel pour augmenter les possibilités de profit et attirer les entrepreneurs. L'intensification de la concurrence qui s'ensuivra aura pour effet de stimuler l'efficacité productive pour le plus grand bien des consommateurs.

La pénurie de moyens financiers s'explique par le sous-développement des systèmes financiers. L'inefficacité des services bancaires et la faiblesse des marchés des capitaux perturbent l'allocation de ressources déjà limitées. Le financement à long terme est pratiquement inexistant, de sorte que de nombreux projets très prometteurs ne sont pas réalisés, et les entreprises existantes ne peuvent se développer. Ainsi, les entrepreneurs privés sont souvent condamnés à travailler à une échelle réduite et inefficace, leur permettant tout juste de survivre. Les activités du secteur privé sont également entravées par l'inefficacité des services de paiement et la rareté des services de gestion des risques. Etant donné que le système financier est très sensible aux conditions macroéconomiques, les actions qui sont entreprises pour renforcer la stabilité dans ce domaine devraient faciliter la mobilisation et l'allocation des ressources. L'intégration financière avance parallèlement avec l'intégration macroéconomique, et les marchés régionaux de capitaux devraient être en mesure de produire davantage de moyens financiers que ne le peuvent les petits marchés nationaux sous-capitalisés. Le secteur bancaire devrait bénéficier de l'intensification de la concurrence, du partage des connaissances et d'une supervision intégrée. Par rapport aux autres communautés régionales, le COMESA est relativement bien placé s'agissant des initiatives visant à renforcer le secteur financier, parmi lesquelles on peut citer le débat en cours sur l'harmonisation de la supervision et de la réglementation des banques, la réalisation d'études sur la conception d'un système régional de paiement et de règlement, l'octroi au secteur privé de crédits d'équipement et commerciaux par la Banque de développement du commerce de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe et les activités de réassurance désormais proposées par la compagnie de réassurance du COMESA.

Le renforcement de l'intégration régionale peut également contribuer à alléger les contraintes liées à l'environnement politique et institutionnel. L'instabilité sociopolitique, l'absence d'un état de droit et l'existence de législations aussi lourdes qu'inefficaces constituent autant de contraintes qui ajoutent à l'incertitude des investisseurs potentiels et étouffent l'initiative privée. Toutes ces lacunes politiques et institutionnelles sont souvent à l'origine de l'instabilité économique et de la mauvaise gestion des politiques. Conscientes que la paix et la sécurité sont indispensables pour construire une communauté de nations réellement unie, les communautés économiques régionales et leurs États membres les ont placées en tête de leurs priorités. Les actions à entreprendre portent

notamment sur la création de forces régionales de maintien de la paix et la mise en place de cadres pour la prévention et le règlement des conflits. L'intégration régionale concerne également l'harmonisation et la rationalisation des législations qui devraient permettre de supprimer quelques-unes des contraintes qui entravent le développement du secteur privé, et ainsi conduire à la mise en place d'un système de règles et procédures plus rationnel et susceptible d'améliorer l'efficacité de l'administration publique.

Enfin, l'intégration régionale contribuera à régler les problèmes liés à la faiblesse de l'infrastructure. En fait, l'entreprise privée ne peut faire progresser l'intégration régionale en l'absence d'infrastructures solides. La production et le commerce nécessitent des moyens de communication et de télécommunications efficaces ainsi qu'un approvisionnement régulier en énergie. Des infrastructures déficientes entraînent nécessairement une augmentation du coût des activités économiques. C'est pourquoi la coopération régionale peut être un instrument efficace pour moderniser et développer les infrastructures. Le secteur privé peut tout à la fois tirer parti de cette approche, et en améliorer les résultats en apportant ses ressources et sa compétence.

La voie à suivre

A condition de bénéficier des conditions et de l'appui voulus, le secteur privé est en mesure de créer la richesse nécessaire pour stimuler la croissance et participer au financement de projets régionaux en Afrique. L'intégration en Afrique a toujours été l'affaire des décideurs au sein des instances gouvernementales, et le secteur privé a toujours été tenu à l'écart de ce processus tout comme il n'a jamais participé au financement des projets régionaux indispensables pour accélérer la croissance et l'intégration.

A mesure que les gouvernements africains se désengageront des activités économiques non stratégiques, il faudra impérativement faire appel aux ressources du secteur privé pour financer certains projets, notamment ceux dont les besoins en investissements dépassent les capacités financières d'un seul pays.

Le secteur privé peut intervenir de façon efficace dans de nombreux domaines, notamment les services publics municipaux. A mesure de l'avancement du processus de privatisation, le secteur privé devrait participer au financement de projets régionaux et à la fourniture de services, notamment l'énergie électrique. Les activités liées à la transformation des produits de base destinés aux marchés local et régional constituent une autre source de croissance et de diversification qui ouvre de larges perspectives au secteur privé.

Les projets d'infrastructure constituent un autre domaine potentiel ouvert à l'initiative privée. C'est le cas en particulier du secteur des télécommunications qui est totalement ouvert que ce soit pour la participation, le rachat ou la gestion. Les services bancaires et financiers pour la mobilisation de l'épargne et le financement du développement constituent également des domaines d'intervention profitables au secteur privé. De même, les techniques de l'information offrent des perspectives très prometteuses, notamment dans

“
Le secteur privé est en mesure de créer la richesse nécessaire pour stimuler la croissance et participer au financement de projets régionaux en Afrique
”

la comptabilité, la saisie des données et la gestion interne des opérations de marché, autant de services contractuels qui peuvent facilement être fournis sur Internet.

Les secteurs public et privé peuvent également collaborer dans certains domaines comme la formation professionnelle. De nombreuses entreprises considèrent que la pénurie de main d'œuvre qualifiée constitue le premier obstacle à la croissance. Les pouvoirs publics devraient faire preuve de plus de flexibilité en autorisant le recours à la main-d'œuvre étrangère, en cas de besoin, et le secteur privé doit apporter sa contribution en faisant en sorte que les connaissances soient transférées au personnel local et favoriser ainsi l'acquisition du savoir et le progrès technique. Les quelques 40% de cadres africains qui, d'après les estimations, résident à l'étranger, constituent un énorme réservoir de compétences dans lequel on pourrait puiser.

“
Les quelques 40% de cadres africains qui, d'après les estimations, résident à l'étranger, constituent un énorme réservoir de compétences dans lequel on pourrait puiser
”

Pour que le secteur privé puisse participer effectivement à l'intégration régionale, les conditions suivantes doivent être réunies:

- Le secteur privé doit jouer un rôle dynamique pour assurer son propre développement et adopter une démarche à long terme en matière d'investissement, ce qui rend d'autant plus nécessaire la mise en place de systèmes financiers bien développés à même d'assurer les crédits aux entreprises dans le long terme;
- La qualité et la compétitivité des produits doivent être améliorées. Le secteur privé doit renforcer sa polyvalence pour intervenir sur tous les marchés, que ce soit aux niveaux national, régional ou international;
- Il importe d'adopter les meilleures pratiques pour la gestion des entreprises, qui doivent s'abstenir de participer aux pratiques de corruption ou d'y contribuer;
- Le secteur privé doit s'organiser. Les associations régionales de chefs d'entreprise, telles que le Réseau des entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest, le Réseau des entrepreneurs de l'Afrique australe et le Réseau des entrepreneurs de l'Afrique de l'Est, doivent être revitalisées. Pour ce faire, il faudra lancer un dialogue sérieux sur les grandes orientations entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

Les institutions régionales et sous-régionales devraient créer de nouveaux mécanismes pour assurer la participation du secteur privé, comme par exemple les partenariats entre les secteurs public et privé dans le cadre d'entreprises mixtes pour mobiliser des capitaux. Au sein de la SADC, les systèmes CET (construction, exploitation, transfert) et FROM (financement, remise en état, exploitation et entretien) s'appuient sur des financements privés pour concevoir, construire et entretenir des routes. Une fois les routes construites, les opérateurs privés appliquent un système de péage pour amortir les dépenses et réaliser un profit raisonnable sur les investissements avant de transférer la propriété de l'ouvrage à l'État. Dans d'autres parties de l'Afrique, des fonds routiers supervisés par des conseils d'administration mixtes secteur public-secteur privé ont été mis en place. Gérés de manière indépendante, ils comptent des usagers de la route parmi leurs membres et font l'objet d'une vérification externe des comptes. Les fonds sont alimentés par les taxes sur les permis de circulation et les droits d'utilisation,

et les emplois sont sous-traités auprès de promoteurs privés. Des partenariats entre les secteurs public et privé dans les domaines de la santé, de l'environnement et des transports sont en train de voir le jour et s'étendent à de nouvelles initiatives à l'image du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ce type de partenariat devrait s'étendre aux activités de développement des infrastructures, car ni le secteur public ni le secteur privé ne peuvent financer à eux seuls les gigantesques travaux de développement et de remise en état des infrastructures qui devront être entrepris pour faciliter le processus d'intégration en Afrique.

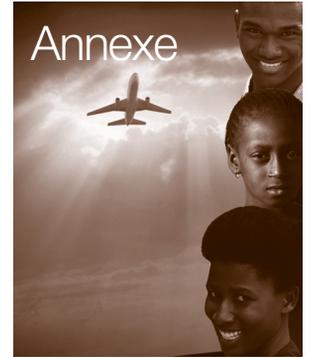
Les communautés économiques régionales devraient, et c'est tout aussi important, prévoir dans leurs traités des dispositions visant à faire participer le secteur privé à la conception, à l'adoption et à la mise en œuvre des politiques commerciales et autres accords régionaux concernant les questions liées au développement du secteur privé. La même logique s'applique à l'Union africaine qui doit mettre en œuvre des dispositions statutaires de son Acte constitutif relatives au statut du secteur privé en tant qu'acteur de premier plan de l'intégration économique, et assurer la participation de ce dernier aux commissions techniques spécialisées. Si l'on veut tirer le meilleur profit des potentialités du secteur privé, il faudrait promulguer des codes de conduite clairs pour éviter les distorsions induites par des comportements illégaux.

“ Les communautés économiques régionales devraient, et prévoir dans leurs traités des dispositions visant à faire participer le secteur privé ”

Références

- Abdul-Raheem, T., ed. 1996. *Pan-Africanism: Politics, Economy and Social Change in the 21st Century*. Londres: Pluto Press.
- Abdul-Raheem, T. 1999. “Democracy and Development: Are They Inseparable? Notes on the Contradictions of Recent Democratic Processes in Africa.” Paper presented at the Development Policy Management Forum Conference on Democratization, Development Management and Conflicts in Africa, 23–26 novembre, Addis-Abeba.
- ACCORD (African Center for Constructive Resolution of Disputes). Années diverses. *Conflict Trends*. [<http://www.accord.org.za/web.nsf>].
- Adedeji, Adebayo, ed. 1993. *Africa within the World: Beyond Dispossession and Dependence*. Londres/New Jersey: Zed Books.
- Akinrinade, Sola. 2001. “Sub-Regional Security Co-operation in Africa: Towards a Model for a Continental Security Community.” Londres: King’s College, Centre for Defence Studies, Conflict Security and Development Group.
- Annan, Kofi. 1998. “The Causes of Conflicts and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa.” Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité des Nations Unies. New York.
- . 2000. “Durable Peace and Sustainable Development in Africa.” *South Africa Journal of International Affairs* 7(1): 73–84.
- Banque mondiale. 2001. “Swaziland: Selected Development Impact of HIV/AIDS.” Sector Report 22044. Africa Region, Macroeconomic Technical Group, Washington, D.C.
- CEA (Commission économique pour l’Afrique). 1996. “Economic Empowerment of Women: Progress Report on the Proposed African Bank for Women and Promotion of Women Entrepreneurship.” Paper presented at the Sixteenth Meeting of the Technical Thirtieth Session of the Commission, April 24–28, Addis Ababa, and the Preparatory Committee of the Twenty-First Meeting of the Conference Whole of Ministers, 1–4 mai, Addis-Abeba.

- . 1999. “First Preparatory Meeting for the Sixth Regional Conference on Women for the Mid-Decade Review of the Implementation of the Dakar and Beijing Platforms for Action.” 26–27 janvier, Addis-Abeba.
- . 2000. “Report of the Feasibility Study on the Establishment of Subregional Enterprise Development Centres for Women Entrepreneurs.” Addis-Abeba.
- Evlo, Kodjo. 2001. “West Africa Subregion Report.” Addis-Abeba, Commission économique pour l’Afrique.
- George, Klay Kieh, Jr. 1999. “ECOWAS, Peacekeeping and the Liberian Civil War.” *African Journal on Conflict Prevention, Management and Resolution* 1(2): 1–24.
- Gordon, D., D. Miller, et H. Wolpe. 1998. *The United States and Africa: A Post-Cold War Perspective*. New York: W.W. Norton.
- IIED (International Institute for Environment and Development). 2002. *Mining, Minerals and Economic Development and Transition to Sustainable Development in Southern Africa*. Johannesburg. [http://www.iied.org/mmsd/mmsd_pdfs/169_mmsdsafica.pdf]
- Mengistu, Mebrate. 2001. “Report on Regional Integration in Eastern and Southern Africa in General and Eastern Africa in Particular.” Addis-Abeba: Commission économique pour l’Afrique.
- Mills, G. 2000. “Editor’s Note.” *South African Journal of International Studies* 7(1): v.
- Mwanasali, Musifiky. 1998. “War, Peace, and Reconciliation in Africa.” Document présenté à l’Organisation de l’unité africaine–*International Peace Academy Seminar on Peacemaking and Peacekeeping*, 29 novembre–3 décembre, Addis-Abeba.
- Nyerere, Julius K. 1993. “Statement by J.K. Nyerere on Security, Stability and Development in Africa.” dans O. Obasanjo et F. Moshia, eds., *Africa: Rise to Challenge*. New York: Forum des dirigeants africains.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1997. “Conflict, Peace, and Development Co-operation on the Threshold of the 21st Century.” Policy Statement. Development Assistance Committee, Paris.
- OIT (Organisation Internationale du travail). 2000. “HIV/AIDS: A Threat to Decent Work, Productivity and Development.” Discussion paper at the Special High-Level Meeting on HIV/AIDS and the World of Work, 8 juin, Genève.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) 2000. “The Work of WHO in the African Region.” In *Annual Report of the Regional Director*. Genève.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) 2001. *Human Development Report 2001: Making New Technologies Work for Human Development*. New York: Oxford University Press.
- SDAC (Communauté de développement de l’Afrique australe) 2000. *Annual Report 1999/2000*. Gaborone.
- SARDC (Southern African Research and Documentation Center). 2000. *Annual Report*. Botswana.
- UNAIDS (Joint United Nations Programme on HIV/AIDS) et OMS (Organisation mondiale de la santé). 2002. *AIDS Epidemic Update*. Genève.



Evaluation des progrès de l'intégration

Les traités portant création des communautés économiques régionales comportent des objectifs ambitieux dans un grand nombre de domaines, avec un intérêt particulier pour les échanges commerciaux et l'intégration macroéconomique. Afin de faire l'état de l'intégration régionale, les recherches effectuées dans le cadre de ce rapport visent à déterminer le degré et le rythme de réalisation des objectifs en question, atteints individuellement par les communautés économiques régionales et les unes par rapport aux autres. Ces recherches ont également consisté à évaluer l'orientation et le rythme du processus d'intégration régionale. L'évaluation a permis de déterminer les mesures à prendre pour renforcer et approfondir la coopération et l'intégration régionales en Afrique.

Contrairement aux méthodes habituelles qui évaluent l'intégration en se fondant essentiellement sur la création et la diversification commerciales, les recherches effectuées portent sur tous les secteurs intéressant l'intégration régionale. Cette tâche complexe a nécessité une analyse approfondie du fonctionnement des économies africaines, des contraintes auxquelles elles sont confrontées et des forces qui influent sur l'intégration. Etant donné que cette analyse doit être à la fois quantitative et qualitative, une partie importante du travail a consisté à mettre au point des approches méthodologiques techniquement et statistiquement fiables.

Les évaluations, qui se fondent sur des indicateurs, prennent la mesure des progrès accomplis dans chaque secteur, dans chaque communauté régionale et dans l'ensemble du continent. Le travail a consisté, pour une bonne part, à rassembler les indicateurs de l'intégration pour chaque secteur. Ainsi, une liste complète d'indicateurs ou de mesures quantitatives des effets des activités, des mesures d'ordre général et des programmes sur l'intégration régionale en Afrique a été établie. Ces indicateurs, qui évaluent l'intégration de chaque secteur, ne doivent pas être confondus avec les indicateurs macroéconomiques sectoriels utilisés pour l'analyse économique globale. Ils ont été utilisés pour élaborer des indices de l'intégration pour chaque secteur, pour chaque communauté économique régionale et pour l'ensemble du continent. La présente analyse privilégie les aspects quantitatifs en raison de la rareté des données relatives aux dimensions qualitatives de l'intégration régionale, comme les institutions, les politiques et les questions liées au processus. Cependant, les résultats quantitatifs sont en partie le fruit d'interventions qualitatives.

Les indices ont pour but de faciliter les comparaisons des résultats et des acquis sur la base de dénominateurs communs. Ils contribuent à identifier et à expliquer les progrès

accomplis dans la réalisation des objectifs assignés aux communautés économiques régionales et permettent d'évaluer les tendances générales de l'intégration régionale en Afrique. Enfin, ils aident à comparer les actions entreprises et les résultats obtenus par les Etats-Membres et les communautés économiques régionales.

L'élaboration de ces indices est une tâche techniquement ardue que la rareté des données rend encore plus complexe (encadré A1). Afin de faciliter l'évaluation, les indicateurs ont été conçus pour être simples, mesurables, cohérents et comparables dans le temps. Etant donné que l'objectif principal consiste à évaluer les progrès de l'intégration régionale, l'évaluation a porté sur les huit secteurs les plus souvent évoqués dans les traités des communautés économiques régionales à savoir: le commerce, la monnaie et les finances, le transport, les communications, l'énergie, l'agriculture, l'industrie manufacturière, le développement humain et le marché du travail (tous les traités ne couvrent pas tous les secteurs de manière explicite ou approfondie). Ainsi, les résultats obtenus par les communautés économiques régionales sont évalués sur la base des actions entreprises par leurs Etats-Membres respectifs et de leurs propres interventions. L'évaluation porte sur l'évolution d'ensemble de l'intégration régionale, soit comme résultat direct des programmes des communautés économiques régionales, soit comme conséquence indirecte des mesures prises par d'autres intervenants.

Il s'agit d'évaluer les progrès accomplis par les communautés économiques régionales dans la réalisation des buts et objectifs de la Communauté économique africaine, d'où l'ampleur de l'opération qui ne se limite pas à la comparaison des résultats obtenus par les communautés dans le cadre de leurs objectifs particuliers. L'année 1994 a été retenue comme référence car elle marque l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine.

La méthodologie sera améliorée et affinée, comme cela a été fait pour l'indice de développement humain qui a été établi en 1990 pour compléter le PNB par habitant comme mesure du développement. Après des débuts modestes, cet indice a fini, grâce à des améliorations continues, par être considéré comme une référence utile pour la comparaison des résultats des pays et même de parties de pays. Il est à espérer que les indicateurs et les indices de l'intégration connaîtront le même succès. Même s'ils sont tout récents et quelque peu limités, ces derniers offrent une base utile pour la discussion et seront affinés avec le temps pour améliorer leur efficacité (voir l'appendice joint en annexe pour plus de détails sur les futures améliorations). Compte tenu de ce qui précède, les sections suivantes exposent les résultats obtenus avec l'application de la méthodologie dans sa version actuelle.

Comment l'intégration évolue-t-elle?

L'intégration régionale en Afrique a progressé lentement et de manière irrégulière selon les secteurs, les pays et les communautés économiques régionales. Entre 1994 et 1999,

Encadré A1

Calcul des indices d'intégration

La présente évaluation de l'intégration en Afrique mesure les progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine en 1994. Les progrès réalisés par les communautés économiques régionales dans les principaux domaines de coopération et d'intégration sont évalués à la fois sur une base annuelle et en terme de moyenne. Les communautés économiques régionales sont classées en fonction des résultats obtenus sur la base de ces deux critères même si l'accent est mis sur les progrès globaux.

Les indices d'intégration se fondent sur les données collectées auprès des Etats-Membres, des secrétariats des 14 communautés économiques régionales et des organisations régionales et internationales. Les questionnaires détaillés portent sur l'intégration dans huit secteurs, à savoir le commerce, la monnaie et les finances, le transport, les communications, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, le développement humain et les marchés du travail. Une certaine attention a également été accordée aux dossiers de l'eau et des mines ainsi qu'aux questions transversales que sont la paix et la sécurité, le VIH/sida et les inégalités entre les sexes. Les questionnaires sollicitent des informations d'ordre quantitatif et qualitatif, notamment sur les aspects relatifs aux institutions, aux orientations et au processus d'intégration. Par ailleurs, des missions ont été dépêchées dans les pays et les communautés économiques régionales concernées pour examiner les questions sectorielles et sous régionales. D'importantes lacunes ont été comblées à partir d'autres sources, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organisations internationales. Comme les informations qualitatives étaient incomplètes et impossibles à comparer d'un pays à l'autre, l'analyse a été axée uniquement sur les données quantitatives. Les aspects qualitatifs seront pris en compte lorsque les indicateurs auront été affinés.

Les indices d'intégration sectorielle ont été calculés en tant que composants pondérés des indicateurs sectoriels, choisis pour exprimer l'intensité des effets de l'intégration régionale dans chaque secteur. Les indicateurs et sous indicateurs pour chaque secteur figurent dans l'appendice de la présente annexe. Les huit indices sectoriels ont été utilisés pour obtenir des indices d'intégration composites pour les communautés économiques régionales et pour l'ensemble du continent.

Les progrès enregistrés par les communautés économiques régionales entre 1994 et 1999 ont été estimés en tant que mesure pondérée des résultats dans les huit secteurs en utilisant les techniques de statistique habituelles. Les pondérations sont le résultat de jugements intuitifs, mais assez objectifs, sur l'importance relative des indicateurs pour le programme d'intégration de l'Afrique. Chaque fois qu'un indicateur sectoriel a été construit à partir de plusieurs autres indicateurs, la tendance dans le secteur concerné a été calculée comme moyenne pondérée des sous indicateurs. A titre d'exemple, l'indicateur de la monnaie et des finances est la moyenne pondérée du taux d'inflation, de la dette extérieure, de l'investissement et du déficit budgétaire. Ainsi, un indice composite pondéré unique a été mis au point pour toutes les communautés économiques régionales en tant que série chronologique unique avec une valeur de 100 attribuée à l'année de base.

L'indice composite pour l'Afrique est une moyenne, pondérée par le PIB, des indices d'intégration des communautés économiques régionales. Il mesure l'effort d'intégration sur l'ensemble du continent, en évaluant les progrès accomplis par les communautés économiques régionales

(Suite de l'encadré page suivante)

Encadré A1 (suite)

Calcul des indices d'intégration

dans la réalisation des objectifs d'intégration, la mise en œuvre du Traité d'Abuja et d'autres initiatives et politiques régionales, sous régionales et nationales en matière d'intégration.

Dans certains cas, les niveaux et les résultats de l'année de base semblent faibles (comme dans le commerce par exemple), ce qui a pour effet de reporter les progrès sur les années suivantes. Ainsi, les indices affichent souvent une envolée initiale mais cela n'a aucune incidence sur le classement. Les changements annuels de l'indice reflètent les progrès ou les reculs, et permettent de faire des comparaisons entre les différentes communautés.

L'insistance sur les indicateurs solides s'explique par le fait que l'on a dû s'appuyer sur un nombre d'indicateurs inférieur à la norme. Mais ce n'est qu'un début. Les indices seront affinés à mesure que les bases de données améliorées permettront d'effectuer des analyses plus fines. Toutefois, en dépit des limites des données, on s'est efforcé, dans toute la mesure du possible, de valider les informations.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

la progression annuelle pondérée de l'indice composite d'intégration régionale a été de 4,5%. Cependant, cette moyenne cache d'importantes variations des résultats annuels. En outre, le taux global d'intégration pour cette période a été fortement influencé par le choix de l'année 1994 comme année de référence. Cette année a été marquée par de faibles résultats avant la reprise en 1995 et en 1996. Compte tenu de ces facteurs, l'augmentation réelle de l'indice d'intégration régionale a atteint à peine 1 à 2% par an entre 1995 et 1999, auquel il faut ajouter le recul enregistré entre 1997 et 1999.

Ces résultats peu reluisants sont dus à des tendances divergentes aux niveaux régional et sectoriel. Toutefois, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) ont enregistré des progrès remarquables en matière d'intégration entre 1995 et 1997, même si le rythme s'est ralenti par la suite comme dans le reste du continent (tableau A1).

On a noté une progression similaire dans d'autres groupements, comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) jusqu'en 1998. L'UEMOA, qui représente une forme avancée d'intégration, semble avoir mis à profit et consolidé les acquis antérieurs, notamment pour ce qui concerne la convergence macroéconomique. Il était attendu d'elle qu'elle fasse preuve d'une volonté plus forte dans la mise en œuvre des décisions prises. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont également obtenu des résultats appréciables. En revanche, l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des

pays des Grands Lacs (CEPGL) sont restées à la traîne avec des résultats aussi faibles qu'irréguliers qui pourraient s'expliquer par la situation d'instabilité préoccupante que connaissent ces régions depuis quelques années. La Commission de l'océan indien (COI) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont, pour leur part, alterné les périodes de croissance et de déclin avec des résultats proches de la moyenne, mais irréguliers. Enfin, la situation de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a été marquée par la stagnation.

Au niveau sectoriel, l'intégration dans le commerce et les communications affiche des résultats encourageants et des progrès satisfaisants qui ont également été enregistrés dans la convergence en matière de transport et de politiques macroéconomiques. Toutefois, les secteurs liés à la production (denrées alimentaires, agriculture et industrie manufacturière) et au commerce de l'électricité n'ont pas obtenu de résultats probants. Cet état de fait est très préoccupant pour l'intégration en Afrique, et doit être considéré comme une question hautement prioritaire.

Les communautés économiques régionales les plus performantes ont des programmes d'intégration bien conçus que les États-Membres exécutent de manière régulière et effective. En outre, certains de ces programmes ont permis d'atténuer les problèmes de

Tableau A1

Indices d'intégration des communautés économiques régionales d'Afrique, 1995–1999 (Indice 1994=100)

Communauté économique régionale	1995	1996	1997	1998	1999
CAE	114,7	120,3	118,5	120,5	119,2
CEDEAO	117,2	130,8	130,3	136,6	133,9
CEEAC	124,6	128,1	132,0	126,8	121,7
CEMAC	129,7	135,7	136,0	134,8	128,4
CEN-SAD ^a	122,9	130,8	133,7	121,2	121,0
CEPGL	90,6	89,5	93,7	91,2	86,6
COI	116,2	126,2	118,3	123,8	109,6
COMESA	110,1	123,0	125,2	127,2	119,4
IGAD	113,0	114,1	120,8	119,8	119,7
MRU	90,2	96,4	119,3	109,3	117,1
SADC	115,6	131,5	131,0	137,2	136,9
UEMOA	117,4	132,3	133,4	138,6	137,1
UMA	101,4	100,4	101,3	99,5	100,4
Moyenne simple	112,6	119,9	122,6	122,0	119,3
Moyenne pondérée	114,9	124,7	126,1	125,5	123,6

Note: Compte tenu de l'importance du secteur du commerce pour le calcul des indices, l'union douanière d'Afrique australe (SACU) n'a pas été intégrée à ce tableau. Les données relatives au commerce publiées par la SACU sont généralement globales et ne peuvent être utilisées pour les calculs.

a. La CEN-SAD vient juste d'être créée et ses résultats correspondent essentiellement aux activités de ses membres qui font partie d'autres communautés économiques régionales.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

financement grâce à la mise en place de mécanismes d'autofinancement. Par contre, les résultats n'ont pas été brillants dans les communautés économiques régionales où les activités ont été perturbées, ou dans lesquelles les programmes n'ont pas pris un bon départ pour diverses raisons, notamment le peu d'empressement des Etats-Membres à les exécuter. Par ailleurs, certaines communautés économiques régionales affichent des résultats très irréguliers, peut être parce qu'elles sont particulièrement sensibles aux facteurs politiques, économiques et sociaux.

Sur la base des indices d'intégration, les communautés économiques régionales africaines peuvent être classées en cinq groupes en fonction de leurs résultats évalués en termes de croissance moyenne des indices durant la période 1994–1999:

- Au dessus de la moyenne (6% et plus)—UEMOA, CEDEAO, SADC;
- Moyens (entre 4 et 6%)—CEMAC, CEN-SAD et CEEAC;
- Proches de la moyenne (entre 2 et 4%)—CAE, IGAD et COMESA;
- Stagnants (2% et moins)—UMA;
- Instables (progrès irréguliers)—CEPGL, COI et MRU.

Tableau A2

Corrélations entre les indices composites d'intégration régionale, les indices d'orientation des politiques économiques, et les revenus par habitant, 1994 et 1999

Indicateur	Evolution à moyen terme de l'indice composite d'intégration	Indice composite d'intégration, 1994	Indice composite d'intégration, 1999	Indice d'orientation des politiques économiques, 1999 ^a	Revenu par habitant, 1994	Revenu par habitant, 1999
Indice composite d'intégration, 1994	-0,52		0,67			
Indice composite d'intégration, 1999	0,17 ^b					
Indice d'orientation des politiques économiques, 1999 ^a	0,04 ^b	0,28	0,94			
Revenu par habitant, 1994	-0,03 ^b	0,54	0,46	0,64		
Revenu par habitant, 1999	-0,32 ^b	0,86	0,32	0,55 ^b	0,88	
Croissance quinquennale du revenu par habitant ^c	0,76	0,26 ^b	0,77 ^b	0,31 ^b	0,27	0,56

Note: Les coefficients de corrélation sont significatifs à 5% ou moins.

a. Indicateur de la rationalité globale de la politique macroéconomique, notamment l'inflation et la politique budgétaire. Calcul effectué par la CEA (voir CEA 2002).

b. Le coefficient de corrélation n'est pas significatif à 5%.

c. Croissance annuelle moyenne du PIB réel par habitant durant la période 1994–1999.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Le rythme plus rapide d'intégration des trois premiers s'explique par la forte expansion du commerce et les résultats supérieurs à la moyenne obtenus dans les secteurs de la monnaie et de la finance, des transports et des télécommunications. En outre, leurs résultats par secteur sont réguliers et diversifiés. Les groupes classés aux deuxième et troisième rangs avec des résultats moyens ou proches de la moyenne, présentent un bilan contrasté au niveau sectoriel. Mais eux aussi ont enregistré une croissance satisfaisante du commerce intrarégional et certains, comme ceux de la CEMAC, présentent une convergence macroéconomique progressive. Parmi tous ces groupes, le COMESA a fait des progrès remarquables dans les domaines des transports et des communications, alors que la CEPGL et l'Union du fleuve Mano affichent des résultats irréguliers. Comme on l'a noté plus haut, cette situation est directement liée à l'instabilité politique que connaissent ces régions depuis plusieurs années.

Les indices composites d'intégration régionale sont étroitement liés aux politiques économiques des États-Membres (tableau A2). L'intégration régionale est également dépendante de la forte croissance économique, comme le montre la relation de cause à effet entre l'intégration et le revenu par habitant. Par ailleurs, l'intégration progresse plus vite lorsque les communautés économiques régionales harmonisent leurs activités comme le font la CEDEAO et l'UEMOA d'une part, et le COMESA, la CAE et la SADC, de l'autre. Dans ce cas, l'on assiste à l'émergence d'un consensus plus large en

Tableau A3

Progrès dans la libéralisation du commerce dans certains pays africains durant les années 80 et 90

Niveau global de libéralisation et pays	Principale période de libéralisation	Changement de politique?	Indice du degré de restriction ^a		Taux actuel Tarif moyen non pondéré (%)		Rythme de libéralisation
			1993-95	1998	Tarifs		
Elevé							
Ghana	1985-91, 1994	Non	—	4	12,5	4	Rapide
Ouganda	1987-95	Non	6	2	9,2	2	Progressif
Zambie	1991-à ce jour	Non	7	2	13,6	3	Rapide
Intermédiaire							
Afrique du Sud	1994-à ce jour	Oui	—	6	15,0	Multiples	Progressif
Côte d'Ivoire	1994-à ce jour	Oui	—	9	14,0	3	Sporadique
Kenya	1988-89, 1993-94	Oui	10	6	18,4	8	Sporadique
Maurice	1983-85, 1991-à ce jour	Non	10	8	29,1	4	Progressif
Tanzanie	1995-à ce jour	Oui	—	7	22,1	4	Progressif
Faible							
Nigéria	1986-90, 1995-à ce jour	Oui	—	—	23,5	Multiples	Sporadique
Zimbabwe	1991-96	Oui	10	10	24,0	17	Sporadique

— non disponible.

a. Indice composite formé de taux tarifaires et de barrières non tarifaires s'étendant de 1 à 10, 10 correspondant au niveau le plus restrictif. Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour calculer l'indice, voir Sharer et al. (1998).

Source: Tsikata 2001.

faveur de l'intégration, ce qui a pour effet de renforcer les résultats. La stabilité politique est un facteur décisif pour l'intégration régionale comme le prouvent les piètres résultats obtenus par la CEPGL et de l'Union du fleuve Mano. Ces écarts entre les résultats mettent en exergue la nécessité de redoubler d'efforts pour aligner les protocoles des communautés régionales sur ceux du Traité d'Abuja.

Par ailleurs, les pays africains ont généralement obtenu des résultats à la fois peu brillants et irréguliers en matière d'intégration à l'économie mondiale et plusieurs pays ont renoncé aux politiques d'ouverture, ou n'ont pas déployé de gros efforts en vue de la libéralisation de leurs économies. Le tableau A3 illustre cet état de faits en classant un échantillon de pays africains en trois groupes selon que leur niveau de libéralisation est considéré comme élevé, moyen ou faible. Les pays de la troisième catégorie ont maintenu des tarifs élevés, et continuent d'imposer des restrictions substantielles aux importations. Les pays de la catégorie intermédiaire ont pris des mesures de libéralisation limitées, ou ont renoncé à certaines pratiques, ou on fait les deux à la fois.

Evolution de l'intégration par secteur

L'évaluation des résultats de l'intégration à laquelle il sera procédé dans le présent chapitre se fonde sur les tendances globales des indices sectoriels. Les objectifs sectoriels des traités des communautés économiques régionales africaines visent à réaliser l'intégration régionale et à mettre en place l'Union africaine. C'est le cas en particulier des objectifs concernant le commerce, la monnaie et les finances, les infrastructures, la circulation de la main d'œuvre, la paix et la sécurité.

Les taux de croissance les plus rapides en matière d'intégration entre 1994 et 1999 ont été enregistrés respectivement dans les communications (9,7%) et dans le commerce (7,6%) (tableau A4). La croissance a été modérée dans les transports (5,2%) et la monnaie et les finances (4,5%). Les progrès les plus faibles ont été le fait des secteurs de l'agriculture (2%), de l'industrie manufacturière (0,2%), des ressources humaines et des marchés du travail (-0,1%) et de l'énergie (-0,6%).

Secteurs à forte croissance

Communications. Ce secteur, qui a démarré avec de faibles moyens techniques et des services limités en 1994, a vu ses capacités en matière d'infrastructures et son environnement réglementaire s'améliorer considérablement les cinq années suivantes, permettant d'attirer davantage d'investisseurs locaux et étrangers. Pour toutes ces raisons, les résultats de l'intégration dans ce domaine ont été les meilleurs par rapport à tous les autres secteurs.

L'objectif ultime consiste à mettre en place un réseau pour relier tous les pays africains et renforcer ainsi le potentiel du continent en matière de techniques d'information et de communication, et à contribuer à combler le fossé numérique qui sépare l'Afrique du reste du monde, à condition que tous les pays, les communautés économiques régionales

et leurs partenaires au développement fassent preuve de la volonté politique nécessaire. Plusieurs communautés économiques régionales ont entrepris de renforcer leurs capacités et services dans le domaine des communications. Des initiatives similaires sont également programmées ou mises en œuvre à l'échelle du continent dans le cadre des actions visant à lutter contre la pauvreté, et à renforcer la connectivité globale de l'Afrique:

- Le Système régional africain de communications par satellite, qui a été mis en place en 1992, fournit des services de télécommunications à toutes les régions de l'Afrique en établissant des liaisons directes entre tous les pays africains et en assurant la connectivité internationale dans les zones que les autres ne peuvent pas atteindre;
- L'initiative «Société de l'information en Afrique», lancée en 1996 par la Commission économique pour l'Afrique, cette initiative vise à mettre en place un réseau d'information et de télécommunications à l'échelle du continent, et à relier l'Afrique au reste du monde en renforçant l'utilisation des nouvelles techniques;
- L'Union panafricaine des télécommunications a, pour sa part, lancé l'initiative intitulée «African Connection Initiative» pour aider les États-Membres à s'intégrer à la société de l'information grâce au développement rapide de l'infrastructure régionale;
- Le COMESA dispose d'une société de communications, la COMTEL, chargée de mettre en place le réseau régional, et la CEDEAO a entrepris de mettre en place des services chargés de la réglementation en matière de télécommunications pour échanger les expériences et harmoniser les réglementations;
- L'IGAD a converti le réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL) au système numérique, et a entrepris d'installer un système de télécommunications moderne.

La communauté internationale contribue également au développement des communications en Afrique. Ainsi le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies, qui a été mis en place par le G8, regroupe les représentants des gouvernements, du secteur

Tableau A4

*Indices d'intégration par secteur, 1995–1999
(Indice 1994=100)*

Secteur	1995	1996	1997	1998	1999
Communications	110,9	129,9	152,9	157,2	157,2
Commerce	127,9	149,0	147,1	138,2	139,6
Transport	118,7	120,1	126,6	129,9	127,3
Monnaie et finance	104,9	115,3	118,6	116,7	124,4
Agriculture	102,3	110,4	108,2	111,3	109,9
Manufacture	108,7	110,3	110,5	111,0	100,2
Ressources humaines et marchés du travail	115,4	121,2	122,1	119,8	105,6
Energie	90,6	93,7	94,9	97,9	96,4

Note: Les données sont pondérées par le PIB.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

privé, des organisations à but non lucratif ainsi que des organisations internationales pour prendre en charge les problèmes de l'Afrique en matière de techniques d'information et de communications.

Malgré tous ces efforts, la situation dans le domaine des communications varie sensiblement d'une région à l'autre. Certaines communautés économiques régionales (SADC, CEDEAO, COMESA, UMA) sont sur la bonne voie, mais d'autres (CEMAC, CEEAC, CEPGL) restent à la traîne. L'Afrique du Sud a considérablement renforcé ses capacités ainsi que les liaisons interafricaines, mais de nombreux pays d'Afrique centrale sont loin d'avoir exploité les potentialités qu'offrent les techniques d'information et de communication.

Cela étant, les tendances en matière de politiques de communications sont encourageantes. Près de vingt pays, contre à peine deux en 1990, ont mis en place des autorités de régulation indépendantes, ce qui dénote une évolution dans le sens d'une plus grande libéralisation du cadre réglementaire. Au début de 1998, quelque 17 opérateurs nationaux avaient autorisé les investisseurs privés étrangers à prendre des participations ou à acheter des licences dans le secteur des télécommunications, ou les deux à la fois, alors qu'ils n'étaient que huit à l'avoir fait en 1995. Aujourd'hui, le réseau de téléphonie mobile couvre pratiquement tout le continent.

Commerce. Le processus d'intégration régionale a été fortement stimulé par les efforts que les communautés économiques régionales ont déployé pour exécuter leurs programmes d'intégration dans les domaines du commerce et de l'intégration des marchés. Ainsi, elles ont entrepris de développer les échanges commerciaux entre les Etats-Membres en supprimant les barrières et en favorisant les mesures visant à faciliter le commerce. Elles ont aussi consacré une bonne partie de leur énergie et de leurs moyens à la création de zones de libre échange et d'unions douanières.

Durant la période 1994–2000, plusieurs communautés économiques régionales ont enregistré des résultats remarquables en matière de commerce et d'intégration des marchés, alors que d'autres sont loin du compte dans ces domaines. La SADC se classe en tête pour le commerce intracommunautaire (en valeur) et ses membres ont réalisé 31,1% des exportations et 30,2% des importations, ce qui s'explique en partie par la puissance de l'économie sud africaine (figure A1). Quant à l'UMA, elle se classe dernière du groupe des cinq premiers avec 8,6% des exportations et 8,8% des importations. Cela étant, l'ensemble du commerce intracommunautaire ne représente que 10,5% du commerce total de l'Afrique, ce qui n'est pas très rassurant.

Toutefois, ces écarts entre les résultats doivent être appréhendés en tenant compte des actions entreprises par les communautés économiques régionales et les progrès réalisés dans l'intégration du commerce et des marchés, en ayant à l'esprit que le projet de mise en place de la Communauté économique africaine prévoit que toutes les communautés auront rempli la condition relative à la création d'une zone de libre échange à l'horizon

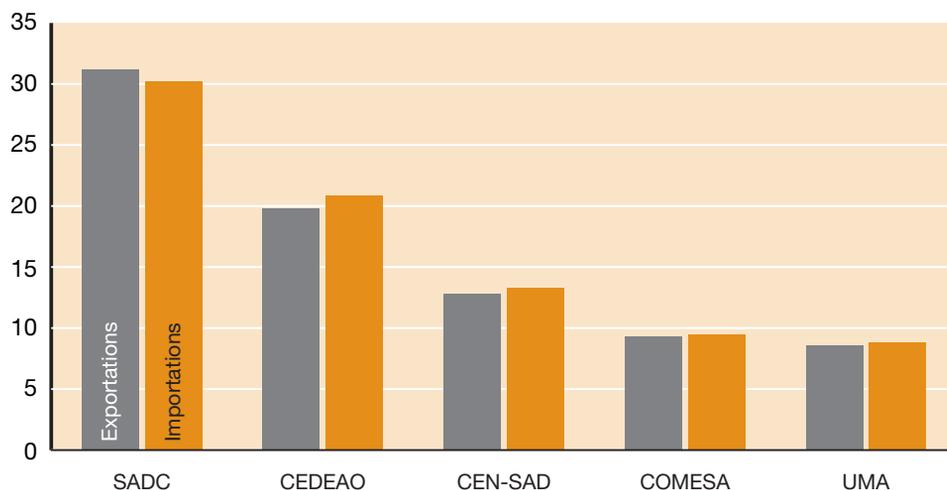
2017. Le COMESA a déjà rempli les conditions juridiques nécessaires à cet effet et certaines communautés économiques régionales ont fait des progrès remarquables sur cette voie et sont même en avance sur le calendrier. De même, l'UEMOA, l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et la CEMAC sont dorénavant des unions douanières opérationnelles, alors que le COMESA, la CEDEAO, la CEEAC et l'UMA ont encore des efforts à faire dans ce domaine. Quant à la SADC, elle n'envisage pas de créer une union douanière dans l'immédiat.

Le commerce des produits agroalimentaires et manufacturés qui représente 41,2% du commerce intra africain, n'a pas évolué au même rythme que ce dernier. La croissance qu'il a connue durant la période 1994–1999 était due essentiellement à l'agriculture (+9,7% par an en moyenne) ainsi qu'au pétrole et aux produits miniers (+5,6% par an en moyenne). Une recherche approfondie est bien entendue nécessaire pour analyser les causes précises par secteur, par pays et par communauté économique régionale, mais on peut néanmoins avancer que les facteurs ci-après ont souvent joué un rôle à cet égard:

- Les capacités de production de l'industrie sont limitées et les chaînes de production trop rigides;
- Les modes et les cycles de production agricoles sont inamovibles;
- Les Etats-Membres n'ont pas supprimé les barrières commerciales même après avoir signé les protocoles des communautés;
- Les Etats-Membres n'ont pas exploité les opportunités offertes en matière de commerce intra communautaire même lorsque les barrières ont été supprimées;

Figure A1

Commerce intracommunautaire en proportion du commerce total dans certaines communautés économiques régionales, 1994–2000 (en pourcentage)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de données du FMI 2001.

- Les marchés ne sont pas suffisamment intégrés, ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût des activités économiques;
- Les produits de qualité ne sont pas disponibles partout;
- Les informations sur les marchés sont insuffisantes;
- Les Etats-Membres ont peut-être opté pour les marchés internationaux.

S'ils veulent développer le commerce intra régional, les exportateurs aussi bien que les importateurs devraient envisager sérieusement de libéraliser les marchés régionaux. Les actions continues en vue de la libéralisation du commerce et de l'intégration régionale pourraient avoir des effets dynamiques sur le long terme en stimulant les investissements locaux et étrangers durables dans les secteurs productifs grâce à des marchés plus larges et aux économies d'échelle.

Secteurs à croissance modérée

Transports. L'évolution de l'intégration dans les transports, mesurée par le volume du trafic aérien (fret et passagers) et par la longueur du réseau routier goudronné et des nouvelles routes, a été légèrement plus marquée que celle de l'indice global d'intégration régionale. L'intégration dans les transports a été la plus rapide dans la SADC et le COMESA, tandis que la connectivité des transports demeure relativement faible au sein de la CEEAC et de l'IGAD, en partie à cause de la topographie difficile et des conflits décourageants.

Dans le cadre d'une évaluation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, qui a été effectuée en 2002, la Commission économique pour l'Afrique a constaté que le secteur des transports souffrait du manque de liaisons et de l'insuffisance des réseaux, des politiques et des opérations. A cela, il faut ajouter les barrages routiers et autres obstacles, notamment les formalités tatillonnes aux postes frontières sur les grands axes routiers. Toutes ces contraintes contribuent à augmenter le coût des activités économiques en Afrique.

Concernant les aspects positifs, les communautés économiques régionales et leurs membres ont déployé des efforts conséquents pour renforcer les liens en matière d'infrastructures et harmoniser les politiques pour faciliter le transport transfrontalier. C'est ainsi que les actions ci-après ont été entreprises:

- Plusieurs tronçons manquants des autoroutes transafricaines devant relier les pays au sein des communautés économiques régionales, et entre celles-ci, ont été réalisés. Cependant, des lacunes demeurent, notamment au niveau de la CEEAC où les tronçons manquants (portions de route non conformes aux normes prévues) représentent 46% de l'ensemble du réseau;
- Des projets d'interconnexion ferroviaire ont été élaborés à l'Ouest et à l'Est de l'Afrique, et des ressources sont mobilisées pour réaliser les études de faisabilité;
- Le réseau routier du continent a été amélioré dans le cadre des actions visant à renforcer la gestion des routes et à mettre en place des institutions appropriées. Avec

ses couloirs de développement et ses initiatives d'aménagement du territoire, la SADC a une vision globale du secteur des transports. Les autres régions devraient s'inspirer de ces actions pour désenclaver les pays sans littoral;

- Dans le domaine du transport aérien, la décision de libéraliser l'espace aérien, prise en 2002 à Yamassoukro par les chefs d'Etat africains, a permis d'ouvrir de nouvelles liaisons aériennes, d'encourager la concurrence et la participation du secteur privé, et d'offrir plus de choix au consommateur.

Monnaie et finance. La plupart des communautés économiques régionales considèrent que la stabilité et la convergence macroéconomiques passent par l'harmonisation des politiques en matière de budget, de monnaie, de dette et d'investissement, en tant qu'instruments clés de l'intégration régionale. De fait, l'intégration monétaire, budgétaire et financière est au centre des activités d'intégration menées par les communautés.

Les critères de convergence macroéconomique diffèrent selon les communautés économiques régionales à cause de l'écart entre les niveaux de développement mais aussi pour des raisons historiques. Ainsi, l'UEMOA et la CEMAC sont des unions monétaires instituées depuis plus de quatre décennies, alors que le COMESA vient à peine d'adopter des critères de convergence. Quant à l'UMA et à la SADC, elles n'ont pas encore établi de paramètres de convergence. Ces paramètres, à savoir la réduction de l'inflation, des déficits budgétaires et financiers et de la dette extérieure, ont généralement pour but d'aider les Etats-Membres à assurer et maintenir la stabilité macroéconomique.

De nombreux pays éprouvent des difficultés à se conformer aux exigences draconiennes de la convergence macroéconomique, sans empêcher l'indice composite d'intégration régionale pour le secteur de la monnaie et des finances de croître au même rythme que l'indice composite d'intégration régionale globale, et cela généralement de manière plus régulière. Les résultats en matière de critères de convergence varient selon les communautés économiques régionales avec des tendances plus encourageantes en ce qui concerne l'inflation, qu'en matière de déficits publics et de dette extérieure. Si l'on prend en considération tous les pays, avec ou sans critère de convergence, on obtient la configuration suivante:

- Pour l'inflation, les données disponibles pour la période 1994–2000 montrent que l'UMA affiche le taux moyen le plus faible, soit 7,3%, alors que la SADC présente le taux le plus élevé, soit 16,8 % (figure A2). L'UEMOA a ramené son taux d'inflation de deux chiffres en 1994–1995 à 4 % entre 1998 et 2000.
- L'UMA a été la seule communauté à enregistrer un excédent budgétaire moyen de 0,2 % alors que toutes les autres ont connu des déficits (figure A3);
- Pour ce qui est de la dette extérieure, la COI arrive en tête suivie de la communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), la CAE, l'IGAD, l'UMA et le COMESA;
- Les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique ont augmenté de 1,2% par an en moyenne entre 1994 et 1999, ce qui, en part du PIB, représente 2,8% pour la CEDEAO, 2% pour le COMESA, 1,9% pour l'UEMOA, 1,8% pour la

Communauté des Etats sahélo-sahariens et la SADC, 1% pour la CEEAC, et 0,9% pour l'UMA. Pour l'ensemble de l'Afrique, le volume des IDE a atteint 1,5% du PIB. La SADC et la Communauté des Etats sahélo-sahariens se classent en tête en attirant chacune près de 21% des investissements directs étrangers en Afrique (figure A4). Quant à la CEEAC, elle se classe en dernière position avec 2% seulement. Des bourses des valeurs existent dans toutes les communautés, et le développement des marchés des capitaux à travers le continent devrait stimuler les investissements transfrontaliers et attirer les investissements directs étrangers.

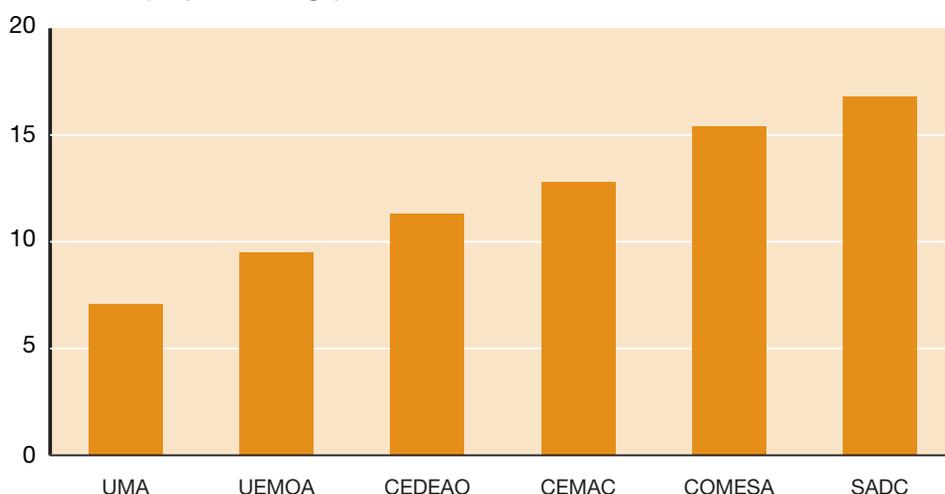
Secteurs en retard

Agriculture. L'intégration dans le domaine de l'agriculture a été très décevante. L'indice composite d'intégration régionale de ce secteur, estimé sur la base du commerce des denrées alimentaires, a augmenté d'à peine 2 % par an entre 1994 et 1999, et cela en dépit du fait que les traités de la plupart des communautés économiques régionales préconisent des programmes communs dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Cela étant, il existe une coopération visible en matière de commerce des denrées alimentaires, de systèmes d'alerte rapide, de recherche agricole et de renforcement des capacités.

Le commerce officiel des denrées alimentaires est très développé au sein de la SADC. Quant au commerce non structuré, il domine essentiellement dans les communautés économiques régionales où les zones traditionnellement déficitaires en denrées alimentaires sont proches des zones excédentaires. Ce type de commerce est le plus présent en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Figure A2

Taux d'inflation moyens dans certaines communautés économiques régionales, 1994–2000 (en pourcentage)



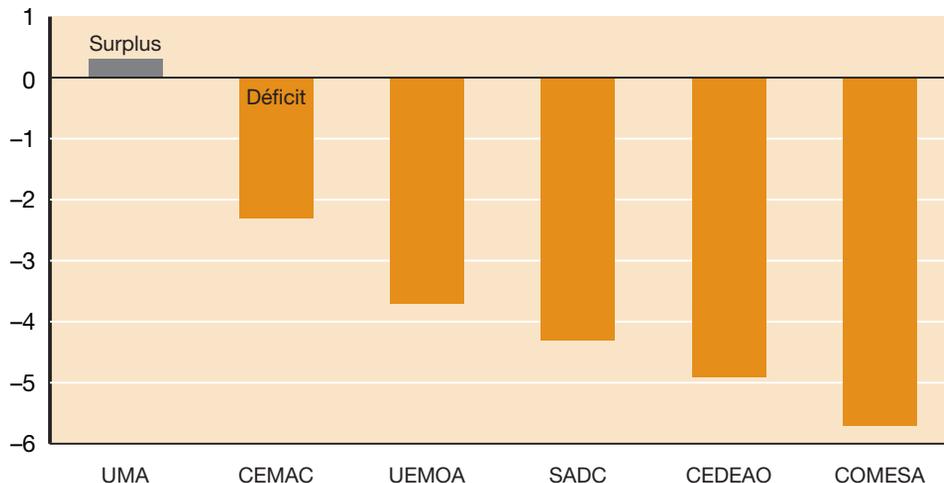
Note: Les données concernant la SADC et le COMESA n'incluent pas l'Angola et la République démocratique du Congo.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

La coopération dans le domaine des systèmes d'alerte rapide a été plus forte à l'est et au sud du continent où le système d'alerte rapide en cas de famine initié par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, et le Système d'information et de

Figure A3

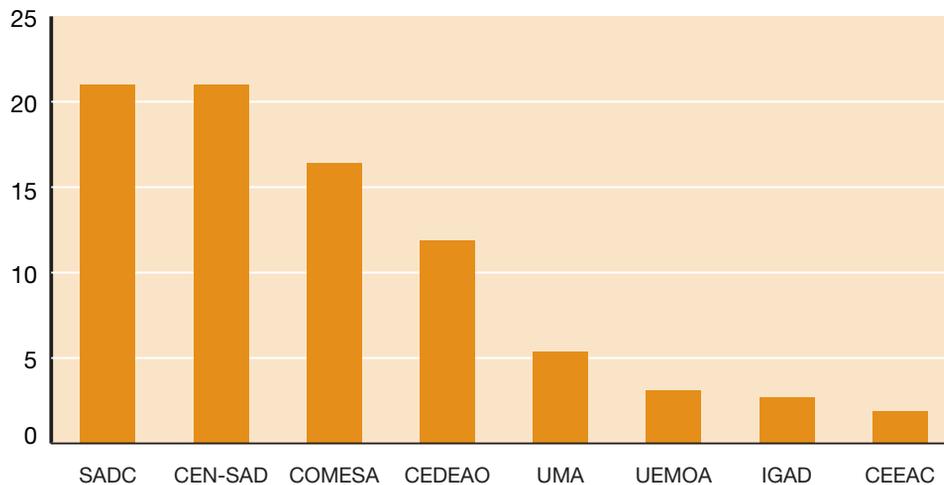
Déficits publics moyens pour certaines communautés économiques régionales, 1994–2000 (en % du PIB)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Figure A4

Part des flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique dans certaines communautés économiques régionales, 1994–1999 (en pourcentage)



Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires, mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sont à un stade avancé de mise en œuvre. En Afrique de l'Ouest, le système de surveillance du Comité inter Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel a aidé les pays à se préparer aux mauvaises conditions climatiques et à la sécheresse. Pour bien fonctionner, ces systèmes nécessitent une coopération régionale efficace pour la collecte, l'analyse, et la prévision des données sur la situation alimentaire. Ainsi, l'efficacité de ces systèmes d'alerte rapide sert d'indicateur qualitatif de l'intégration régionale.

La recherche agricole et le renforcement des capacités sont associées dans la plupart des communautés économiques régionales même si elles ne sont pas directement intégrées aux secrétariats de ces dernières. Les institutions de recherche les plus visibles sont le Centre de coopération dans le domaine de la recherche agricole pour l'Afrique australe, qui sert directement la SADC, et l'Association pour la renforcement de la recherche agricole en Afrique centrale et de l'Est, qui travaille avec la CAE et d'autres communautés économiques régionales mais ne fait partie d'aucune d'elles. Par ailleurs, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, l'Institut international d'agriculture tropicale, le Centre international d'amélioration du maïs et du blé, l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides et l'International Water Management Institute organisent des programmes en faveur de l'intégration régionale.

Même si ces derniers sont des organismes mondiaux, ils contribuent à l'intégration africaine en partageant les connaissances régionales, en participant à la mise en place des capacités et en favorisant l'échange et l'adoption de meilleures pratiques au sein et entre les communautés économiques régionales. Toutefois, il est important de mieux coordonner les activités de ces réseaux de recherche pour en renforcer la portée et l'efficacité. Il faudrait également investir dans l'irrigation et d'autres infrastructures, notamment le transport, qui sont essentielles pour assurer la sécurité alimentaire à long terme.

Industrie. Le Plan d'action de Lagos souligne que l'industrialisation constitue l'instrument essentiel de la croissance auto soutenue et du renforcement de l'intégration régionale. Toutefois, étant donné que les entrepreneurs restent attachés aux marchés nationaux où ils bénéficient de mesures protectionnistes excessives, l'industrie n'a pas été en mesure de jouer un rôle décisif dans le développement national et l'intégration régionale. Au cours des dernières années, ce secteur n'a réussi ni à se développer, ni à se diversifier ni à attirer les investissements étrangers. En l'absence d'investissements et de services d'appui, la technologie industrielle est devenue obsolète et, dans la plupart des pays, le secteur s'est dégradé. Quand ils existent, les investissements transfrontaliers sont limités par des systèmes incitatifs et fiscaux inadéquats.

Bien que les communautés économiques régionales aient favorisé le commerce intra régional par le biais de programmes de libéralisation et d'autres mesures, l'indice d'intégration sectorielle de l'industrie ne s'est guère amélioré entre 1994 et 1999. Les produits manufacturés ont représenté à peine 19% des exportations, et 6% des importations dans

les communautés économiques régionales. En outre, dans certains cas, la part du commerce intra communautaire des produits manufacturés a diminué par rapport au volume total des échanges, sauf dans la COI et la SADC où elle a dépassé la barre des 50%.

Les mesures visant à faciliter la libéralisation du commerce, à créer des zones de libre échange et à harmoniser les normes et la métrologie, comme celles prises au sein du COMESA, de la SADC et de la CAE, devraient permettre d'intensifier le commerce des produits manufacturés. En outre, le renforcement des bourses des valeurs mobilières nationales et régionales contribuera à concentrer les investissements transfrontaliers et à attirer les investissements étrangers. Toutefois, les progrès ont été lents et incertains dans ces deux domaines.

Ressources humaines et marchés du travail. Les communautés économiques régionales ont pris diverses mesures pour renforcer la coopération et l'harmonisation des politiques en matière de ressources humaines et de libre circulation des personnes, reconnaissant ainsi l'importance de ces questions pour le développement socio économique et l'intégration régionale. Cela étant, l'indice d'intégration de ce secteur, qui se fonde essentiellement sur les indicateurs de l'éducation, est très en retrait par rapport à ceux des autres secteurs, d'où la nécessité de prendre des mesures urgentes pour remédier à cette situation. Aucune communauté économique régionale n'est parvenue à une intégration totale dans l'éducation et la formation, mais les communautés ne sont pas les seules à intervenir pour encourager la coopération et l'intégration dans ce domaine.

En revanche, les progrès sont visibles dans la libéralisation des marchés du travail régionaux. Les interventions dans ce domaine portent sur l'harmonisation des législations du travail, la libre circulation des personnes, et la consécration du droit de résidence et d'établissement. La CEDEAO a ratifié son protocole relatif à ces questions et la CAE est sur le point de conclure un accord sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement. La SADC et le COMESA n'ont pas ratifié leurs protocoles dans ces domaines.

Energie. Les communautés économiques régionales entendent limiter le coût de l'énergie grâce aux économies d'échelle que génèrent les grands systèmes d'approvisionnement régionaux tout en renforçant la fiabilité et la sécurité des approvisionnements et en limitant les atteintes à l'environnement. Parmi les acquis les plus remarquables dans ce domaine, on peut citer la mise en place de réseaux d'interconnexion régionaux, l'élaboration de plans directeurs pour la mise en valeur de l'énergie électrique au niveau régional et la mise au point de sources d'énergie non nocives pour l'environnement, notamment l'hydro-électricité et le gaz naturel.

Le commerce transfrontalier de l'électricité ainsi que la plupart des projets d'interconnexion s'appuient sur la mise en valeur de l'énergie électrique. De toute évidence, les barrages hydro-électriques jouent un rôle décisif dans l'approvisionnement en électricité au niveau régional:

- En Afrique de l'Est, le barrage d'Owen Falls en Ouganda, alimente le Kenya et la Tanzanie;
- En Afrique de l'Ouest, la centrale du barrage d'Akosombo, au Ghana, sert le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo;
- En Afrique australe, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe sont approvisionnés par la centrale du barrage de Cabora Bassa au Mozambique;
- En Afrique centrale et australe, le barrage Inga, en République démocratique du Congo, fournit de l'électricité au Congo et à d'autres pays.

D'autres projets sont en cours de réalisation, notamment la centrale électrique de Kariba South pour la Zambie et le Zimbabwe, la centrale de Ruzizi II pour le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda; la centrale de Nangbeto pour le Bénin et le Togo; et le projet de Manantali pour le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

La plupart des communautés économiques régionales envisagent de mettre en place des réseaux d'interconnexion qu'elles considèrent comme le meilleur moyen d'encourager le commerce de l'électricité entre les Etats-Membres. Ainsi en 1995, 12 pays de la SADC ont créé le Southern African Power Pool qui relie les pays membres de la SADC au sein d'un réseau unique. Cette initiative sert de modèle de zone de libre échange de l'électricité dans d'autres parties de l'Afrique. En s'inspirant de cet exemple, la CEDEAO et l'UEMOA ont entamé la mise en place du West African Power Pool (réseau d'inter connexion d'Afrique de l'Ouest). Les pays membres de la CAE envisagent, pour leur part, de mettre en place un réseau d'interconnexion en Afrique de l'Est au Kenya, en Tanzanie et en Zambie pour la CAE et la SADC.

L'interconnexion des réseaux électriques nationaux est considérée comme une mesure décisive sur la voie de l'intégration régionale dans le domaine de l'électricité et de la mise en place d'un marché régional de l'électricité compétitif. Les plans directeurs pour la mise en valeur de l'énergie électrique que les différentes communautés économiques régionales sont en train d'élaborer mettent l'accent sur la mise en place des chaînons manquants pour le transport de l'énergie et sur le renforcement des dispositifs de raccordement existants dont la plupart ont été installés dans la région de la SADC. C'est le cas notamment des lignes qui relient l'Afrique du Sud au Zimbabwe (1995), le Mozambique au Zimbabwe (1997), l'Afrique du Sud à la Namibie (2000) et l'Afrique du Sud au Mozambique (Motraco) en passant par le Swaziland (2000). Au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA, la mise en œuvre du projet d'interconnexion entre le Bénin et le Nigéria et la modernisation de la ligne reliant le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo permettront de renforcer la capacité du transport d'électricité dans le réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest.

Pour les oléoducs et les gazoducs, l'interconnexion existe déjà avec le gazoduc méditerranéen qui alimente l'Italie et la Tunisie en gaz naturel à partir de l'Algérie. Par ailleurs, le gazoduc qui relie le Maghreb à l'Europe alimente l'Espagne et le Maroc en gaz naturel également à partir de l'Algérie. Une fois achevée en 2004–2005, le gazoduc

ouest-africain alimentera en gaz naturel le Bénin, le Ghana et le Togo à partir du Nigéria. Quant au projet de gazoduc qui reliera le Mozambique à l'Afrique du Sud, il devrait être inauguré au début de 2004. Enfin, l'oléoduc reliant Mombassa à Nairobi sera prolongé à partir de Eldoret (à l'ouest du Kenya) jusqu'à Kampala (Ouganda), ce qui aura pour effet de réduire le prix des produits pétroliers au Burundi, au Rwanda et dans les régions enclavées du nord-ouest de la Tanzanie ainsi que dans la région orientale de la République démocratique du Congo.

L'indice d'intégration du secteur de l'énergie, qui est évalué en fonction du commerce de l'électricité, a été marqué par une certaine instabilité durant la période 1994–1999 due à un certain nombre de facteurs qui influent sur le volume d'électricité commercialisée, notamment les difficultés que connaissent les pays importateurs à se procurer les devises nécessaires pour régler leurs achats d'électricité, comme ce fut le cas du Zimbabwe en 1999, la baisse de la production d'électricité due à la sécheresse dans les pays exportateurs (Ghana en 1998), et l'augmentation de la demande dans les pays exportateurs induite par une croissance économique rapide (Ouganda).

Conclusion

Après une phase initiale de progrès rapide entre 1994 et 1997, le processus d'intégration régionale a connu un ralentissement jusqu'en 1999, même si le bilan est contrasté, avec des différences marquées entre les communautés. Toutefois, certains objectifs importants ont été atteints, notamment la création de zones de libre échange dans la plupart des communautés. Certes, des efforts conséquents ont également été déployés en vue de la convergence économique et de la mise en place de la Communauté économique africaine et de l'Union africaine, mais des problèmes et des lacunes demeurent et devront être pris en charge. L'absence de progrès notables n'est pas de bon augure pour l'intégration régionale et met en évidence l'énorme défi que la toute nouvelle Union africaine aura à relever pour amener l'intégration en Afrique à des niveaux comparables à ceux des autres régions.

Le volume du commerce intra africain demeure très faible et ne représente que 10,5% du volume total du commerce en Afrique. Cette situation peut s'expliquer essentiellement par le manque de complémentarité entre les pays et la diversification des structures de production. Le coût élevé des activités économiques, notamment les transports, et l'insuffisance du financement du commerce régional constituent également des entraves aux échanges. Les schémas de libéralisation du commerce doivent s'accompagner de politiques visant à favoriser la libre circulation des intrants (main d'œuvre, finances), la suppression des barrières non commerciales, et l'harmonisation de la position macroéconomique.

Les gains limités et inégalement répartis des initiatives régionales ont des influences négatives sur l'intégration, de sorte que les projets régionaux ne constituent pas véritablement une priorité pour les autorités nationales. Les Etats-Membres ne ratifient pas

les protocoles, et les politiques nationales absorbent les ressources destinées à l'intégration régionale. En outre, étant donné que l'intégration privilégie les objectifs régionaux à long terme au détriment des objectifs nationaux à court terme, les autorités nationales doivent faire preuve d'une volonté politique réelle sinon elles risquent de compromettre gravement les efforts visant à approfondir l'intégration régionale.

La relance du processus d'intégration régionale sur des bases plus solides exige des efforts renouvelés pour mettre en œuvre les réformes des politiques et des institutions, et appliquer les mesures sectorielles. Pour ce faire, il faudrait faire en sorte que les plans nationaux de développement reprennent à leur compte les buts et les objectifs de l'intégration.

Appendice: méthode de formation des indices d'intégration régionale

Le présent appendice fournit au lecteur une explication non technique de la méthode utilisée pour produire des indices à l'appui de l'analyse du présent rapport. Les indices ont pour objet de:

- Procéder à une évaluation des résultats de chaque pays et les comparer aux buts et objectifs de chaque communauté économique régionale et à ceux de l'ensemble de l'Afrique, et évaluer les résultats de chaque communauté économique régionale par rapport aux résultats du continent dans son ensemble;
- Comparer les contributions de chaque Etat Membre d'une communauté économique régionale donnée à la réalisation de ces buts et de ces objectifs, ainsi que les contributions de chaque communauté économique à la réalisation des buts et objectifs à l'échelle du continent;
- Examiner les résultats des efforts déployés au fil du temps par les pays, les communautés économiques régionales et le continent dans son ensemble en vue de l'intégration économique régionale;
- Améliorer la qualité de l'analyse en fournissant des indices pour les notes et le classement aux niveaux des pays, des communautés économiques régionales et du continent.

Les indices sont estimés à quatre niveaux:

- Pays;
- Communauté économique régionale;
- Secteur;
- Continent.

Formation d'un indice

Les indices servent à analyser les changements observés dans une variable. A titre d'exemple, l'indice le plus connu en économie est l'indice des prix (comme par exemple l'indice des prix à la consommation) qui est utilisé pour évaluer l'évolution des prix de différentes catégories de produits ou le niveau global des prix dans une économie donnée. Entre autres choses, l'indice composite doit satisfaire aux critères ci-après:

- Etant donné que l'agrégation est indispensable, les variables doivent pouvoir s'additionner, autrement dit, les attributs doivent comprendre une unité de mesure identique;
- Etant donné que l'agrégation est indispensable, les pondérations doivent être liées à chaque variable pour refléter leur importance relative;
- Les indices composites doivent avoir un point de référence aux fins de comparaison, c'est-à-dire une période de base. L'indice indique un changement de période par rapport à la période de base.

Un indice qui satisfait ces trois critères peut être utilisé pour comparer les changements dans un attribut au fil du temps et classer les attributs de différentes entités à un moment donné.

Pour les indices d'intégration, les valeurs annuelles ont été d'abord calculées pour chaque pays et chaque indicateur avec 1994 comme année de base, comme suit:

$X_{ij,t}$ est la valeur réelle de l'indicateur i pour le pays j au moment t , et

$I_{ij,t}$ est un indice calculé pour l'indicateur i pour le pays j au moment t , défini comme suit:

$$(1) \quad I_{ij,t} = \frac{\text{Valeur du } i^{\text{e}} \text{ indicateur au moment } t \times 100}{\text{Valeur de l'année de base du même indicateur}}$$

$$= \frac{X_{ij,t}}{X_{ij,0}} \times 100$$

Si $X_{ij,0}$ = la valeur de X_{ij} au moment $t = 0$ (valeur de l'année de base; dans ce cas 1994)

$i = 1, 2, \dots, N$ indicateurs

$j = 1, 2, \dots, J$ pays

$t = 1, 2, \dots, T$ années

Les indices tels que définis dans la formule (1) sont produits pour tous les pays d'une communauté économique régionale donnée ou de l'ensemble du continent. Ils servent à mesurer les changements relatifs d'un indicateur donné durant l'année de base.

Totaliser les indices

L'agrégation est importante étant donné que les comparaisons sont faites également au niveau des communautés économiques régionales et du continent. A titre d'exemple, pour comparer les communautés économiques régionales, les indices sont calculés à l'aide des données cumulées relatives à celles-ci, comme suit:

$$(2) \quad I_{i,r}^*, t = \frac{\text{Valeur totale de l'indicateur } i \text{ au moment } t \times 100}{\text{Valeur totale de l'année de base}}$$

$$= \frac{X_{ir,t}^*}{X_{ir,0}^*} \times 100$$

$I^*_{ir,t}$ étant un indice pour le i^e indicateur pour la r^e communauté économique régionale au moment t , et $X_{ir,t}^*$ étant la valeur totale du i^e indicateur (total pour tous les pays d'une communauté économique régionale donnée) pour la r^e communauté économique régionale au moment t , et $X_{ir,0}^*$ désigne la valeur totale du même indicateur durant l'année de base ($t = 0$). Ainsi, $I^*_{ir,t}$ est utilisé pour mesurer les changements au fil du temps au niveau des communautés économiques régionales.

Comparaison des résultats

Pour comparer les résultats entre les pays d'une même communauté économique régionale, entre tous les pays d'Afrique ou entre les différentes communautés économiques régionales du continent, il faut procéder à trois calculs supplémentaires: la norme ou étalon, la notation et le classement.

La norme ou étalon. Une norme ou étalon est une valeur par rapport à laquelle on évalue les résultats à tous les niveaux de comparaison. Etant donné qu'il n'existe pas d'objectifs prédéterminés pour la plupart des indicateurs, on détermine une norme de référence en utilisant une des deux approches ci-après:

Premier cas

- Un objectif prédéterminé (par exemple un déficit budgétaire donné exprimé en pourcentage du PIB qui est utilisé comme critère de convergence). Si l'indicateur est déterminé par l'objectif, ce dernier (par exemple un déficit budgétaire de 4 % du PIB) est considéré comme norme de référence.

Deuxième cas

- La moyenne des résultats des pays les plus performants de la communauté économique régionale en question:
 - Dans le cas d'une communauté économique régionale de plus de six membres, la moyenne des résultats des quatre pays les plus performants est prise comme norme de référence;
 - Dans le cas d'une communauté économique régionale de moins de six membres, on retiendra la moyenne des résultats des deux pays les plus performants comme norme de référence;
 - Pour les comparaisons au niveau du continent, on prendra comme norme de référence la moyenne des résultats des six pays les plus performants.

Le premier cas est simple. Toutefois, comme la plupart des indicateurs (par exemple les exportations et les importations) n'ont pas d'objectif prédéterminé pouvant être retenu

comme norme de référence, on utilise les formules du deuxième cas pour obtenir une norme de référence pour chaque indicateur. La moyenne des résultats des quatre, deux ou six premiers pays est calculée comme suit:

Première étape. Calculer un indice moyen simple pour chaque pays d'une communauté économique régionale donnée (ou chaque pays ou communauté économique régionale du continent):

$$(3) \quad \bar{I}_{ij} = \sum_{t=1}^T \frac{I_{ij,t}}{T}$$

lorsque \bar{I}_{ij} est l'indice moyen de l'indicateur i du pays j sur $t = 1, 2, \dots, T$ périodes de temps. En d'autres termes, une valeur unique est calculée pour chaque pays pour un indicateur donné sur les périodes de temps (années) considérées.

Deuxième étape. Classer les indices moyens pour tous les pays d'une communauté économique régionale donnée (ou pour les pays ou communautés économiques régionales du continent) par ordre décroissant ou croissant. Supposons que les indices moyens sont classés par ordre décroissant et que la communauté économique régionale considérée a plus de six membres.

Autrement dit, supposons que les indices moyens soient $\bar{I}_1, \bar{I}_2, \dots, \bar{I}_c$, avec $c > 6$.

Compte tenu de ces indices classés, le calcul de la moyenne des pays les plus performants (dans ce cas les quatre premiers) dépend de la contribution de l'indicateur concerné à l'intégration régionale.

Dans le cas où l'augmentation d'un indice (par exemple les exportations et les importations) contribue positivement à l'intégration régionale, la norme de référence correspond à la moyenne des quatre premiers indices:

$$(4) \quad b = \sum_{i=1}^4 \frac{I_i}{4}$$

b correspondant au meilleur résultat (ou norme de référence)

Dans le cas où la baisse d'un indice contribue positivement à l'intégration régionale, la valeur de b correspond à la moyenne des quatre dernières valeurs:

$$(5) \quad b = \sum_{j=c-4}^c \frac{I_j}{4}$$

Etablissement des intervalles de notation

Une fois que l'on aura calculé la valeur de b , l'écart type des indices des pays d'une communauté économique régionale donnée (ou pays ou communautés économiques régionales du continent) est déterminé pour établir les intervalles ou limites autour de la valeur donnée de b . L'écart type mesure l'éventail des résultats des pays ou des communautés économiques régionales autour du résultat moyen à l'intérieur d'un jeu d'indices donné. L'écart type, qui est la racine carrée de la variance, se présente comme suit:

$$(6) \quad s = \sqrt{\sum_{k=1}^n \frac{(I_k - \bar{I})^2}{n-1}}$$

\bar{I} étant la moyenne de tous les indices dans une communauté économique régionale donnée (dans l'ensemble du continent ou pour toutes les communautés économiques régionales),

I_k étant le k^{e} indice et n représentant le nombre total des indices dans une communauté économique régionale donnée.

L'écart type est généralement utilisé pour établir un intervalle autour de la moyenne, ce qui revient à comparer les résultats des pays par rapport à ceux des pays à performance moyenne. Or, étant donné que ceci est en contradiction avec notre définition de la notion de «meilleurs résultats», cette comparaison, au lieu d'utiliser la moyenne, prend la valeur b comme point de référence pour les meilleurs résultats, et établit des intervalles autour de cette valeur.

Ainsi, les intervalles sont définis autour de la valeur b avec un rayon de un cinquième de l'écart type, autrement dit, la longueur de l'intervalle équivaudra à deux cinquième de l'écart type. Onze intervalles distincts sont établis pour chaque indicateur dans une commission économique régionale donnée à laquelle des notes sont attribuées en fonction de l'intervalle.

Notation et classement

Les notes sont attribuées à chaque indice pour toutes les périodes selon la place de l'indice à l'intérieur des intervalles donnés. Une note maximale de 10 est attribuée au meilleur résultat et la note zéro sera affectée au résultat le moins bon.

On calculera la moyenne de ces notes sur la période considérée (1994–1999) pour obtenir une note moyenne pour chaque pays (ou chaque communauté économique régionale).

Enfin, un classement est attribué à chaque pays ou communauté économique régionale en fonction des notes moyennes et le pays le plus performant est classé à la première place.

Composantes des indices sectoriels

Afin d'évaluer la portée et l'ampleur des efforts et des résultats en matière d'intégration régionale, on a mis au point un questionnaire relatif aux caractéristiques particulières de chaque secteur de l'intégration régionale qui a été utilisé pour établir la base des données à collecter. Comme indiqué dans l'encadré A1, le calcul des indices a pris en compte les aspects quantitatifs en raison de l'insuffisance des données et du caractère imprécis des réponses relatives aux aspects qualitatifs. Cependant, les parties concernant les aspects sectoriels comportent d'importantes informations qualitatives sur les aspects de l'intégration régionale liés aux institutions, aux politiques et au processus. S'agissant des aspects quantitatifs, les indices ont été établis à partir d'indicateurs plus fiables et plus facile à mesurer concernant tous les pays et toutes les communautés économiques régionales. Comme il a déjà été noté auparavant, les indicateurs quantitatifs seront affinés au fur et à mesure de l'amélioration des données.

Les indicateurs sectoriels couvrent les variables ci-après auxquelles sont attachés les coefficients de pondération pertinents. Pour le commerce, l'indicateur d'intégration correspond à la moyenne pondérée des exportations et des importations dans chaque communauté économique régionale. Le développement humain est évalué de manière approximative en fonction de la part du budget consacrée à l'éducation. Pour la monnaie et les finances, l'indice couvre les indicateurs de l'inflation, de la dette extérieure, de l'investissement et du déficit budgétaire. Pour l'industrie, l'indicateur se mesure par les intrants industriels transfrontaliers. Pour l'agriculture et les flux commerciaux intra régionaux liés à la sécurité alimentaire, on prend en compte à la fois les exportations et les importations. Pour le transport, les indicateurs correspondent au fret aérien, au nombre de passagers transportés, au nombre de vols, à la longueur du réseau routier bitumé et à la longueur de l'ensemble du réseau routier. Quant à l'intégration dans le secteur de l'énergie, elle se mesure par le volume des exportations et des importations d'électricité d'un pays à l'autre. Enfin, l'intégration dans les télécommunications est évaluée en fonction du nombre de communications téléphoniques à l'intérieur de chaque pays et de chaque communauté économique régionale.

Calcul des résultats obtenus au fil du temps par les communautés économiques régionales s'agissant de l'indice composite d'intégration

Sur la base des notes obtenues au fil du temps par chaque communauté économique régionale, on a calculé les moyennes pour chaque année en divisant les indices des communautés économiques régionales par le nombre de communautés pour obtenir la moyenne de ces dernières pour les différentes années. On a ensuite calculé un indice des notes d'une année sur l'autre (avec 1994 comme année de référence), montrant ainsi l'évolution des résultats des communautés économiques régionales durant la période considérée. C'est l'indice composite d'intégration.

L'indice composite d'intégration pondéré est la somme des indices moyens des communautés économiques régionales multipliée par le coefficient de pondération correspondant

au PIB de chaque communauté économique régionale. L'indice composite d'intégration sert à mesurer les résultats relatifs d'une communauté économique régionale donnée (ou de toutes les communautés économiques régionales du continent) mais ne tient pas compte de l'envergure de chaque communauté économique régionale par rapport aux autres.

Collecte des données

Comme indiqué dans l'encadré A1, plusieurs sources ont été utilisées pour établir la base de données et produire les données chronologiques relatives aux différents indicateurs sectoriels concernés par l'analyse. La plupart des données proviennent de missions sur le terrain dépêchées dans 51 pays et dans toutes les communautés économiques régionales. Elles ont été complétées par des données secondaires collectées auprès des institutions de l'ONU, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ainsi que des sources statistiques des Etats-Unis, des institutions sectorielles spécialisées, des organismes de recherche, divers sites Web et d'autres sources de données publiées et non publiées.

Améliorations envisagées

Cette méthode novatrice d'évaluation des efforts d'intégration sera améliorée à l'avenir pour prendre en compte les données qualitatives concernant certains domaines comme les processus d'intégration, les dimensions institutionnelles des questions de politique et autres aspects qualitatifs de l'intégration régionale. Grâce à ces améliorations, les indicateurs rendront mieux compte aussi bien des aspects quantitatifs que qualitatifs tout en élargissant la portée de l'intégration régionale.

Tableaux statistiques

Tableau 1

Parts des produits de base dans les recettes d'exportation des pays africains, 1995 (%)

Pays	Un produit de base	Deux produits de base	Trois produits de base
Algérie	72	98	98
Angola	83	87	99
Bénin	35	63	84
Botswana	78	87	95
Burkina Faso	48	63	75
Burundi	87	91	92
Cameroun	38	61	81
Cap-Vert	65	81	97
Comores	56	86	87
Congo	91	96	99
Congo, Rép. Dém.	58	77	95
Côte d'Ivoire	35	58	69
Égypte	61	81	85
Éthiopie	66	88	96
Gabon	82	88	96
Ghana	59	83	91
Guinée	—	91	99
Guinée équatoriale	54	95	100
Guinée-Bissau	29	53	66
Kenya	30	54	75
Libéria	64	81	88
Libye	100	100	100
Madagascar	39	56	69
Malawi	55	75	84
Mali	57	96	98
Maroc	23	33	42
Maurice	65	67	70
Mauritanie	45	87	98
Mozambique	27	43	52
Niger	85	97	98
Nigéria	96	99	99
Ouganda	95	97	98
Rép. centrafricaine	33	64	87
Rwanda	73	85	97
São Tomé and Príncipe	61	70	—
Sénégal	32	52	62
Seychelles	69	80	86

Tableau 1 (suite)

Parts des produits de base dans les recettes d'exportation des pays africains, 1995 (%)

Pays	Un produit de base	Deux produits de base	Trois produits de base
Sierra Leone	32	49	62
Somalie	76	86	96
Soudan	42	56	68
Swaziland	39	52	54
Tanzanie	40	53	61
Tchad	29	87	96
Togo	47	60	72
Tunisie	41	45	47
Zambie	98	99	99
Zimbabwe	20	27	31

— non disponible.

Source: Commission économique pour l'Afrique 1990 et CNUCED 1995.

Tableau 2

Profil de la Communauté économique africaine et des communautés économiques régionales

Communauté économique régionale	Date de création	Objectif ultime	Situation
CAE	1967 ^a	Union économique complète	N'est pas encore une zone de libre-échange. Un tarif extérieur commun est prévu pour 2004.
CEAf	1994	Union politique	Tous les pays ont signé le Traité mais seuls 35 l'ont ratifié. La zone de libre-échange n'est pas encore créée sur tout le continent. Il est prévu d'instituer un tarif extérieur commun avant 2017, un marché commun avant 2023 et l'union politique avant 2028. Le calendrier devrait s'accélérer avec l'Union africaine.
CEDEAO	1975 ^b	Union économique complète	Zone de libre-échange partiel (pour les produits non transformés et l'artisanat). La mise en place de l'union douanière a été reportée à 2005.
CEEAC	1983	Union économique complète	Inactive depuis 1994 mais a été relancée récemment. Un programme de réduction des tarifs douaniers sera bientôt mis en place.
CEMAC	1998	Union économique complète	Customs union with a common external tariff since 1964 (when its predecessor, UDEAC, was established). Common external tariff reformed in 1994.
CEN-SAD	1999	Zone de libre-échange et intégration dans certains secteurs	

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 2 (suite)**Profils de la Communauté économique africaine et des communautés économiques régionales**

Communauté économique régionale	Date de création	Objectif ultime	Situation
CEPGL	1976	Union économique complète	Inactive pour raison de conflit politique.
COI	1982	Développement durable à travers la coopération en matière de diplomatie, d'environnement et de commerce	Deux membres (Maurice et Madagascar) ont mis en place des zones de libre-échange.
COMESA	1993	Marché commun	Zone de libre-échange partiel (neuf de ses membres ont supprimé tous les tarifs douaniers à la fin de l'an 2000). Un tarif extérieur commun est attendu en 2004.
IGAD	1986	Union économique complète	Zone de libre-échange partiel.
MRU	1973	Intégration multisectorielle	Inactive pour cause de conflit politique.
SADC	1992	Union économique complète	Vise à créer une zone de libre-échange partiel d'ici à 2010 et de libre-échange total d'ici à 2012.
SACU	1910 ^c	Union douanière	Union douanière.
UEMOA	1994	Union économique complète	C'est actuellement une union douanière appliquant un tarif extérieur commun depuis janvier 2000.
UMA	1989	Union économique complète	La zone de libre-échange (prévue pour 1992) n'a pas encore été mise en place.

a. Dissoute en 1977 puis recréée en 1994.

b. Le traité a été révisé en 1994.

c. L'accord actuel de la SACU a été signé en 1969.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 3 (suite)

Adhésion à la Communauté économique africaine et aux communautés économiques régionales

Country	CAE	CEAF	CEDEAO	CEEAC	CEMAC	CEN-SAD	CEPGL	COI	COMESA	IGAD	MIRU	SACU	SADC	UEMOA	UMA
Afrique du Sud	✓	✓										✓	✓		
Algérie		✓													✓
Angola		✓		✓									✓		
Bénin		✓	✓		✓									✓	
Botswana		✓										✓	✓		
Burkina Faso		✓	✓		✓									✓	
Burundi		✓		✓		✓									
Cameroun		✓		✓	✓										
Cap-Vert		✓		✓											
Comores		✓					✓								
Congo		✓		✓		✓									
Congo, Rép. Dém.		✓		✓		✓							✓		
Côte d'Ivoire		✓		✓										✓	
Djibouti		✓			✓						✓				
Égypte		✓			✓										
Érythrée		✓			✓						✓				
Éthiopie		✓									✓				
Gabon		✓		✓		✓									
Gambie		✓													
Ghana		✓		✓											
Guinée		✓		✓								✓			
Guinée équatoriale		✓		✓		✓									
Guinée-Bissau		✓		✓										✓	
Kenya	✓										✓				
Lesotho		✓										✓	✓		
Libéria		✓		✓											
Libye		✓				✓									✓
Madagascar		✓											✓		
Malawi		✓												✓	

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 3 (suite)
Adhésion à la Communauté économique africaine et aux communautés économiques régionales

Country	CAE	CEAF	CEDEAO	CEEAC	CEMAC	CEN-SAD	CEPGL	COI	COMESA	IGAD	MIRU	SACU	SADC	UEMOA	UMA
Mali	✓		✓		✓									✓	
Maroc	✓				✓										✓
Maurice	✓						✓		✓				✓		
Mauritanie	✓														✓
Mozambique	✓												✓		
Namibia	✓								✓			✓	✓		
Niger	✓		✓			✓								✓	
Nigéria	✓		✓			✓									
Ouganda	✓								✓		✓				
Rép. centrafricaine	✓			✓	✓	✓									
Rwanda	✓			✓			✓								
Sao Tomé-et-Pr.	✓			✓											
Sénégal	✓		✓			✓								✓	
Seychelles	✓							✓		✓			✓		
Sierra Leone	✓		✓								✓				
Somalie	✓				✓					✓					
Soudan	✓				✓				✓	✓					
Swaziland	✓								✓			✓	✓		
Tanzanie	✓												✓		
Tchad	✓			✓	✓	✓									
Togo	✓		✓			✓								✓	
Tunisie	✓					✓									✓
Zambie	✓								✓				✓		
Zimbabwe	✓							✓							✓

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 4

*Indices d'intégration régionale, 1995–1999, par pays
(Indice 1994=100)*

Pays	1995	1996	1997	1998	1999
Afrique du Sud	107,6	108,3	118,0	114,0	116,7
Algérie	98,1	99,5	96,8	95,6	96,3
Angola	101,7	134,4	120,7	106,6	110,5
Bénin	126,8	133,3	130,9	138,8	126,1
Botswana	97,7	106,8	114,2	111,1	111,2
Burkina Faso	107,4	114,4	105,0	114,1	117,9
Burundi	84,8	81,5	73,6	77,7	81,9
Cameroun	132,3	145,2	143,9	141,1	144,0
Cap-Vert	120,0	118,2	149,5	134,7	124,5
Comores	110,0	111,1	99,9	96,0	92,1
Congo	106,6	124,2	128,7	119,4	116,8
Congo, Rép. Dém.	108,7	118,0	101,9	86,4	87,2
Côte d'Ivoire	107,7	114,6	111,6	119,1	121,4
Djibouti	100,7	101,5	108,6	102,9	109,9
Égypte	109,6	119,6	124,0	120,3	124,1
Érythrée	99,7	111,1	129,1	128,3	117,0
Éthiopie	96,0	104,8	107,0	102,3	107,1
Gabon	106,9	104,3	130,8	127,9	125,0
Gambie	94,8	94,3	90,6	97,6	88,9
Ghana	105,0	110,7	111,9	120,0	120,2
Guinée	100,6	108,1	105,9	100,9	109,1
Guinée équatoriale	152,4	174,2	169,8	140,1	127,8
Guinée-Bissau	102,5	106,2	112,7	135,1	118,2
Kenya	104,4	100,1	113,0	110,1	108,6
Lesotho	102,2	99,3	110,2	108,6	104,3
Libéria	171,6	108,9	149,5	158,4	207,9
Libye	106,2	104,2	105,1	101,8	102,8
Madagascar	128,1	124,6	117,2	116,0	108,0
Malawi	101,9	109,2	97,9	117,2	120,6
Mali	107,6	114,4	112,5	121,1	119,1
Maroc	106,0	113,2	107,1	96,5	108,0
Maurice	108,3	109,4	122,7	125,4	125,1
Mauritanie	115,5	106,5	125,2	124,7	118,8
Mozambique	108,2	112,1	120,4	122,8	127,7
Namibia	107,3	108,1	116,2	106,1	106,1
Niger	127,4	132,3	130,1	135,3	137,6
Nigéria	102,2	102,9	102,1	102,4	106,0

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 4 (suite)

*Indices d'intégration régionale, 1995–1999, par pays
(Indice 1994=100)*

Pays	1995	1996	1997	1998	1999
Ouganda	114,9	122,4	127,6	127,5	127,2
Rép. centrafricaine	117,3	134,9	114,3	112,0	114,8
Rwanda	100,1	101,0	136,9	115,9	116,6
Sao Tomé-et-Principe	99,1	97,6	84,1	99,0	—
Sénégal	117,1	124,2	124,2	134,7	136,4
Seychelles	103,7	137,5	117,7	120,2	120,0
Sierra Leone	108,8	103,1	95,2	87,1	86,0
Somalie	91,1	91,1	91,1	91,1	—
Soudan	107,4	115,6	118,0	107,0	125,3
Swaziland	107,2	109,7	108,2	108,9	112,8
Tanzanie	110,6	111,7	101,2	108,0	110,1
Tchad	99,7	185,4	112,9	125,1	118,1
Togo	102,7	113,0	115,5	116,4	128,2
Tunisie	107,3	108,2	113,1	109,6	113,9
Zambie	110,3	133,2	122,1	129,7	126,3
Zimbabwe	103,0	104,8	115,8	106,3	101,7

— non disponible.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 5

Classement des pays en fonction de leur effort d'intégration depuis 1994, par communauté économique régionale

Communauté économique régionale/pays	Rang
CAE	
Kenya	2
Ouganda	1
Tanzanie	3
CEDEAO	
Bénin	4
Burkina Faso	2
Cap-Vert	10
Côte d'Ivoire	6
Gambie	12
Ghana	7
Guinée	8
Guinée-Bissau	9
Libéria	
Mali	11
Niger	5
Nigéria	14
Sénégal	3
Sierra Leone	1
Togo	13
CEEAC	
Burundi	9
Cameroun	6
Congo	5
Congo, Rép. Dém.	4
Guinée équatoriale	3
Gabon	8
Rép. centrafricaine	10
Rwanda	1
Sao Tomé-et-Principe	2
Tchad	7
CEMAC	
Cameroun	5
Congo, Republic of	2
Guinée équatoriale	1
Gabon	4
Rép. centrafricaine	6
Tchad	3

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 5 (suite)

Classement des pays en fonction de leur effort d'intégration depuis 1994, par communauté économique régionale

Communauté économique régionale/pays	Rang
CEN-SAD	
Burkina Faso	4
Djibouti	1
Égypte	10
Érythrée	6
Libye	11
Mali	7
Maroc	12
Niger	2
Nigéria	8
Rép. centrafricaine	14
Sénégal	3
Somalie	
Soudan	13
Tchad	9
Tunisie	5
CEPGL	
Burundi	3
Congo, Rép. Dém.	2
Rwanda	1
COI	
Comores	1
Madagascar	3
Maurice	2
Seychelles	4
COMESA	
Angola	18
Burundi	5
Comores	4
Congo, Rép. Dém.	6
Djibouti	2
Égypte	9
Érythrée	17
Éthiopie	16
Kenya	13
Madagascar	10
Malawi	7

Tableau 5 (suite)

Classement des pays en fonction de leur effort d'intégration depuis 1994, par communauté économique régionale

Communauté économique régionale/pays	Rang
COMESA (<i>suite</i>)	
Maurice	11
Namibia	20
Ouganda	8
Rwanda	1
Seychelles	12
Soudan	15
Swaziland	19
Zambie	3
Zimbabwe	14
IGAD	
Djibouti	1
Érythrée	6
Éthiopie	4
Kenya	2
Ouganda	3
Somalie	
Soudan	5
MRU	
Guinée	3
Libéria	1
Sierra Leone	2
SADC	
Afrique du Sud	7
Angola	1
Botswana	12
Congo, Rép. Dém.	2
Lesotho	14
Malawi	5
Maurice	4
Mozambique	6
Namibia	13
Seychelles	8
Swaziland	11
Tanzanie	9
Zambie	3
Zimbabwe	10

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 5 (suite)

Classement des pays en fonction de leur effort d'intégration depuis 1994, par communauté économique régionale

Communauté économique régionale/pays	Rang
UEMOA	
Bénin	3
Burkina Faso	1
Côte d'Ivoire	4
Guinée-Bissau	8
Mali	5
Niger	6
Sénégal	2
Togo	7
UMA	
Algérie	5
Libye	1
Maroc	4
Mauritanie	3
Tunisie	2

Note: le chiffre le moins élevé indique la meilleure performance.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 6

Valeur des importations et exportations intracommunautaires par pays et par communauté économique régionale, 1994–2000 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/ pays	Exportations				Importations			
	1999	2000	Moyenne 1994–2000	Rang	1999	2000	Moyenne 1994–2000	Rang
CAE	586,00	675,00	554,86	so	467,00	538,00	505,57	so
Kenya	546,00	628,00	517,71	1	11,00	13,00	17,86	3
Ouganda	3,00	4,00	4,57	3	343,00	394,00	324,86	1
Tanzanie	37,00	43,00	32,57	2	113,00	131,00	162,86	2
CEDEAO	2 650,00	2 613,00	2 346,26	so	2 895,00	3 387,76	2 562,39	so
Bénin	10,00	12,00	14,57	8	189,00	222,00	100,43	8
Burkina Faso	16,00	18,00	28,43	7	221,00	254,00	166,57	6
Cap-Vert	8,00	8,00	5,43	11	3,00	2,76	3,68	15
Côte d'Ivoire	1 036,00	797,00	819,43	2	371,00	437,00	421,29	2
Gambie	1,00	1,00	3,33	12	13,00	6,00	22,86	13
Ghana	346,00	363,00	286,86	3	808,00	956,00	680,57	1
Guinée	21,00	25,00	13,83	9	65,00	75,00	79,29	10
Guinée-Bissau	2,00	1,00	0,69	14	13,00	15,00	10,57	14
Libéria	4,00	4,00	3,00	13	37,00	43,00	25,86	12
Mali	7,00	8,00	7,14	10	301,00	342,00	263,86	4
Niger	56,00	68,00	51,14	6	96,00	112,00	81,43	9
Nigéria	887,00	1 079,00	905,29	1	218,00	267,00	223,43	5
Sénégal	150,00	110,00	140,00	4	166,00	199,00	129,86	7
Sierra Leone	—	—	—	—	18,00	23,00	30,14	11
Togo	106,00	119,00	69,57	5	376,00	434,00	322,57	3
CEEAC	150,01	138,15	158,74	so	168,00	144,00	162,00	so
Burundi	1,00	1,00	1,86	7	3,00	3,00	2,14	9
Cameroun	100,00	89,00	98,14	1	12,00	4,00	21,57	3
Congo	11,00	14,00	9,43	4	26,00	29,00	19,71	5
Congo, Rép, Dém,	8,00	9,14	7,17	5	23,00	4,00	19,71	5
Gabon	16,00	10,00	12,57	3	27,00	26,00	28,57	1
Guinée équatoriale	8,00	8,00	23,83	2	14,00	15,00	22,71	2
Rép, centrafricaine	2,00	2,00	4,43	6	24,00	23,00	21,14	4
Rwanda	2,00	3,00	1,71	8	6,00	7,00	5,86	8
Sao Tomé-et-Principe	0,01	0,01	0,01	10	1,00	1,00	1,00	10
Tchad	2,00	2,00	1,57	9	32,00	32,00	19,57	7
CEMAC	119,00	102,42	128,77	so	133,00	130,00	140,29	so
Cameroun	97,00	86,00	95,86	1	12,00	4,00	21,57	4
Congo	3,00	4,00	2,57	4	25,00	27,00	27,14	2
Gabon	8,00	1,00	5,14	3	27,00	26,00	28,57	1
Guinée équatoriale	8,00	8,42	21,63	2	14,00	20,00	23,43	3

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 6 (suite)

Valeur des importations et exportations intracommunautaires par pays et par communauté économique régionale, 1994–2000 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/ pays	Exportations				Importations			
	1999	2000	Moyenne 1994–2000	Rang	1999	2000	Moyenne 1994–2000	Rang
CEMAC (suite)								
Rép, centrafricaine	1,00	1,00	2,00	5	23,00	21,00	20,00	5
Tchad	2,00	2,00	1,57	6	32,00	32,00	19,57	6
CEN-SAD	1 405,07	1 608,49	1 516,79	so	1 544,00	1 812,45	1 618,92	so
Burkina Faso	6,00	5,00	4,86	12	37,00	27,00	31,00	11
Djibouti	70,00	80,18	58,45	7	4,00	5,45	2,64	14
Égypte	105,00	129,00	118,00	5	120,00	149,00	121,71	5
Érythrée	—	—	—	—	—	—	—	—
Libye	322,00	391,00	470,29	1	422,00	494,00	428,43	1
Mali	7,00	9,00	11,00	10	55,00	62,00	57,57	9
Maroc	161,00	199,00	190,43	4	179,00	209,00	213,43	3
Niger	47,00	58,00	37,43	8	34,00	41,00	34,00	10
Nigéria	217,00	234,00	225,71	3	66,00	72,00	61,57	8
Rép, centrafricaine	1,00	1,00	1,00	14	4,00	4,00	3,29	13
Sénégal	81,00	89,00	76,43	6	140,00	172,00	105,00	6
Somalie	1,07	2,31	1,20	13	77,00	87,00	64,00	7
Soudan	39,00	45,00	27,00	9	30,00	30,00	156,57	4
Tchad	5,00	8,00	6,14	11	16,00	20,00	16,29	12
Tunisie	343,00	358,00	288,86	2	360,00	440,00	323,43	2
CEPGL	9,00	10,00	8,57	so	10,00	12,00	9,57	so
Burundi	1,00	1,00	1,57	3	3,00	3,00	2,14	2
Congo, Rép, Dém,	6,00	6,00	5,29	1	1,00	2,00	1,57	3
Rwanda	2,00	3,00	1,71	2	6,00	7,00	5,86	1
COI	26,50	31,00	79,80	so	30,00	28,00	37,57	so
Comores	0,06	0,06	0,17	4	2,00	2,00	4,14	4
Madagascar	10,00	11,00	22,43	2	6,00	7,00	5,43	3
Maurice	16,00	19,00	57,00	1	10,00	11,00	21,14	1
Seychelles	0,50	1,00	0,37	3	12,00	8,00	6,86	2
COMESA	1 056,25	1 108,26	1 095,30	so	1 164,00	1 242,16	1 150,02	so
Angola	0,20	0,20	2,70	14	8,00	8,73	10,10	15
Burundi	1,00	1,00	4,33	13	18,00	21,00	20,57	13
Comores	0,05	0,06	0,16	17	6,00	6,23	7,03	16
Congo, Rép, Dém,	6,00	6,00	9,14	11	80,00	90,00	85,14	5
Djibouti	5,00	5,00	16,29	9	58,00	66,20	51,46	9
Égypte	37,00	37,00	30,29	6	140,00	149,00	129,29	2
Érythrée	—	—	—	—	—	—	—	—
Éthiopie	65,00	72,00	54,14	5	27,00	31,00	49,43	10

Tableau 6 (suite)

Valeur des importations et exportations intracommunautaires par pays et par communauté économique régionale, 1994–2000 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/ pays	Exportations				Importations			
	1999	2000	Moyenne 1994– 2000	Rang	1999	2000	Moyenne 1994– 2000	Rang
COMESA (suite)								
Kenya	562,00	624,00	539,00	1	31,00	30,00	33,57	12
Madagascar	10,00	11,00	13,29	10	7,00	8,00	6,71	17
Malawi	18,00	20,00	27,86	7	115,00	130,00	106,14	3
Maurice	32,00	28,00	58,86	4	30,00	22,00	44,57	11
Namibia	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouganda	3,00	3,00	5,57	12	341,00	386,00	322,57	1
Rwanda	2,00	3,00	2,14	15	63,00	69,00	57,14	7
Seychelles	1,00	1,00	0,58	16	15,00	12,00	11,57	14
Soudan	37,00	43,00	21,14	8	79,00	86,00	65,00	6
Swaziland	—	—	—	—	—	—	—	—
Zambie	85,00	59,00	90,86	3	92,00	92,00	95,14	4
Zimbabwe	192,00	195,00	219,57	2	54,00	35,00	54,57	8
IGAD	544,00	621,00	522,14	so	582,00	656,00	555,43	so
Djibouti	75,00	87,00	74,71	2	54,00	52,00	47,71	3
Érythrée	—	—	—	—	—	—	—	—
Éthiopie	51,00	58,00	46,71	3	26,00	30,00	43,86	4
Kenya	411,00	469,00	394,29	1	4,00	4,00	7,00	6
Ouganda	1,00	1,00	2,14	5	335,00	385,00	316,57	1
Somalie	1,00	1,00	1,00	6	112,00	127,00	101,71	2
Soudan	5,00	5,00	3,29	4	51,00	58,00	39,57	5
MRU	8,00	9,00	6,29	so	17,26	20,39	12,83	so
Guinée	7,00	8,00	5,29	1	7,26	8,39	4,69	2
Libéria	1,00	1,00	1,00	2	8,00	9,00	6,29	1
Sierra Leone	—	—	—	—	2,00	3,00	1,86	3
SADC	3 599,45	3 793,13	3 683,02	so	3 769,15	3 875,95	3 668,24	so
Afrique du Sud	2 489,45	2 669,13	2 585,31	1	509,15	594,15	484,99	2
Angola	19,00	22,00	21,71	9	216,00	239,00	222,57	8
Congo, Rép, Dém,	5,00	7,00	64,14	7	196,00	224,00	239,14	7
Malawi	89,00	104,00	95,00	4	364,00	417,00	349,29	5
Maurice	187,00	210,00	73,29	5	487,00	547,00	331,57	6
Mozambique	121,00	52,00	71,86	6	358,00	27,00	353,14	4
Seychelles	1,00	1,00	1,00	10	56,00	59,80	49,54	10
Tanzanie	21,00	18,00	25,14	8	195,00	222,00	178,71	9
Zambie	134,00	122,00	132,86	3	506,00	562,00	429,29	3
Zimbabwe	533,00	588,00	612,71	2	882,00	984,00	1 030,00	1

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 6 (suite)

Valeur des importations et exportations intracommunautaires par pays et par communauté économique régionale, 1994–2000 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/ pays	Exportations				Importations			
	1999	2000	Moyenne		1999	2000	Moyenne	
			1994–2000	Rang			1994–2000	Rang
UEMOA	828,00	901,00	702,26	so	910,00	1 041,00	690,29	so
Bénin	10,00	11,00	8,00	6	158,00	184,00	77,00	3
Burkina Faso	8,00	9,00	22,29	4	200,00	229,00	142,57	2
Côte d'Ivoire	626,00	720,00	522,29	1	42,00	45,00	30,71	7
Guinée-Bissau	1,00	1,00	0,54	8	12,00	14,00	9,86	8
Mali	5,00	5,00	4,86	7	300,00	341,00	263,29	1
Niger	6,00	7,00	10,00	5	65,00	74,00	50,57	5
Sénégal	113,00	86,00	107,00	2	50,00	58,00	40,29	6
Togo	59,00	62,00	27,29	3	83,00	96,00	76,00	4
UMA	917,00	1 071,00	1,003,86	so	998,00	1 233,00	1 057,43	so
Algérie	171,00	164,00	195,14	4	62,00	83,00	113,86	4
Libye	252,00	327,00	268,14	2	376,00	436,00	360,29	1
Maroc	153,00	191,00	204,29	3	144,00	168,00	181,86	3
Mauritanie	1,00	2,00	2,00	5	62,00	75,00	48,57	5
Tunisie	340,00	387,00	334,29	1	354,00	471,00	352,86	2

so: sans objet.

— non disponible.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 7

Parts des importations et exportations intracommunautaires par communauté économique régionale, 1994-2000 (%)

Communauté économique régionale	Exportations intracommunautaires			Exportations intracommunautaires			Exportations intracommunautaires			Importations intracommunautaires			Importations intracommunautaires					
	par rapport aux exportations totales de l'Afrique			aux exportations totales des CERs africaines			de chaque CER par rapport aux exportations totales de la même CER			par rapport aux importations totales de l'Afrique			aux importations totales des CERs africaines			de chaque CER par rapport aux exportations totales de la même CER		
	Part	Rang		Part	Rang		Part	Rang		Part	Rang		Part	Rang		Part	Rang	
CAE	4,7	7	0,5	7	18,1	1	4,2	8	0,4	8	9,3	3						
CEDEAO	19,8	2	2,1	2	10,3	5	20,9	2	2,1	2	11,5	1						
CEEAC	1,3	9	0,1	9	1,9	10	1,3	9	0,1	9	3,0	10						
CEMAC	1,1	10	0,1	10	1,9	11	1,1	10	0,1	10	3,8	6						
CEN-SAD	12,8	3	1,3	3	3,6	8	13,3	3	1,4	3	3,2	8						
CEPGL	0,1	12	0,0	12	0,6	12	0,1	13	0,0	13	0,7	12						
COI	0,7	11	0,1	11	4,0	7	0,3	11	0,0	11	1,4	11						
COMESA	9,3	4	1,0	4	6,0	6	9,5	4	1,0	4	3,5	7						
IGAD	4,4	8	0,5	8	13,8	2	4,6	7	0,5	7	7,6	5						
MRU	0,1	13	0,0	13	0,5	13	0,1	12	0,0	12	0,4	13						
SACU	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—						
SADC	31,1	1	3,3	1	12,8	3	30,2	1	3,1	1	10,7	2						
UEMOA	5,9	6	0,6	6	11,2	4	5,6	6	0,6	6	7,9	4						
UMA	8,6	5	0,9	5	3,1	9	8,8	5	0,9	5	3,2	9						
Total	100,0	so	10,5	so	so	so	100,0	so	10,1	so	so	so						

so: sans objet.

— non disponible.

Note: CER pour communauté économique régionale.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 8

Valeur des importations et exportations intracommunautaires de produits manufacturiers, par pays et par communauté économique régionale, 1994–1999 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/ pays	Importations de produits manufacturiers				Exportations de produits manufacturiers			
	Moyenne 1994–				Moyenne 1994–			
	1998	1999	99	Rang	1998	1999	99	Rang
CAE	214,3	188,3	216,6	so	305,3	253,3	288,9	so
Kenya	5,0	4,7	4,3	3	278,6	227,2	275,6	1
Ouganda	152,9	117,1	148,1	1	6,8	4,3	5,1	3
Tanzanie	56,4	66,5	64,2	2	19,9	21,8	16,4	2
CEDEAO	284,1	290,9	278,0	so	570,5	717,8	371,6	so
Bénin	23,4	19,4	28,5	2	2,4	6,3	3,5	8
Cap-Vert	2,3	2,2	2,3	11	0,6	0,7	0,2	12
Côte d'Ivoire	9,7	10,6	9,17	9	385,3	398,4	194,9	1
Gambie	9,8	7,4	8,7	10	0,5	0,7	2,7	10
Ghana	21,3	31,9	19,4	5	24,3	102,9	44,8	3
Guinée	10,7	13,9	15,6	6	7,5	8,0	3,0	9
Guinée-Bissau	0,8	0,8	0,7	12	1,7	2,0	1,2	11
Mali	121,1	126,3	117,7	1	7,9	8,1	6,5	7
Niger	27,5	25,5	25,8	3	2,9	45,4	9,0	6
Nigéria	14,5	10,3	14,4	8	13,4	11,1	16,1	5
Sénégal	15,2	22,3	14,7	7	92,9	95,5	70,5	2
Togo	27,8	20,3	21,0	4	31,1	38,6	19,3	4
CEEAC	31,5	31,3	30,8	so	19,8	14,2	50,0	so
Cameroun	2,2	1,9	1,7	5	14,5	9,0	45,5	1
Congo	1,8	1,8	1,8	4	1,7	1,7	1,5	3
Gabon	5,9	5,9	5,6	3	2,2	2,1	1,9	2
Rép. centrafricaine	8,1	8,4	9,5	2	1,4	1,4	1,1	4
Tchad	13,5	13,5	12,3	1	—	—	—	—
CEMAC	29,3	28,6	28,9	so	17,7	12,4	44,8	so
Cameroun	2,2	1,8	1,7	4	13,9	8,7	41,8	1
Congo	1,1	1,1	1,1	5	0,3	0,3	0,3	4
Gabon	5,9	5,8	5,5	3	2,1	2,0	1,7	2
Rép. centrafricaine	6,7	6,5	8,2	2	1,4	1,4	1,0	3
Tchad	13,5	13,5	12,3	1	—	—	—	—
CEN-SAD	733,7	613,2	710,0	so	654,9	662,7	648,4	so
Égypte	85,3	64,8	82,4	2	98,8	75,5	80,1	4
Libye	376,6	294,7	375,8	1	166,3	146,7	182,1	2
Mali	29,3	30,5	28,6	6	6,2	6,3	4,3	7
Maroc	74,7	68,9	66,1	4	116,6	142,9	141,3	3

Tableau 8 (suite)

Valeur des importations et exportations intracommunautaires de produits manufacturiers, par pays et par communauté économique régionale, 1994–1999 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/pays	Importations de produits manufacturiers				Exportations de produits manufacturiers			
	Moyenne 1994–				Moyenne 1994–			
	1998	1999	99	Rang	1998	1999	99	Rang
CEN-SAD (suite)								
Niger	11,7	10,9	12,4	7	2,7	44,3	8,6	6
Nigéria	11,4	5,9	8,4	9	0,4	3,1	1,1	9
Rép, centrafricaine	0,8	0,8	1,1	11	0,3	0,3	0,3	10
Sénégal	15,6	18,6	12,1	8	46,3	34,2	33,7	5
Soudan	36,4	22,2	49,3	5	0,1	13,8	3,0	8
Tchad	2,1	2,1	1,9	10				
Tunisie	89,9	93,9	71,9	3	217,4	195,6	194,0	1
COI	18,2	11,0	13,6	so	77,6	80,0	69,4	so
Madagascar	4,0	4,7	3,0	3	6,3	7,6	8,5	2
Maurice	10,0	6,3	7,6	1	71,3	72,4	60,9	1
Seychelles	4,2	—	3,6	2	0,0	0,0	0,0	3
COMESA	419,5	371,0	400,4	so	439,5	405,7	401,3	so
Égypte	3,6	2,1	2,8	11	12,1	10,8	8,2	8
Éthiopie	64,5	64,3	63,5	2	10,5	11,7	10,2	7
Kenya	14,4	24,1	14,6	8	180,5	164,8	152,1	1
Madagascar	8,2	5,2	4,4	10	2,8	2,1	2,9	10
Malawi	43,7	51,0	44,5	3	10,6	10,6	10,5	6
Maurice	18,0	10,9	20,3	7	8,0	6,0	6,8	9
Ouganda	144,8	118,7	144,4	1	74,4	77,9	79,9	3
Seychelles	7,9	7,8	6,8	9	0,1	0,1	0,2	11
Soudan	36,7	22,4	37,2	4	17,0	24,8	18,3	4
Zambie	36,8	39,8	32,9	5	16,3	15,7	16,0	5
Zimbabwe	40,8	25,0	28,9	6	107,2	81,2	96,2	2
IGAD	203,0	179,0	206,1	so	162,1	148,2	147,0	so
Éthiopie	60,4	60,2	60,0	2	7,4	7,5	6,9	4
Kenya	1,0	2,5	1,2	4	91,2	75,1	85,7	1
Ouganda	137,1	113,7	138,4	1	54,8	52,9	45,2	2
Soudan	4,5	2,7	6,5	3	8,8	12,8	9,2	3
MRU	0,1	0,2	0,2	so	0,7	0,7	0,3	so
Guinée	0,1	0,2	0,2	1	0,7	0,7	0,3	—
SADC	2 002,6	1 819,7	1 838,3	so	2 200,9	2 150,8	2 189,9	so
Afrique du Sud	110,5	137,7	171,9	4	1 766,7	1 816,0	1 817,0	1
Malawi	210,0	244,8	215,1	2	21,9	21,8	22,0	5

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 8 (suite)

Valeur des importations et exportations intracommunautaires de produits manufacturiers, par pays et par communauté économique régionale, 1994–1999 (en millions de dollars)

Communauté économique régionale/ pays	Importations de produits manufacturiers				Exportations de produits manufacturiers			
			Moyenne 1994–				Moyenne 1994–	
	1998	1999	99	Rang	1998	1999	99	Rang
SADC (suite)								
Maurice	127,8	150,7	131,9	6	22,0	18,7	19,6	6
Mozambique	232,4	205,0	182,9	3	29,1	29,0	23,0	4
Seychelles	35,3	35,3	29,2	8	0,0	0,0	0,0	8
Tanzanie	118,3	133,6	103,7	7	39,8	23,2	14,9	7
Zambie	155,0	210,0	142,9	5	29,0	28,5	28,6	3
Zimbabwe	1 013,4	702,6	860,7	1	292,4	213,4	264,9	2
UEMOA	102,8	101,7	97,3	so	334,3	350,1	206,5	so
Bénin	22,0	18,2	27,7	1	2,2	5,1	2,7	5
Côte d'Ivoire	7,9	8,6	7,4	6	244,1	252,4	135,7	1
Guinée-Bissau	0,0	0,0	0,4	7	0,8	0,9	0,6	7
Mali	26,5	27,7	24,7	2	7,7	7,9	5,7	4
Niger	18,7	17,4	14,8	3	2,3	4,5	1,5	6
Sénégal	13,4	21,3	12,4	4	67,2	71,5	52,9	2
Togo	14,3	8,6	9,9	5	10,1	7,9	7,4	3
UMA	456,4	401,2	497,0	so	416,1	413,2	499,5	so
Algérie	22,5	32,1	88,4	2	19,6	18,2	24,1	4
Libye	266,2	208,3	265,7	1	81,6	71,9	89,3	3
Maroc	71,0	67,8	68,4	4	106,5	128,8	152,1	2
Mauritanie	3,6	3,5	3,2	5	0,95	0,9	0,5	5
Tunisie	93,0	89,5	71,4	3	207,5	193,3	233,6	1

so: sans objet.

— non disponible.

Source: Economic Commission for Africa, based on UNCTAD data.

Tableau 9

Parts des importations et exportations intracommunautaires de produits manufacturiers, par communauté économique régionale, 1994-2000 (%)

	Intracommunautaires de produits manufacturiers par rapport aux exportations intracommunautaires		Exportations intracommunautaires de produits manufacturiers par rapport aux importations intracommunautaires		Intracommunautaires de produits manufacturiers par rapport aux importations intracommunautaires		Exportations intracommunautaires de produits manufacturiers par rapport aux importations intracommunautaires					
	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang				
CAE	5,9	6	1,1	6	50,1	1	5,0	6	0,3	6	5,9	2
CEDEAO	7,4	5	1,4	5	28,1	3	6,5	5	0,4	5	2,6	5
CEEAC	1,0	10	0,2	10	19,3	5	0,7	9	0,0	9	1,6	9
CEMAC	0,9	11	0,2	11	17,0	7	0,7	10	0,0	10	1,5	10
CEN-SAD	13,3	2	2,6	2	6,8	9	16,5	2	1,0	2	2,3	8
CEPGL	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
COI	1,4	9	0,3	9	5,9	11	0,3	11	0,0	11	0,5	11
COMESA	8,2	4	1,6	4	10,6	8	9,3	4	0,6	4	2,3	7
IGAD	3,0	8	0,6	8	25,6	4	4,8	7	0,3	7	4,8	3
MRU	0,0	12	0,0	12	0,1	12	0,0	12	0,0	12	0,0	12
SACU	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SADC	44,4	1	8,6	1	17,2	6	42,5	1	2,5	1	9,0	1
UEMOA	4,1	7	0,8	7	28,2	2	2,3	8	0,1	8	2,8	4
UMA	10,3	3	2,0	3	6,4	10	11,6	3	0,7	3	2,3	6
Total	100,0		19,3				100,0		5,9			

— non disponible.

Note: CER pour communauté économique régionale.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 10

Parts des importations et exportations intracommunautaires de produits alimentaires, par communauté économique régionale, 1994-2000 (%)

	Exportations intracommunautaires de produits alimentaires par rapport aux exportations intracommunautaires totales de l'Afrique			Exportations intracommunautaires de produits alimentaires par rapport aux importations intracommunautaires totales de l'Afrique			Exportations intracommunautaires de produits alimentaires par rapport aux importations intracommunautaires totales de la même CER			Importations intracommunautaires de produits alimentaires par rapport aux importations intracommunautaires totales de la même CER		
	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang
CEMAC	0,9	10	0,1	10	4,9	10	1,2	10	0,1	10	3,2	8
CEN-SAD	10,0	3	1,5	3	7,6	4	13,5	3	1,0	3	2,1	9
CEPGL	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
COMESA	18,0	2	2,6	2	8,1	3	21,9	2	1,7	2	6,0	4
CAE	6,9	5	1,0	5	8,1	2	3,9	8	0,3	8	7,3	2
CEEAC	1,0	9	0,1	9	5,6	7	1,3	9	0,1	9	3,3	7
CEDEAO	8,9	4	1,3	4	5,6	8	9,2	4	0,7	4	3,9	6
IGAD	6,5	6	1,0	6	6,9	6	4,4	7	0,3	7	6,5	3
COI	0,6	11	0,1	11	2,2	12	0,5	11	0,0	11	1,5	10
MRU	0,1	12	0,0	12	7,4	5	0,0	12	0,0	12	0,1	12
SAGU	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SADC	35,6	1	5,2	1	15,5	1	33,4	1	2,6	1	12,9	1
UEMOA	5,4	8	0,8	8	4,7	11	4,6	6	0,4	6	4,2	5
UMA	5,9	7	0,9	7	5,6	9	6,1	5	0,5	5	1,3	11
Total	100,0		14,6		100,0		7,7					

— non disponible.

Note: CER pour communauté économique régionale.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles.

Tableau 11

Critères de convergence macroéconomique établis par les communautés économiques régionales africaines

Critère macroéconomique	COMESA ^a			
	Groupe adapté	Maastricht adapté	CEDEAO	CEMAC
Inflation (%)	< 10%	Moins de deux fois la moyenne de trois taux plus bas d'inflation (5,4% in 1999)	≤ 10% (2000)	≤ 3% (2002)
Equilibre budgétaire ^b (% de PIB)	nc	nc	nc	nc
			Un chiffre	≤ 3 %
				= 0 %

Tableau 11 (suite)

Critères de convergence macroéconomique établis par les communautés économiques régionales africaines

Critère macroéconomique	COMESA ^a		CEDEAO	CAE	CEMAC	UEMOA
	Groupe adapté	Maastricht adapté				
Déficit budgétaire / PIB	< -10%	< -3% ≤ -4% (2003)	≤ -5% (2000) < -5% (1998)	= 0% (2004)	= 0%	
Dette extérieure / PIB	nc	nc	nc	nc	nc	≤ 70 %
Arriérés de paiements au titre de la dette extérieure	nc	nc	nc	nc	0 (2004)	0
Service de dette annuel / Recettes d'exportation prévues (% de PIB)	< 20%	nc	nc	nc	nc	nc
Dette totale (domestique et extérieure)	nc	< 100% de PIB	nc	nc	≤ 70% (2004)	nc
Arriérés au titre de la dette intérieure	nc	nc	nc	nc	0 (2004)	0
Revenus / PIB	nc	> 10% de PIB	≥ 20%	nc	nc	≥ 17%
Masse salariale (% des recettes fiscales ou % du PIB)	nc	nc	≤ 35%	nc	≤ 35%	≤ 35%
Dépenses d'investissements (% de PIB)	nc	nc	≥ 20%	nc	nc	nc
Financement ^c du budget par la Banque centrale	≤ 20%	nc	< 10%	nc	≤ 20% ^d	≤ 20 %
Taux de prêt réel	> 0; positive	nc	> 0; positive	nc	nc	nc
Taux de dépôt réel	> 0; positive	nc	> 0; positive	nc	nc	nc
Croissance de la masse monétaire au sens large (M3)	< 10%	nc	nc	nc	nc	nc
Investissement public / recettes fiscales	nc	nc	≥ 20%	nc	nc	≥ 20% (2002)
Investissement intérieur brut / PIB	nc	nc	nc	nc	nc	≥ 20%
Dettes bancaires de l'État	< 10% de PIB	nc	nc	nc	nc	nc
Compte courant extérieur (% de PIB)	nc	nc	nc	nc	nc	≥ -5%
Période de convertibilité des devises	nc	Convertibilité entière d'ici 2014	nc	nc	Déjà convertible	Déjà convertible
Période de stabilité des taux de change	nc	3 ans; contre dollars	Jan. 2003	nc	nc	nc
Libéralisation des comptes courants	nc	Entièrement libéralisé	nc	nc	nc	nc
Libéralisation des comptes de capital	nc	Entièrement libéralisé	nc	nc	nc	nc
Réserve brute de devises étrangères (en mois d'importations)	nc	nc	> 3 (2000) ≥ 6 (2003)	Equivalent à six mois d'importations	nc	nc

nc: non corrigé.

a. Pour le COMESA, les critères indiqués sous la rubrique "Groupe adapté" sont ceux spécifiés dans l'étude de 1995 sur l'examen du Programme d'harmonisation monétaire. Les critères indiqués sous la rubrique "Maastricht adapté" se rapporte à un ensemble modifié de Critère de Maastricht défini dans l'étude de 2001 sur les progrès vers une monnaie unique au COMESA.

b. Défini comme les recettes totales (excluant les concessions) moins la dépense totale excluant l'investissement de fonds étrangers.

c. Pourcentage des recettes fiscales de l'année précédente

d. Déterminé institutionnellement par un accord à partir du Trésor public français.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de sources officielles; Masson et Pattillo 2001.

Tableau 12

Valeur échangée sur les marchés des actions africains, 1989–1998 (millions de dollars)

Marché	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Afrique du Sud	7 095	8 158	8 051	7 767	13 049	15 607	17 048	27 207	44 893	58 444
Botswana	—	—	8	15	20	31	38	31	74	70
Côte d'Ivoire	5	18	7	4	6	12	14	19	24	39
Égypte	81	126	—	195	170	757	677	2 463	5 859	5 028
Ghana	—	—	0	0	5	75	22	17	47	60
Kenya	229	10	11	12	14	62	65	67	104	79
Maurice	—	6	5	10	39	85	70	78	137	102
Maroc	16	62	49	70	498	788	2 426	432	1 048	1 385
Namibia	—	—	—	—	—	18	3	41	24	13
Nigéria	4	11	9	14	10	18	14	72	132	161
Swaziland	—	—	0	0	0	2	—	2	378	0
Tunisie	32	19	30	33	46	296	663	281	285	188
Zambie	—	—	—	—	—	—	—	3	9	—
Zimbabwe	36	51	77	20	53	176	150	255	532	166

— non disponible.

Source: Société de finance internationale 1998.

Tableau 13

Performance en fonction de certains critères de convergence macroéconomique, 1994–2000 (moyennes simples)

Communauté économique régionale/pays	Taux d'inflation (%)			Déficit budgétaire (% de PIB)			Dette (% de PIB)		
	Moyenne	Dans la CER Rang	Tout l'Afrique Rang	Moyenne	Dans la CER Rang	Tout l'Afrique Rang	Moyenne	Dans la CER Rang	Tout l'Afrique Rang
CAE	12,7	so	so	-1,7	so	so	87,0	so	so
Kenya	13,2	2	31	-1,9	2	13	72,6	2	18
Ouganda	6,1	1	16	-2,3	3	15	57,2	1	7
Tanzanie	18,7	3	35	-0,9	1	10	131,3	3	36
CEDEAO	11,3	so	so	-4,9	so	so	113,3	so	so
Bénin	9,5	10	24	-0,3	1	6	73,0	3	20
Burkina Faso	4,6	3	7	-2,6	5	19	50,6	2	10
Cap-Vert	5,1	4	9	-12,4	15	48	43,3	1	6
Côte d'Ivoire	9,0	8	22	-3,0	7	21	147,1	13	39
Gambie	3,4	2	4	-4,5	9	33	108,2	10	32
Ghana	27,2	14	43	-7,9	11	41	89,5	7	26
Guinée	3,2	1	3	-3,1	8	22	83,1	6	25
Guinée-Bissau	22,6	13	40	-12,2	13	46	381,1	14	48
Libéria	—	—	—	-12,4	14	47	—	—	—
Mali	7,4	6	18	-3,0	6	20	112,2	11	33
Niger	7,9	7	19	-2,4	4	17	78,5	5	22
Nigéria	22,0	12	39	-0,5	2	7	106,2	9	30
Sénégal	5,7	5	13	-0,8	3	9	74,8	4	21

Tableau 13 (suite)*Performance en fonction de certains critères de convergence macroéconomique, 1994–2000 (moyennes simples)*

Communauté économique régionale/ pays	Taux d'inflation (%)			Déficit budgétaire (% de PIB)			Dettes (% de PIB)		
	Dans la CER		Tout l'Afrique	Dans la CER		Tout l'Afrique	Dans la CER		Tout l'Afrique
	Moyenne	Rang	Rang	Moyenne	Rang	Rang	Moyenne	Rang	Rang
CEDEAO (suite)									
Sierra Leone	21,8	11	38	-9,3	12	44	135,8	12	37
Togo	9,1	9	23	-5,1	10	38	102,8	8	28
CEEAC	17,5	so	so	-6,5	so	so	172,6	so	so
Burundi	14,5	6	33	-5,9	7	39	115,4	7	34
Cameroun	5,7	1	12	-2,8	3	18	105,9	5	29
Congo	19,0	7	36	-7,3	8	40	214,7	9	46
Congo, Rép. Dém.	—	—	—	-14,1	9	50	200,9	8	43
Gabon	11,2	4	29	2,3	1	2	80,9	4	24
Guinée équatoriale	25,6	8	41	2,2	2	3	106,5	6	31
Rép. centrafricaine	6,0	2	14	-3,3	4	25	79,3	3	23
Rwanda	13,9	5	32	-4,9	6	36	72,9	2	19
Sao Tomé-et-Principe	51,4	9	48	-29,9	10	52	527,0	10	49
Tchad	10,2	3	28	-4,9	5	35	65,5	1	15
CEMAC	12,8	so	so	-2,3	so	so	108,8	so	so
Cameroun	5,7	1	12	-2,8	3	18	105,9	4	29
Congo	19,0	5	36	-7,3	6	40	214,7	6	46
Gabon	11,2	4	29	2,3	1	2	80,9	3	24
Guinée équatoriale	25,6	6	41	2,2	2	3	106,5	5	31
Rép. centrafricaine	6,0	2	14	-3,3	4	25	79,3	2	23
Tchad	9,4	3	28	-4,9	5	35	65,5	1	15
CEN-SAD	10,0	so	so	-3,5	so	so	80,9	so	so
Bénin	9,5	12	24	-0,3	1	6	73,0	8	20
Burkina Faso	4,6	5	7	-2,8	7	19	44,8	2	10
Djibouti	3,2	2	2	-4,2	13	31	57,8	6	13
Égypte	6,1	8	15	-0,7	3	8	47,0	3	9
Érythrée	9,8	13	26	-18,9	17	50	19,7	1	4
Gambie	3,4	3	4	-4,5	14	33	108,2	14	32
Libye	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mali	7,4	9	18	-3,0	9	20	112,2	15	33
Maroc	2,1	1	1	-3,2	10	23	56,4	5	12
Niger	7,9	10	19	-2,4	6	17	78,5	10	22
Nigéria	22,0	15	39	-0,5	2	7	106,2	13	30
Rép. centrafricaine	6,0	7	14	-3,3	11	25	79,3	11	23
Sénégal	5,7	6	13	-0,8	4	9	74,8	9	21
Somalie	—	—	—	-3,9	12	29	—	—	—
Soudan	49,7	16	47	-1,5	5	12	213,3	16	45
Tchad	10,2	14	28	-4,9	15	35	65,5	7	15

(Suite du tableau page suivante)

Tableau 13 (suite)

Performance en fonction de certains critères de convergence macroéconomique, 1994–2000 (moyennes simples)

Communauté économique régionale/ pays	Taux d'inflation (%)			Déficit budgétaire (% de PIB)			Dettes (% de PIB)		
	Moyenne	Dans la CER Rang	Tout l'Afrique Rang	Moyenne	Dans la CER Rang	Tout l'Afrique Rang	Moyenne	Dans la CER Rang	Tout l'Afrique Rang
CEN-SAD (suite)									
Togo	9,1	11	23	-5,1	16	38	102,8	12	28
Tunisie	3,9	4	6	-3,0	8	16	54,3	4	11
CEPGL	14,2	so	so	-6,8	so	so	129,7	so	so
Burundi	14,5	2	33	-5,9	2	39	115,4	2	34
Congo, Rép. Dém.	—	—	—	-14,5	3	50	200,9	3	43
Rwanda	13,9	1	32	-4,9	1	36	72,9	1	19
COI	8,8	so	so	-5,7	so	so	74,7	so	so
Comores	6,5	3	17	-4,2	3	30	93,6	3	27
Madagascar	19,6	4	37	-4,7	4	34	127,2	4	35
Maurice	5,1	2	10	-3,6	2	27	47,0	2	8
Seychelles	3,9	1	5	-10,2	7	45	30,1	1	5
COMESA	15,4	so	so	-5,7	so	so	100,0	so	so
Angola	—	—	—	-14,1	18	49	195,8	17	42
Burundi	14,5	13	33	-5,9	14	39	115,4	12	34
Comores	6,5	7	17	-4,2	9	30	93,6	11	27
Congo, Rép. Dém,	—	—	—	-14,1	19	50	200,9	18	43
Djibouti	3,2	1	2	-4,2	10	31	57,8	7	13
Égypte	6,1	5	15	-0,7	1	8	47,0	5	9
Érythrée	9,8	8	26	-18,9	20	51	19,7	2	4
Éthiopie	4,8	3	8	-5,1	13	37	139,9	14	38
Kenya	13,2	11	31	-1,9	3	13	72,6	9	18
Madagascar	19,6	15	37	-4,7	11	34	127,2	13	35
Malawi	38,0	18	46	-8,2	16	43	154,7	15	40
Maurice	5,1	4	10	-3,6	7	27	47,0	4	8
Namibia	9,9	9	27	-3,8	8	28	—	—	—
Ouganda	6,1	6	16	-2,3	5	15	57,2	6	7
Rwanda	13,9	12	32	-4,9	12	36	72,9	10	19
Seychelles	3,9	2	5	-10,2	17	45	30,1	3	5
Soudan	49,7	19	47	-1,5	2	12	213,3	19	37
Swaziland	12,1	10	30	-2,2	4	14	19,0	1	3
Zambie	30,1	16	44	-3,3	6	26	176,3	16	41
Zimbabwe	31,1	17	45	-7,9	15	42	60,3	8	14
IGAD	14,5	so	so	-5,0	so	so	92,7	so	so
Djibouti	3,2	1	2	-4,2	4	31	57,8	3	13
Érythrée	9,8	4	26	-18,9	7	51	15,5	1	4
Éthiopie	4,8	2	8	-5,1	7	37	139,9	5	38
Kenya	13,2	5	31	-1,9	2	13	72,6	4	18
Ouganda	6,1	3	16	-2,3	1	15	57,2	2	7

Tableau 13 (suite)*Performance en fonction de certains critères de convergence macroéconomique, 1994–2000 (moyennes simples)*

Communauté économique régionale/ pays	Taux d'inflation (%)			Déficit budgétaire (% de PIB)			Dettes (% de PIB)		
	Moyenne	Dans la	Tout	Moyenne	Dans la	Tout	Moyenne	Dans la	Tout
		CER	Rang		Rang	CER		Rang	CER
IGAD (suite)									
Somalie	—	—	—	-4,9	6	29	—	—	—
Soudan	49,7	6	47	-1,5	1	12	213,3	6	45
MRU	12,5	so	so	-6,7	so	so	109,5	so	so
Guinée	3,2	1	3	-3,1	1	22	83,1	1	25
Libéria	—	—	—	-12,4	3	47	—	—	—
Sierra Leone	21,8	2	38	-9,3	2	44	135,8	2	37
SADC	16,8	so	so	-4,3	so	so	102,7	so	so
Afrique du Sud	7,9	3	20	-4,4	9	32	15,5	1	2
Angola	—	—	—	-14,1	13	49	195,8	11	42
Botswana	9,6	5	25	1,9	1	4	10,7	1	1
Congo, Rép., Dém,	—	—	—	-14,5	14	50	200,9	12	43
Lesotho	8,8	4	21	-1,4	3	11	65,7	7	16
Malawi	38,0	12	46	-8,2	11	43	154,7	11	40
Maurice	5,1	2	10	-3,6	7	27	47,0	4	8
Mozambique	26,3	9	42	-3,2	5	24	227,6	12	47
Namibia	9,9	6	27	-3,8	8	28	—	—	—
Seychelles	3,9	1	5	-10,2	12	45	30,1	3	5
Swaziland	12,1	7	30	-2,2	4	14	19,0	1	3
Tanzanie	18,7	8	35	-0,9	2	10	131,3	11	36
Zambie	30,1	10	44	-3,3	6	26	176,3	12	41
Zimbabwe	31,1	11	45	-7,9	10	42	60,3	2	14
UEMOA	9,5	so	so	-3,7	so	so	127,5	so	so
Bénin	9,5	7	24	-0,3	1	6	73,0	2	20
Burkina Faso	4,6	1	7	-2,8	3	19	50,6	1	10
Côte d'Ivoire	9,0	4	22	-3,0	5	21	147,1	7	39
Guinée-Bissau	22,6	7	40	-12,2	7	46	381,1	7	48
Mali	7,4	3	18	-3,0	5	20	112,2	5	33
Niger	7,9	4	19	-2,4	4	17	78,5	4	22
Sénégal	5,7	4	13	-0,8	3	9	74,8	4	21
Togo	9,1	5	23	-5,1	7	38	102,8	5	28
UMA	7,1	so	so	0,2	so	so	97,4	so	so
Algérie	16,8	4	34	0,7	2	5	68,9	3	17
Libye	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mauritanie	5,5	3	11	3,9	1	1	210,0	4	44
Maroc	2,1	1	1	-3,2	4	23	56,4	2	12
Tunisie	3,9	2	6	-3,0	3	16	54,3	1	11

so: sans objet.

— non disponible.

Note: CER pour communauté économique régionale.

Source: Commission économique pour l'Afrique, base de donnée africaine de la Banque mondiale, 2002.

Tableau 14**Législation et fiscalité du secteur de l'exploitation minière, par communauté économique régionale**

Communauté économique régionale	Date du code des investissements	Taux de l'impôt sur les sociétés (%)	Redevances (%)	Participation du gouvernement (%)			Taxe sur les ventes/TVA	
				Report	Participation	Maximum	Assiette	Taux (%)
UMA	1995–1999	35–45	Négociable ou néant	0	Négociable ou néant	Négociable ou néant	Valeur FAB ou néant	16–20 en fonction des produits
COMESA	1991–1995	30–45	3,5–15	Négociable ou 0–50	Négociable ou 0–60	0–60	Chiffre d'affaires ou bénéfice net sur la valeur brute	Exemption ou 17
CEEAC	1990–1998	35–45	0,5–5	so ou 25	so ou 25	so ou 25	Valeur de la la production minière à la sortie de la mine ou ad valorem	Exemption ou minerais produits
CEDEAO	1983–1995	30–45	0–15	0–33	0–33	Négociable ou 0–30	Ad valorem; valeur de la production minière; valeur FAB ou prix final de vente de la marchandise	0; exemption pendant la prospection; 10 sur l'équipement importé; ou autres
SADC	1982–1997	30–40	2–10	0	Négociable ou néant	Négociable ou néant	Valeur brute sur le marché; chiffre d'affaires brut; volume tout-venant/concentrés; valeur comptable nette des minerais au départ de la mine; ou autres	0–20

so: sans objet.

Source: Commission économique pour l'Afrique, à partir de données du «Resource Service Group of Australia».

Droits d'importation (%)	Taxes de retenue (%)					Comptes extérieurs	Autres taxes (%)
	Dividendes	Intérêt	Services	Bénéfices	Droits		
0-10	10	—	—	Oui et négociable	—	—	Nombreuses mais assorties de concessions pour l'investissement
0-10	0-15	0-15	so-15	—	—	Oui; taxe sur les gains financiers et autres	0-10
Exemptions ou applicables à certains produits	so	so	so	so	so	so	so
Exemptions pour l'équipement minière; 0,5 ou 5 (habituel)	0-18	10-18	so ou 15	so	so ou 15	so ou oui	Taxe supplémentaire de 25-50 sur les bénéfices en cas de rendement supérieur à 20; impôt sur les gains de la plus-value 10; ou autres
0-5	10-20	0-20	3-20	so ou 18 au Mozambique	0-50	Oui	Fonds d'exploitation minière; impôt sur les bénéfices non distribués (33,3); taxe sur les bénéfices par secteur (8,4); prélèvement pour le développement (5)

Références

- CEA (Commission économique pour l'Afrique) 2002. *Economic Report on Africa: Tracking Performance and Progress*. Addis-Abeba.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) 1995. *Commodity Yearbook*. Genève.
- International Finance Corporation. 1998. *Emerging Stock Markets Factbook 1999*. Washington, D.C.
- Masson, P., et C. Pattillo. 2001. "Monetary Union in West Africa (CEDEAO): Is It Desirable And How Could It Be Achieved." Occasional Paper no. 204. Washington, D.C.: Fonds monétaire international.
- Nations Unies. 1990. "Report on Africa's Commodity Problems: Towards a Solution." Assemblée générale des Nations Unies. 70^{ième} réunion plénière, 19 décembre, New York. A/RES/45/178.
- Tsikata, Yvonne M. 2001. "Globalisation, Poverty, and Inequality in Sub-Saharan Africa: A Political Economy Appraisal." Rapport technique no. 183. Décembre. Paris: OCDE, Centre de développement.